

Master en architecture à finalité spécialisée
TFE « En et Sur L'architecture ».

Dimension : « Héritages ».

Dossier de recherche théorique

Quel avenir pour les prisons radiales urbaines désaffectées face à la crise de
l'accessibilité au logement ?

Cas de la Prison de Forest



DEBOUCHE Maximilien

Expert : *Autenne Aurélie*
Co-promoteurs : Mr Christophe GILLIS.
Mr David VANDENBROUCKE.
Mr Thomas MONTULET

Année académique 2025-2026

TRAVAIL DE FIN D'ÉTUDES *EN ET SUR* L'ARCHITECTURE [LBARC2200]**DECLARATION DE DEONTOLOGIE à intégrer aux documents du TFÉ**

Considérant que le plagiat est une faute inacceptable sur les plans juridique, éthique et intellectuel ;

Reconnaissant que le Règlement Général des Etudes et Examens de l'UCLouvain précise la notion de plagiat et décrit les procédures et sanctions liées à sa pratique : <https://uclouvain.be/fr/etudier/reglement-general-des-etudes-et-des-examens.html>

Notant que les étudiant·e·s sont sensibilisé·e·s aux questions d'intégrité intellectuelle durant leur parcours académique et que le site web de l'UCLouvain met à disposition des ressources spécifiques sur le sujet : <https://uclouvain.be/fr/etudier/lutter-contre-le-plagiat.html>

Je déclare sur l'honneur que ce travail de fin d'étude a été écrit et dessiné de ma plume, sans avoir sollicité d'aide extérieure illicite, qu'il n'est pas la reprise d'un travail présenté dans une autre institution pour évaluation, et qu'il n'a jamais été publié, en tout ou en partie. Toutes les informations (dessins, maquettes, idées, phrases, graphes, tableaux, ...) empruntées ou faisant référence à des sources primaires ou secondaires sont référencées adéquatement selon la méthode universitaire en vigueur.

Notant qu'un travail universitaire est le fait d'une production personnelle, réflexive et critique, je déclare en outre avoir fait l'usage suivant des outils d'intelligence artificielle de type agent conversationnel et/ou de production graphique :

	Oui	Non
J'ai utilisé l'IA	X	
J'ai utilisé l'IA pour produire/retravailler des images, auquel cas une mention explicite est indiquée en légende desdites images ;	X	
J'ai utilisé l'IA pour retravailler/traduire mon texte, auquel cas une mention explicite est indiquée en préambule ;	X	
J'ai utilisé l'IA pour récolter/compiler des données, auquel cas une mention explicite des requêtes formulées et des réponses reçues de l'IA est indiquée dans la section présentant la méthode de recherche ;		X
J'ai utilisé l'IA pour synthétiser/analyser de l'information, auquel cas la réponse produite par l'IA est utilisée comme source secondaire faisant l'objet d'une analyse critique personnelle explicite, impliquant que je reconnais comme miens les éléments présentés dans le travail et prends toute responsabilité à leur égard.		X

Fait à La Bruyère

Le 22 mai 2026

Signature de l'étudiant·e



Quel avenir pour les prisons cellulaires radiales urbaines désaffectées face à la crise de l'accessibilité au logement ?

Une reconversion entre patrimoine, mémoire et habitat



Quel avenir pour les prisons cellulaires radiales urbaines désaffectées face à la crise de l'accessibilité au logement ?

Une reconversion entre patrimoine, mémoire et habitat

DEBOUCHE Maximilien

Master en architecture à finalité spécialisée

TFE « En et Sur l'architecture »

2025 - 2026

LOCI UCLouvain Faculté d'architecture d'ingénierie, architecturale et d'urbanisme

REMERCIEMENTS

Pour ce travail, qui s'est construit petit à petit depuis plus de deux ans, je tiens à remercier toutes les personnes qui ont contribué, de près ou de loin, à la réalisation de ce mémoire.

Je tiens avant tout à remercier mes proches, mes amis et ma famille pour leur soutien et les nombreuses discussions autour des prisons qu'ils ont dû entendre ces derniers mois. Parmi eux, je tiens particulièrement à remercier ma maman pour son soutien, ses encouragements et les nombreux échanges autour de l'architecture que nous avons pu avoir durant ces cinq années d'étude.

Je remercie également mes amis de LOCI avec qui j'ai partagé mes années d'architecture. Parmi eux, je souhaiterais citer Charles-Guillaume de Vuyst pour ses conseils mais surtout, je voudrais adresser une pensée particulière à mon ami Nathan, avec qui nous avons commencé à travailler sur la prison de Forest en troisième année de bachelier dans le contexte du cours de patrimoine. Ce premier travail a sans aucun doute participé au fait que j'ai travaillé sur ce même site dans le cadre de mon mémoire, qu'il aurait sans doute terminé en même temps que nous.

Je tiens aussi et surtout à remercier mes professeurs qui m'ont accompagnés durant cette recherche et de manière plus générale durant mes études. Merci à Monsieur David Vandenbroucke pour sa force tranquille, son écoute et ses conseils toujours justes, à Monsieur Christophe Gillis pour son regard direct et critique qui a permis de faire avancer le travail ainsi qu'à Monsieur Thomas Montulet pour sa manière dynamique et vivante d'aborder l'architecture.

Je remercie également Madame Aurélie Autenne pour le temps qu'elle m'a accordé, ses connaissances infinies du patrimoine pénitentiaire bruxellois, ses conseils et son accompagnement durant cette recherche.

Merci également à l'ASBL 9m² pour les visites, les échanges mais surtout pour le travail qu'ils exercent bénévolement dans la prison de Forest en organisant des visites ouvertes au public. Parmi les membres de l'association, je tiens à remercier particulièrement Madame France Huart et Monsieur Xavier Rousseau pour le temps qu'ils m'ont accordé et les discussions qui ont permis de nourrir cette réflexion.

Enfin, je remercie plus largement les professeurs de LOCI qui m'ont appris à comprendre, à regarder et à pratiquer l'architecture.

RÉSUMÉ

Les prisons radiales cellulaires du XIX^e siècle ont été conçues comme des outils d'enfermement et de surveillance. Aujourd'hui, ces sites sont obsolètes et ne correspondent plus aux valeurs pénitentiaires actuelles, ce qui mène à leur désaffectation. Pourtant, ces ensembles possèdent de nombreuses qualités spatiales, constructives et patrimoniales. Ce travail interroge donc leur potentiel de reconversion face à la crise de l'accessibilité au logement à Bruxelles.

À travers l'étude du modèle radial, les enjeux de mémoire et les nouvelles manières d'habiter, cette recherche tente de comprendre comment un lieu pensé pour l'isolement et la punition peut accueillir des formes d'habitat contemporaines. Entre conservation, transformation et réappropriation, cette recherche propose une manière de faire revivre ces ensembles tout en préservant leurs identités.

Et si les prisons radiales désaffectées n'étaient plus uniquement des traces du passé carcéral mais devenaient des ressources capables de participer à la ville de demain ?

MOTS-CLÉS

Prison radiale - Prison cellulaire - Administration pénitentiaire - Reconversion - Habitat collectif - Accessibilité au logement - Mémoire - Réemploi - Bruxelles - Insertion urbaine - Cohésion sociale

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	3
RÉSUMÉ	5
MOTS-CLÉS	5
TABLE DES MATIÈRES	6
PRÉAMBULE	9
INTRODUCTION	11
ÉTAT DE L'ART	13
MÉTHODOLOGIE	15
PARTIE I	17
Chapitre 1 - Les prisons radiales : Origine, modèle et fonctionnement	19
1.1 Origines de la prison cellulaire radiale	21
1.2 Panoptique, cellulaire et radial : trois notions à distinguer	25
1.3 Le rôle du centre : surveillance, distribution, religion et services	27
1.4 Organisation spatiale du modèle radial	29
1.5 Diffusion du modèle radial	33
1.6 Obsolescence du modèle radial	35
1.7 Synthèse	39
Chapitre 2 - Les prisons radiales : Comprendre et transformer les prisons radiales	41
2.1 Valeurs patrimoniales : monumentales, typologiques et symboliques	43
2.2 Contraintes architecturales	47
2.3 Potentiels spatiaux	51
2.4 Enjeux de transformation	55
2.5 Synthèse	59
Chapitre 3 - Mémoire et acceptabilité : Habiter un lieu d'enfermement	61
3.1 Mémoire des détenus et du personnel pénitentiaire : traces, lieux, graffitis et récits	63
3.2 Image urbaine et perception du quartier : stigmates, seuils et murs	69
3.3 Éthique de transformation : que préserver, que montrer, que taire ?	73
3.4 Conditions d'acceptabilité sociale : compatibilité des usages et des usagers	79
3.5 Synthèse	83
CONCLUSION PARTIE I	85
PARTIE II	91
Chapitre 4 - De la prison désaffectée aux besoins urbains : Pourquoi le logement ?	93
4.1 « Crise du logement » vs « Crise de l'accessibilité »	95
4.2 Les mécanismes de la perte d'accessibilité : décrochage loyers/revenus, rendement, rareté foncière et spéculation	99
4.3 Quels profils de ménages et quels besoins contemporains ?	103

4.4 Produire du logement de qualité aujourd'hui	107
4.5 Le bâti existant comme ressource foncière	109
4.6 Nouveaux modes d'habiter et compatibilité avec la prison radiale	111
4.7 Synthèse	113
PARTIE III	114
Chapitre 5 - Options de reconversion d'une prison radiale cellulaire	117
5.1 Stratégies sur le plan radial : révéler, ouvrir, densifier, paysager et activer le noyau	119
5.2 Stratégies sur l'enceinte : conserver, ouvrir, filtrer et mettre en trace	123
5.3 Réhabiliter les ailes : circulations, lumière et structure collective	127
5.4 De la cellule au logement : modularité, mutualisation et nouvelles formes d'habiter	131
5.5 Le paysage comme outil de transformation	135
5.6 Programmer la reconversion : habiter, partager et ouvrir	139
5.7 Synthèse	141
CONCLUSION	142
PARTIE IV	144
Chapitre 6 - Cas d'étude : La prison de Forest	147
6.1 Histoire du site : origines, transformations et ajouts	149
6.2 Diagnostic patrimonial : éléments de valeur et éléments transformables	163
6.3 Diagnostic architectural : structure, dimensions et caractéristiques répétitives	169
6.4 Diagnostic paysager	173
6.5 Contexte urbain : quartier, mobilité, continuités et tensions	177
6.6 Synthèse	179
Chapitre 7 - Transformer la prison de Forest : Patrimoine, mémoire et ouverture du site	181
7.1 Position patrimoniale : conserver, révéler, transformer	183
7.2 Réinscrire la prison dans la ville : mur, porosités, seuils, espaces verts et accès	189
7.3 Transformer les extérieurs en paysages habités	193
7.4 Activer le noyau central : culture, rencontre et communs	197
7.5 Préserver la mémoire : parcours 9m ² et traces carcérales	201
Chapitre 8 : Traduction spatiale : Programme et principes d'habiter	205
8.1 Répartition programmatique du site	207
8.2 Transformer les ailes : habiter l'ancienne structure carcérale	211
8.3 De la cellule au logement	215
8.4 Espaces communs, usages partagés et cohésion sociale	219
8.5 Espaces publics et ouverture sur le quartier	223
8.6 Synthèse : habiter la prison de Forest	225
Limites du travail	233

PRÉAMBULE

Que se passe-t-il en prison ? Comment sont les espaces à l'intérieur ? Comment y vivent les détenus ? Ces lieux restent particulièrement intrigants, sans doute parce qu'ils demeurent généralement inaccessibles au public.

En arrivant à LOCI, j'ai découvert pour la première fois ce que représentait une prison, du moins de l'extérieur. Les cris des prisonniers, les grands murs d'enceinte et les camionnettes vertes traversant le quartier ont rapidement suscité ma curiosité. En troisième année, dans le cadre du cours de patrimoine, nous avons travaillé sur le site de la prison de Forest. Bien que nous n'ayons pas pu y entrer, nous avons reçu une importante documentation ainsi que la visite de plusieurs intervenants marquants, comme Jean-Marc Mahy ou Aurélie Autenne. Lors du jury final, monsieur David Vandembroucke a conclu en disant que ce site constituerait une bonne question pour notre TFE, ce qui m'a poussé à poursuivre cette réflexion.

Petit à petit, ce lieu n'a plus seulement été un objet intrigant par ses murs et ses cris. J'ai commencé à comprendre ce que représentait une prison cellulaire radiale et les questions architecturales, urbaines et sociales qu'un tel site pouvait soulever. Pensées à l'origine pour l'enfermement, ces prisons sont aujourd'hui en décalage avec les valeurs carcérales contemporaines, ce qui rend leur reconversion nécessaire afin d'éviter leur destruction.

La question du changement d'occupation de ces complexes devient alors une évidence : comment ces ensembles fermés sur eux-mêmes peuvent-ils servir la ville ?

C'est dans ce contexte que la question du logement est apparue. En approfondissant le sujet, je me suis aperçu que Bruxelles ne manquait pas de logements mais bien de logements accessibles financièrement. Les cellules, par leur caractère répétitif, peuvent être regroupées afin de produire de petits logements accessibles tout en offrant certaines qualités spatiales comme les hauteurs sous plafond ou le cadre particulier de la prison.

C'est donc en croisant ces deux problématiques que le potentiel des prisons radiales cellulaires m'a semblé particulièrement intéressant.

Les outils d'intelligence artificielle ont été utilisés ponctuellement dans le cadre de ce travail, principalement pour vérifier certaines formulations, limiter les répétitions et produire des images illustrant certaines idées de projet sur base de dessins personnels. Le contenu de ce mémoire reste cependant le résultat d'un travail personnel.

INTRODUCTION

Les prisons cellulaires et radiales occupent aujourd'hui une place importante dans de nombreuses villes européennes et à travers le monde. Principalement construites au XIX^e siècle, elles sont issues d'un modèle pénitentiaire basé sur l'isolement, la surveillance et la hiérarchisation des détenus. Leur organisation spatiale très particulière se caractérise par des ailes cellulaires distribuées depuis un noyau central permettant d'exercer une surveillance permanente en minimisant le personnel pénitentiaire. Pensées comme des outils disciplinaires, ces sites ont particulièrement marqué les quartiers urbains dans lesquelles elles sont inscrites.

Avec l'évolution des politiques et des valeurs pénitentiaires, ces établissements sont inadaptés et sont voués à être évacués. Ces prisons radiales présentent de nombreuses contraintes liées à leur fonction d'origine telle que l'organisation cellulaire, leurs circulations ou encore leurs structures massives. Pourtant, ces établissements possèdent une valeur patrimoniale importante.

À Bruxelles, les deux prisons de Saint-Gilles et Forest, situées à l'origine à l'extérieur de la ville dense se retrouvent au cœur de cette dernière, dans des quartiers résidentiels où la pression foncière est très importante. Leur fermeture progressive pose alors la question de leur avenir.

Cette problématique n'est pas la seule à Bruxelles. En effet, les citoyens sont victimes d'une augmentation des prix de l'immobilier, d'une pression foncière et de l'évolution des modes d'habiter. Dans ce contexte, les grands ensembles bâtis désaffectés représentent des opportunités importantes capables de participer au solutionnement de la crise d'accessibilité au logement.

Cependant, transformer une prison radiale ne consiste pas uniquement à adapter un bâtiment à un nouveau programme mais implique de prendre en compte les nombreuses valeurs patrimoniales que possède le site. Ce mémoire interroge donc le potentiel de reconversion des prisons cellulaires radiales et cherche à comprendre dans quelles mesures ces bâtiments peuvent devenir un habitat contemporain tout en préservant l'identité du site. Les recherches s'appuyant sur le cas de la prison de Forest afin de développer une réflexion complète et concrète sur un site donné.

La première partie du mémoire vise à comprendre le modèle radial à travers son origine, son fonctionnement, ses valeurs patrimoniales et les différents enjeux à prendre en compte lors de sa reconversion. La seconde partie analyse les problématiques urbaines contemporaines liées au logement et en quoi la prison pourrait être une solution intéressante à la crise de l'accessibilité au logement. La troisième partie reprend une série d'options génériques applicables sur une prison cellulaire radiale. Enfin, la dernière partie est attribuée à l'application de la théorie sur le cas d'étude de la prison de Forest.

ÉTAT DE L'ART

L'intérêt pour le patrimoine carcéral et les prisons désaffecté a fortement augmenté au cours des dernières décennies. Plusieurs études et recherches se sont intéressées à l'histoire pénitentiaire, au fonctionnement des prisons cellulaires ainsi qu'à leur destin. Parmi les recherches, la thèse d'Elsa Besson « Logiques spatiales et logiques pénales : acteurs, modèles internationaux et diffusion de l'architecture carcérale en France (1770-1950) » permettent de mieux comprendre l'évolution des modèles carcéraux radiaux et cellulaires ainsi que les principes disciplinaires du XIX^e siècle.

En Belgique, plusieurs études se sont concentrées sur le patrimoine pénitentiaire bruxellois avec les prisons de Forest et Saint-Gilles. Les recherches d'Aurélie Autenne et de Michèle Kreutz ont permis de mettre en évidence la valeur historique, architecturale, sociale et typologique de ces complexes. D'autres organismes comme l'ARAU et l'ASBL 9m² participent également à partager cette réflexion sur le passé et l'avenir de ces sites.

Parallèlement à ces recherches patrimoniales, plusieurs projets de reconversion ont eu lieu ou ont lieu actuellement sur des prisons. Certaines sont transformées en musée, ou en université comme la prison radiale d'Hasselt mais aujourd'hui, il semblerait que les seules prisons reconverties en logement ne soient pas radiales. On retrouve les prisons de Saint-Anne à Avignon ou de Saint-Paul à Lyon mais ces dernières ne sont pas construites sur un plan en étoile. Cependant, le principe cellulaire reste semblable.

D'autre part, les questions liées au logement et à l'écart croissant entre le prix du logement et les salaires occupent une place importante dans les grandes villes et notamment à Bruxelles. De nombreuses études abordent ces problématiques comme celles de Statbel, de l'Observatoire de la Santé et du Social ou de la SLRB abordent des sujets tels que la réhabilitation du bâti existant, la densification urbaine, les formes d'habitat alternatives mais aussi les conditions de logement actuelles.

.

MÉTHODOLOGIE

Ce travail cherche à répondre à la question suivante :

Quel avenir pour les prisons cellulaires radiales urbaines désaffectées face à la crise de l'accessibilité au logement ?

La méthodologie adoptée s'est développée entre recherches théoriques, analyses architecturales, visites du site et expérimentation de projet.

Dans un premier temps, une phase de recherche a permis de mieux comprendre les enjeux liés à l'univers carcéral, au patrimoine et à la question du logement accessible. Cette étape s'est construite à travers des lectures, des plans historiques, des études patrimoniales, des projets de reconversion, des documentaires ainsi que différents témoignages, notamment ceux de membres de l'ASBL 9m², d'anciens détenus et d'un ancien gardien.

Parallèlement à cette recherche théorique, un travail d'analyse architecturale de la prison de Forest a été réalisé à travers l'étude des plans, des photographies et des documents d'archives. La réalisation d'une modélisation 3D complète du site a également permis de comprendre d'avantage l'organisation spatiale de la prison, des relations entre les différentes ailes et des ambiances du bâtiment.

Deux visites de la prison ont ensuite permis de confronter cette compréhension théorique à la réalité du lieu. Ces visites ont permis de comprendre les échelles, les matérialités, les rapports de lumière et certaines ambiances impossibles à saisir uniquement à travers les documents. Cependant, l'intégralité du site n'a pas pu être visité.

Enfin, plusieurs références de projets et de reconversions ont accompagné le développement du projet. Leur analyse a permis d'identifier différentes manières d'intervenir sur un patrimoine carcéral et de développer un regard critique sur certaines transformations existantes.

L'ensemble de cette recherche a finalement été appliqué au cas concret de la prison de Forest afin de développer des pistes de reconversion adaptées aux réalités architecturales, urbaines et sociales du site.



Figure 0 : Aile cellulaire de la prison de Loos

PARTIE I

Comprendre l'objet : la prison radiale



Figure 1 : Vue aérienne de la prison de Forest et de Saint-Gilles

Chapitre 1 - Les prisons radiales : Origine, modèle et fonctionnement

Avant d'aborder une quelconque transformation d'une prison radiale, il est nécessaire de comprendre l'origine de cette typologie et les grands principes qui ont guidé son développement. Les prisons radiales sont apparues au XIX^e siècle dans un contexte de réformes pénales et d'évolution des conceptions d'enfermement. La prison devient alors un lieu pensé pour surveiller, contrôler et réformer¹ le détenu, ce qui demande une nouvelle organisation des espaces d'enfermement.

L'architecture pénitentiaire évolue donc vers des modèles capables de répondre à des exigences de contrôle, d'isolement et de gestion rationnelle des détenus. Le développement du système cellulaire et des principes de surveillance centralisée influence fortement l'apparition du modèle radial cellulaire, qui va se diffuser progressivement en Europe et notamment en Belgique.

Ce chapitre analyse les fondements théoriques et spatiaux de la prison radiale dans le but d'analyser les modèles pénitentiaires qui ont influencé son apparition, de distinguer les notions de panoptique, de système cellulaire et de plan radial mais également d'étudier l'organisation du complexe carcéral à travers le noyau central, les ailes, les circulations et le mur d'enceinte.

Enfin, cette analyse permettra de mettre en évidence les limites actuelles de cette typologie carcérale. En effet, si le modèle radial a longtemps été considéré comme une solution efficace aux enjeux pénitentiaires, son fonctionnement est aujourd'hui inapproprié aux valeurs contemporaines de la détention ce qui soulève la question du devenir de ces sites présents sur les cinq continents.

¹ Corriger, ramener à la vertu.

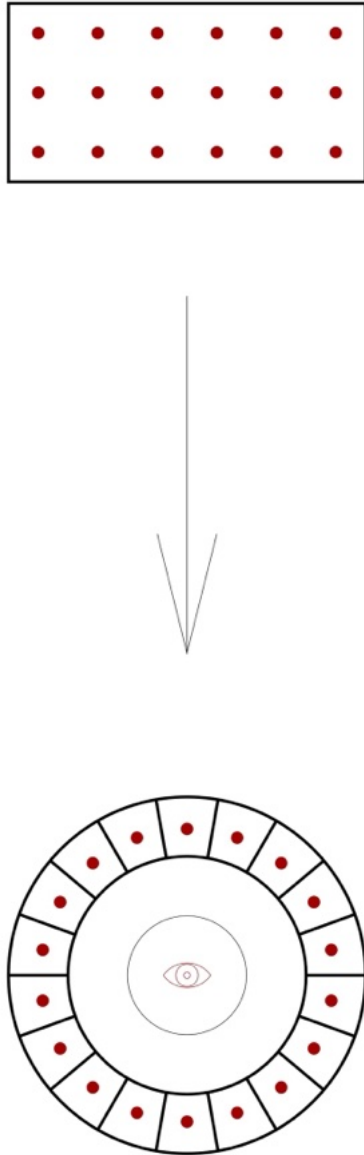


Figure 2 : Évolution de l'enfermement collectif vers le principe de surveillance centralisée inspiré du plan panoptique.

1.1 Origines de la prison cellulaire radiale

Le système pénitentiaire actuel ne peut être compris sans revenir aux réformes et aux changements du système pénal en Europe à la fin du XVIII^e et au XIX^e siècle. À cette époque, la prison devient progressivement la peine principale du système judiciaire. L'emprisonnement remplace alors les châtiments corporels mais aussi les exécutions publiques. Cette évolution modifie profondément la manière de concevoir les lieux d'enfermement.

Avant cette période, les prisons ne sont pas conçues comme des lieux de réforme morale mais davantage comme des lieux de détention provisoire. Les détenus y sont généralement enfermés collectivement dans de grandes salles ou dans des cellules partagées, sans distinction selon l'âge, le statut ou la nature du crime. Cette promiscuité favorise la violence, la propagation des maladies et ce que les réformateurs appellent la « contamination morale ».

Dans ces établissements, l'architecture n'est alors pas encore pensée comme un outil de contrôle. Les bâtiments sont souvent des châteaux, des couvents ou des bâtiments administratifs reconvertis plutôt que des constructions spécialement conçues pour l'enfermement. La prison n'est donc pas encore un dispositif architectural pensé pour le contrôle, la discipline ou la séparation des détenus.

Au tournant du XIX^e siècle, les réflexions sur l'architecture pénitentiaire s'intensifient progressivement. Cette évolution dépasse le seul cadre pénitentiaire et touche plus largement l'organisation des institutions publiques où l'architecture devient un outil permettant d'organiser les comportements et les usages.

À la fin du XVIII^e siècle, le philosophe Jeremy Bentham² propose en 1791 le modèle panoptique. Le principe architectural consiste en un bâtiment circulaire organisé autour d'une tour centrale de surveillance. Les cellules sont disposées sur le pourtour du cercle afin de maximiser la surveillance tout en minimisant le nombre de gardiens.

Le principe du panoptique repose sur un mécanisme psychologique : les détenus ne savent jamais réellement s'ils sont observés ou non ce qui les pousse à se comporter comme s'ils l'étaient en permanence. Bentham considère que cette situation crée une forme d'autodiscipline et produit « un état de visibilité permanent garantissant le fonctionnement automatique du pouvoir ».

Bien que ce modèle n'ait jamais connu un grand succès dans sa forme pure, il influence fortement l'évolution des prisons et de la pensée pénitentiaire.

² Jeremy Bentham (1748-1832) est un philosophe et juriste britannique considéré comme le fondateur de l'utilitarisme. Il est connu pour avoir théorisé le modèle du Panoptique, une architecture carcérale fondée sur la surveillance centralisée des détenus.

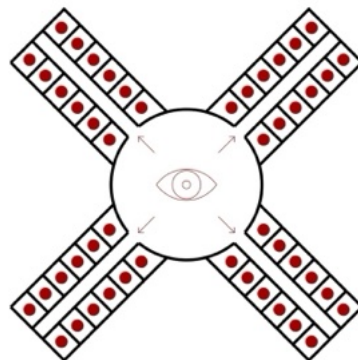
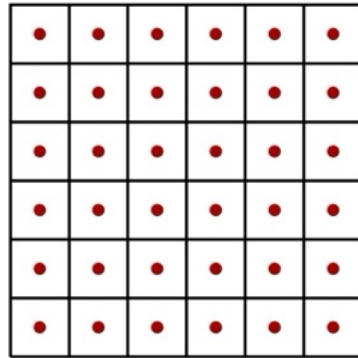


Figure 3 : Passage du système cellulaire pennsylvanien vers l'organisation radiale cellulaire.

Au début du XIX^e siècle, les réformateurs pénitentiaires développent ensuite deux grands modèles d'organisation carcérale : le système de Philadelphie et le système d'Auburn, tous deux expérimentés aux États-Unis.

Le système de Philadelphie repose sur l'isolement total. Les détenus vivent seuls dans leur cellule, où ils prient et travaillent en silence. Cette organisation a pour objectif de favoriser la réflexion personnelle et le repentir. Le détenu est alors séparé du reste de la société mais aussi et surtout des autres prisonniers afin d'éviter toute influence jugée négative.

Dans le système d'Auburn, les détenus sont enfermés individuellement la nuit mais travaillent ensemble dans la journée, toujours dans le silence. Ce modèle est considéré comme plus productif et économiquement plus intéressant.

Ces deux systèmes influencent fortement les politiques pénitentiaires européennes au XIX^e siècle. En Belgique, cette réflexion est portée par Édouard Ducpétiaux³, inspecteur général des prisons, qui joue un rôle majeur dans l'introduction du principe de l'isolement cellulaire. Selon lui, la séparation des détenus permet de limiter la « contamination morale » entre criminels et de favoriser leur évolution personnelle.

Dans ce contexte, la cellule devient l'unité fondamentale de l'architecture pénitentiaire. L'objectif n'est plus uniquement d'enfermer les détenus mais également d'organiser leur quotidien, leurs déplacements et leurs interactions à travers un dispositif spatial précis.

Cependant, l'application du système cellulaire à grande échelle pose rapidement plusieurs difficultés. L'isolement individuel nécessite un nombre important de cellules ainsi qu'une organisation permettant de surveiller efficacement les détenus, le tout en limitant les déplacements et les croisements. Les réflexions pénitentiaires cherchent donc à développer des modèles capables de combiner isolement, surveillance et gestion rationnelle du bâtiment.

C'est dans ce contexte que se développe progressivement la prison cellulaire radiale, qui a pour objectif de combiner l'isolement individuel avec une surveillance plus optimisée et une organisation rationnelle du bâtiment.

³ Édouard Ducpétiaux (1804-1868) est un juriste et réformateur social belge et est nommé inspecteur général des prisons après l'indépendance de la Belgique en 1830. Il joue un rôle majeur dans le développement du système cellulaire et de l'architecture pénitentiaire radiale en Belgique au XIX^e siècle.

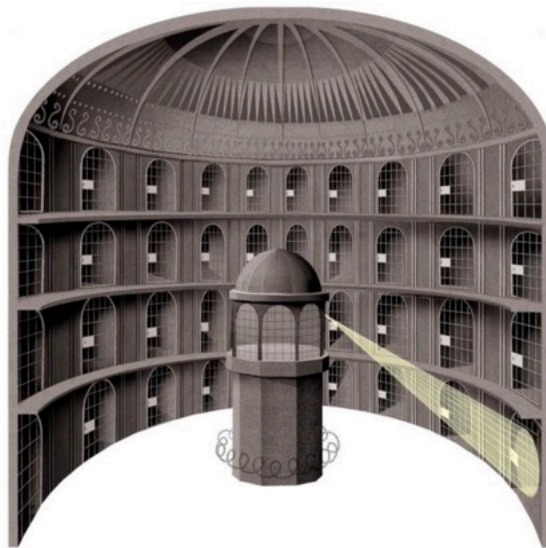


Figure 4 : Représentation du système panoptique de Jeremy Bentham.

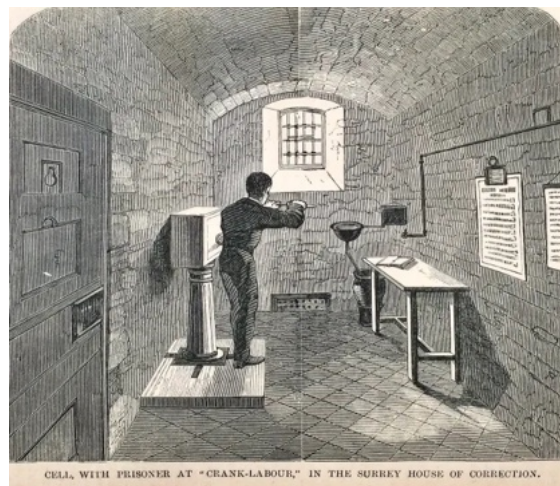


Figure 5 : cellule individuelle du système cellulaire au XIX^e siècle.

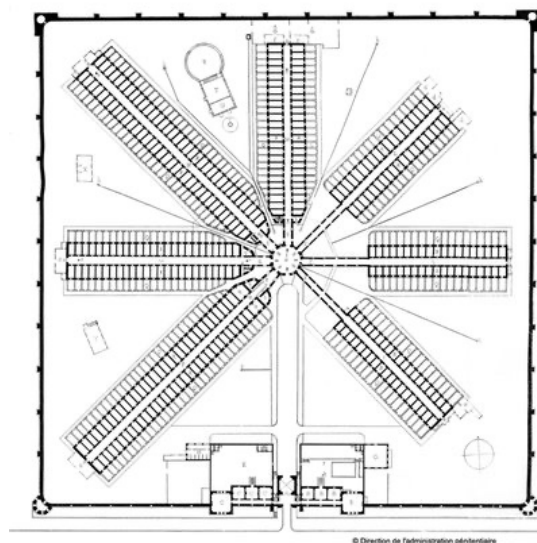


Figure 6 : Plan de la prison radiale cellulaire de Philadelphie (1837)

1.2 Panoptique, cellulaire et radial : trois notions à distinguer

Les termes panoptique, cellulaire et radial sont souvent utilisés ensemble pour parler des prisons du XIX^e siècle. Pourtant, ces notions ne désignent pas la même chose. Elles correspondent à trois principes différents qui vont progressivement se combiner avec l'évolution de l'architecture carcérale.

Le panoptique correspond avant tout à un principe de surveillance. Développé par Jeremy Bentham à la fin du XVIII^e siècle, il repose sur une organisation circulaire permettant à un gardien placé au centre d'observer l'ensemble des détenus sans être vu. L'objectif principal n'est donc pas l'organisation du bâtiment mais la création d'un contrôle psychologique permanent. Le détenu doit avoir l'impression d'être observé en permanence, même lorsque ce n'est pas réellement le cas.

Le principe cellulaire repose quant à lui sur l'isolement individuel. Chaque détenu possède sa propre cellule afin d'éviter les contacts avec les autres prisonniers et de limiter ce que les réformateurs appellent la « contamination morale ». La cellule devient alors l'unité de base du système pénitentiaire. Ce principe est notamment développé dans les systèmes de Philadelphie et d'Auburn au début du XIX^e siècle.

Le système radial correspond davantage à une organisation spatiale du bâtiment. Les ailes se développent autour d'un noyau central permettant de distribuer les circulations et de contrôler les déplacements. Le modèle en étoile cherche donc à organiser efficacement le fonctionnement de la prison tout en facilitant la surveillance.

Cependant, cette organisation spatiale dépasse la simple question fonctionnelle. La disposition radiale participe également à une logique de contrôle et de visibilité héritée du modèle panoptique. Même si les prisons radiales ne permettent pas une surveillance totale comparable au schéma imaginé par Bentham, leur organisation renforce l'impression d'un contrôle permanent. Les circulations, les ouvertures et la position centrale des espaces de surveillance participent alors à créer une architecture où les détenus sont continuellement soumis à la possibilité d'être vus, sans que ces derniers puissent voir les surveillants.

Ces trois notions sont donc proches et liées mais ne sont pas équivalentes. Une prison peut être cellulaire sans être panoptique, ou radiale sans reprendre exactement le modèle imaginé par Bentham.

La prison de Saint-Gilles est construite selon un modèle en étoile organisé autour d'un noyau central et de cinq ailes rayonnantes. La prison de Forest reprend un principe similaire avec quatre ailes, dont deux longues et deux plus courtes.

Une prison radiale n'est donc pas forcément un panoptique au sens strict. Elle reprend l'idée d'un centre de contrôle mais elle l'adapte dans un système plus adéquat à la gestion de grands établissements pénitentiaires avec l'isolement cellulaire.

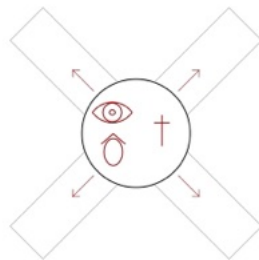
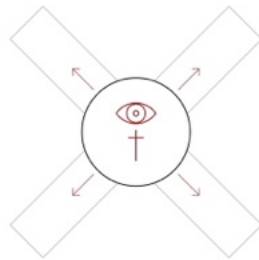
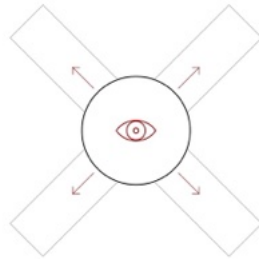


Figure 7 : Programmation du centre de la prison radiale

1.3 Le rôle du centre : surveillance, distribution, religion et services

Dans les prisons radiales du XIX^e siècle, le noyau central est l'élément le plus stratégique de l'ensemble du complexe carcéral. Situé au point de rencontre des différentes ailes, il organise à lui seul une grande partie du fonctionnement de la prison.

Le centre est avant tout conçu comme un espace de surveillance. Depuis ce point, les surveillants peuvent observer les départs des différentes ailes cellulaires et contrôler les déplacements à l'intérieur de l'établissement. Cette position permet une surveillance centralisée tout en limitant le nombre de gardiens nécessaires.

Mais le noyau central ne doit pas être compris uniquement comme un poste d'observation. Il est également un véritable espace de distribution. Depuis ce point s'organisent les accès vers les ailes, les préaux, les espaces de service et les différentes fonctions de la prison. Le centre permet donc de contrôler les déplacements et de séparer les différents parcours à l'intérieur de la prison depuis un seul et même point.

Cette organisation répond à une logique très précise : limiter au maximum les croisements non contrôlés entre les détenus, le personnel, les visiteurs et les services. Les parcours sont séparés selon les catégories de détenus, le sexe ou les fonctions exercées dans la prison.

Dans plusieurs prisons de type radial, le noyau central accueille également d'autres fonctions importantes. On y retrouve la plupart du temps une chapelle, des espaces administratifs, des locaux pour le personnel mais aussi certains services collectifs comme l'école, la bibliothèque ou les cuisines. Le centre devient alors un véritable cœur fonctionnel capable d'organiser la vie quotidienne de l'établissement.

La chapelle occupe souvent une place importante dans cette composition. Elle ne répond pas uniquement à une fonction religieuse mais participe également au projet moral défendu par le système pénitentiaire du XIX^e siècle. La religion est alors utilisée comme un outil de rédemption et occupe une place majeure dans l'organisation architecturale de la prison. La chapelle, généralement située dans le noyau central ne joue pas uniquement un rôle fonctionnel mais également symbolique et représente le cœur du pouvoir pénitentiaire.

Dans certaines prisons radiales, ce centre a tendance à se complexifier avec le temps. L'ajout de nouvelles fonctions, la division de certains espaces ou les transformations successives rendent parfois cette partie difficile à comprendre et à réhabiliter aujourd'hui. Cette complexité explique en partie pourquoi le noyau central est souvent l'un des enjeux majeurs dans la reconversion des prisons radiales.

Ainsi, le centre de la prison radiale n'est pas uniquement un dispositif de surveillance. Il agit à la fois comme espace de distribution, de séparation des flux, de services et de représentation du pouvoir.

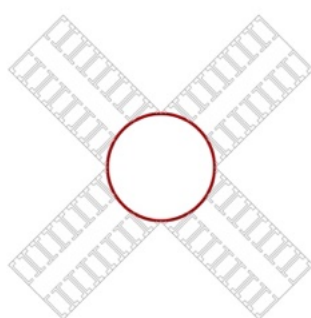
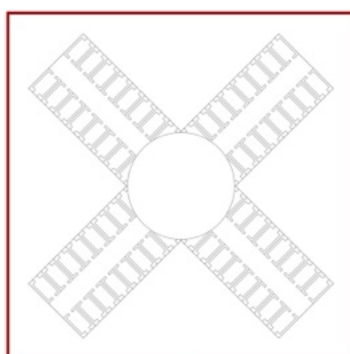
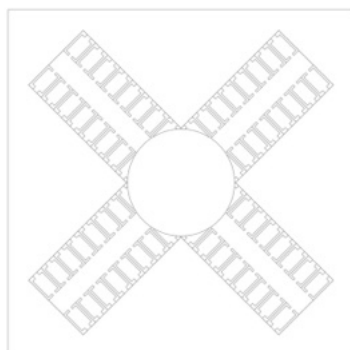


Figure 8 : La prison, l'enceinte, le centre

1.4 Organisation spatiale du modèle radial

Le modèle radial se caractérise par une organisation spatiale fortement hiérarchisée, conçue pour mêler surveillance, isolement et séparation des détenus. Dans les prisons de type Ducpétiaux, cette logique se traduit par un ensemble clos structuré autour d'un noyau central de contrôle depuis lequel rayonnent plusieurs ailes cellulaires.

Le plan radial ne vise pas uniquement à voir les détenus. Il cherche également à organiser les déplacements afin que les différentes catégories de personnes présentes dans la prison ne se croisent jamais, ou le moins possible. La séparation des flux devient donc aussi importante que la surveillance elle-même.

Le premier élément structurant est le mur d'enceinte. Celui-ci ne représente pas uniquement une limite physique mais définit un territoire autonome, une sorte d'univers clos au cœur de la ville. Ces murs, souvent hauts d'environ six mètres, enferment l'ensemble du complexe et marquent fortement la séparation avec le tissu urbain.

Le mur permet également de filtrer les circulations. Il limite les accès au site à quelques points précis. La prison fonctionne ainsi comme un ensemble fermé fonctionnant selon ses propres règles.

À l'intérieur de cette enceinte, l'organisation se construit autour du noyau central qui est le cœur fonctionnel et symbolique de la prison. Depuis ce noyau, l'administration pénitentiaire peut organiser les déplacements vers les différentes ailes tout en maintenant une séparation stricte entre les détenus, les visiteurs, le personnel et les services.

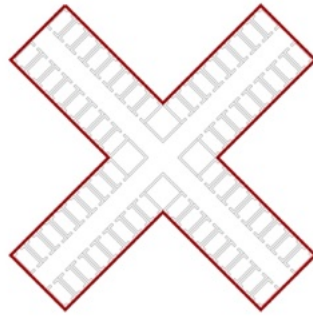


Figure 9 : Le plan rayonnant, l'aile, la cellule

Depuis ce centre partent les ailes cellulaires, éléments les plus caractéristiques du plan radial. Chaque aile est un volume allongé distribué par un corridor central et bordé de cellules réparties sur plusieurs niveaux. Les cellules constituent la base de toute l'organisation carcérale et leur répétition rythme l'architecture pénitentiaire.

L'organisation en ailes permet également de séparer les détenus selon différents critères comme le sexe, l'âge, le statut pénal ou le type de condamnation. Chaque branche peut alors fonctionner comme une entité relativement indépendante à l'intérieur du complexe.

Autour des ailes se trouvent également les cours et les préaux. Ces espaces permettaient aux détenus de sortir tout en respectant le principe d'isolement. Avec le temps, ces préaux individuels ont souvent été remplacés par des promenades communes.

Les préaux participent eux aussi à cette logique de séparation. Leur implantation et leur dimensionnement permettent d'organiser les temps de sortie sans provoquer de contacts non contrôlés entre différentes catégories de détenus.

L'implantation des locaux de service tels que cuisines, infirmeries, buanderies, parloirs et bureaux répondent aux mêmes critères de séparation, évitant les croisements non contrôlés entre détenus, personnel et visiteurs.

Concernant les façades, aucun style particulier n'est retenu si ce n'est que l'architecture des parties visibles tels que l'entrée, les bâtiments administratifs est plus élaborée en opposition aux ailes dont l'architecture reste purement fonctionnelle

Ainsi, l'organisation spatiale d'une prison radiale repose sur un ensemble hiérarchisé composé du mur d'enceinte, des bâtiments d'entrée, du noyau central, des ailes cellulaires et des différents espaces de service.

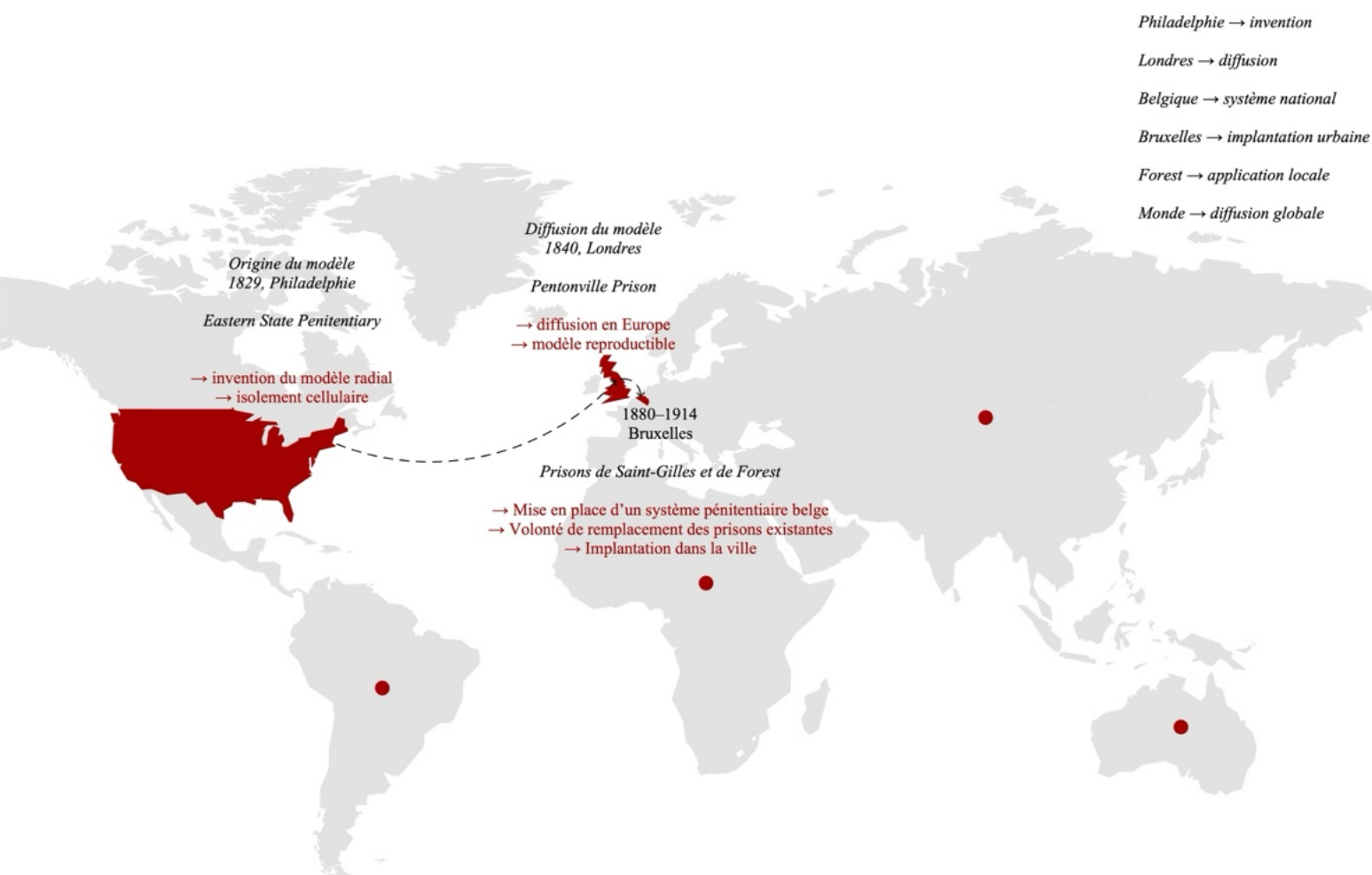


Figure 10 : Le développement du modèle

1.5 Diffusion du modèle radial

Au cours du XIX^e siècle, l'architecture carcérale connaît une diffusion internationale rapide. Les débats sur la réforme pénitentiaire et la circulation des idées entre l'Europe et l'Amérique du Nord contribuent à la diffusion de nouveaux modèles d'organisation des prisons. Réformateurs, juristes et administrateurs pénitentiaires participent à de nombreux congrès internationaux afin d'améliorer les conditions de détention et de définir des modèles plus efficaces.

Dans ce contexte, le plan radial s'impose progressivement comme une solution architecturale capable de répondre aux exigences de surveillance, de discipline et de séparation des détenus. Le modèle se diffuse progressivement depuis les États-Unis vers l'Europe à travers les échanges théoriques, les voyages d'étude et les congrès pénitentiaires internationaux.

Les premières réflexions autour du système cellulaire apparaissent notamment aux États-Unis avec les modèles de Philadelphie et d'Auburn. Ces expériences vont être à l'origine des réformes pénitentiaires européennes du XIX^e siècle. C'est en Angleterre, en 1842, que s'érige l'un des exemples les plus importants de prison cellulaire organisée selon un système rayonnant, avec la prison de Pentonville. Son organisation en ailes autour d'un noyau de contrôle contribue fortement à la diffusion du modèle radial en Europe.

En Belgique, les réformes menées après l'indépendance du pays en 1830 vont influencer le développement de l'architecture pénitentiaire. Édouard Ducpétiaux, alors inspecteur général des prisons, défend l'idée que l'isolement individuel permet de favoriser la réflexion morale du détenu. Ce dernier jouera un rôle déterminant dans la mise en place du système cellulaire inspiré par les modèles américains.

En Belgique, le développement de l'architecture pénitentiaire est fortement influencé par les réformes menées après l'indépendance du pays en 1830. L'inspecteur général des prisons Édouard Ducpétiaux joue un rôle déterminant dans la mise en place du système cellulaire. Inspiré par les modèles américains et les débats internationaux, il défend l'idée que l'isolement individuel permet de favoriser la réflexion morale du détenu.

Concrètement, en Belgique, ces principes seront matérialisés en 1869 avec la prison de Leuven, le bâtiment se compose de six ailes disposées en étoile autour d'un noyau central. Cette dernière sera suivie de nombreuses prisons dont la prison de Saint-Gilles en 1884.

La maison d'arrêt de Forest, construite en 1910 pour compléter le complexe pénitentiaire bruxellois, reprend cette même logique spatiale. Elle se compose de quatre ailes : deux grandes destinées aux hommes et deux plus petites destinées aux femmes. Forest est ainsi une évolution du modèle radial belge adapté à une organisation différenciée des détenus.

Le plan radial devient progressivement l'un des modèles carcéraux les plus répandus du XIX^e siècle dans l'architecture pénitentiaire européenne du XIX^e siècle, jusqu'à devenir l'un des modèles carcéraux les plus répandus en Europe au XIX^e siècle.

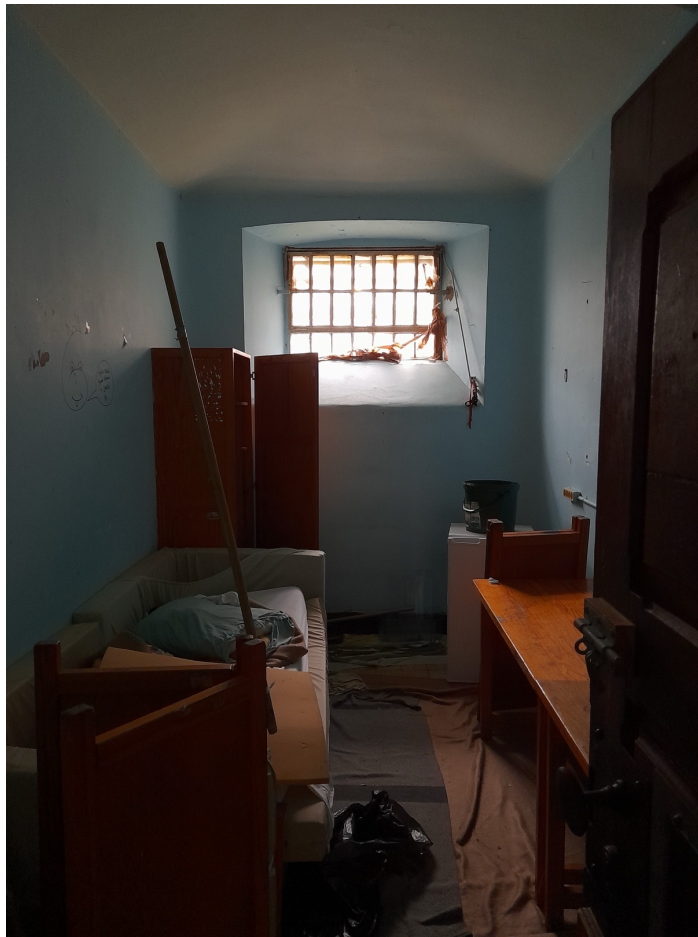


Figure 11 : cellule de la prison de Forest

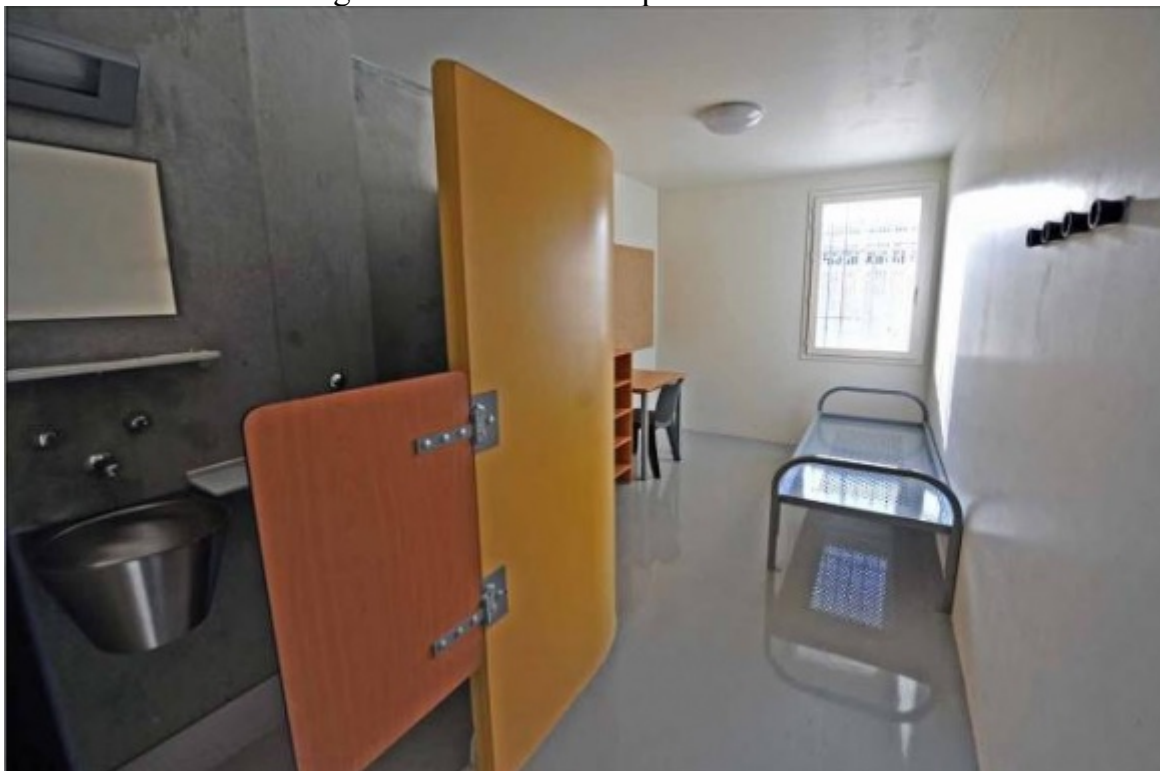


Figure 12 : cellule moderne du centre pénitentiaire le Havre

1.6 Obsolescence du modèle radial

Si au XIX^e siècle le modèle radial était considéré comme une solution efficace pour organiser la détention, l'évolution des normes et des conceptions pénales met aujourd'hui en évidence les limites de ce système.

Les prisons construites selon ce modèle reposent sur une logique d'isolement et de surveillance permanente qui ne correspond plus aux approches contemporaines de la détention. Aujourd'hui, la réinsertion sociale, la dignité des détenus et l'amélioration des conditions de vie sont au cœur des préoccupations carcérales.

Ces deux visions respectivement au XIX^e siècle d'isolement individuel, de séparation stricte des détenus et de contrôle permanent et au XXI^e siècle d'interactions sociales, d'accompagnement ou de réintégration dans la société sont tout à fait incompatibles et marquent donc la fin du modèle radial ou plus exactement son obsolescence.

Au cours du XX^e siècle, des recherches en criminologie et en psychologie ont mis en évidence les effets négatifs d'un isolement prolongé sur la santé mentale. Alors que la réinsertion sociale nécessite au contraire des interactions sociales, des activités collectives et un accompagnement adapté.

Cette évolution est clairement matérialisée dans règles pénitentiaires européennes, révisées par le Conseil de l'Europe en 2006 qui insistent par exemple sur l'accès, aux activités éducatives, à la lumière naturelle, aux soins médicaux et aux contacts avec l'extérieur.

En Belgique, l'arrêté royal du 3 février 2019 fixe également des normes minimales pour les cellules dans les prisons notamment une surface minimale d'environ dix mètres carrés pour un détenu, l'accès à la lumière naturelle, à la ventilation et à des installations sanitaires adaptées.



Figure 13 : aile de la prison de Forest

Au-delà de ces questions réglementaires, les prisons radiales présentent aussi des limites architecturales importantes. La rigidité du plan, la répétition des cellules et l'épaisseur des structures rendent les transformations difficiles.

La cellule, pensée pour accueillir une seule personne dans une logique d'isolement, devient particulièrement difficile à adapter à d'autres usages. Ses dimensions réduites, la faible taille des ouvertures et l'organisation très répétitive des ailes limitent fortement les possibilités de transformation.

Il devient également compliqué d'intégrer dans ces bâtiments des espaces favorisant les activités collectives, les rencontres ou les nouvelles approches de réinsertion. Les circulations, les coursives et les dispositifs de séparation restent encore aujourd'hui marqués par leur fonction carcérale d'origine.

Le noyau central est également une difficulté sérieuse. Pensé comme un espace de contrôle et de distribution, il possède une organisation très spécifique qui devient parfois complexe à reconverter. Sa position dominante et sa forte dimension symbolique rendent sa transformation particulièrement sensible dans le cadre d'un nouveau programme.

Aujourd'hui, plusieurs pays européens privilégient des établissements pénitentiaires de plus petite taille organisés autour d'unités de vie favorisant les interactions sociales. Comparées à ces nouvelles approches, les prisons radiales apparaissent comme des structures lourdes et peu flexibles dont l'architecture ne correspond plus aux besoins actuels du système pénitentiaire.



Figure 14 : Circulation de la prison de Loos

1.7 Synthèse

Ce premier chapitre a permis de comprendre l'évolution des modèles carcéraux qui conduisent à l'apparition des prisons radiales au XIX^e siècle, notamment à travers les différentes réformes pénales américaines, européennes et belges. La prison devient progressivement la peine principale du système judiciaire. L'enfermement ne sert alors plus uniquement à punir mais aussi à surveiller et contrôler les détenus. Cette évolution entraîne une nouvelle réflexion sur l'architecture pénitentiaire et sur l'organisation des lieux d'enfermement.

L'analyse des premiers modèles carcéraux a montré l'évolution progressive d'un enfermement collectif vers des systèmes fondés sur l'isolement individuel et la surveillance centralisée. Le modèle panoptique de Bentham introduit notamment l'idée d'un contrôle rendu possible par l'architecture. Les systèmes de Philadelphie et d'Auburn développent ensuite le principe cellulaire qui deviendra la base des réformes pénitentiaires du XIX^e siècle.

Ce chapitre a également permis de distinguer trois notions généralement associées : le panoptique, le système cellulaire et le modèle radial. Le panoptique correspondant à un principe de surveillance, le système cellulaire correspondant à un principe d'isolement et le modèle radial correspondant à une organisation spatiale principalement composée d'ailes reliées à un noyau central. Les prisons radiales quant à elles reprennent donc certaines logiques du panoptique et du système cellulaire tout en développant une organisation plus adaptée à la gestion d'établissements pénitentiaires de plus grande taille.

L'étude du fonctionnement des prisons radiales a ensuite mis en évidence l'importance du noyau central, des ailes cellulaires et du mur d'enceinte dans l'organisation du complexe carcéral. Le centre assure la distribution et la surveillance alors que les ailes permettent de séparer les détenus selon leurs profils. L'ensemble du complexe est organisé afin de limiter les croisements et contrôler les déplacements à l'intérieur de l'établissement.

Enfin, ce chapitre a montré que si le modèle radial s'est largement diffusé en Europe au XIX^e siècle, notamment en Belgique, il apparaît aujourd'hui inadapté aux valeurs actuelles de détention. La rigidité des structures et la logique d'isolement rendent ces prisons difficiles voire impossible à adapter aux normes actuelles. Ces limites posent la question de leur reconversion et de leur réintégration dans la ville comme enjeu important.



Figure 15 : Aile « déshabillée » de la prison de La Santé.

Chapitre 2 - Les prisons radiales : Comprendre et transformer les prisons radiales

Les prisons radiales du XIX^e siècle occupent aujourd'hui une place particulière dans les réflexions patrimoniales et architecturales contemporaines. Ces dernières ont longtemps été considérées comme des infrastructures pénitentiaires fonctionnelles mais aujourd'hui elles apparaissent davantage comme des ensembles complexes dont la valeur dépasse fortement la simple question de l'architecture carcérale. Leur monumentalité, leur organisation spatiale, leur présence dans la ville et leur dimension symbolique donnent à ces ensembles une place particulière dans le patrimoine architectural et urbain.

Cependant, la reconnaissance patrimoniale de ces ensembles soulève de nombreuses questions. Les prisons radiales ont été conçues selon des principes très spécifiques et ces caractéristiques détaillées dans le premier chapitre participent fortement à l'identité du lieu mais rendent également leur transformation complexe. La reconversion de ces bâtiments ne consiste donc pas uniquement à changer leur fonction comme l'on pourrait le faire avec un immeuble de bureau mais elle implique de transformer une architecture pensée pour l'enfermement en un espace capable d'accueillir de nouveaux usages et une autre manière d'habiter le lieu.

Malgré ces contraintes, plusieurs projets récents montrent que les prisons radiales possèdent également un grand potentiel spatial. La robustesse des structures, les grands espaces extérieurs, la répétition des cellules ou encore la centralité du complexe offrent néanmoins de réelles possibilités de transformation. C'est dans cette perspective que certaines caractéristiques du modèle radial peuvent devenir de véritables ressources de projet plutôt que de simples limites.

Ce chapitre permet de comprendre les prisons radiales comme des objets patrimoniaux à transformer. L'analyse des différentes valeurs et aspects patrimoniaux de ces ensembles a pour objectif d'identifier et de mettre en évidence toutes les qualités et autres aspects à prendre en compte lors d'une reconversion. Enfin, cette réflexion permettra d'identifier les enjeux liés à la transformation de ces bâtiments, entre conservation, adaptation et révélation du patrimoine existant.



Figure 16 : Mur d'enceinte de la prison de la Santé à Paris illustrant la rupture entre le complexe carcéral et la ville



Figure 17 : Vue aérienne de la prison de Gand illustrant l'organisation radiale du complexe carcéral autour d'un noyau central.

2.1 Valeurs patrimoniales : monumentales, typologiques et symboliques

Les prisons radiales du XIX^e siècle représentent aujourd'hui un patrimoine complexe dont la valeur ne peut être réduite à son seul aspect esthétique. L'intérêt de ces bâtiments dépasse largement leur seule architecture. Les prisons radiales possèdent des dimensions monumentales, historiques, symboliques mais aussi urbaines. Les différentes catégories d'intérêt patrimonial définies par le COBAT⁴ permettent justement d'aborder cette complexité et ces nuances en dépassant une lecture uniquement monumentale du patrimoine.

Du point de vue monumental, ces sites occupent une place hors du commun dans le paysage urbain. L'échelle du site, du bâtiment et du mur d'enceinte continu crée une sorte d'enclave au sein de la ville. Le mur d'enceinte joue un rôle très important dans le caractère du site : il n'est pas uniquement une limite physique mais produit une rupture entre la vie à l'extérieur et celle à l'intérieur. Il affirme ainsi l'autonomie de la prison. Cet élément apporte aux prisons une dimension institutionnelle très forte, à la manière des bâtiments publics de l'époque. Outre le mur d'enceinte, cet aspect monumental se prolonge dans les façades d'entrée, les pavillons, les tourelles et certains espaces centraux comme la chapelle. Dans le cas des prisons de Forest et de Saint-Gilles, cette présence carcérale participe fortement à l'identité du quartier et à la présence du complexe carcéral dans le paysage urbain bruxellois, bien que le rapport visuel au quartier ne soit principalement dû qu'aux murs d'enceinte et aux bâtiments avants.

La valeur patrimoniale des prisons radiales ne se limite pas à leur caractère urbain ou à leur monumentalité. Elle réside également dans leurs spécificités typologiques, incarnant un modèle pénitentiaire précis.

Le plan en étoile, le noyau central, la distribution rayonnante, la répétition des cellules et la séparation des espaces sont la traduction d'un système disciplinaire non un choix architectural. L'intérêt patrimonial ne se situe donc pas simplement dans l'expression architecturale des façades mais aussi dans l'organisation générale du complexe. Cet aspect est essentiel, car il permet d'aborder la reconversion en questionnant ce qu'il faut préserver : une image, une structure, une logique spatiale ou l'ensemble de ces éléments. Comme le soulignent Aurélie Autenne⁵ et Michèle Kreutz⁶ dans leur étude sur les prisons de Saint-Gilles et Forest, la valeur patrimoniale de ces ensembles réside autant dans leur composition spatiale que dans leurs qualités architecturales.

⁴ Le COBAT (Code Bruxellois de l'Aménagement du Territoire) est le principal texte réglementaire encadrant l'aménagement du territoire, l'urbanisme et la protection du patrimoine en Région de Bruxelles-Capitale.

⁵ Aurélie Autenne est architecte, spécialiste du patrimoine culturel immobilier et Secrétaire permanente de la Commission Royale des Monuments et Sites chez Urban.brussels. Elle a notamment travaillé sur les études patrimoniales et les réflexions de reconversion des prisons de Forest et de Saint-Gilles.

⁶ Michèle Kreutz est historienne de l'architecture et spécialiste du patrimoine auprès d'urban.brussels. Elle a notamment coécrit plusieurs études et publications consacrées aux prisons cellulaires de Forest et de Saint-Gilles.



Figure 18 : Cellule de prison de Forest illustrant les dimensions réduites et les conditions spatiales du système cellulaire.

Les avis de la CRMS⁷ vont dans ce sens en reconnaissant l'intérêt intrinsèque de l'ensemble des complexes carcéraux, au-delà des seuls éléments protégés. Ils soulignent notamment que la typologie et le fonctionnement du complexe participent à la valeur patrimoniale du site, même si, dans les faits, les éléments classés restent partiels et concernent souvent les parties les plus travaillées, comme les bâtiments d'entrée ou le noyau central. Cet écart entre protection juridique et reconnaissance patrimoniale montre bien que les prisons ne sont pas des sites historiques comme les autres. La reconnaissance patrimoniale du site ne concerne donc pas uniquement l'architecture, elle concerne également les dimensions historiques, sociales, urbanistiques et symboliques du complexe carcéral.

À cette dimension monumentale et typologique s'ajoute une forte valeur symbolique. Les prisons véhiculent des notions d'autorité, de justice, de sanction et de privation de liberté. Elles sont le vestige d'une mémoire sociale et d'une politique d'un autre temps. D'un côté, elles témoignent des réformes morales et de la rationalisation du système pénal, où l'architecture devient un outil de mutation des comportements. De l'autre, elles renvoient à un patrimoine plus obscur, lié à l'enfermement, à la violence institutionnelle et à la souffrance. Cette dimension symbolique rend leur reconversion particulièrement délicate. Les prisons constituent donc un patrimoine inconfortable, dont la mémoire reste difficile à appréhender collectivement.

Les approches contemporaines du patrimoine permettent d'aborder cette complexité autrement. La Charte de Venise insiste sur la conservation de l'authenticité, à la fois dans la forme et dans la substance. Le document de Nara élargit cette notion en intégrant la conception, l'usage, la situation et l'esprit du lieu. La Convention de Faro, met en avant la dimension sociale du patrimoine et son appropriation par les communautés. Ces principes invitent à s'interroger sur les raisons d'un système spatial, d'une mémoire et d'un sens plutôt que d'un simple « façadisme⁸ ». L'authenticité d'une prison repose donc sur la préservation de certaines relations spatiales, de la centralité, de la structure rayonnante ou encore de la perception du mur d'enceinte.

Les prisons radiales apparaissent donc comme des bâtiments patrimoniaux paradoxaux. Leur valeur, bien que reconnue, reste difficile à appréhender et à préserver. Il ne s'agit ni d'un patrimoine purement monumental, ni d'un patrimoine ordinaire mais d'un patrimoine où l'organisation spatiale et la valeur symbolique occupent une place dominante. Cette complexité rend toute intervention complexe et oriente le projet vers une approche capable de transformer sans figer tout en évitant une muséification⁹.

⁷ La CRMS (Commission Royale des Monuments et des Sites) est un organe consultatif de la Région de Bruxelles-Capitale chargé de rendre des avis sur la protection, la conservation et la transformation du patrimoine immobilier.

⁸ Le façadisme désigne une pratique consistant à conserver uniquement la façade d'un bâtiment tout en transformant ou reconstruisant entièrement son intérieur.

⁹ La muséification désigne le fait de conserver un lieu ou un patrimoine figé au risque de limiter son évolution, son appropriation et ses usages contemporains.



Figure 19 : Aile cellulaire de l'Eastern State Penitentiary.

2.2 Contraintes architecturales

Si les prisons radiales présentent une forte reconnaissance patrimoniale, elles sont également caractérisées par un ensemble de contraintes architecturales qui rendent leur transformation complexe. Ces contraintes ne proviennent pas d'une faiblesse du bâti mais plutôt de sa rigidité. Conçues pour répondre à une logique d'isolement strict, ces architectures se révèlent difficiles à adapter à d'autres usages. Comme le soulignent plusieurs études sur la reconversion du patrimoine carcéral, les difficultés proviennent principalement de l'organisation spatiale du modèle cellulaire lui-même plutôt que de l'état structurel des bâtiments.

La première contrainte est la trame cellulaire. La répétition des cellules impose une trame particulièrement contraignante. Chaque unité est dimensionnée pour un usage spécifique, avec des proportions d'environ 2,50 m × 4,00 m × 3,00 m ce qui reste très limité. La transformation en logement implique donc généralement la fusion de plusieurs cellules. La cellule, conçue pour une seule personne et pour un usage très précis, reste difficile à adapter à d'autres fonctions.

À cette contrainte s'ajoute la longueur et la hauteur des ailes. Celle-ci pose plusieurs questions notamment en termes d'apport de lumière naturelle et de distribution. L'accès aux cellules doit-il continuer à se faire par des coursives ? Faut-il conserver ces halls démesurés tant en longueur qu'en hauteur, sachant qu'ils participent fortement à l'identité des ailes ? Dans les prisons de Forest et de Saint-Gilles, ces galeries superposées et ces grands volumes centraux sont des éléments caractéristiques du modèle radial cellulaire.

La question de la lumière est également une contrainte majeure. Les petites ouvertures placées en hauteurs des cellules répondent à des impératifs de contrôle, privant l'occupant de vue. Leur intérêt vient surtout de la possibilité de transformer certaines caractéristiques carcérales en qualités de projet. Il est donc nécessaire de repenser la relation intérieur/extérieur notamment afin de répondre aux exigences contemporaines de confort, d'éclairage naturel et d'habitabilité. Les faibles dimensions des ouvertures, l'épaisseur des murs et la profondeur des ailes limitent fortement les possibilités d'éclairage naturel.

Les questions techniques représentent une contrainte majeure dans la reconversion de ces bâtiments. Les prisons du XIX^e siècle n'ont bien évidemment pas été conçues pour répondre aux normes actuelles en matière d'isolation thermique, d'isolation acoustique, de ventilation ou d'accessibilité. L'intégration des équipements contemporains implique souvent des interventions lourdes dans des structures déjà très contraignantes.



Figure 20 : Espace central et circulations superposées de la prison de Forest.

Enfin, la structure est une contrainte importante. Les bâtiments sont généralement en maçonnerie lourde et porteuse, composés de murs épais assurant séparation et stabilité. Cette structure massive complique les adaptations ; ouvrir de grandes baies, créer des doubles hauteurs ou supprimer des murs nécessite des interventions lourdes.

À cela s'ajoute l'intégration des techniques (chauffage, ventilation, réseaux), souvent inexistantes. Comme le montre les études patrimoniales menées sur les prisons de Forest et Saint-Gilles, cette rigidité et robustesse structurelle participent fortement à l'identité architecturale des sites mais complexifie les interventions.

Le noyau central est également une contrainte spécifique. Pensé comme un espace de contrôle, de surveillance et de distribution, il possède une organisation très particulière qui complique sa reconversion. Sa forte dimension symbolique, sa centralité et la complexité de ses circulations rendent difficile l'intégration de nouveaux usages sans modifier profondément la logique initiale du bâtiment. De plus, le cœur de ces bâtiments a souvent subi des modifications, les espaces ont été déconstruits, scindés, reconstruits ce qui rend la lecture de l'espace complexe.

Ces contraintes ne doivent pas être vues uniquement comme des obstacles mais comme des bases de réflexion. Elles posent la question centrale du projet : jusqu'où transformer sans altérer l'identité du bâtiment ?

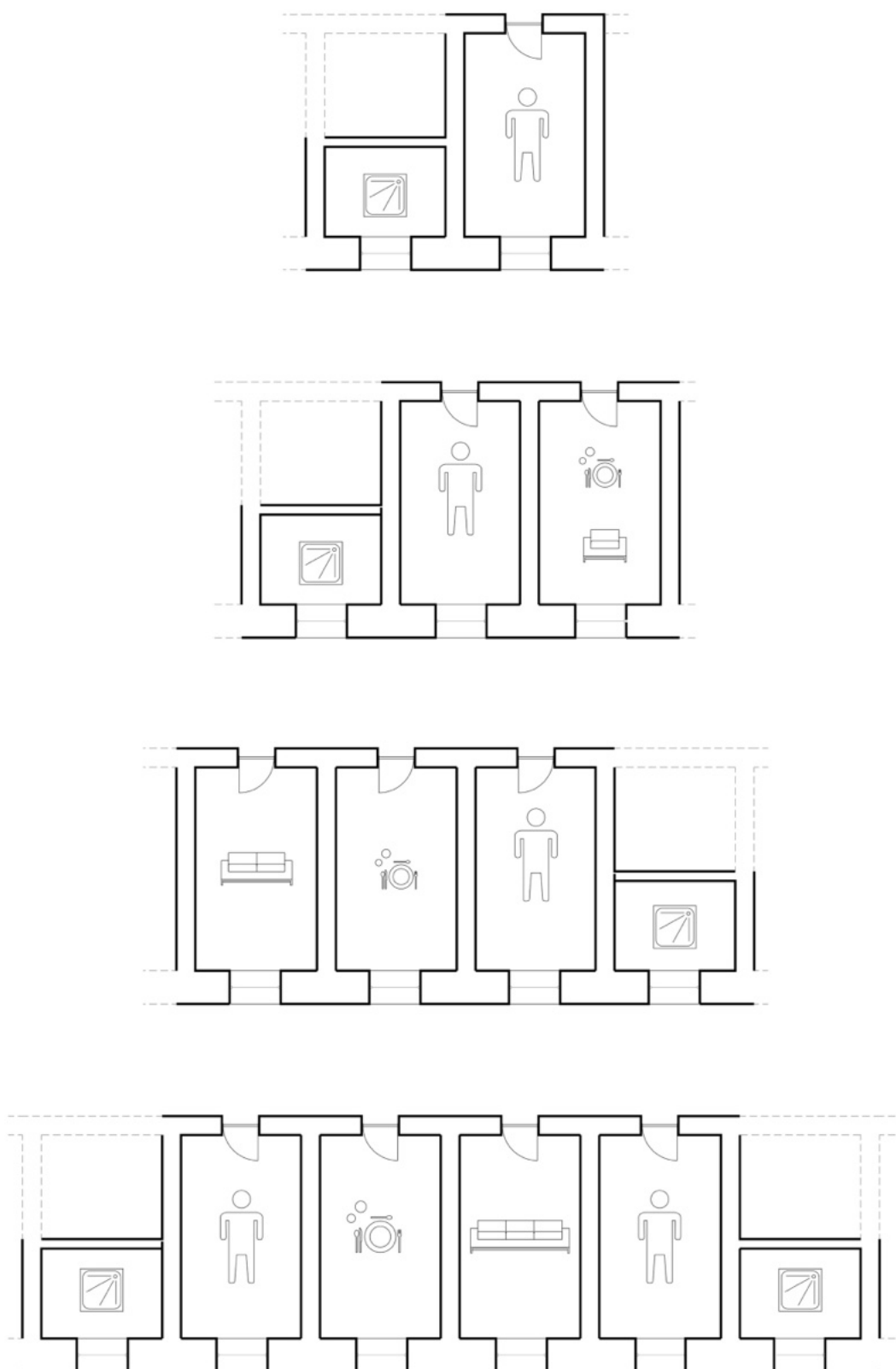


Figure 21 : Principe de regroupement progressif des cellules carcérales en logements.

2.3 Potentiels spatiaux

Malgré ces contraintes, les prisons radiales présentent de nombreux potentiels spatiaux. Leur intérêt réside dans la capacité de leurs structures à être réinterprétées. Plusieurs études et projets de reconversion montrent que les caractéristiques propres au modèle carcéral peuvent devenir des ressources de projet plutôt que de simples limites.

Le premier levier de transformation est lié à la répétition des cellules. Cette trame peut devenir un système modulable permettant la création de logements de tailles variées par regroupement. Une cellule peut accueillir une fonction spécifique (chambre, cuisine, salon...) tandis que leur combinaison permet de créer des logements complets. Ce principe de regroupement permet également de conserver la lecture de la trame cellulaire tout en adaptant les espaces à de nouveaux usages.

La robustesse du bâti est également un levier. Si elle limite certaines interventions, elle garantit une stabilité importante permettant des transformations ponctuelles comme des ouvertures entre cellules. Elle s'inscrit aussi dans une logique de réemploi, plus durable que la démolition-reconstruction. Dans plusieurs projets de reconversion, le réemploi du bâti existant devient alors un avantage important, autant pour des raisons patrimoniales qu'environnementales.

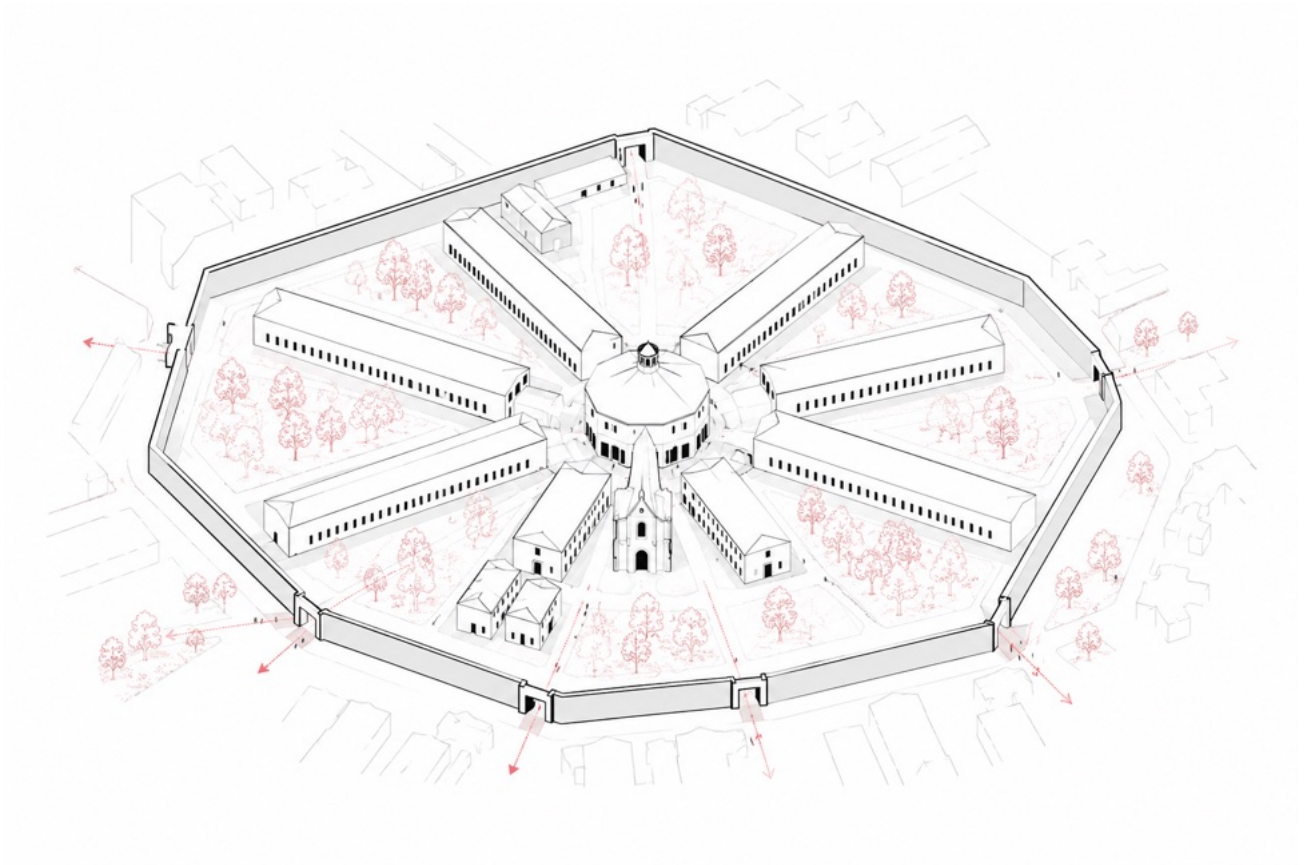


Figure 22 : Schéma interprétatif des potentiels spatiaux d'une prison radiale.

Les espaces extérieurs comme les cours, préaux et les différents interstices représentent une autre ressource importante. Ils peuvent devenir des jardins, des espaces de rencontre ou des parcours, ouverts aux habitants du site et du quartier, créant une promenade structurée entre les ailes. La présence d'importants espaces ouverts à l'intérieur des enceintes carcérales représente aujourd'hui une qualité rare dans des tissus urbains souvent très denses.

Le noyau central est également un élément clé. Initialement créé pour la circulation et la surveillance, il peut être réinterprété comme un espace collectif. La chapelle, par exemple, peut accueillir des fonctions culturelles ou publiques, adaptées à sa monumentalité. Autour de ce noyau gravitent également de nombreux espaces secondaires tels que les parloirs, les locaux administratifs, certaines salles techniques ou de services. Cet ensemble forme une organisation spatiale complexe dans laquelle certains éléments présentent une forte valeur patrimoniale tandis que d'autres offrent une plus grande liberté d'intervention. Comme le montrent les études patrimoniales sur les prisons radiales belges, Cette accumulation de fonctions et de bâtiments secondaires rend le complexe particulièrement dense.

Enfin, la question du mur d'enceinte ouvre des possibilités de projet importantes. Sa transformation qui peut se faire par des percées, des accès ou des parcours permet de passer d'une logique d'enfermement à une logique d'ouverture et de connexion avec la ville. Dans plusieurs projets de reconversion, l'ouverture partielle de l'enceinte permet de reconnecter des parties de ville longtemps séparés par le complexe carcéral.

Ces potentiels dépassent donc le bâtiment mais concernent aussi le quartier et les continuités urbaines. La reconversion des prisons radiales peut générer de nouvelles interactions, de nouveaux équipements ou de nouveaux espaces publics au sein de la ville.

Ainsi, les caractéristiques carcérales peuvent devenir des atouts. La robustesse devient une qualité, la répétition devient un outil, les cours deviennent des espaces ouverts et le mur devient un support de réinterprétation. La reconversion n'efface pas la logique initiale mais la réinterprète. Dans cette perspective, le projet ne cherche plus uniquement à conserver le patrimoine mais à révéler certaines qualités spatiales existantes afin de leur donner une nouvelle signification.



Figure 23 : Ancienne prison Saint-Paul à Lyon pendant la transformation.

2.4 Enjeux de transformation

La reconversion des prisons radiales dépasse largement un simple changement d'usage. Elle implique une prise de position face à un patrimoine et à une histoire, entre conservation, transformation et révélation. Comme le montrent les différentes études patrimoniales sur les prisons cellulaires radiales, ces ensembles ne peuvent être abordés uniquement comme des bâtiments à réaffecter mais comme des systèmes spatiaux porteurs d'une mémoire et d'une logique propre.

Une première approche consiste à conserver intégralement le site. Cette position atteint rapidement ses limites : préserver un dispositif conçu pour l'enfermement empêche toute évolution et risque de figer le bâtiment. Une conservation trop littérale peut conduire à maintenir une composition spatiale incompatible avec de nouveaux usages et empêcher toute nouvelle appropriation du lieu.

À l'inverse, une transformation radicale, voire une démolition offre plus de liberté mais entraîne une perte patrimoniale irréversible, effaçant à la fois l'architecture et la mémoire du site. La disparition des structures radiales, de la trame cellulaire ou du noyau central revient également à effacer les traces du modèle pénitentiaire lui-même.

Entre ces deux extrêmes apparaît le risque de muséification : conserver sans usage réel. À l'inverse, ignorer la mémoire conduit à banaliser le site. L'enjeu est donc de trouver l'équilibre : transformer sans effacer, préserver sans figer. Comme le souligne la Convention de Faro, le patrimoine ne peut être réduit à un objet figé mais doit rester lié à des usages et à une appropriation contemporaine.

Dans cette optique, la notion de révélation devient centrale. Tout l'enjeu est de mettre en évidence les éléments principaux et caractéristiques tout en les réinterprétant. En utilisant des moyens tels que la mise en évidence des traces, la suppression d'éléments parasites, la réutilisation des structures existantes, ... En conclusion, garder la lisibilité de certaines caractéristiques du système carcéral à travers une nouvelle occupation des espaces.

Cette réflexion rejoint directement les notions d'authenticité développées dans la Charte de Venise et élargies par le document de Nara. L'authenticité d'une prison radiale ne repose pas uniquement sur la conservation des matériaux ou des façades mais également sur le maintien de certaines relations spatiales, de certaines perceptions et de la perception de l'organisation carcérale d'origine.

Cependant, cette hiérarchisation ne peut être systématique. Certains ajouts peuvent présenter un intérêt supérieur à des éléments d'origine. Il est donc nécessaire d'adopter une approche critique, capable d'arbitrer au cas par cas. Comme le montrent les avis de la Commission royale des Monuments et des Sites, toutes les parties d'un complexe carcéral ne possèdent pas nécessairement le même intérêt patrimonial ou la même importance dans la compréhension du site.



Figure 24 : Hall réhabilité de l'ancienne prison Saint-Paul, aujourd'hui intégrée au campus universitaire de l'UCLy à Lyon.

La question du logement renforce encore cette complexité. Transformer une architecture vouée à l'isolement, la séparation et le contrôle en un lieu de vie ouvert implique une modification profonde des logiques spatiales initiales. Les espaces pensés pour enfermer doivent progressivement devenir des espaces ouverts capables d'accueillir des usages collectifs et des interactions sociales.

La reconversion pose également la question de la réutilisation et de la réversibilité. Conserver les structures existantes permet d'entretenir une partie de la mémoire du site tout en limitant la démolition. Cette approche rejoint les préoccupations contemporaines liées à la durabilité et à la transformation du bâti existant.

La reconversion d'une prison radiale ne peut ainsi suivre une seule logique, mais plusieurs à savoir la conservation patrimoniale, l'adaptation des usages et la transformation du bâti existant. Cette complexité fait de la prison radiale un patrimoine particulièrement délicat, où chaque intervention modifie à la fois une architecture, une mémoire et un système spatial hérité du XIX^e siècle.



Figure 25 : Intérieur d'une ancienne prison désaffectée illustrant la monumentalité des espaces carcéraux et les qualités lumineuses des galeries cellulaires.

2.5 Synthèse

Ce chapitre a permis de comprendre que la transformation des prisons radiales ne peut être abordée comme une simple reconversion fonctionnelle. Ces ensembles représentent des patrimoines complexes dont la valeur réside autant dans leur architecture que dans leur organisation spatiale et leur dimension symbolique. Le plan radial, le noyau central, la trame cellulaire ou encore le mur d'enceinte participent directement à l'identité du lieu et à la compréhension du fonctionnement carcéral. La valeur patrimoniale ne repose donc pas uniquement sur les façades ou certains éléments remarquables mais sur l'ensemble du système spatial hérité du XIX^e siècle.

L'analyse a également montré que cette reconnaissance patrimoniale rend toute intervention particulièrement délicate. Les prisons radiales portent une mémoire liée à l'enfermement, à la surveillance et au contrôle. Cette dimension symbolique pose la question de ce qu'il convient de préserver, de révéler, de transformer ou de supprimer. Les approches patrimoniales contemporaines montrent alors que l'authenticité d'un tel site ne dépend pas uniquement de la conservation matérielle mais aussi du maintien de certaines relations spatiales, de certaines perceptions et de la lisibilité de la fonction originelle.

Le chapitre a ensuite mis en évidence les principales contraintes architecturales du modèle radial. La rigidité de la trame cellulaire, la faible luminosité naturelle des ailes, les structures porteuses massives ou encore la particularité des circulations limitent fortement les possibilités de transformation. Ces bâtiments ont été conçus pour répondre à des logiques carcérales et leurs adaptations à des usages contemporains est particulièrement complexe. La question du noyau central apparaît également comme un enjeu majeur en raison de sa centralité, de sa forte valeur symbolique et de la complexité de ses espaces.

Cependant, ces contraintes révèlent également plusieurs qualités spatiales susceptibles de devenir des ressources de projet. La répétition des cellules peut permettre la création de nouveaux espaces par regroupement. Les cours, préaux et espaces interstitiels offrent des réserves d'espaces ouverts rares dans des tissus urbains denses. La robustesse du bâti favorise quant à elle des logiques de réemploi et de transformation durable. Enfin, certains éléments emblématiques comme le mur d'enceinte ou le noyau central peuvent être réinterprétés afin de transformer une logique d'enfermement en une logique d'ouverture et de partage.

Ce chapitre montre que la reconversion des prisons radiales repose sur un équilibre délicat entre conservation et transformation. L'enjeu n'est ni de figer ces ensembles dans une logique muséale, ni d'effacer totalement leur histoire mais de révéler certaines qualités du patrimoine existant afin de permettre une nouvelle appropriation du lieu.



Figure 26 : Inscription « Home sweet home » sur le mur d'une cellule de la prison de Forest

Chapitre 3 - Mémoire et acceptabilité : Habiter un lieu d'enfermement

Après avoir étudié la prison radiale comme objet architectural et patrimonial, il est nécessaire de dépasser ces notions théoriques afin d'aborder la dimension la plus sensible : la mémoire. Une prison ne peut être comprise uniquement à travers son plan, ses murs ou sa valeur historique, elle est également un lieu marqué par des vies, des récits, des traces et même des expériences humaines d'un autre temps.

La transformation d'un bâtiment carcéral pose de nombreuses et importantes questions. Comment permettre à un bâtiment de changer d'usage sans effacer ce qu'il a été ? Comment préserver certaines traces sans transformer le site en musée ? Et surtout, comment rendre possible l'idée d'habiter ou de fréquenter un lieu longtemps associé à de la souffrance et de la privation de liberté ?

Au-delà des questions spatiales et patrimoniales, la reconversion d'un site engendre une réflexion sur la perception collective. L'image de la prison dépasse largement ses murs, elle a influencé le quartier, les usages, la créativité et l'imaginaire de la société. Même désaffecté, un complexe carcéral conserve souvent une présence forte qui continue à marquer les espaces.

Ce chapitre interroge donc la manière dont la mémoire carcérale peut être prise en considération. Il s'intéresse aux traces laissées par les détenus, le personnel, l'image urbaine... L'objectif n'est pas de résoudre ces tensions définitivement mais de comprendre comment le projet peut accompagner l'évolution d'un lieu d'enfermement vers un espace capable d'accueillir de nouveaux usages et surtout une nouvelle histoire.

Gloire Au Créateur ! Gloire A Tout Nos Bons Ancêtres !
 Gloire à la Lumière du Soleil !
 Gloire à la Mère Nature !
 Gloire à L'air ! Gloire à L'Eau !
 Gloire à la Terre ! Gloire Au Feu !
 4 Elements !
 Gloire à la Lumière du jour !
 Gloire A La Femme Noir ! et à tout Ses Enfants !
 Gloire à L'Homme Noir ! Qui Redevient L'Enfant Noir !
 Gloire Aux Respect Des Vivants !
 Gloire à la Conscience qui nous fait Grandir !
 Gloire Aux Vibrations qui nous élève Jusque dans L'Espace !
 Gloire À La Force Cosmique qui nous Gouverne !
 Gloire À L'univer que nous Sommes et D'Où Nous Venons !
 Gloire A La Reconstruction de KAMAL !
 Gloire Aux Retablissement de L'Être KEMITE !
 Gloire A La Renaissance du Peuple KAM !
 Gloire À La Connaissance Ancêtre !
 Gloire À La Réunion des Nos Bons Ancêtres !
 Gloire A L'Initiation ! et à tout de L'Initiation !
 Gloire Aux Elements Initiaux !
 Gloire À L'Ancestral !
 Gloire À L'AROUNDO ! Gloire À MAMA !
 Gloire À ANKES ! Gloire À GOS !
 Gloire À MFUMU !
 Gloire À SHAKA ZULL !
 Gloire À L'ESPRIT ! Unique Source de Toutes
 formes des Vies et de Toutes formes D'existances !
 Gloire À L'Esprit Unique et Multiple des formes !
 Gloire À AMON !

Figure 27 : Inscriptions réalisées par un détenu sur les murs de la prison de Forest témoignant d'une tentative d'appropriation, d'expression et de recherche de sens dans le contexte de l'enfermement

3.1 Mémoire des détenus et du personnel pénitentiaire : traces, lieux, graffitis et récits

Avant d'être des objets patrimoniaux, les prisons radiales sont des lieux de vie, d'histoire et d'expériences humaines ce qui laisse des traces matérielles comme immatérielles. Cette mémoire est un élément essentiel de la prison, même si elle peut parfois être difficile à voir, à comprendre ou à percevoir. Cette mémoire ne repose pas uniquement sur de grands événements historiques mais également sur une accumulation de gestes du quotidien, d'usages, de parcours et de présences qui ont progressivement marqué le lieu. La prison conserve ainsi les traces d'une occupation profondément inscrite dans l'espace.

Une première forme de mémoire, assez visible, se trouve à l'intérieur de la prison et particulièrement dans les cellules. On retrouve sur les murs des inscriptions, des graffitis, des dessins ou d'autres empreintes laissées par les détenus. Ces éléments témoignent du fait que des hommes ont vécu entre ces six murs et non ces quatre murs comme aime le dire l'ancien prisonnier Jean-Marc Mahy dans sa pièce « Un homme debout ». Dans un système fondé sur la standardisation des cellules, ces traces apparaissent comme une tentative d'appropriation de l'espace. Elles traduisent un besoin d'expression mais aussi la volonté des détenus de laisser une trace de leur passage. Ces éléments appartiennent à une mémoire directement liée au bâtiment lui-même. Les graffitis, les inscriptions gravées dans les murs, les numéros de cellules, les traces d'usure, les gravures des portes, certaines peintures ou encore certains dispositifs de fermeture font partie d'une mémoire immobilière, indissociable de l'architecture carcérale. Ces éléments sont fixes, intégrés au bâti et participent directement à la compréhension de l'espace et de son usage passé.

Outre ces graffitis et messages, certaines cellules conservent encore des effets personnels d'anciens détenus, tels que des affiches, des photos et d'autres éléments du quotidien. Ces objets témoignent d'une tentative de transformation d'un espace standard en un espace habité, avec un minimum de personnalisation. Cette tension entre espace imposé et usage met en évidence un élément important : même dans le cadre carcéral, les hommes cherchent à habiter, à s'approprier et à identifier leur environnement. À cette mémoire immobilière s'ajoute une mémoire mobilière, composée d'éléments qui ne sont pas directement liés à la structure du bâtiment mais à son ancienne affectation. Il peut s'agir du mobilier pénitentiaire, des lits, des tables, des équipements sanitaires, des archives, des objets personnels ou encore de certains dispositifs de sécurité. Contrairement aux éléments intégrés au bâti, ces objets peuvent être déplacés, retirés, réutilisés ou exposés ailleurs. Leur conservation dans le cadre d'un projet de transformation devient alors une question de choix plutôt qu'une nécessité structurelle.



Figure 28 : Aile cellulaire de la prison de Forest avec présence de surveillants, photographie d'époque.

D'autres inscriptions sur les murs révèlent des situations de détresse, d'ennui ou d'autres sentiments négatifs. Messages, comptes à rebours, insultes ou dessins montrent que l'expérience de la prison et particulièrement de la cellule d'une prison radiale, ne doit pas être vue de façon spectaculaire mais comme la trace d'une expérience vécue. Une expérience difficile, qui reste encore aujourd'hui une réalité pour de nombreux détenus dans des prisons cellulaires en activité. Certaines inscriptions témoignent également du passage du temps. Les calendriers gravés sur les murs, les décomptes de jours, les listes ou certains mots répétés traduisent une relation particulière à l'attente et à l'enfermement. Ces marques très simples possèdent souvent une forte valeur mémorielle précisément parce qu'elles révèlent une réalité quotidienne.

La mémoire du lieu ne se limite pas aux détenus, elle inclut également celle du personnel pénitentiaire tel que les surveillants, agents, intervenants extérieurs, cuisiniers et autres membres du personnel. Leur expérience, bien que souvent moins visible pour le grand public, participe pleinement à l'histoire du lieu. Les postes de surveillance, circulations techniques, salles de repos, cuisines ou espaces administratifs témoignent du fonctionnement quotidien du complexe carcéral et rappellent que la prison n'était pas uniquement un lieu d'enfermement mais aussi un lieu de travail et d'organisation permanente. Une discussion avec un ancien gardien de la prison de Forest m'a permis de mieux comprendre ces enjeux et la difficulté humaine et psychologique liée à la vie quotidienne dans ces bâtiments.

De nombreux récits et témoignages permettent de transmettre une mémoire immatérielle qui dépasse la seule lecture architecturale du site. Des réalisations telles que le film « La Peine » de Cédric Gerbehaye ou la production théâtrale de Jean-Marc Mahy, ex détenu, « Un homme debout » révèlent l'ambiance vécue à l'intérieur de ces prisons radiales. Ces récits, bien que souvent incomplets et partiels, enrichissent la compréhension du lieu. Ils permettent également de comprendre des éléments aujourd'hui invisibles, comme l'atmosphère sonore de la prison avec les cris, le bruit des portes métalliques ou encore les pas des gardiens dans les couloirs.

L'ensemble de ces éléments, qu'ils soient matériels ou immatériels, permet de composer une mémoire du vécu dans ces murs. La prison ne représente donc pas uniquement un patrimoine architectural ou esthétique mais aussi un patrimoine vécu, dont certaines dimensions restent sensibles voire inconfortables. Cette mémoire peut être perçue différemment selon les individus ; certains y verront un témoignage historique important tandis que d'autres y associeront principalement la souffrance ou l'enfermement.



Figure 29 : Traces anciennes conservées et intégrées dans la rénovation du Neues Museum à Berlin

Dans le cadre d'un projet de transformation, cette mémoire ne peut être ignorée. Elle pose la question de savoir comment continuer à la faire vivre sans empêcher le bâtiment de poursuivre son histoire. Quels éléments préserver ? Quels documents mettre en valeur ? Faut-il laisser certains éléments tels quels ? Ces choix ne sont pas uniquement des décisions techniques mais aussi une manière de respecter le lieu et son histoire. La mémoire des détenus et de toutes les autres personnes qui ont vécu la prison participe directement à la compréhension du site et est une base essentielle pour toute intervention. Tous les éléments ne peuvent cependant pas être conservés. La transformation implique nécessairement une sélection. Certains éléments possèdent une forte valeur mémorielle ou spatiale et méritent d'être préservés tandis que d'autres peuvent être documentés avant d'être retirés ou transformés. Cette hiérarchisation est importante, car conserver l'ensemble du site dans son état d'origine risquerait de figer le bâtiment et empêcherait toute nouvelle appropriation.

La question ne consiste donc pas uniquement à préserver des objets ou des espaces mais à déterminer quels éléments et quels espaces permettent encore de comprendre l'histoire du lieu et lesquels peuvent évoluer afin d'accueillir de nouveaux usages.

L'équilibre du projet se situe alors entre conservation des traces et transformation. Il ne s'agit ni de figer les choses dans le passé, ni d'effacer totalement ce passé. Il faut trouver une position qui permette à cette mémoire de continuer à vivre sans empêcher le développement de nouveaux usages. Dans cette perspective, la mémoire ne doit pas être considérée comme un obstacle au projet mais comme une matière de réflexion. Certaines traces peuvent être conservées telles quelles, d'autres simplement révélées ou interprétées à travers le projet architectural. La transformation d'une prison radiale implique ainsi de trouver un équilibre entre continuité et renouvellement, entre transmission du passé et possibilité d'écrire une nouvelle histoire pour le site.



Figure 30 : Carte postale de la prison de Saint-Gilles illustrant la monumentalité de la façade et l'impact urbain du complexe carcéral dans le quartier.

3.2 Image urbaine et perception du quartier : stigmates, seuils et murs

Outre leur organisation spécifique, les prisons radiales occupent généralement une place importante au cœur de la ville. La présence de ces établissements ne se limite pas à leur emprise territoriale ou à la présence des grands murs d'enceinte mais influence également l'image et l'ambiance du quartier. Par leur taille, leur fermeture et leur fonctionnement, ces complexes créent souvent une rupture dans le tissu urbain. Même lorsqu'ils occupent une position centrale dans la ville, ils restent perçus comme des espaces à part, difficilement accessibles et peu appropriables par les habitants du quartier.

Le premier élément qui agit sur le quartier est ce mur d'enceinte. Sa hauteur d'environ six mètres, sa continuité et son opacité créent une frontière entre la prison et le monde extérieur. Contrairement à d'autres institutions publiques, la prison ne cherche pas à s'ouvrir sur la ville, elle se referme sur elle-même et crée une séparation spatiale, visuelle et surtout sociale. Le mur ne joue donc pas uniquement un rôle sécuritaire. Il influence également les parcours, les vues, les usages et la perception du quartier. Dans de nombreux cas, cette longue façade aveugle contribue à créer des espaces peu actifs et peu attractifs à l'échelle de la rue.

Cette séparation physique crée une rupture réelle et symbolique. La prison est perçue comme un lieu isolé, associé à des éléments négatifs comme l'enfermement, le crime ou encore l'insécurité. Cette vision peut se répercuter sur le quartier. Même lorsqu'une prison est désaffectée, sa présence continue à influencer l'imaginaire collectif du quartier. Le bâtiment reste identifié comme une ancienne prison et cette perception peut persister pendant de nombreuses années après l'arrêt de son activité.

La question des seuils est également centrale. L'entrée de la prison est le point de bascule entre deux mondes : celui de la ville libre et celui de l'enfermement. Ce passage, très contrôlé, marque une rupture dans les conditions d'accès, les droits et les usages. Dans une perspective de reconversion, l'espace d'entrée devient donc un lieu sensible, car il concentre des enjeux spatiaux, sociaux et symboliques. Les portails, sas, postes de contrôle et dispositifs de filtrage, conçus pour surveiller les accès, rendent souvent l'entrée monumentale mais peu accueillante. La façade à rue ne répond pas uniquement à des besoins fonctionnels ou sécuritaires, elle participe également à une forme de mise en scène du pouvoir judiciaire et pénitentiaire. Par son caractère massif et institutionnel, la porte exerce une pression symbolique sur la ville et participe à une logique dissuasive. Leur transformation devient alors un enjeu important dans le cadre d'une réaffectation.



Figure 31 : Transformation du mur d'enceinte et ouverture du site du projet Usquare Brussels, issu de la reconversion de l'ancienne caserne de la gendarmerie à Bruxelles.

Malgré cette image de site clos, les prisons radiales ne sont pas complètement isolées de leur environnement. Elles entretiennent des interactions avec le quartier, même si celles-ci restent limitées. Les flux liés au personnel, aux visiteurs, aux services ou aux passants venus soutenir les détenus depuis la rue génèrent de l'activité dans le quartier, mais aussi l'impact des prisonniers sur le voisinage ; une prison est un établissement vivant et souvent bruyant, de jour comme de nuit.

Avec la désaffectation progressive de ces prisons, la question de leur image dans le temps se pose. Même si le bâtiment n'est plus en activité, ce dernier reste une prison pour le quartier. Le mur, les façades, les grandes portes sécurisées continuent à porter une mémoire et une représentation de pouvoir qui influencent encore la perception du site.

Dans ce contexte, la reconversion de ces sites implique un travail sur l'image du quartier. Il ne suffit pas d'agir sur le bâtiment, il faut également travailler sur la manière dont il est perçu et intégré dans la ville. Cela pose plusieurs questions : comment ouvrir le mur d'enceinte ? Comment créer des accès et rendre le site perméable ? Comment préserver l'identité d'une prison dans le quartier tout en ouvrant le site sur la ville ? Dans plusieurs projets de reconversion, cette transformation passe par une modification progressive des limites du site tel que l'ouverture de nouvelles entrées, la création de traversées publiques, l'intégration d'espaces verts ou encore l'installation d'équipements accessibles au quartier.

Le projet de reconversion de l'ancienne prison Saint-Paul à Lyon en campus universitaire illustre bien cette approche avec un travail important sur les accès, les parcours et les espaces publics. Certaines parties du mur d'enceinte ont été ouvertes afin de reconnecter le site au quartier et de rendre le complexe plus accessible. Le maintien de certaines structures historiques permet encore de comprendre l'histoire du lieu tandis que les nouveaux usages contribuent progressivement à modifier son image dans la ville.

Le projet Usquare à Bruxelles est un autre exemple de transformation ayant eu un impact sur la relation entre le site et l'espace public, issu de la reconversion d'une ancienne caserne militaire en quartier universitaire et mixte. Le mur d'enceinte y a été majoritairement conservé mais plusieurs percées et ouvertures ont été créées afin d'apporter des vues, de nouveaux accès et une plus grande perméabilité visuelle depuis le boulevard. Cette intervention permet de modifier la perception du site depuis l'espace public tout en conservant la lecture de l'ancienne enceinte.

Le travail sur l'image du site dans le quartier peut être influencé mais ne peut pas être totalement maîtrisé. Il dépendra de l'appropriation du site par les futurs usagers et par le quartier. Cependant, l'architecture peut jouer un rôle déterminant en accompagnant cette transition, en travaillant sur les frontières, les ouvertures, les parcours et les usages. Cette transformation de l'image ne se fait généralement pas instantanément, elle nécessite du temps, de nouveaux usages et une réappropriation progressive du lieu par les habitants.

L'image urbaine du site représente un élément majeur de la reconversion.



Figure 32 : Traces et graffiti présents dans l'ancienne prison Saint-Joseph à Lyon avant transformation. Ces inscriptions participent à la mémoire du lieu et témoignent d'une appropriation individuelle de l'espace carcéral.

3.3 Éthique de transformation : que préserver, que montrer, que taire ?

La transformation des prisons radiales engage également une réflexion éthique sur la manière de traiter un lieu chargé d'histoire, marqué par des expériences humaines graves. Intervenir dans un tel contexte implique de prendre position sur ce qui doit être conservé, rendu visible, transformé ou même détruit. Ces choix ne relèvent pas uniquement d'une logique patrimoniale ou technique mais impliquent une réflexion sur la manière de transmettre la mémoire et comment elle sera vécue et comprises par ces futurs usagers.

Quels sont les éléments qui doivent être préservés ? Au-delà des éléments déjà identifiés comme ayant un intérêt patrimonial, certains éléments ont une valeur liée à leur usage. Il peut s'agir de cellules, de circulations, de lieux spécifiques au plan radial, ou encore de caractéristiques propres à une prison en particulier, comme certaines ailes de la prison de Forest, dont la spécificité est d'avoir été conçue pour accueillir des femmes. La conservation de certaines parties peut ne pas avoir d'intérêt patrimonial direct mais avoir du sens dans l'ensemble, par exemple en préservant la lisibilité du plan.

Dans de nombreux projets de reconversion, certains éléments sont conservés car ils participent directement à la compréhension du fonctionnement carcéral tel que structure radiale, noyau central, coursives, cellules types ou encore dispositifs de circulation. À l'inverse, certaines annexes récentes, ajouts techniques ou des espaces fortement transformés au fil du temps peuvent être supprimés afin de retrouver une meilleure lisibilité du complexe d'origine.

Après la question des éléments à préserver vient celle de ceux qui doivent être mis en valeur. Rendre plus visibles certaines traces, qu'il s'agisse d'éléments architecturaux, de traces de vie ou de dispositifs spatiaux, participe à la mémoire du lieu. Mettre un élément en avant peut permettre aux futurs usagers de mieux comprendre ce que le bâtiment a été. Il existe différents niveaux de révélation : la conservation stricte, la mise en valeur, la transformation lisible ou encore la réinterprétation d'un élément à travers le projet. Mais, comme souvent dans la rénovation, montrer implique aussi de choisir ce que l'on veut laisser dans l'ombre. La révélation de certaines traces peut également se faire plus discrètement, par exemple en conservant des fragments de murs, certaines inscriptions, des portes d'origine ou des éléments structurels permettant de comprendre l'ancien usage du bâtiment sans transformer le projet en espace muséal. Cette approche permet de maintenir une lecture du passé tout en laissant la place à de nouveaux usages.



Figure 33 : Chambre de l'hôtel La Prison à Béziers. Le projet conserve volontairement certaines traces de l'ancienne prison comme les proportions de la cellule ou les murs dégradés afin de maintenir une lecture du passé carcéral du lieu.

À l'inverse, certains éléments peuvent être volontairement détruits ou cachés. La question de ce qui doit être effacé est sans doute plus difficile que celle de la mise en valeur, car la réversibilité devient impossible. Certaines traces du passé sont directement associées à la souffrance, à la violence ou à la privation. Des éléments qui peuvent sembler intéressants pour une personne peuvent être insoutenables pour quelqu'un qui aurait vécu ces événements. En mettant en lumière un élément, il faut donc veiller à ne pas le banaliser. Certains dispositifs carcéraux particulièrement violents ou dégradants peuvent également devenir incompatibles avec de nouveaux usages. Leur suppression ne signifie pas nécessairement un effacement de l'histoire mais peut être une manière d'éviter une mise en scène excessive de la souffrance ou une forme de fascination pour l'univers carcéral.

Ces trois possibilités : préserver, montrer et taire ne doivent pas être vues comme des opposés mais comme des positions qui interagissent. La transformation n'a pas pour but de reproduire une image fidèle du passé, ni de le faire disparaître. L'enjeu consiste plutôt à trouver un équilibre permettant de conserver une compréhension du lieu sans empêcher son évolution. Cette hiérarchisation dépend autant de la valeur patrimoniale des espaces que du futur usage envisagé et de la manière dont le site sera habité ou fréquenté.

Cette question est d'autant plus importante lorsque la reconversion du site se fait dans une fonction opposée à l'enfermement. Lorsqu'une prison radiale est reconvertie en université de droit, comme à Hasselt en Belgique, il existe une continuité symbolique. Dans ce projet, certaines parties de l'ancienne prison ont été conservées afin de maintenir une lecture du bâtiment d'origine tandis que de nouveaux espaces contemporains ont été ajoutés afin d'adapter le site à son nouveau programme universitaire. La transformation ne cherche donc pas à effacer totalement la prison mais à permettre une nouvelle occupation tout en conservant certains repères de l'ancien fonctionnement carcéral. En revanche, transformer un lieu d'enfermement en un lieu de vie ouvert demande davantage de finesse dans les choix.

Cet équilibre entre mémoire et appropriation ne peut pas être dissocié du type d'occupation du lieu. Certains programmes admettent une présence plus forte des traces du passé que d'autres. Par exemple, l'hôtel La Prison à Béziers conserve et met volontairement en scène de nombreux éléments hérités de l'ancienne prison tel que maçonneries d'époque, portes, circulations ou encore certaines ambiances carcérales. Cette approche fonctionne dans le cadre d'un programme temporaire comme l'hôtel, où l'expérience du lieu fait partie du projet. En revanche, dans le cadre du logement, une présence trop importante des références carcérales pourrait rendre l'appropriation quotidienne plus difficile. Le niveau de conservation et de révélation de la mémoire doit donc être adapté au futur usage du site.



Figure 34 : Ancienne coursive conservée dans le projet de reconversion de la prison de Béziers en hôtel. Les éléments historiques co-existent avec des interventions contemporaines.

L'éthique de la transformation ne se réduit donc pas à une formule mathématique mais repose sur une série de choix humains. Préserver, montrer ou taire ne sont pas des décisions techniques mais des actes qui participent à la manière dont le lieu sera perçu, compris et vécu. L'intervention architecturale devient alors un outil de médiation entre mémoire et transformation. Chaque choix influence directement la manière dont le passé du site continuera à être présent dans la vie future du bâtiment.



Figure 35 : Ancienne place d'armes de la caserne d'Ixelles avant transformation, futur site du projet Usquare à Bruxelles



Figure 36 : Transformation de l'ancienne place d'armes en espace public accueillant dans le projet Usquare à Bruxelles.

3.4 Conditions d'acceptabilité sociale : compatibilité des usages et des usagers

La reconversion des prisons radiales en habitat ne pose pas seulement des questions spatiales ou patrimoniales, elle interroge aussi directement l'acceptabilité sociale. La transformation d'un lieu dont l'affectation a changé peut entraîner des réactions telles que le rejet, le malaise ou l'incompréhension. Transformer un lieu d'enfermement en un lieu de vie implique un changement important dans la perception du site. L'enjeu n'est donc pas uniquement de transformer le bâtiment mais également de permettre une évolution progressive de son image collective. Comme dit précédemment, une ancienne prison reste souvent associée à l'enfermement, au contrôle ou à la souffrance, même lorsque son usage a disparu depuis plusieurs années.

La question du public ciblé est donc inévitable. Elle renvoie à des enjeux de mixité sociale, d'accessibilité financière, de statuts sociaux et de perception. Le choix d'habiter un ancien site carcéral reste une démarche personnelle au même titre que certaines personnes préfèrent vivre dans un bâtiment ancien plutôt que dans une construction neuve, ou dans un centre urbain plutôt qu'en périphérie. Certaines personnes y verront un lieu atypique à s'approprier tandis que d'autres y verront un lieu obscur. L'objectif du projet n'est donc pas de faire disparaître totalement l'histoire du site mais de permettre l'apparition d'une nouvelle image capable de coexister avec cette mémoire.

Habiter un ancien site pénitentiaire implique également une expérience spatiale hors du commun. Les proportions, les volumes et certaines autres caractéristiques peuvent influencer la manière dont le lieu est vécu et approprié. Le projet doit donc être vigilant à créer des logements appropriables et agréables pour les occupants. Les particularités et la rigidité du plan ne facilitent pas les choses. Il est donc nécessaire de trouver d'autres contreparties, comme le caractère de la construction, les matériaux, les hauteurs sous plafond, les lieux communs ou encore les extérieurs. La qualité des espaces devient alors essentielle dans le processus d'acceptation du lieu. L'apport de lumière naturelle, la présence de végétation, les vues, les espaces extérieurs ou encore les lieux collectifs peuvent contribuer à transformer la perception d'un ancien complexe carcéral et à créer un cadre de vie accueillant.



Figure 37 : Visite de la prison de Forest par l'ASBL 9m²

L'image urbaine du site n'est pas à négliger. Comme évoqué précédemment, les prisons sont souvent perçues comme des ensembles introvertis et imperméables. Il est donc nécessaire de travailler sur ces éléments notamment en ajoutant des espaces publics, des fonctions ouvertes, des accès et des dispositifs permettant une appropriation progressive du site. L'ouverture du site à des usages accessibles au quartier peut jouer un rôle important dans cette transformation de l'image. Des équipements publics, des jardins, des commerces, des lieux de restauration ou des parcours traversants sont autant d'outils permettant d'intégrer l'ancien complexe carcéral dans la vie quotidienne du quartier.

L'acceptabilité sociale, elle se construit avec le temps. Une transformation progressive, avec différentes phases d'occupation, peut permettre une meilleure transition. Il serait intéressant que toute personne destinée à vivre avec le projet puisse visiter et comprendre le site avant sa transformation. Face à un site fermé, chacun se fait une idée de ce qui se passe à l'intérieur sans réellement le savoir. Comme l'a dit Emerson¹⁰ : « La peur naît de l'ignorance. » Dans plusieurs projets de reconversion, l'ouverture ponctuelle du site avant transformation, à travers des visites, des événements culturels ou des occupations temporaires, a permis de rendre le lieu plus compréhensible et plus accessible aux habitants. Cette phase intermédiaire peut faciliter l'appropriation progressive du site avant sa transformation définitive.

Pour que le projet soit socialement accepté, il est nécessaire que le programme soit utile, qu'il ait pour but d'améliorer les conditions de vie des habitants et du quartier. L'acceptabilité dépend donc aussi de la capacité du projet à produire une nouvelle valeur collective. Plus le site devient utile, fréquenté et ouvert, plus son ancienne image carcérale peut progressivement évoluer.

La reconversion d'une prison radiale ne peut donc pas être envisagée uniquement comme une transformation physique. Elle implique un processus plus large : le projet doit être attentif à l'appropriation sociale, en travaillant à la fois sur les espaces, les usages, les publics et les perceptions qui les accompagnent. L'enjeu est finalement de réussir à conserver certaines traces du passé tout en permettant l'écriture d'une nouvelle histoire. La transformation doit rendre possible une nouvelle manière d'habiter, de fréquenter et de percevoir ces espaces autrefois fermés sur eux-mêmes.

¹⁰ Ralph Waldo Emerson (1803-1882) est un philosophe, essayiste et poète américain associé au mouvement transcendantaliste. Sa pensée développe notamment les thèmes de l'émancipation individuelle, de la connaissance de soi et du rapport entre l'homme et son environnement.



Figure 38 : Cour aménagée de l'ancienne prison de Hasselt transformée en université. Le bâtiment contemporain rencontre le mur d'enceinte.

3.5 Synthèse

L'étude des prisons radiales à travers la mémoire et l'acceptabilité sociale montre que leur reconversion ne peut être envisagée comme une simple opération architecturale ou programmatique. Ces ensembles possèdent une dimension humaine, symbolique et urbaine particulièrement forte, qui continue à influencer la perception du lieu bien après l'arrêt de son activité carcérale. Transformer une prison implique donc nécessairement de travailler avec cette mémoire plutôt que contre elle.

Les analyses développées dans ce chapitre ont montré que la mémoire carcérale se manifeste sous de multiples formes. Elle est présente dans les traces visibles laissées sur les murs, dans les dispositifs spatiaux hérités du fonctionnement pénitentiaire mais également dans les récits, les témoignages et les perceptions associés au lieu. Cette mémoire ne peut pas être totalement conservée, ni totalement effacée. Toute transformation implique une sélection et une hiérarchisation des éléments à préserver, révéler ou transformer. L'enjeu n'est donc pas de figer le bâtiment dans une logique muséale mais de permettre une continuité entre passé et futur.

La question de l'image urbaine joue également un rôle essentiel dans cette transformation. Les prisons radiales ont longtemps fonctionné comme des ensembles fermés, introvertis et séparés de la ville. Le mur d'enceinte, les seuils et les dispositifs de contrôle ont contribué à construire une image forte, associée à l'enfermement et à la peur. Les projets étudiés montrent cependant que l'ouverture progressive du site, l'introduction de nouveaux usages et la création d'espaces publics peuvent modifier cette perception sans pour autant faire disparaître totalement la mémoire du lieu.

Ce chapitre a également mis en évidence l'importance de l'éthique dans les choix de transformation. Préserver une cellule, conserver un graffiti ou supprimer un dispositif carcéral ne sont jamais des décisions purement techniques. Ces interventions participent directement à la manière dont le passé sera transmis et compris par les futurs habitants ou usagers. La reconversion d'une prison nécessite donc une approche critique capable d'arbitrer entre conservation patrimoniale, qualité d'usage et respect de la mémoire humaine du site.

Enfin, l'acceptabilité sociale se construit progressivement au travers des usages, des espaces publics, des phases transitoires d'occupation et la capacité du projet à produire une nouvelle valeur collective. L'objectif n'est pas d'effacer totalement l'histoire carcérale mais de permettre l'émergence d'une nouvelle manière d'habiter.

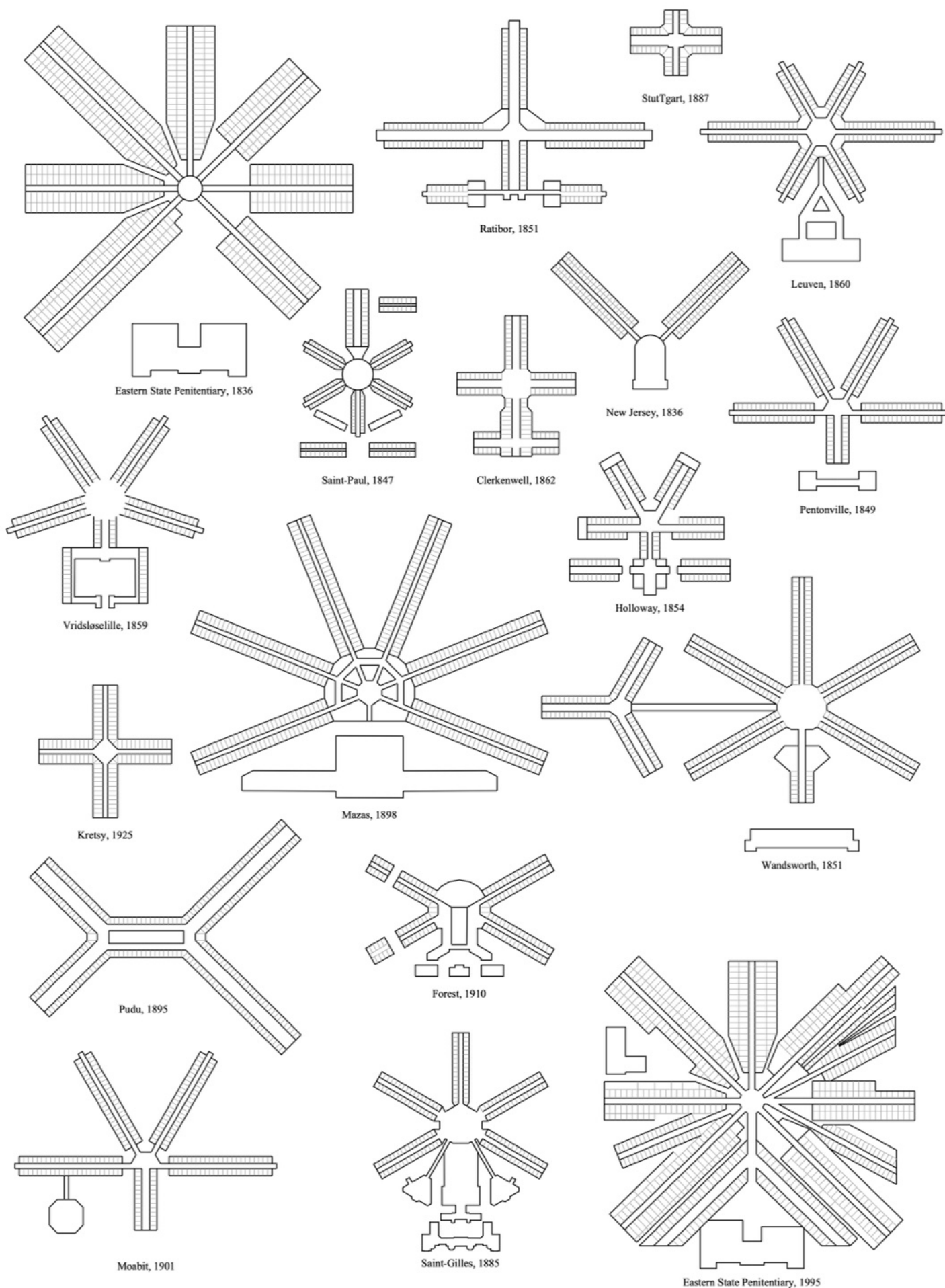


Figure 39 : Catalogue de différentes prisons radiales à travers le monde

CONCLUSION PARTIE I

La première partie a permis de comprendre la prison cellulaire radiale comme un objet architectura, historique, patrimonial et symbolique particulièrement complexe. Cette typologie issue de réformes pénitentiaires du XIX^e siècle traduit dans son espace une nouvelle manière de penser la peine et de punir. La prison n'est donc plus seulement un lieu d'enfermement mais devient également un outil de surveillance, de discipline et de pression sociale. Le noyau central, les ailes cellulaires, la répétition de cellules et le mur d'enceinte ne sont donc pas de simples constructions mais sont les composantes d'une typologie et d'un système spatial permettant de contrôler, d'organiser et d'optimiser.

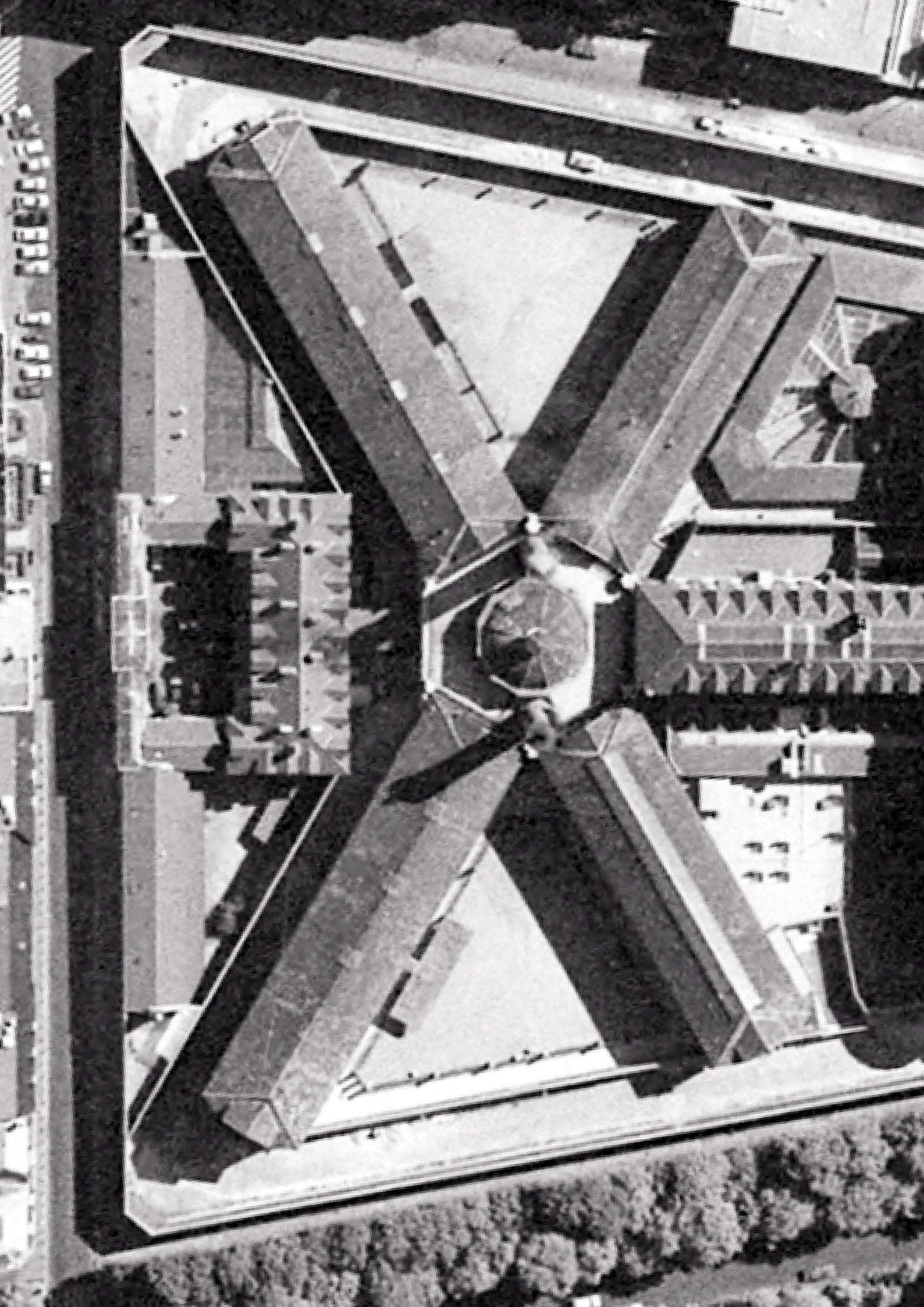
L'analyse du modèle radial a également permis de comprendre certaines notions souvent confondues telles que le panoptique, qui correspond avant tout à un principe de surveillance, le système cellulaire qui représente l'isolement individuel et le modèle radial qui désigne une organisation architecturale permettant de distribuer, de contrôler et de hiérarchiser. Cette distinction est primordiale car elle montre que le plan radial n'est pas arrivé par hasard, il est le fruit d'un dispositif fonctionnel complexe. Son organisation spatiale est directement liée aux objectifs et aux valeurs pénitentiaires du XIX^e siècle.

Cette première partie a ensuite montré que ces bâtiments ne peuvent pas être simplement abordés comme des constructions adaptées à un autre temps mais comme des sites possédant une valeur patrimoniale qui dépasse leur caractère architectural. Leur intérêt réside dans leur monumentalité, dans leur implantation urbaine, dans leurs façades, dans leur typologie, leur mémoire, la trame cellulaire, le noyau central, les cours, les murs d'enceinte et autres circulations qui participent à l'ensemble que forme une prison radiale.

Mais cette valeur patrimoniale, bien qu'importante, s'accompagne de nombreuses contraintes. La rigidité du plan, les faibles apports de lumière naturelle, la dimension réduite des cellules, les structures porteuses, massives et répétitives ou encore la complexité des circulations rendent cette transformation difficile. Ces bâtiments, pensés pour l'isolement et le contrôle doivent aujourd'hui s'adapter pour offrir de l'appropriation et de la liberté. Leur reconversion implique donc de dépasser une simple logique de réaffectation pour questionner plus précisément ce qui doit être conservé, transformé, révélé et parfois supprimés.

La question de la mémoire renforce entre cette complexité. Les prisons sont des lieux marqués par des expériences humaines perceptibles dans chaque endroit du site. Que ce soient des événements, des graffitis, des récits, des objets ou autres, cela a eu de l'importance donc il est nécessaire de préserver ces traces du passé. Transformer une prison ne consiste donc pas uniquement à adapter un bâtiment à un nouveau programme, il s'agit aussi de travailler avec une mémoire sensible, parfois inconfortable, sans la figer, ni l'effacer totalement.

De cette manière, cette première partie montre que la prison radiale est à la fois une contrainte et une ressource exceptionnelle. Si cette dernière apparaît aujourd'hui comme un objet obsolète pour la détention, elle conserve des qualités spatiales, urbaines, patrimoniales et constructives capables d'être réinterprétées. Sa transformation nécessite un équilibre sensible entre conservation, adaptation et intervention. C'est donc à partir de cette tension entre mémoire, contrainte et potentiel que peut s'envisager la reconversion de ces ensembles vers de nouvelles appropriations et usages.



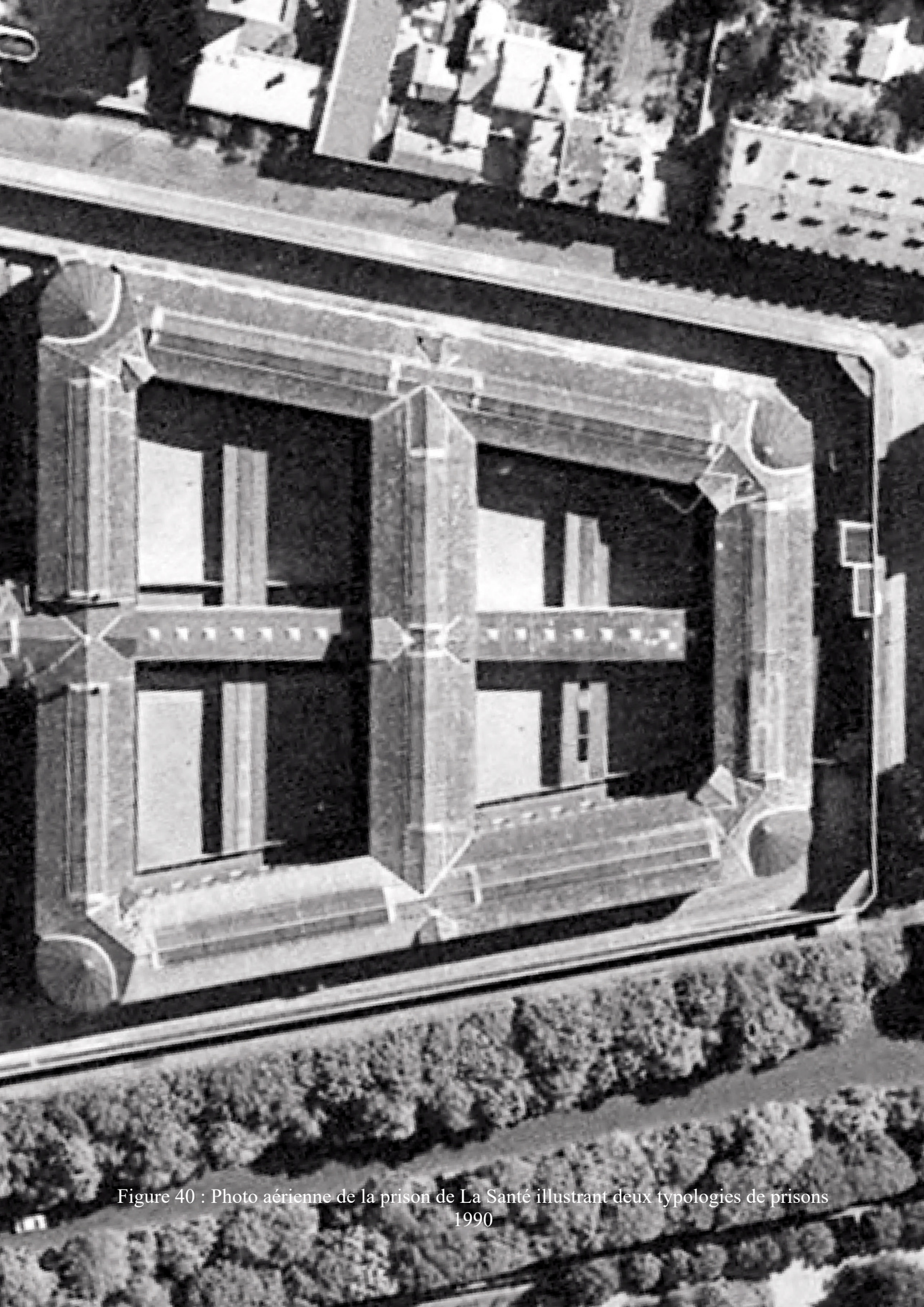


Figure 40 : Photo aérienne de la prison de La Santé illustrant deux typologies de prisons
1990



Figure 41 : Vue satellite de la Région Bruxelles-Capitale

PARTIE II

Pourquoi l'habitat : La crise d'accessibilité



Figure 42 : Vue satellite des quartiers entre Saint-Gilles, Forest et Ixelles

Chapitre 4 - De la prison désaffectée aux besoins urbains : Pourquoi le logement ?

Aujourd'hui, la question du logement occupe une place centrale dans les débats bruxellois. Les problèmes actuels ne peuvent être résumés à un simple manque de logements. Malgré l'augmentation progressive du parc résidentiel, une partie importante de la population rencontre toujours des difficultés à accéder à un logement adapté à ses besoins et à ses capacités financières. La problématique bruxelloise relève donc davantage d'une crise d'accessibilité au logement que d'un manque quantitatif d'habitats.

Cette situation est due à plusieurs mécanismes qui interagissent entre eux : l'augmentation des prix immobiliers, la pression du marché locatif privé, le financement du logement, la spéculation foncière ou encore la hausse des coûts de construction. Parallèlement à ces facteurs, les évolutions démographiques et sociales modifient profondément les besoins résidentiels contemporains. L'augmentation des ménages individuels, le vieillissement de la population ou encore la diversification des structures familiales nécessitent des formes d'habiter différentes, plus variées, plus flexibles et surtout plus accessibles financièrement.

C'est dans ce contexte que la production de logement ne peut plus être uniquement pensée en termes de quantité. La question de la qualité spatiale, du confort, de l'accessibilité, des espaces collectifs ou encore de l'intégration dans le tissu urbain devient essentielle. Cette réflexion se poursuit en interrogeant le potentiel du bâti existant comme ressource permettant de répondre à certains enjeux actuels.

Les grands ensembles urbains désaffectés souvent bien situés représentent des opportunités de transformation intéressantes dans une région comme Bruxelles-Capitale. C'est dans cette perspective qu'une prison désaffectée pourrait être envisagée non seulement comme un héritage patrimonial mais également comme un levier de projet. Ce chapitre a pour but de comprendre quels sont précisément les enjeux contemporains liés au logement qui pourraient justifier et orienter la reconversion de la prison de Forest vers une nouvelle forme d'habiter.

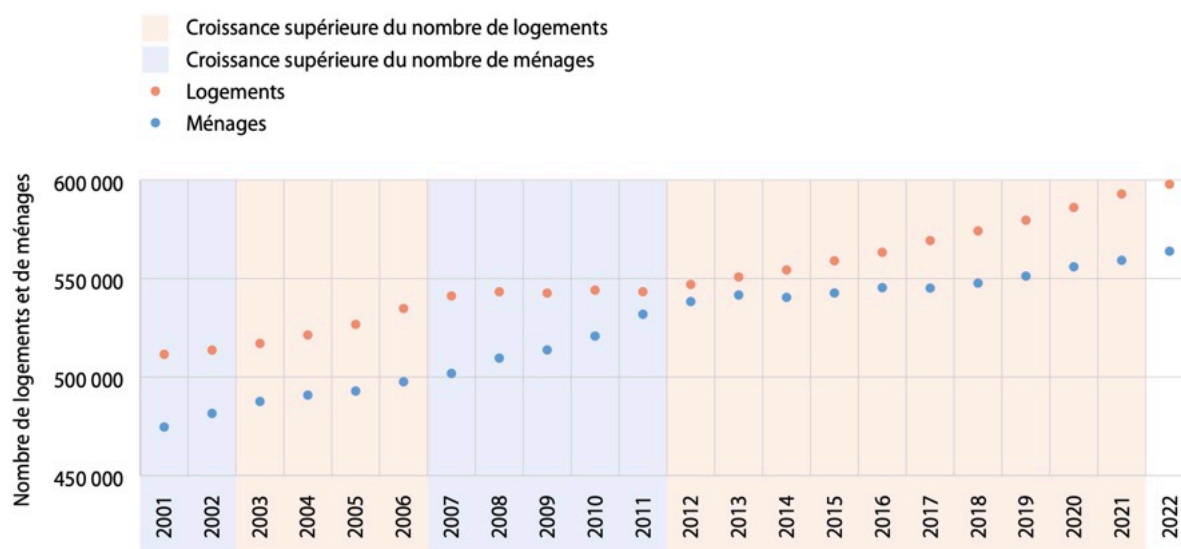


Figure 43 : Croissance du nombre de logements et du nombre de ménages en Région bruxelloise entre 2001 et 2022.

4.1 « Crise du logement » vs « Crise de l’accessibilité »

Lorsqu’on aborde la question du logement à Bruxelles, l’expression de « crise du logement » revient systématiquement. Pourtant, cette formulation de la problématique a pour effet d’indiquer une insuffisance quantitative de logements disponibles alors que les données montrent une réalité plus complexe. La crise bruxelloise ne peut pas être résumée uniquement comme un manque de logements mais davantage comme une crise d’accessibilité au logement. C’est-à-dire un décalage croissant entre les capacités financières des ménages et du coût de l’habitat.

Le parc résidentiel bruxellois continue pourtant sa croissance. Selon le Baromètre social 2023 de l’Observatoire de la Santé et du Social Bruxellois, « au 1^{er} janvier 2022, la Région bruxelloise comptait officiellement 597.915 logements et accueillait 563.882 ménages » et « le nombre de logements est supérieur de 6% à celui du nombre de ménages ». Le document précise toutefois que ces écarts entre logements et ménages doivent être interprétés avec prudence et ne signifient pas qu’il n’existe pas de difficulté d’accès à un logement. Cette donnée montre néanmoins que la crise actuelle ne peut pas être expliquée uniquement par un manque de d’habitats.

Parallèlement, depuis plusieurs décennies, Bruxelles connaît une transformation progressive de son parc résidentiel qui est marqué par une densification du tissu urbain et une augmentation de la proportion d’appartements¹¹.

Malheureusement, l’augmentation de l’offre de logement ne produit pas automatiquement une meilleure accessibilité à ces derniers. L’OCDE définit l’accessibilité comme « la capacité des ménages à acheter ou à louer un logement convenable, sans nuire à leur capacité de couvrir les frais de subsistance de base ». Cette définition est essentielle car elle introduit directement la question du rapport entre le logement et le revenu d’un ménage.

Dans ce contexte, la question ne concerne plus uniquement la quantité de logements produits mais également leur statut, leur qualité, leur coût et leur capacité à répondre aux réalités sociales bruxelloises.

Les chiffres illustrant les logements sociaux reflètent bien cette tension. Le Baromètre social de 2023 précise que « les augmentations annuelles régulières sont toutefois loin d’absorber la demande importante et croissante de logements sociaux ». Le document rappelle également qu’en 2005, on comptait 7,8 logements sociaux pour 100 ménages contre 7,2% en 2021. Autrement dit, malgré le développement du parc de logements sociaux, ce dernier évolue plus lentement que les besoins.

¹¹ IBSA, document méthodologique logement, passages sur la densification et la rénovation du bâti existant.

LOGEMENTS A FINALITE SOCIALE ET PROJETS DE LOGEMENTS PUBLICS WONINGEN VAN SOCIALE AARD EN PUBLIEKE WOONPROJECTEN

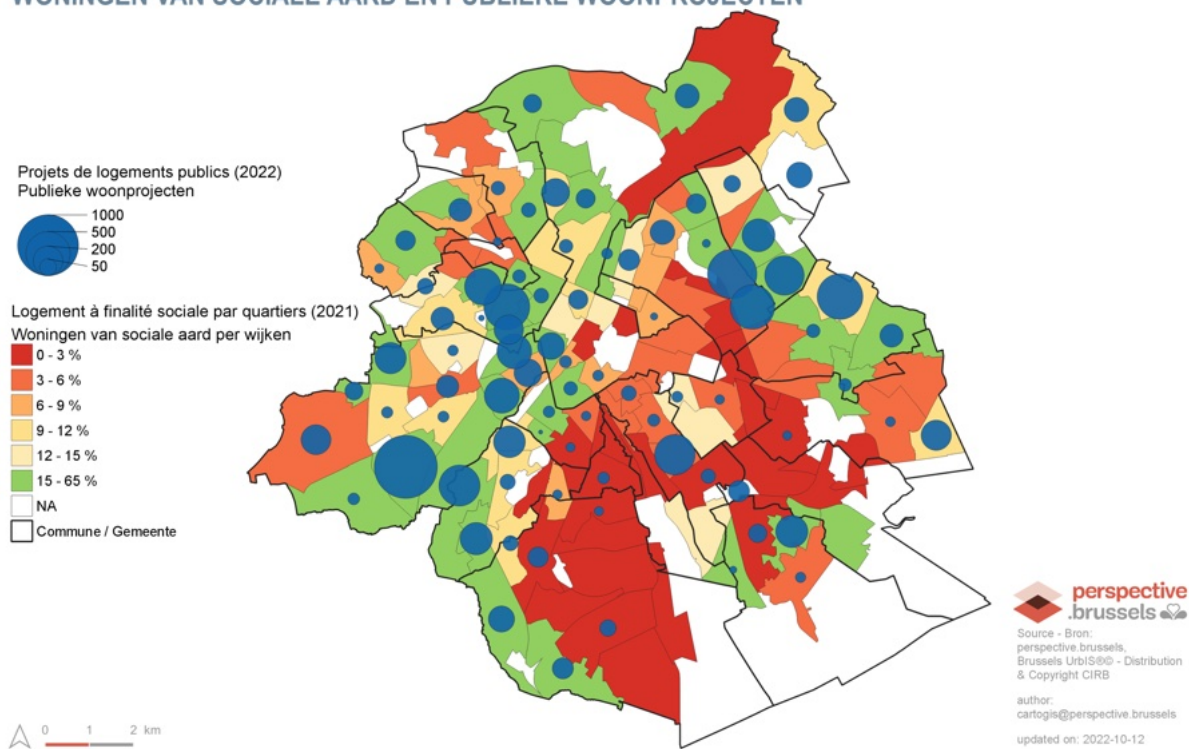


Figure 44: Logements à finalité sociale et projets de logements publics en Région de Bruxelles-Capitale (2021-2022).

Cette tension apparaît également dans les listes d'attente de logements sociaux. Toujours selon le Baromètre social de 2023, en 2022, c'était 52.850 ménages qui étaient en attente de logements sociaux. Ce chiffre témoigne moins d'une absence totale de logements que d'un manque de logements financièrement accessibles pour une partie importante de la population.

La question n'est donc plus uniquement d'augmenter l'offre de logements mais bien de produire des logements adaptés aux réalités sociales, économiques et résidentielles actuelles ainsi qu'aux capacités financières des ménages. C'est dans cette perspective que la reconversion de grands ensembles désaffectés peut représenter une opportunité capable de répondre à certains enjeux contemporains du logement.

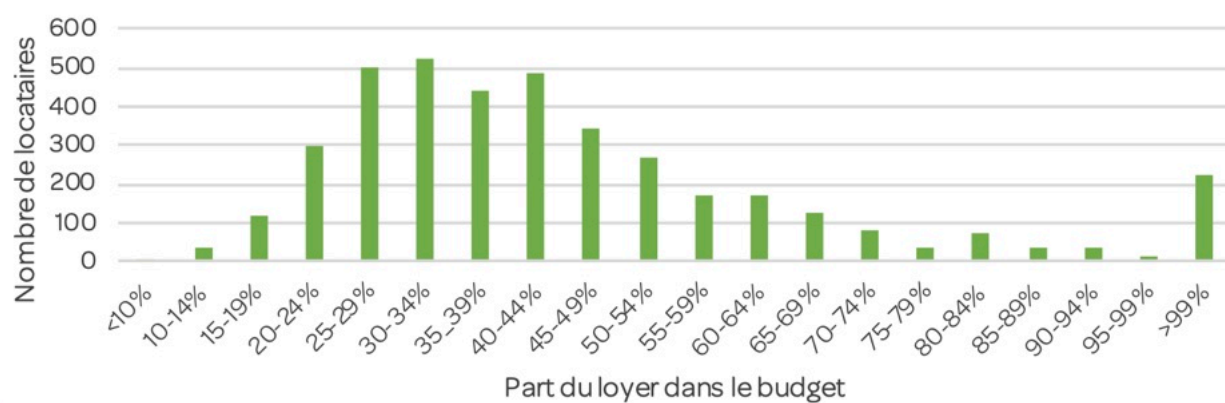


Figure 45 : Part du loyer dans le budget des ménages locataires à Bruxelles (2018).

4.2 Les mécanismes de la perte d'accessibilité : décrochage loyers/revenus, rendement, rareté foncière et spéculation

La perte de l'accessibilité au logement résulte de plusieurs mécanismes économiques qui interagissent et se renforcent mutuellement. Le premier mécanisme concerne le décrochage progressif entre les prix de l'immobilier et les revenus des ménages. L'augmentation importante des prix des logements face à la progression modérée des salaires entraîne une diminution du pouvoir d'achat et exclut une partie de la population de l'accès à la propriété ce qui renforce la pression du marché locatif.

Dans ce contexte, la crise bruxelloise apparaît avant tout comme un décrochage croissant entre les revenus des ménages et les coûts de l'habitat. Les données immobilières confirment cette tendance, selon Statbel, « la région de Bruxelles-Capitale est la plus chère pour tous les types de logements ». En 2025, le prix médian des appartements bruxellois a atteint 274.550 euros alors que les maisons deux et trois façades atteignent 525.000 euros¹². Ces montants impliquent un accès de plus en plus difficile à la propriété.

Cette hausse reste dynamique, en effet, toujours selon Statbel, les appartements ont enregistré une hausse de 10.000 euros entre le Q3 2024 et le Q3 2025 ce qui représente une hausse de 4,1%. Le logement devient alors un poste de dépense de plus en plus important, dans un contexte où les revenus n'évoluent pas au même rythme.

La situation touche particulièrement la capitale en raison de la place importante qu'occupe le marché locatif privé. En 2023, 61% des ménages sont locataires en Région Bruxelloise, contre 35% dans les communes urbaines de Flandre et 42% en Wallonie¹³. Bruxelles dépend donc fortement du marché locatif privé ce qui expose davantage les ménages aux hausses des loyers et aux logiques de spéculation.

Globalement, le logement devient le premier poste de dépense des ménages. Pour les ménages les plus fragiles, cette situation devient critique. Plus d'un tiers des locataires à faible revenu¹⁴ sur le segment privé du marché locatif consacrerait plus de 40% de leur revenu au seul poste du loyer¹⁵. Le logement ne représente donc plus uniquement une dépense importante mais devient parfois un facteur de précarisation.

¹² Statbel, Prix de l'immobilier - 3^e trimestre 2025.

¹³ Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles, *Baromètre social 2023*

¹⁴ L'OCDE définit les ménages à faible revenu comme les ménages appartenant au quintile inférieur de la distribution des revenus nets, c'est-à-dire les 20 % des ménages disposant des revenus les plus faibles

¹⁵ OCDE, *Construire pour un avenir meilleur : des politiques pour un logement plus abordable*, 2021.

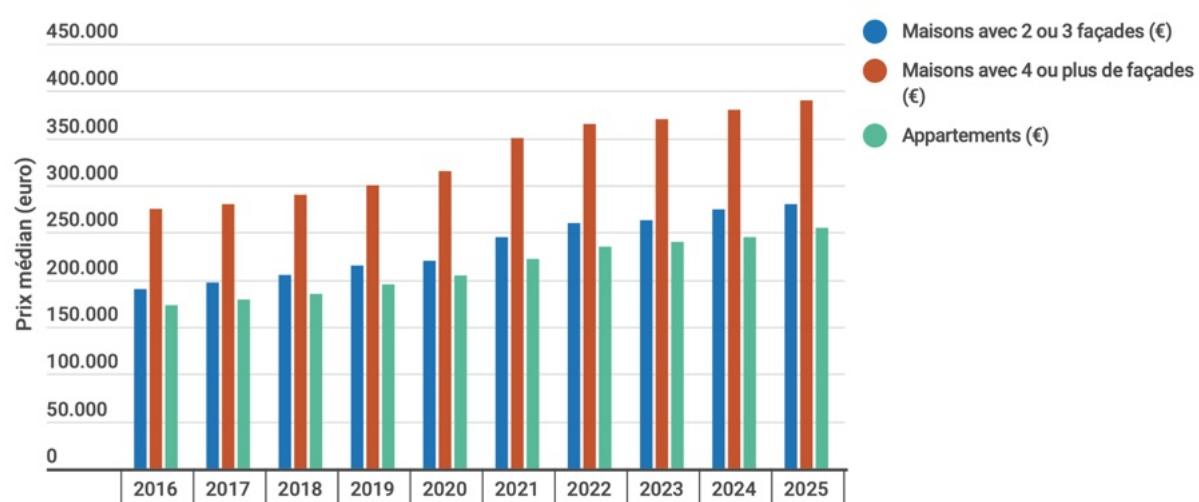


Figure 46 : Évolution des prix médians des maisons et appartements en Belgique entre 2016 et 2025.

La crise de l'accessibilité est également renforcée par les logiques de financiarisation du logement qui est devenu à la fois un bien d'usage et un produit d'investissement. Les dynamiques de spéculation participent donc à la hausse des prix et cela surtout dans les quartiers centraux bien desservis. À Bruxelles, certains territoires connaissent une valorisation particulièrement forte, selon Statbel, les prix des appartements ont augmenté de plus de 25% ces 10 dernières années à Forest et Saint-Gilles. Cette évolution témoigne d'une pression immobilière importante dans le quartier de la prison de Forest et de Saint-Gilles.

Les dynamiques spéculatives participent ainsi à l'augmentation du coût du logement et renforcent les difficultés d'accès à des logements abordables et particulièrement dans les quartiers centraux et attractifs. Les autres mécanismes économiques liés à la rareté foncière et à l'augmentation du coût de construction seront abordés dans les points suivants.

Par ailleurs, le territoire bruxellois est dense et limité en termes de foncier ce qui entraîne une augmentation de la valeur du sol. Ces contraintes favorisent les opérations les plus rentables, souvent au détriment du logement abordable.

L'OCDE rappelle que les opérations immobilières sont de plus en plus onéreuses notamment en raison de la rareté des terrains, surtout dans les aires urbaines dynamiques. Cette situation est renforcée par l'augmentation des coûts de construction, des matières premières et des normes énergétiques qui contribuent à rendre le logement encore moins accessible.

Ces différents mécanismes interagissent et produisent un effet cumulatif, renforçant la perte d'accessibilité.

	Belgique	Région flamande	Région wallonne	Région de Bruxelles- Capitale
Ménages d'une Personne	36,3%	33,4%	37,7%	47,1%
Couples mariés sans enfant	18,1%	21,5%	15,4%	8,6%
Couples mariés avec enfant(s)	18,5%	19,9%	16,4%	17,5%
Couples cohabitants sans enfant	6,6%	6,8%	6,6%	5,6%
Couples cohabitants avec enfant(s)	8,2%	7,9%	9,7%	5,2%
Ménages Monoparentaux	10,0%	8,4%	12,3%	11,6%
Autres types de ménage privé	2,3%	2,0%	2,0%	4,3%

Figure 47 : Répartition des ménages privés selon le type de ménage en Belgique et dans les régions au 1^{er} janvier 2025

4.3 Quels profils de ménages et quels besoins contemporains ?

La compréhension des besoins en logement à Bruxelles repose sur l'évolution de la structure des ménages. Les études mettent en évidence une diversification des profils et une diminution de la taille moyenne des ménages.

Selon la publication de Statbel sur les ménages en 2025, le nombre de ménages privés augmente plus rapidement que le nombre d'habitants ce qui signifie que la pression sur le logement ne dépend pas uniquement de la croissance démographique mais aussi de la fragmentation des ménages. Cette donnée montre donc que le besoin de logement n'est pas directement lié à l'augmentation de la population.

Près de la moitié des ménages bruxellois sont composés d'une seule personne¹⁶. Cette évolution reflète un écart progressif par rapport au modèle familial traditionnel et oriente donc la demande vers des logements plus petit et plus diversifiés.

Alors que la Région de Bruxelles-Capitale atteint un score de 2,14 personnes par ménages en 2025 et que 47% des logements sont composés d'une seule personne¹⁷, on peut interpréter ces chiffres et conclure que 53% des ménages sont composés d'environ 3.14 personnes. Cela permet de cibler la quantité de chambre par logements à produire.

L'évolution des structures familiales est également marquée par la présence de familles monoparentales qui représentent aujourd'hui 11,6 % des ménages. Parmi ces 11,6%, on retrouve 86% de femmes seules avec leur(s) enfant(s)¹⁸ et ces ménages ont généralement besoins de grands logements malgré des revenus plus limités.

La demande ne concerne pas uniquement les personnes seules ou les petits ménages. Toujours selon le Baromètre social de 2023, 8% de l'ensemble des ménages comptent au minimum 5 personnes et la quantité de ces grands ménages ont augmentés au cours de ces dix dernières années dans la région. La situation de la capitale est donc double : beaucoup de petits ménages mais aussi une présence de grands ménages.

Cette évolution est confirmée par Statbel par les projections démographiques qui expliquent que la diminution de la taille moyenne des ménages est liée à la hausse des ménages d'une seule personne, au vieillissement de la population, aux séparations plus fréquentes des couples et à la baisse de la fécondité. Toujours selon ce document, sur la période 2025-2080, « la population croît de 11,4 % tandis que le nombre de ménages augmente de 18,7 % ».

¹⁶ Statbel, *Ménages*, 12 juin 2025

¹⁷ Statbel, *Ménages*, 12 juin 2025

¹⁸ Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles, *Baromètre social 2023*



Figure 48 : Titom, *Comment se loger à Bruxelles ?* Affiche dénonçant les difficultés d'accès au logement et la hausse des loyers à Bruxelles.

Ces mutations se reflètent également dans les typologies présentes sur le marché locatif bruxellois. L'Observatoire des loyers 2018 indique que les appartements les plus présents dans le parc locatif sont des appartements une chambre (38 % du parc) et des appartements deux chambres (36 % du parc). Les studios représentent 6 % du parc et les appartements trois chambres 10. Le même document précise que la superficie moyenne d'un logement locatif est estimée à 77 m², que 50 % des logements sont de taille inférieure à 70 m² et que 25 % des logements sont plus petits que 50 m². Ces chiffres montrent que le parc locatif bruxellois est composé d'une diversité de logements limitée et ne répondent plus vraiment aux besoins contemporains.

Les logements sociaux n'échappent pas à la règle, en effet, le rapport annuel de 2024 de la SLRB¹⁹ indique que les demandes sont les suivantes :

- 1 chambre : 25.392
- 2 chambres : 13.073
- 3 chambres : 9.838

¹⁹ Société du Logement de la Région de Bruxelles-Capitale



Figure 49 : Lacaton & Vassal, transformation de 530 logements du quartier du Grand Parc à Bordeaux. Collage avant travaux (en haut) et situation projetée après transformation (en bas). Vue intérieure d'un séjour montrant l'amélioration de la lumière naturelle, de l'ouverture et de la qualité d'usage du logement.

4.4 Produire du logement de qualité aujourd'hui

De nos jours, la question de la production de logement ne peut être réduite à une simple réduction des surfaces. Plusieurs études rappellent l'importance de la qualité spatiale. Le Baromètre social 2023 souligne que « les conséquences du surpeuplement du logement sont multiples et dépassent la simple question du confort de vie ». Le document mentionne notamment les impacts sur la santé mentale ou encore les difficultés scolaires qu'un logement inadapté pourrait avoir. Il est précisé que 32% de la population vit dans un logement présentant des défauts importants comme des problèmes d'humidité, de fuites dans la toiture ou encore d'un manque de lumière naturelle.

L'OCDE rappelle également que les indicateurs de la qualité du logement permettent d'évaluer ce que les ménages obtiennent pour leur argent. Produire du logement de nos jours implique donc de réunir densité et qualité d'usage en apportant de la lumière, de la ventilation, des espaces collectifs, des extérieurs et du confort. La qualité du logement ne dépend plus uniquement de la superficie mais aussi de sa qualité d'usage, de son confort et de sa capacité à répondre à des situations variées.

Cette nécessité est appuyée par les enjeux liés au vieillissement et à l'accessibilité. Les perspectives de la population indiquent qu'en 2080, pour 100 personnes âgées de 18 à 66 ans, on comptera 45 personnes de 67 ans et plus²⁰. Les recherches sur les logements accessibles et adaptés aux personnes âgées est un élément essentiel pour le bien-être et l'autonomie des aînés.

Produire du logement ne se résume donc pas à augmenter leur quantité mais à garantir des conditions d'habitats dignes, adaptées et durables capables de répondre aux besoins futurs.

²⁰ Statbel, 2026



Figure 50 : Axonométrie dessinée du projet de reconversion Usquare dans l'ancienne caserne Fritz Toussaint en logements étudiants et espaces collectifs.

4.5 Le bâti existant comme ressource foncière

Le bâti existant apparaît aujourd’hui comme une ressource urbaine essentielle dans la production de logements. À Bruxelles, le développement urbain s’inscrit de plus en plus dans une logique de densification et de reconversion du tissu urbain existant²¹.

Cette logique de réutilisation du parc urbain actuel est tout de même victime du fait que les opérations immobilières sont de plus en plus onéreuses, notamment à cause de la rareté des terrains et ce, surtout dans les quartiers les plus vivants. À cela s’ajoute les coûts de construction également de plus en plus élevés. Selon l’OCDE-EU, le prix de la construction de nouveaux immeubles d’habitation a augmenté de plus de 70% entre 2000 et 2019. C’est donc dans ce contexte que la transformation du bâti existant apparaît comme une manière évidente de limiter certains coûts liés au foncier et au gros œuvre²².

De plus, le réemploi de structures existantes offre un intérêt environnemental, urbain et patrimonial. Le PRDD²³ rappelle que les projets urbains bruxellois doivent « s’inscrire précisément dans la démarche de développement durable ». S’inscrire dans une logique de transformation plutôt que de démolition-reconstruction permet de réutiliser un bâtiment, de limiter l’artificialisation des sols et de conserver une partie des ressources.

La question du bâti existant est particulièrement intéressante dans le cas de grands ensembles désaffectés. Les anciennes infrastructures publiques, les friches, les bureaux ou les équipements obsolètes représentent une réserve foncière essentielle au sein d’un tissu urbain dense. Que ce soit des anciens sites industriels comme évoqué par l’OCDE dans sa publication « Pierre par pierre » de 2023 ou d’anciennes institutions publiques désaffectées, la logique est similaire : il s’agit de réutiliser un site déjà urbanisé, équipé et connecté à la ville plutôt que de construire de nouveaux sites en périphérie.

Considérer le bâti existant comme une ressource implique de dépasser l’idée du site comme étant une contrainte patrimoniale ou constructive mais au contraire d’identifier les qualités spatiales, urbaines, structurelles et autres afin de les mobiliser dans un projet de logement.

²¹ IBSA, Logement méthodologie

²² OCDE, Construire pour un avenir meilleur : des politiques pour un logement plus abordable, 2021

²³ Plan Régional de Développement Durable

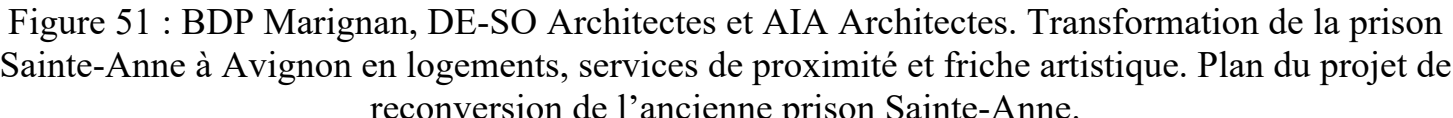


Figure 51 : BDP Marignan, DE-SO Architectes et AIA Architectes. Transformation de la prison Sainte-Anne à Avignon en logements, services de proximité et friche artistique. Plan du projet de reconversion de l'ancienne prison Sainte-Anne.

4.6 Nouveaux modes d'habiter et compatibilité avec la prison radiale

La transformation d'édifices existants pose la question de la compatibilité avec les formes d'habiter contemporaines. Aujourd'hui, nous accordons une importance croissante aux espaces partagés et autres usages collectifs. Les réflexions autour d'un logement abordable soulignent notamment l'intérêt d'intégrer des espaces mutualisés, des équipements communs ou encore des formes de vie collective à petite échelle²⁴. Cette évolution traduit un besoin croissant de proximité, de sociabilité et de flexibilité.

Cependant, la logique carcérale du XIX^e siècle, fondée sur le contrôle, la séparation et la hiérarchisation des espaces semble opposée aux besoins actuels. La structure répétitive, la circulation centralisée et les espaces cloisonnés compliquent la tâche mais peuvent également représenter une ressource. Cette typologie génère plusieurs tensions lorsqu'elle est confrontée aux besoins contemporains tels que par exemple :

Isolement - Sociabilité

Rigidité - Flexibilité

Fermeture - Ouverture

Etc.

Toutefois, le propre de la rénovation est de considérer la contrainte comme une opportunité et une ressource de projet. Certaines caractéristiques de la prison radiale peuvent être réinterprétées au profit d'usages résidentiels contemporains. La répétition cellulaire peut devenir une base de modularité permettant de regrouper plusieurs cellules afin de produire différents types de logements répondant aux besoins actuels. Les cours et préaux peuvent être transformés en jardins collectifs ou en espaces partagés tandis que la centralité du plan radial peut accueillir des fonctions communes ou des espaces de rencontre.

La compatibilité entre morphologie carcérale et habitat contemporain n'est donc pas évidente mais elle peut devenir pertinente en tirant parti des qualités du plan. Elle dépend de la capacité du projet à dépasser les principes initiaux en regroupant les cellules, introduisant de la perméabilité, articulant les espaces privés, collectifs et publics. Les cellules peuvent être vue comme un espace privé.

En dépassant les logiques du plan du XIX^e siècle tout en valorisant les qualités existantes du bâtiment, la prison radiale peut devenir un support de projet capable de répondre aux besoins contemporains en logement.

²⁴ OCDE, Logement abordable, 2021



Figure 52 : Lacaton & Vassal, transformation de 530 logements du quartier du Grand Parc à Bordeaux. Collage de projet montrant les nouvelles façades habitées après transformation, l'appropriation des balcons et jardins d'hiver et la qualité d'usage apportée par la reconversion de l'ensemble résidentiel.

4.7 Synthèse

Ce chapitre met en évidence le fait que les difficultés liées au logement à Bruxelles dépassent largement la question d'un manque de logements disponibles. Les analyses montrent que la problématique relève d'avantage d'une crise de l'accessibilité au logement, caractérisée par un décalage croissant entre les revenus des ménages et le coût du logement. L'explosion des prix immobilier, la pression du marché locatif, les dynamiques de spéculation, la ratification du foncier disponible et l'augmentation des coûts de construction participent à cette diminution progressive de l'accessibilité à un logement digne.

Cette situation est particulièrement remarquable à Bruxelles en raison de l'importance du marché locatif et la difficulté croissante d'accéder à un logement abordable et qualitatif. Malgré l'augmentation progressive du parc résidentiel, les listes d'attente de logements sociaux continuent d'augmenter ce qui témoigne d'un manque de logements accessibles financièrement pour une grande partie de la population. Parallèlement, les évolutions démographiques montrent une diversification importante de la population et donc de la demande. L'augmentation des ménages individuels, des familles monoparentales ou encore le vieillissement de la population modifient petit à petit les besoins en logement et remettent en question les habitats traditionnels.

Parallèlement, les évolutions démographiques et sociales mettent en évidence la nécessité de produire des logements plus diversifiés, des logements capables de répondre à des profils multiples tout en garantissant des conditions d'habitat qualitatives. Les enjeux liés au confort, à la lumière, aux espaces collectifs, à l'accessibilité ou encore au vieillissement montrent que les logements contemporains ne peuvent être réduits à une simple optimisation quantitative des surfaces.

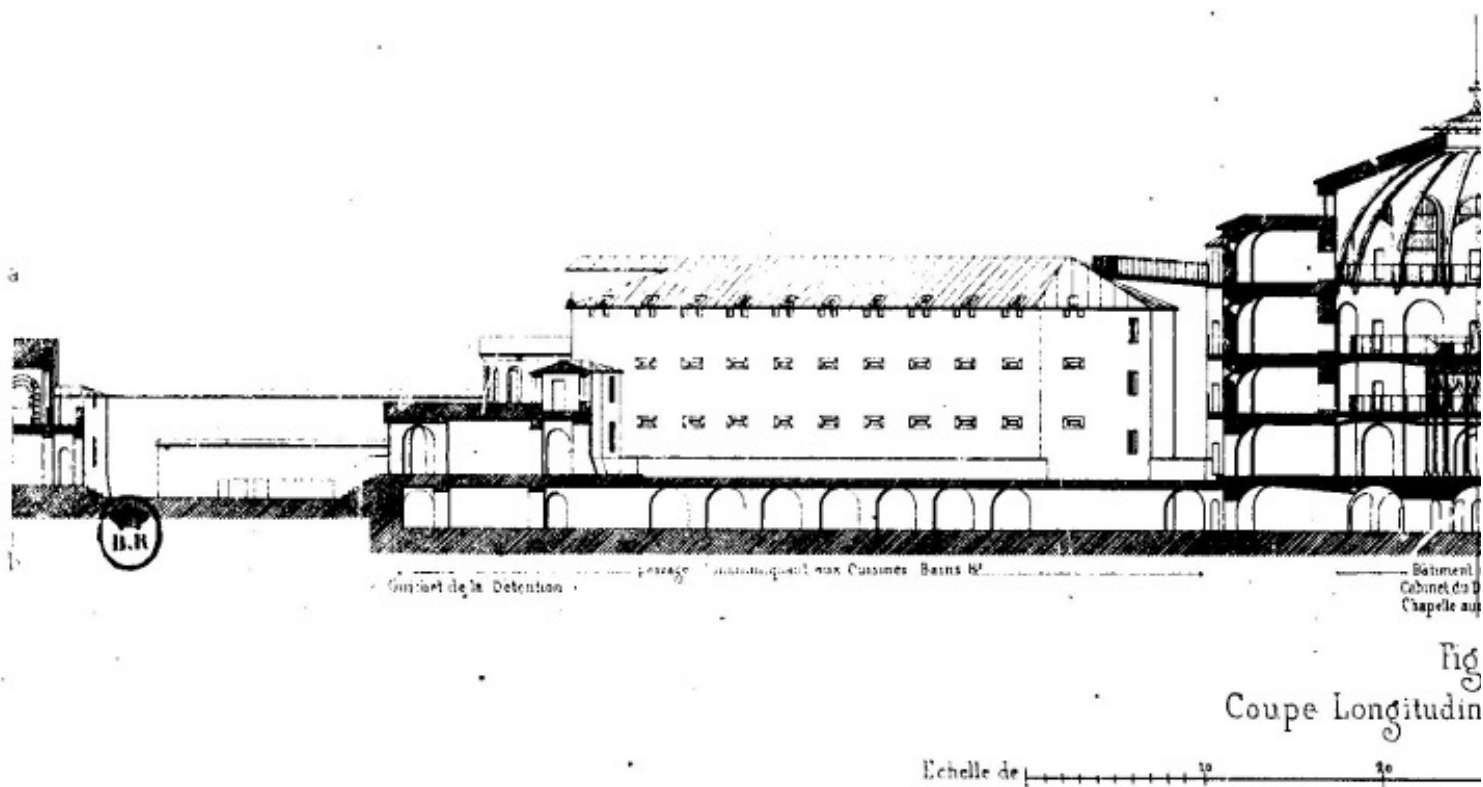
C'est dans ce contexte que le bâti existant apparaît comme une ressource stratégique capable de répondre à certains enjeux contemporains. Les grands ensembles désaffectés représentent des opportunités de transformation dans une région dense comme celle de Bruxelles.

La prison radiale s'inscrit donc directement dans cette réflexion. Bien que sa morphologie soit initialement fondée sur des principes opposés à l'habitat, certaines caractéristiques du plan carcéral peuvent être interprétées comme des ressources. La répétition cellulaire, les grands espaces ouverts et autres offrent des possibilités de transformation capables d'accueillir de nouveaux foyers, des espaces collectifs et autres équipements publics.

Ce chapitre permet donc de comprendre pourquoi la question du logement est aujourd'hui une piste pertinente dans le cadre de la reconversion de la prison de Forest. Il ne s'agit plus uniquement de préserver un patrimoine existant mais également d'interroger sa capacité à répondre à des enjeux actuels.

PARTIE III

Boîte à outils de projet : Options génériques



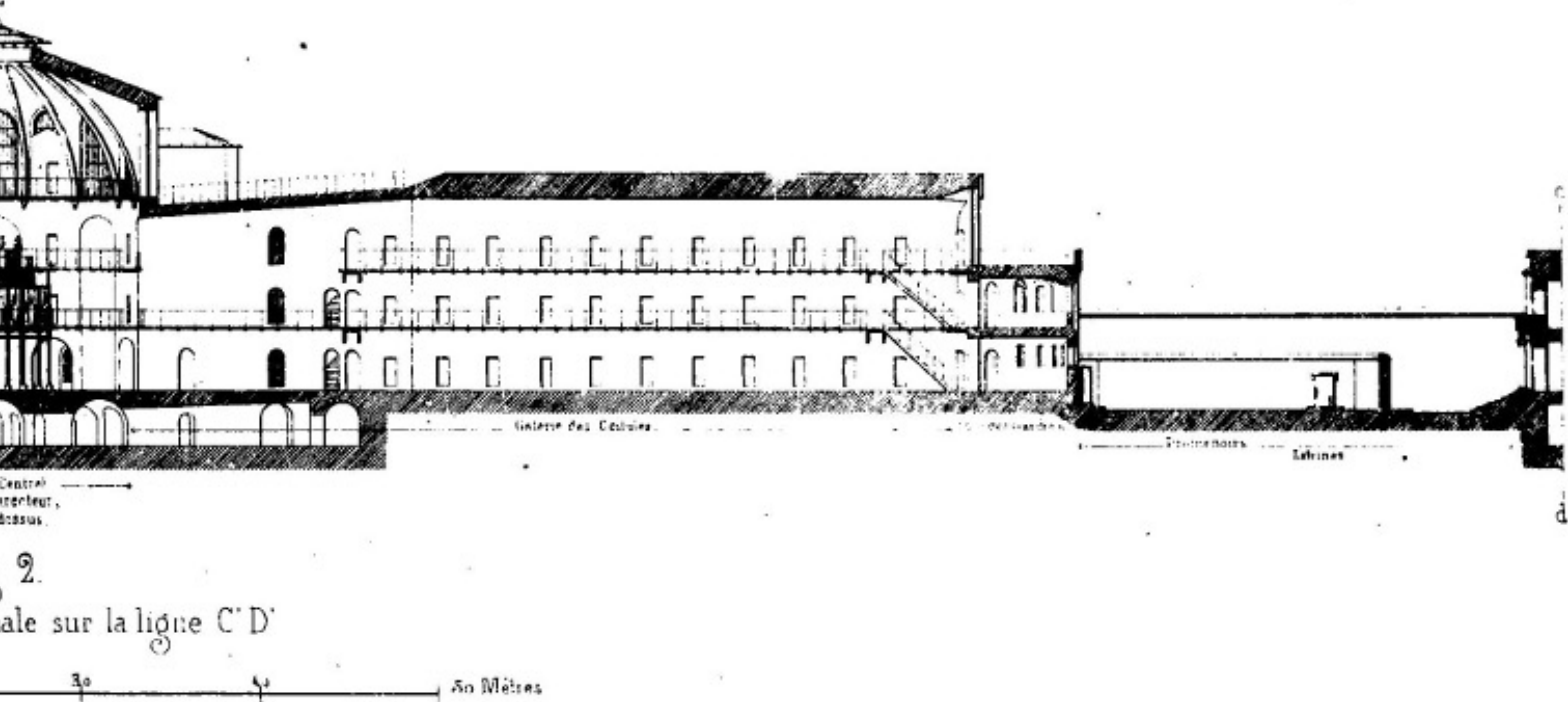


Figure 53 : Coupe longitudinale d'un projet de prison cellulaire conçu par Guillaume-Abel Blouet en 1843. Cette représentation met en évidence l'organisation hiérarchisée des prisons radiales du XIX^e siècle, articulée autour d'un noyau central monumental distribuant les ailes cellulaires.

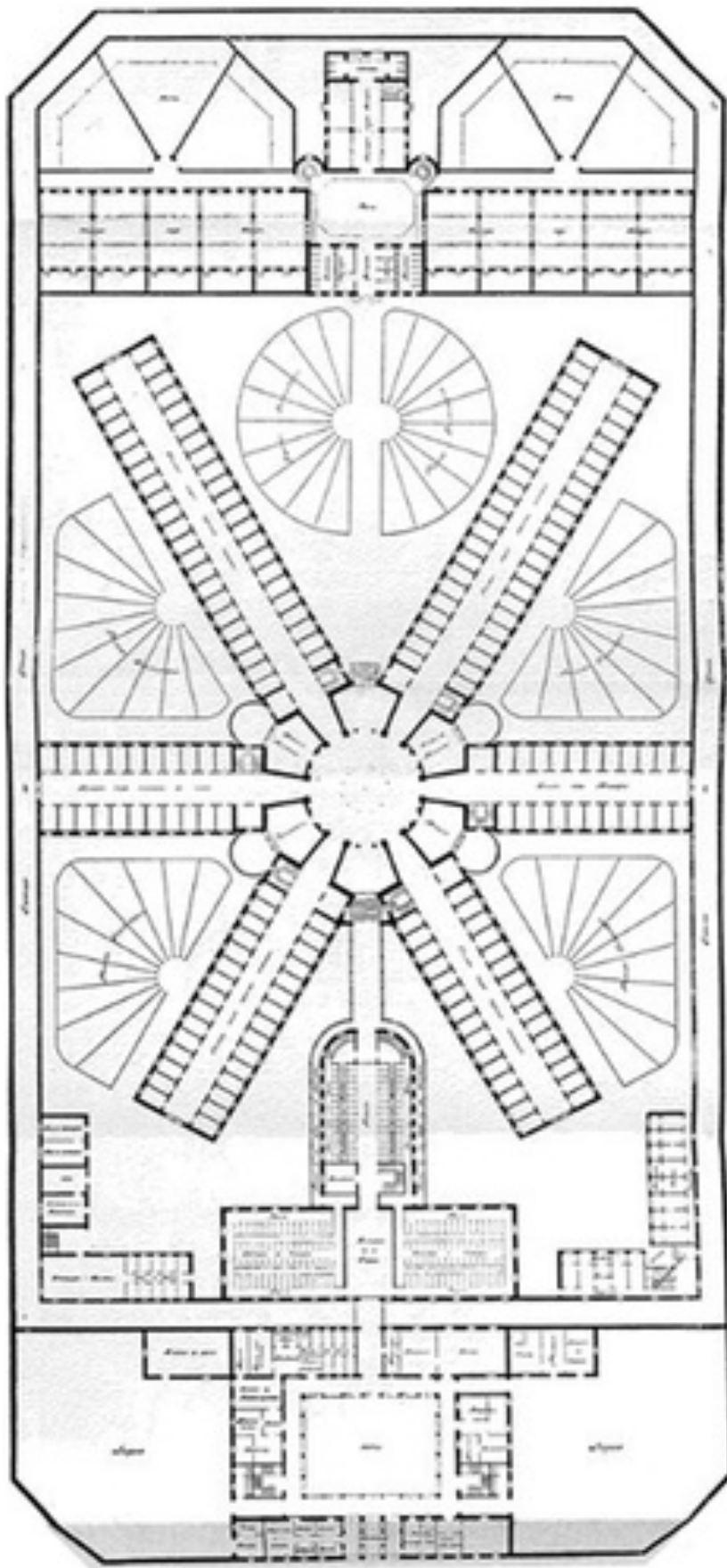


Figure 54 : Plan radial d'une prison cellulaire du XIX^e siècle montrant l'organisation des ailes autour d'un centre de surveillance. Source : Fraile et Bonastra, 2019.

Chapitre 5 - Options de reconversion d'une prison radiale cellulaire

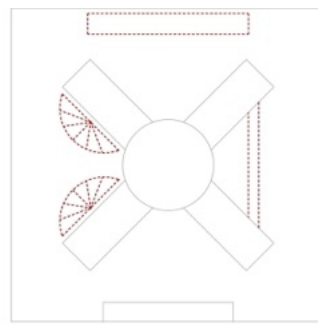
Après avoir analysé l'origine des prisons radiales, leurs caractéristiques patrimoniales, leurs contraintes spatiales et les différents enjeux liés à leur mémoire ou leur perception, ce chapitre propose une série d'options génériques de transformation applicables aux prisons radiales urbaines. L'objectif n'est plus uniquement de comprendre ces ensembles mais d'identifier les leviers permettant de guider la reconversion vers l'habitat.

Cette réflexion ne cherche pas pour autant à établir une méthode unique de reconversion, les prisons radiales présentent chacune des particularités en fonction de leur localisation, leur état, leur programme d'époque, leurs évolutions et autres. Il s'agit donc de composer une boîte à outils regroupant les différentes stratégies capables d'être adaptées à un contexte.

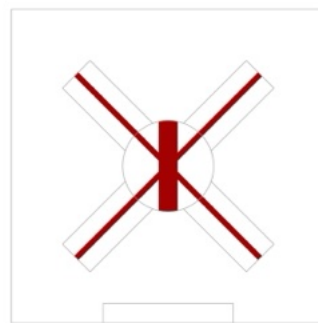
Ces stratégies s'appuient directement sur les constats développés dans les chapitres précédents. Les contraintes du modèle carcéral comme la rigidité des ailes, la présence du mur d'enceinte ou la structure répétitive des cellules ne sont plus uniquement considérés comme des limites mais comme des éléments capables de produire de nouvelles qualités spatiales. À l'inverse, certaines caractéristiques historiquement liées au contrôle et à l'enfermement nécessitent d'être réinterprétées afin de répondre aux enjeux contemporains de l'habitabilité, du confort, ...

Ce chapitre aborde plusieurs échelles de projet, il interroge d'abord sur la transformation du plan radial dans son ensemble, la relation entre le site et la ville, la réhabilitation des ailes et la transformation de la cellule en logement. Il s'intéresse également à la place du paysage et des espaces extérieurs. Le programme de la reconversion est enfin abordé de façon générale.

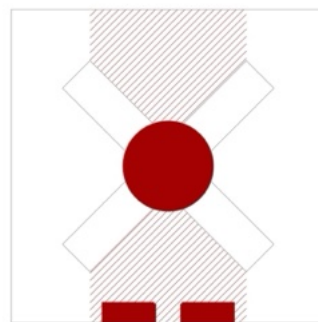
Grace à cette réflexion, la prison n'est plus uniquement un patrimoine à conserver mais une structure capable d'accueillir de nouvelles formes d'habitat. La reconversion devient alors un équilibre entre mémoire et transformation.



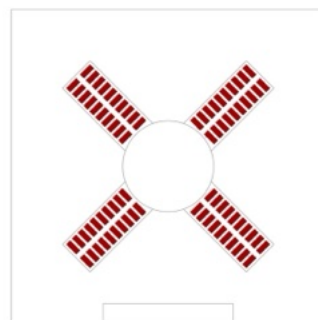
Evider



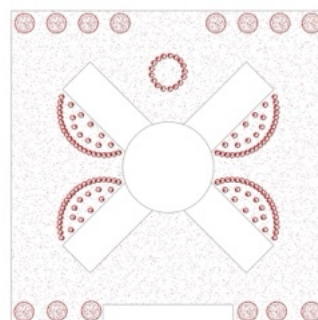
Distribuer



Activer



Habiter



Végétaliser

Figure 55 : Schémas de synthèse des stratégies de reconversion d'une prison radiale : évider, distribuer, activer, habiter et végétaliser.

5.1 Stratégies sur le plan radial : révéler, ouvrir, densifier, paysager et activer le noyau

Le plan radial est à considérer comme l'élément essentiel du site. Il ne faut pas nécessairement mettre en évidence la manière dont il fonctionnait mais bien la manière dont il peut fonctionner dans sa nouvelle affectation. Le plan radial ne doit plus être lu comme un dispositif carcéral mais comme une structure spatiale capable d'organiser un nouveau quartier urbain. Sa géométrie, sa hiérarchie et sa relation entre pleins et vides doivent devenir des leviers de projets plutôt que de simples contraintes patrimoniales.

La première stratégie consiste à révéler le plan radial. Elle a pour but d'améliorer la lecture du site, aujourd'hui affaiblie par les différentes extensions, cloisonnements et autres ajouts devenus inutiles. Il s'agit de mettre en valeur les axes des ailes, la hiérarchie entre les parties nobles comme la chapelle, les parties avant et les zones plus fonctionnelles comme les ailes. Cette révélation peut et doit également passer par la suppression d'éléments parasites accumulés et construits au fil du temps dans le but de retrouver la lisibilité du plan, certaines vues et certaines relations spatiales propres au plan radial.

Une seconde stratégie consiste à travailler sur l'ouverture interne du site. Le plan radial, très fermé dans le cœur, entre la chapelle, les ailes et les bâtiments d'accueil doit être ouvert afin d'apporter davantage de lumière naturelle et de créer des espaces plus agréables à vivre. Cette ouverture n'a pas pour unique but d'apporter de la lumière naturelle mais également de créer des usages et des parcours au cœur du bâtiment. Cette zone a le potentiel pour devenir un espace de rencontre, de circulation vivante ou de respiration capable d'animer le projet.

La troisième opération consiste à faire respirer le site. La perception des vides entre les ailes est essentielle, aussi bien pour la lisibilité du plan que pour la qualité des espaces extérieurs. Ces interstices peuvent accueillir différentes zones aux usages variés, participant à la mise en place d'un programme mixte. La CRMS a d'ailleurs souligné qu'une densification trop importante pourrait nuire à cette lisibilité. Ces espaces peuvent également jouer un rôle paysager en apportant de la végétation, des vues et des circulations piétonnes partout autour de ce qu'était la prison.

Cela n'exclut pas la densification mais implique de la finesse dans les interventions. Il s'agit de densifier de façon ciblée, sans dénaturer la structure principale, en recherchant les interstices adéquats. Les sites des prisons radiales sont généralement très vastes et peuvent accueillir de nouveaux volumes, à condition que ceux-ci restent secondaires et ne dénaturent pas le plan initial. Le but n'est donc pas de combler les vides mais de trouver un équilibre entre nouvelles constructions, lisibilité du patrimoine et qualité spatiale.



Figure 56 : Projet de reconversion de l'ancienne prison Sainte-Anne à Avignon montrant la transformation des cours intérieures en espaces paysagers et habitables.

Dans cette logique, plusieurs stratégies de densification peuvent être envisagées. Une première consiste à construire des éléments contemporains, détachés de l'architecture cellulaire du XIX^e siècle. Ces interventions pourraient par exemple se situer en périphérie du site.

Une deuxième option serait de construire de nouveaux bâtiments reprenant la volumétrie des ailes mais avec une matérialité plus légère, comme le bois. Cela permettrait de s'inscrire dans le contexte tout en affirmant leur caractère contemporain.

Enfin, une troisième option consiste à créer des extensions directement sur les ailes, par exemple en les élargissant ou en les relevant. Dans un langage contemporain, ces extensions permettraient d'adapter plus facilement les ailes au logement tout en augmentant la densité. Dans ce type d'intervention, la question de la réversibilité est importante.

Activer le noyau central est également essentiel. Celui-ci se prête davantage à des fonctions publiques ou collectives qu'à du logement. Il nécessite donc des accès différenciés. La centralité historique lui donne une capacité particulière à accueillir des fonctions partagées, visibles et fédératrices à l'échelle du site. La partie centrale étant souvent enclavée par les ailes, il est important d'y introduire des espaces extérieurs, à la manière d'une cour intérieure ou d'un cloître afin d'apporter de la lumière naturelle et d'améliorer le confort des espaces. L'implantation de certaines fonctions peut également s'inspirer de l'organisation historique de la prison. Les anciens espaces de services comme les cuisines, les infirmeries, les ateliers ou les bâtiments administratifs disposent souvent de caractéristiques spatiales et architecturales déjà adaptées à des fonctions collectives, publiques ou techniques.

En conséquence, intervenir sur le plan radial ne consiste ni à l'effacer ni à le figer mais à en faire une structure active du projet. Révéler, ouvrir, faire respirer, paysager, densifier et activer le noyau sont autant de leviers pour conserver le caractère du site tout en le transformant en un lieu habité, partagé et réinscrit dans la ville.



Figure 57 : Tracé au sol matérialisant l'emplacement de l'ancien mur de Berlin dans l'espace public. Cette mise en trace permet de conserver la mémoire d'une frontière disparue tout en réintégrant l'espace dans la ville.

5.2 Stratégies sur l'enceinte : conserver, ouvrir, filtrer et mettre en trace

L'enceinte est l'un des éléments majeurs du plan radial. Bien plus qu'un simple mur, cette dernière définit une limite entre deux mondes : celui de la ville et celui de l'enfermement. Dans une logique de reconversion, elle ne peut être ni totalement conservée ni totalement démolie. L'enjeu n'est donc pas uniquement de supprimer une frontière physique mais de faire progressivement évoluer la relation entre le site et la ville. L'enceinte devient alors un élément de transition capable de créer de nouveaux rapports entre l'espace public, collectif et privé.

Une première stratégie consiste à perforer l'enceinte afin de rendre le site accessible et traversant. Des ouvertures ponctuelles permettent de créer de nouveaux accès mais aussi de susciter la curiosité et d'inviter à entrer, tout en conservant la présence du mur. Toutes les ouvertures ne doivent cependant pas avoir la même importance, certaines peuvent devenir de véritables accès publics structurants tandis que d'autres restent plus discrètes et réservées aux habitants. Cette hiérarchisation permet de créer différents degrés de porosité entre le quartier et le site de la prison.

Une seconde approche consiste à fragmenter le mur, en le rendant discontinu. Conserver certaines portions et ouvrir à des endroits stratégiques, liés à la vue, à la perception depuis la rue ou à l'accès permet de créer des relations plus directes avec le quartier, tout en préservant des fragments significatifs. Cette fragmentation permet également de hiérarchiser les accès, entrée principale, accès secondaires, espaces plus intimes ou ouverts. L'adaptation de l'enceinte implique un travail sur les seuils, le passage de la ville au logement ne doit pas être immédiat. Une succession d'espaces intermédiaires, du public vers l'intime peut progressivement accompagner cette transition. Le passage de la rue, à la cour, à l'intérieur, à l'aile et enfin au logement permet de créer différents filtres en passant d'un espace totalement public vers un espace plus collectif et enfin privé.

Enfin, mettre l'enceinte en trace permet de conserver la mémoire du mur tout en le rendant perméable. Cela peut prendre la forme d'un marquage au sol, du maintien de fondations ou du réemploi de matériaux pour créer des parcours, des escaliers ou des cheminements. Cette approche permet de conserver la lecture du site même lorsque la limite physique disparaît. Le mur peut également devenir un support plutôt qu'une simple limite. Certaines portions peuvent accueillir de nouveaux usages, que ce soit du mobilier, de la végétation ou un bâtiment neuf qui vient se greffer à l'existant mettant en valeur l'existant et lui trouvant une nouvelle fonction tout en conservant les traces de l'histoire.



Figure 58 : Ouverture du mur de la prison de Hasselt reconvertie en université

L'ouverture du complexe soulève également des questions directement liées à la manière d'habiter. Comment rentre-t-on dans le site ? Comment accéder aux logements sans donner l'impression que l'ensemble du complexe est public ? Comment distinguer les espaces accessibles au quartier de ceux réservés aux habitants ? Ces questions impliquent de recréer une hiérarchie claire des circulations et de refléter les différents degrés d'intimité.

Dans cette logique, les anciennes ailes peuvent progressivement fonctionner comme de véritables entités résidentielles, avec leur propre accès partant du cœur, leurs halls, leurs boîtes aux lettres ou leurs espaces collectifs. Le cheminement peut devenir de plus en plus étroit, intime et même légèrement moins intuitif dans le but que le visiteur lambda sente qu'il passe un seuil de privacité et que l'habitant se sente de plus en plus chez lui en intimité.

L'ouverture du site peut et doit se faire progressivement dans le temps. Plusieurs projets récents tels que Usquare montrent que l'appropriation d'un ancien site réhabilité nécessite une ou plusieurs phases intermédiaires. Des ouvertures ponctuelles, des occupations temporaires, des événements ou encore des visites des lieux permettent de modifier progressivement la perception du lieu avant que ce dernier soit transformé de façon durable.



Figure 59 : Coursives métalliques et dispositif de distribution de nourriture dans la prison de la Santé à Paris, vers 1929-1931. Cette photographie met en évidence la verticalité des ailes cellulaires, la répétition des cellules, l'étroitesse des circulations et le rôle central des coursives métalliques dans l'organisation spatiale et la surveillance des prisons radiales et cellulaires.

5.3 Réhabiliter les ailes : circulations, lumière et structure collective

La transformation des ailes est un enjeu majeur de la reconversion car ces dernières représentent à la fois un fort potentiel mais également beaucoup de contraintes. Conçues pour l'isolement et la surveillance, elles doivent être réinterprétées dans le but de répondre aux exigences actuelles de l'habitat. L'aile ne doit pas être uniquement vue comme une série de cellules alignées et superposées mais comme une véritable structure capable d'accueillir une vie collective, de promouvoir les rencontres et la cohésion sociale.

La question des circulations est un élément central de cette transformation. Les prisons radiales qui sont organisées autour d'un dispositif central très spécifique avec ces escaliers métalliques étroits et très inclinés, ces coursives étroites et suspendues participent à la perception de ce grand vide sur plusieurs mètres de hauteur. Cette ambiance verticale mais très longue participent évidemment à l'identité d'une prison radiale et sont à conserver ou à réinterpréter.

Cependant, ces circulations ont été conçues dans une logique de contrôle et non de confort, d'accessibilité ou de sécurité. Leur étroitesse, leur forte verticalité et l'absence d'espaces de croisement ou de rencontre rendent leur préservation compliquée. Mais leur haute valeur historique mérite une étude approfondie ou les éléments seraient éventuellement adaptés, déplacés et réutilisés.

S'il n'est pas envisageable de préserver ces éléments dans leur état actuel, il est possible de réinterpréter les circulations. Recréer une logique de coursives et de circulation avec des plateformes intermédiaires, des espaces de rencontre ou des coursives plus généreuses en proposant des espaces confortables et plus habitables. Les circulations ne sont plus uniquement des espaces de distribution mais aussi des lieux de rencontre et de sociabilité tout en respectant les différentes normes de sécurité.

Cette transformation permet également de modifier la perception des grands volumes des ailes. Dans les prisons radiales, ces espaces sont souvent très haut, très long et très austères. En ce qui concerne la lumière naturelle dans ces ailes, on y retrouve généralement des ouvertures zénithales et de grands vitraux en bout d'aile ce qui permet de rendre l'espace agréable même s'il serait intéressant d'y apporter des points de vue vers l'extérieur.

La question de l'accès au logement est un élément majeur du projet. Aujourd'hui, les ailes sont accessibles depuis le noyau central et l'accès aux cellules se fait depuis les ailes. Que ce soit depuis le couloir au rez-de-chaussée ou depuis les coursives aux étages. Dans une logique de reconversion, cette organisation peut être préservée pour ses qualités mais peut également être modifiée afin de créer de nouvelles opportunités.

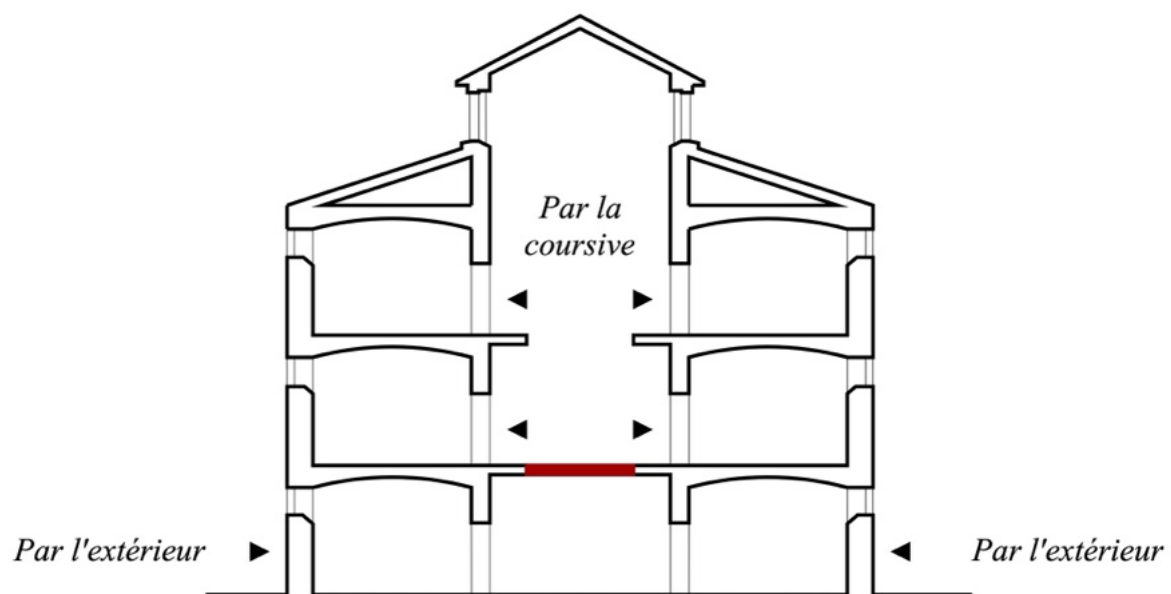


Figure 60 : Coupe schématique indiquant les accès dans une aile cellulaire

Les logements du rez-de-chaussée pourraient tout à fait être accessibles directement depuis l'extérieur afin de bénéficier de l'espace de la coursive centrale. Cela apporterait de plus grands logements avec un rapport à l'extérieur tout à fait différent. Les niveaux supérieurs pourraient quant à eux conserver le principe de coursives et de longs couloirs mais dans une version plus généreuse et plus habitée. Cette approche permettrait de préserver certains principes spatiaux tout en apportant de nouveaux logements plus familiaux.

Enfin, les ailes peuvent également être envisagées comme des structures capables d'accueillir de nouvelles interventions contemporaines. La rigidité constructive de ces bâtiments est une ressource permettant d'imaginer des éléments neufs comme une seconde peau, des terrasses, des bowwindows et même des évidements.

De cette manière, la réhabilitation des ailes ne représente pas une conservation figée du modèle carcéral mais une réinterprétation des principes et des espaces. Les coursives, les vides centraux, la verticalité ou encore la structure métallique deviennent alors des éléments capables de produire de nouvelles formes d'habiter collectives tout en conservant la mémoire spatiale du lieu.

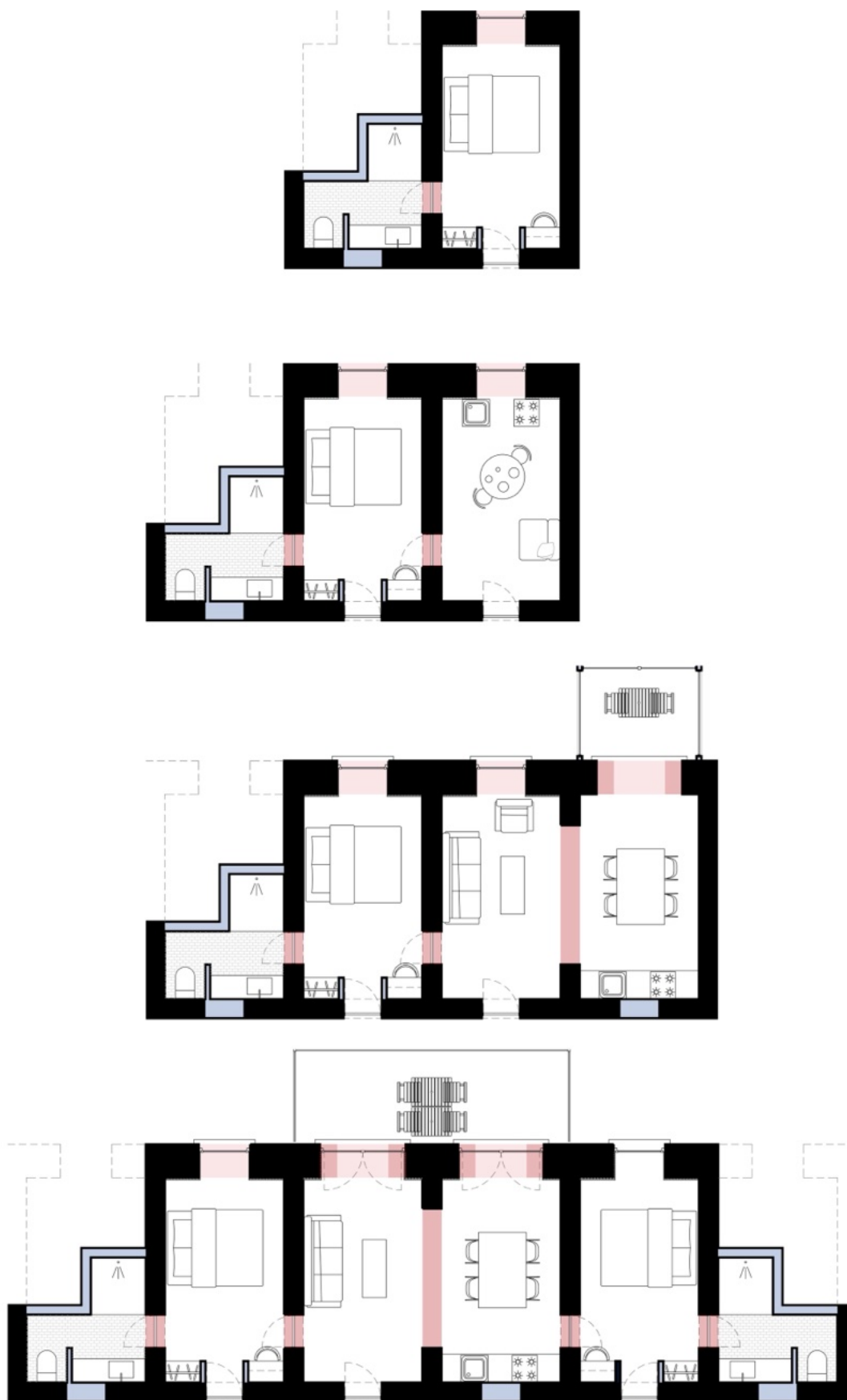


Figure 61 : proposition de chambre, de studio, d'appartement 1 chambre et 2 chambres

5.4 De la cellule au logement : modularité, mutualisation et nouvelles formes d'habiter

La cellule représente l'unité de base de la prison radiale. Pensée à l'origine comme un espace d'isolement individuel, elle possède pourtant des caractéristiques spatiales capables de produire de nouvelles formes d'habiter. La reconversion ne consiste donc pas à conserver la cellule telle quelle mais à la considérer comme un module capable de se combiner, de se transformer et d'évoluer dans le temps. Cette approche permet de dépasser une simple logique de transformation technique pour développer une véritable hypothèse d'habiter basée sur la modularité, la mutualisation et l'appropriation progressive des espaces.

En partant d'une cellule « type » d'environ 2,50 m sur 4,00 m, différentes configurations peuvent être envisagées. Une cellule peut accueillir une fonction spécifique comme une chambre, une cuisine, un salon ou une salle de bain tandis que l'assemblage de plusieurs cellules permet de composer un logement complet. La cellule devient alors comparable à une unité minimale d'habitat, à mi-chemin entre la chambre, le micro-logement et le module habitable.

De cette manière, une cellule et demie peut composer une chambre avec sanitaires, deux cellules et demie deviennent un studio, avec trois cellules et demie, il est possible de créer un appartement une chambre tandis que cinq cellules forment un appartement deux chambres. Cette logique suit la trame existante tout en permettant une diversification des typologies.

Ce système permet également d'imaginer des logements évolutifs capables de s'adapter à différentes situations familiales ou économiques, au fil du temps.

La transformation de la cellule implique également une amélioration importante des conditions d'habitabilité. Les cellules d'origine sont caractérisées par de petites ouvertures en hauteur, inadaptées au logement. L'intervention sur les façades devient donc essentielle afin d'apporter davantage de lumière naturelle, de ventilation et de connexions avec l'extérieur. L'agrandissement de certaines ouvertures peut être hiérarchisé selon les usages, une salle de bain peut conserver une ouverture plus réduite comme à l'origine tandis que les espaces de vie nécessitent davantage de lumière et de vues. Cette logique permet d'éviter une transformation uniforme de l'ensemble des façades.

Dans cette perspective, l'ajout de dispositifs comme des baies vitrées, des bow-windows ou des extensions ponctuelles permet de modifier les qualités spatiales des logements. Le bow-window présente notamment un double intérêt : il augmente l'apport de lumière naturelle tout en créant un espace supplémentaire sans modifier profondément la structure existante. Ces interventions permettent également de transformer progressivement la relation entre intérieur et extérieur, historiquement presque inexistante dans l'architecture carcérale.



Figure 62 : Cour intérieure du projet de logements collectifs Sargfabrik à Vienne. L'image montre des espaces partagés végétalisés ainsi qu'une organisation du logement favorisant la rencontre, la mutualisation et la vie collective.

La question des espaces extérieurs privatifs devient également importante dans la transformation de la cellule en logement. L'ajout ponctuel de terrasses, de balcons ou de loggias améliore fortement la qualité d'usage des logements tout en modifiant l'image et la dynamique du bâtiment. Comme pour les ouvertures, leur implantation doit toutefois respecter de la cohérence afin de préserver la lecture de la structure existante.

Au rez-de-chaussée, l'accès direct depuis l'extérieur permet de libérer une partie des anciennes circulations intérieures et d'agrandir certains logements. Cette situation offre la possibilité de développer des logements plus grands et davantage adaptés à des familles. La cellule ne doit donc pas uniquement être pensée comme une petite unité répétitive mais comme un élément capable de produire différentes formes d'habiter selon sa position dans l'aile et sa manière d'être combinée avec d'autres espaces.

La trame cellulaire se prête également à des formes d'habitat partagé. Plutôt que de transformer chaque cellule en unité totalement autonome, il devient possible de regrouper plusieurs cellules autour d'espaces communs mutualisés. Les chambres privées peuvent reprendre la logique de la cellule tandis que certaines cellules regroupées peuvent accueillir des cuisines, des salons, des espaces de travail ou d'autres fonctions collectives. Cette approche rejoint certaines formes contemporaines de co-living, d'habitat étudiant ou d'habitat transitoire où la mutualisation permet de réduire les surfaces privées tout en augmentant la qualité des espaces communs.

Dans cette logique apparaissent également les « pièces joker ». Il s'agit d'espaces partagés entre plusieurs logements pouvant accueillir différentes fonctions selon les besoins : chambre d'appoint, espace de télétravail, atelier, salle de sport ou pièce commune, cette idée rejoint notamment certaines réflexions développées dans la Cité Radieuse de Le Corbusier où plusieurs équipements et fonctions complémentaires viennent prolonger l'espace domestique traditionnel.

Cet espace flexible peut changer d'usage au cours du temps selon les besoins des habitants, chambre d'appoint, bureau, espace de rangement ou extension temporaire du séjour. Cette flexibilité permet d'adapter les logements à l'évolution des modes de vie sans transformer profondément la structure existante.

Par conséquent, la transformation de la cellule en habitat ne repose pas sur un modèle unique mais sur une série de combinaisons possibles. La cellule devient un module capable de produire des formes d'habiter variées, évolutives et mutualisées. La reconversion ne cherche donc plus uniquement à transformer des cellules en appartements mais à utiliser la logique répétitive du système carcéral comme support pour expérimenter de nouvelles formes d'habitat collectif adaptées aux enjeux contemporains.

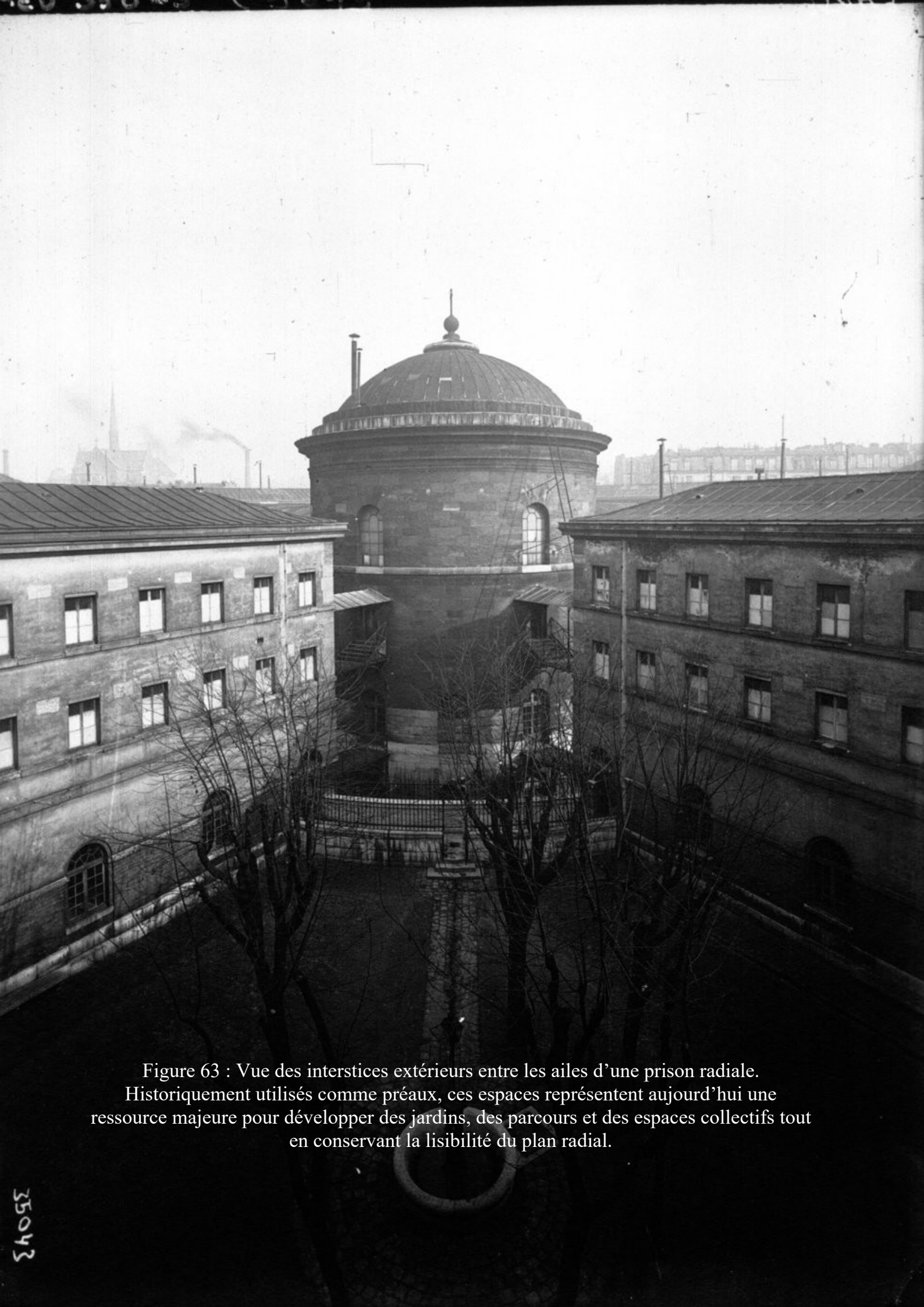


Figure 63 : Vue des interstices extérieurs entre les ailes d'une prison radiale. Historiquement utilisés comme préaux, ces espaces représentent aujourd'hui une ressource majeure pour développer des jardins, des parcours et des espaces collectifs tout en conservant la lisibilité du plan radial.

35043

5.5 Le paysage comme outil de transformation

Dans la reconversion d'une prison radiale, le paysage ne doit pas être considéré comme un simple aménagement extérieur venant combler les vides mais il doit être un outil de transformation permettant de changer la perception du site, son ambiance et sa relation avec la ville. Là où l'architecture carcérale est souvent associée à la minéralité, à l'austérité et à l'enfermement, le paysage permet d'introduire des notions opposées comme l'ouverture, le végétal, le vivant, la respiration ou encore l'appropriation collective.

Les prisons radiales possèdent généralement de grands espaces ouverts entre les ailes grâce au plan en étoile. Historiquement, ces espaces accueillent les préaux des détenus. Ces zones de promenade qui sont souvent devenues des cours minéralisées présentent une ressource majeure pour la transformation des extérieurs. Cela permet d'apporter de la lumière et de l'air au cœur du complexe mais aussi de créer de nouveaux usages extérieurs permettant d'améliorer la qualité de vie du futur quartier.

La hiérarchie des espaces extérieurs mérite d'être réfléchie. Tous les espaces ne doivent pas avoir la même fonction et le même degré d'ouverture au public. Certains espaces peuvent rester publics et traversants pour reconnecter le site au quartier tandis que d'autres peuvent devenir collectifs ou privés. Cette gradation des extérieurs permet de créer différentes ambiances et différents niveaux d'intimité tout en évitant une ouverture ou une fermeture radicale.

Les espaces situés entre les ailes se prêtent particulièrement bien à cette logique de séparation. Leurs positions plus centrale et proche des logements permettent d'y développer des jardins collectifs, des espaces de rencontre ou des lieux plus calmes liés aux logements du rez-de-chaussée qui bénéficient alors d'un jardin privatif. Les zones périphériques de la prison se prêtent davantage à accueillir des parcours publics, des traversées ou des fonctions bénéficiant au quartier comme aux habitants de la prison.

La forme en demi-cercle des anciens préaux peut devenir un support de projet intéressant. Réinterpréter cette géométrie permettrait de conserver une trace du passé tout en donnant un nouvel usage tels que des jardins, des zones plantées ou un potager pour créer une biodiversité et des espaces sur les traces du passé.

Le paysage agit donc également au service de la mémoire. Les anciens espaces d'enfermement deviennent des espaces de respiration, de rencontre et de fraîcheur.

Aujourd'hui, la question de la biodiversité est essentielle dans tous les projets urbains comprenant des extérieurs. Dans des contextes souvent fort minéraux et fortement imperméabilisés, les grands espaces ouverts des prisons radiales présenteraient une opportunité rare pour apporter de la végétation et améliorer les microclimats urbains. L'objectif n'est donc plus de produire des extérieurs parfaitement contrôlés comme un green de golf mais au contraire de créer une diversité d'ambiances au service du quartier mais également de la faune et de la flore.



Figure 64 : Iwan Baan, Museum Insel Hombroich, Allemagne. Chemin paysager traversant une végétation libre et dense menant vers un pavillon.

Bien évidemment, certaines zones peuvent rester très appropriables et entretenues alors que d'autres peuvent devenir plus libres et naturelles comme des prairies fleuries, des zones de végétation plus denses, des haies et autres espaces au service de la nature ? Cette diversité ne sert pas qu'à la faune ou la flore mais également à créer des espaces plus frais en été, plus perméables et plus agréables à vivre.

La gestion de l'eau peut également participer à la transformation paysagère. Que ce soient des grandes surfaces ouvertes, des noues ou d'autres dispositifs rassemblant les eaux de pluies, cela participerait à une gestion plus résiliente du site.

Le paysage joue également son rôle dans les usages et les parcours du site. Les espaces extérieurs ne servent pas uniquement à accéder aux logements mais à traverser, se promener, se rencontrer ou se poser. La promenade devient donc un élément important participant à l'animation du site, les cheminements peuvent relier les différentes parties du site, créer des vues mais également connecter différents quartiers autrefois séparés.

Dans cette logique, certaines fonctions collectives ou publiques peuvent venir activer les espaces extérieurs : des jardins partagés, des aires de jeux, des espaces de repos ou un lieu de restauration faciliteraient la transition d'un lieu d'enfermement vers un lieu vivant et appropriable.

La matérialité des aménagements extérieurs peut également participer à cette continuité avec le passé. Le réemploi de certains matériaux issus de certaines déconstructions comme, par exemple les briques du mur d'enceinte qui permettraient de créer un revêtement pour les chemins. Cette approche permet de conserver une trace matérielle du passé tout en réinterprétant la fonction.

De cette manière, le paysage n'est pas un simple décor autour d'une prison reconvertie mais devient un véritable outil de transformation capable de modifier les usages, les perceptions et les ambiances du site. Les jardins, les parcours, les vides et la végétation participent alors autant que l'architecture à la reconversion du complexe carcéral et à sa réappropriation progressive par les habitants du quartier.



Figure 65 : StudioVlayStreeruwitz, Gartenzimmer Reininghaus Q7, Graz, Autriche.
Schéma programmatique illustrant l'articulation entre logements, espaces collectifs,
jardins et cheminements partagés.

5.6 Programmer la reconversion : habiter, partager et ouvrir

La reconversion d'une prison radiale ne peut pas être envisagée uniquement à travers la transformation en logements. Un aussi grand complexe nécessite des équipements, une organisation spatiale bien définie et une mixité programmatique permettant le désenclavement et l'appropriation.

Les fonctions ouvertes au public comme les équipements culturels, les commerces de proximité, des espaces associatifs ou un espace de restauration peuvent contribuer à réintégrer progressivement ces structures dans la ville. Cette ouverture permet de dépasser l'image introvertie du fonctionnement carcéral au profit d'une image ouverte.

À l'échelle résidentielle, les espaces collectifs jouent un rôle fondamental. Dans un contexte de pression immobilière, la réduction des surfaces habitables et la mutualisation de certaines fonctions peuvent améliorer la qualité de vie tout en limitant les coûts. Des buanderies, des espaces de travail, de grandes cuisines, des jardins ou des salles communes sont des équipements capables de compléter des logements de taille réduite tout en limitant les coûts et en promouvant la cohésion sociale.

La question de la mémoire peut également participer au projet. Certaines parties du site peuvent être conservées ou réinterprétées afin de rendre hommage et à montrer l'histoire du lieu sans pour autant la figer dans tout le bâtiment ou dans une logique trop muséale.

De la sorte, le programme ne représente pas simplement une réponse fonctionnelle mais devient un outil de transformation spatiale, social et urbain qui permet de faire évoluer le lieu.

5.7 Synthèse

Ce cinquième chapitre a permis de mettre en évidence plusieurs stratégies capables de transformer ces ensembles carcéraux en lieux habités, ouverts et reconnectés à la ville.

Le plan radial apparaît comme la structure principale du projet, que ce soit sa géométrie, ses vides, sa hiérarchie, tous ces éléments deviennent des ressources permettant d'organiser les nouveaux usages, les espaces collectifs et les parcours. L'enjeu n'est donc pas d'effacer cette structure mais de la réinterpréter.

L'enceinte joue également un rôle essentiel, cette ancienne frontière entre la vie libre et la vie enfermée devient un outil permettant de travailler les accès, la perméabilité du site et les degrés d'ouverture.

Les ailes cellulaires sont transformées pour répondre aux exigences contemporaines de l'habitat. Les circulations, les coursives, les grands volumes et les trames répétitives sont réutilisés comme des supports menant vers de nouvelles formes d'habiter basé sur la compacité, la modularité, la mutualisation et la flexibilité.

Le paysage est également un élément de conception majeur. Les espaces extérieurs et les anciens préaux deviennent des espaces ouverts apportant la biodiversité au cœur de la ville.

Enfin, la reconversion ne peut fonctionner sans un programme mixte. Les logements doivent bien évidemment être complétés par des équipements collectifs, des espaces publics, des commerces et des fonctions culturelles. Cela permet de créer une micro-urbanisation poussant les habitants du site et du quartier à s'approprier les lieux d'une nouvelle manière.

De cette manière, ce chapitre montre que les prisons radiales peuvent devenir autre chose que des bâtiments d'enfermement. Leur reconversion repose sur une multitude de stratégies architecturales et sociales capables de transformer progressivement ces ensembles fermés en des morceaux de ville habités, ouverts et vivant.

CONCLUSION

Les prisons cellulaires, radiales, urbaines et désaffectées représente aujourd'hui une situation paradoxale. Ces dernières ont été construites pour répondre aux théories pénitentiaires du XIX^e siècle et leur utilisation s'est progressivement éloignée de ce pour quoi elles avaient été conçues à l'origine. Cependant, ces dernières ont préservé leur présence dans le paysage urbain et dans l'imaginaire collectif. Leur fermeture progressive pose alors la question : Comment transformer ces architectures pensées pour l'enfermement, le contrôle et l'isolement sans effacer ce qui crée l'identité de ces bâtiments, tant sur le plan patrimonial, social ou historique.

L'analyse développée dans ce mémoire a permis de montrer que la valeur patrimoniale de ces prisons radiales cellulaires ne repose pas uniquement sur des façades ou sur des éléments décoratifs mais bien sur une logique spatiale globale. Le noyau, les ailes cellulaires, les coursives, les préaux, les murs d'enceinte, les principes de surveillance et ce que les détenus ont vécus à l'intérieur de ces murs créent un ensemble reflétant l'univers carcéral du XIX^e siècle au XXI^e siècle. L'architecture a donc été un outil disciplinaire capable d'organiser les détenus, les déplacements, les relations humaines, le rapport avec le monde libre et les comportements. Le principe de surveillance repose sur cette ambiguïté permanent ou le détenu ne sait pas s'il est observé ou non.

Ces ensembles témoignent donc autant d'une histoire architecturale que d'une histoire sociale et matérialisent ce qu'a pu être la justice pendant plus de cent ans. La prison radiale n'est donc pas seulement un bâtiment bien implanté mais un système spatial et idéologique dont l'organisation reste toujours aujourd'hui très lisible dans des complexes comme Forest ou Saint-Gilles.

Cependant, malgré l'intérêt patrimonial important de ces prisons, elles apparaissent également comme des structures complexes à reconvertir. Leurs dimensions, leur répétition, leurs contraintes techniques ainsi que l'image qu'ils expriment rendent ces transformations difficiles. Par ailleurs, leur position stratégique et les surfaces qu'elles occupent en font également des ressources urbaines majeures.

La question du logement apparaît donc comme une piste pertinente dans le cadre d'une reconversion. Habiter dans une prison implique néanmoins d'inverser les logiques mises en place lors de la construction de ces bâtiments. Là où l'architecture carcérale cherchait l'isolement, la surveillance et la séparation, le logement nécessite au contraire de la lumière, des espaces extérieurs, des relations sociales, des espaces vivants et appropriables permettant un confort de vie. Transformer une prison radiale en habitat ne consiste donc pas à conserver strictement l'existant mais à réaliser des adaptations capables de transformer ces sites en espaces habitables sans pour autant nier leur origine et leur histoire.

Cette réflexion a également permis de montrer qu'une reconversion patrimoniale ne peut se faire de manière catégorique. Une conservation trop stricte figerait le site dans une logique muséale difficilement appropriable alors qu'une transformation trop radicale ferait disparaître les éléments participant à la compréhension du principe radial et cellulaire. Une telle intervention nécessite donc une position nuancée basée sur une hiérarchisation des valeurs patrimoniales et des interventions. Certains éléments méritent d'être strictement conservés alors que d'autres peuvent être transformés, réinterprétés ou démolis.

L'étude a également montré que la reconversion des prisons dépasse la simple question de l'architecture. Ces projets impliquent des enjeux urbains, économiques, sociaux et mémoriels. Le rapport entre les espaces publics, collectifs et privés devient essentiel dans la transformation de lieux historiquement fermés au public. De la même manière, la question de la mémoire des détenus, du personnel pénitentiaire et de toutes les personnes ayant vécu de près ou de loin avec la prison occupe une place importante. Transformer une prison ne signifie pas effacer son passé mais trouver des stratégies permettant de transmettre son histoire tout en permettant d'accueillir de nouvelles fonctions et usages.

Enfin, la présence d'acteurs publics joue un rôle déterminant dans la faisabilité de reconversion de ce type. Le fait que ces ensembles appartiennent à des institutions publiques ouvre la possibilité de créer des partenariats publics privés permettant de créer des logements accessibles financièrement tout en offrant des habitats qualitatifs et bien équipés, notamment grâce au partage de certaines fonctions entre les habitants.

L'ensemble de ces constats montre que les prisons cellulaires radiales désaffectées ne doivent pas être considérées comme des contraintes héritées du passé mais aussi comme des ressources urbaines capable de participer à la transformation de la ville au XXI^e siècle. Cependant, leur reconversion implique de trouver un équilibre délicat entre patrimoine et transformation, entre mémoire et nouveaux usages, et entre ouverture urbaine et traces carcérales.

Les chapitres suivants proposent une mise en application concrète de ces réflexions théoriques sur le cas de la prison de Forest. Le projet développé cherche à explorer comment habiter un lieu d'enfermement peut petit à petit devenir un morceau de ville habité, traversable, visitable et collectif tout en conservant la lisibilité de son passé.

PARTIE IV

Application : la prison de Forest



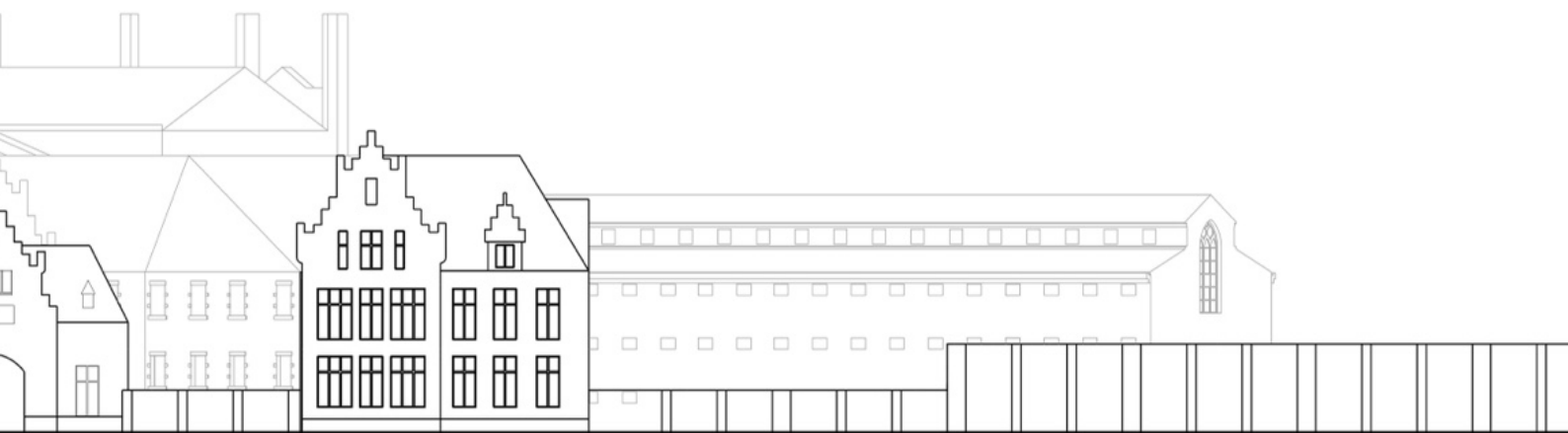


Figure 66 : Élévation de la prison avenue de la Jonction



Figure 67 : Vue satellite du quartier de la prison de Forest et de Saint-Gilles

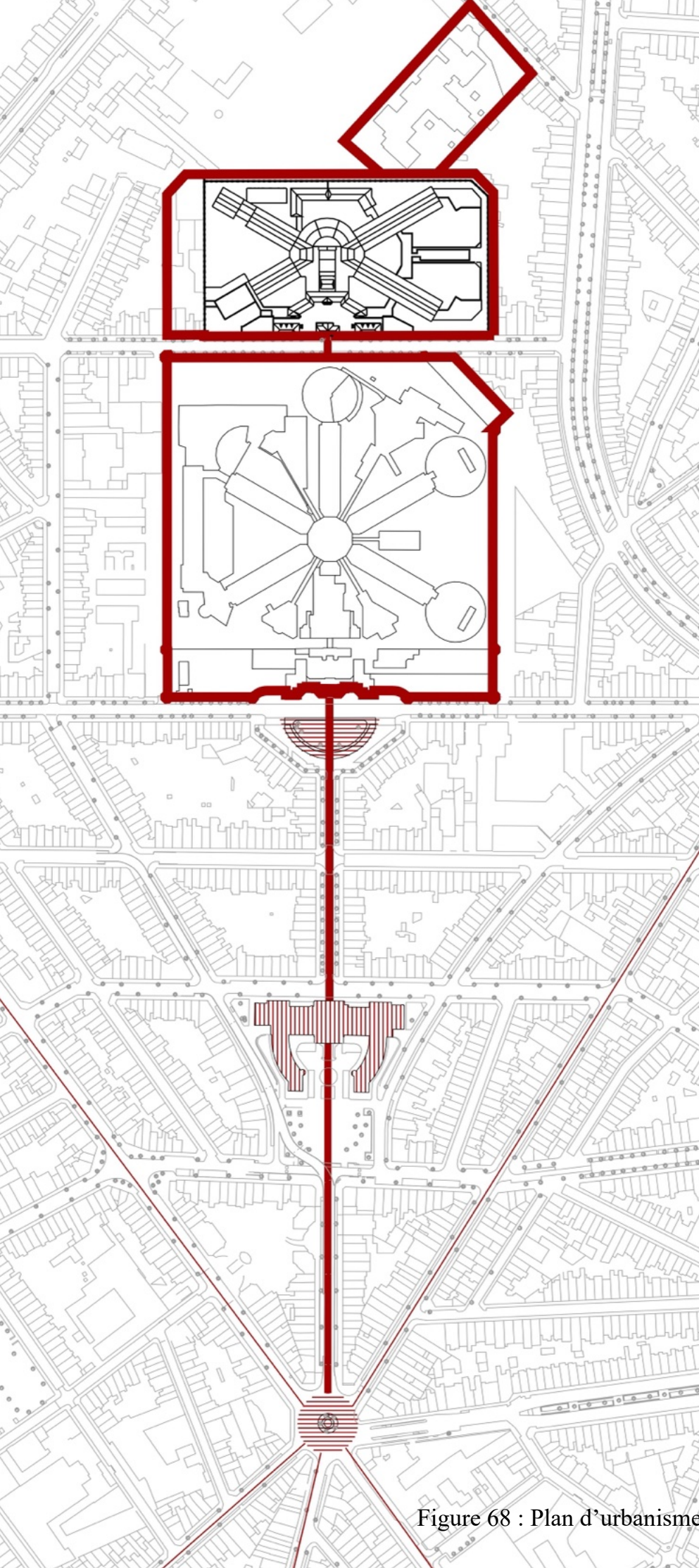
Chapitre 6 - Cas d'étude : La prison de Forest

Après avoir développé les fondements théoriques des prisons radiales, leurs enjeux patrimoniaux et les questions liées à la mémoire carcérale, il devient nécessaire de revenir au site de Forest lui-même. Ce chapitre vise à comprendre le complexe dans sa réalité physique, historique et urbaine afin d'identifier les éléments qui structurent aujourd'hui le projet de reconversion.

La prison de Forest ne peut pas être analysée uniquement comme un ancien bâtiment pénitentiaire. Elle est le témoignage d'une accumulation de transformations liées à l'évolution des pratiques carcérales, des normes de détention et du développement urbain bruxellois. Son implantation dans le quartier, son organisation radiale, ses ajouts successifs et son rapport particulier au mur d'enceinte produisent un ensemble complexe où se superposent différentes périodes et différentes logiques.

L'objectif de ce chapitre est donc d'établir un diagnostic du site à plusieurs échelles. L'analyse historique permettra de comprendre l'évolution du complexe depuis sa construction au début du XX^e siècle jusqu'à sa désaffectation récente. Le diagnostic patrimonial cherchera à distinguer les éléments porteurs de valeurs des parties plus transformables. L'étude architecturale mettra en évidence les caractéristiques constructives et spatiales propres au modèle cellulaire radial. Enfin, les analyses paysagères et urbaines permettront de comprendre la relation du site avec son environnement, ses espaces ouverts, ses continuités potentielles et les tensions héritées de son fonctionnement carcéral.

Ce travail de lecture du site est essentiel avant toute intervention. Il ne s'agit pas uniquement d'identifier des contraintes mais de comprendre ce qui fait la singularité de Forest afin de déterminer quels éléments doivent être préservés, révélés, transformés ou réinterprétés dans le cadre du projet.



Prison de Berkendael

1987 - 1989

Prison de Forest

1910

Prison de Saint-Gilles

1878 - 1884

Hôtel de ville de Saint-Gilles

1900 - 1904

Parvis de Saint-Gilles

Figure 68 : Plan d'urbanisme

6.1 Histoire du site : origines, transformations et ajouts

La prison de Forest fait bien évidemment partie de l'histoire carcérale mais également de l'histoire urbaine, institutionnelle et architecturale. Son implantation dans la ville et ses différentes adaptations sont directement liées à l'évolution de l'agglomération bruxelloise de la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle ainsi qu'à l'évolution des différentes théories pénales qui ont influencé la conception des prisons de l'époque.

À l'échelle territoriale, la prison de Forest s'inscrit dans un contexte de grande expansion urbaine. À la fin du XIX^e siècle, Bruxelles connaît une croissance rapide marquée par le développement de son tissu urbain et par la structuration de nouveaux quartiers. Les communes de Saint-Gilles et Forest, alors en pleine expansion, accueillent des équipements nécessitant une grande emprise foncière dont les prisons jumelles de Saint-Gilles et Forest.

L'implantation des deux sites pénitentiaires n'est pas le fruit du hasard, elle s'inscrit dans le plan d'aménagement du Quartier Sud de Saint-Gilles mis en place dès 1876 par Victor Besme²⁵ et fixé par arrêté royal en 1892. Le site est situé sur l'ancien plateau du Hoeiweg, entre l'actuelle avenue de la Jonction, l'avenue Albert et le square Larousse. Les prisons de Saint-Gilles et de Forest s'inscrivent plus largement dans un triangle formé par l'avenue Albert, l'avenue Ducpétiaux et l'avenue Brugmann.

La localisation des prisons participe à une stratégie plus large d'organisation et d'urbanisation du sud de Bruxelles dans laquelle les grands équipements publics structurent le développement du tissu urbain. Cette logique se retrouve dans la composition des perspectives urbaines, des axes et des alignements créés à cette période. La prison de Saint-Gilles, l'Hôtel de ville de Saint-Gilles et le Parvis participent à une composition urbaine monumentale.

²⁵ Victor Besme (1834-1904) est un ingénieur et urbaniste belge, inspecteur-voyer des faubourgs de Bruxelles, principalement connu pour les plans d'extension et d'aménagement de Bruxelles à la fin du XIX^e siècle.

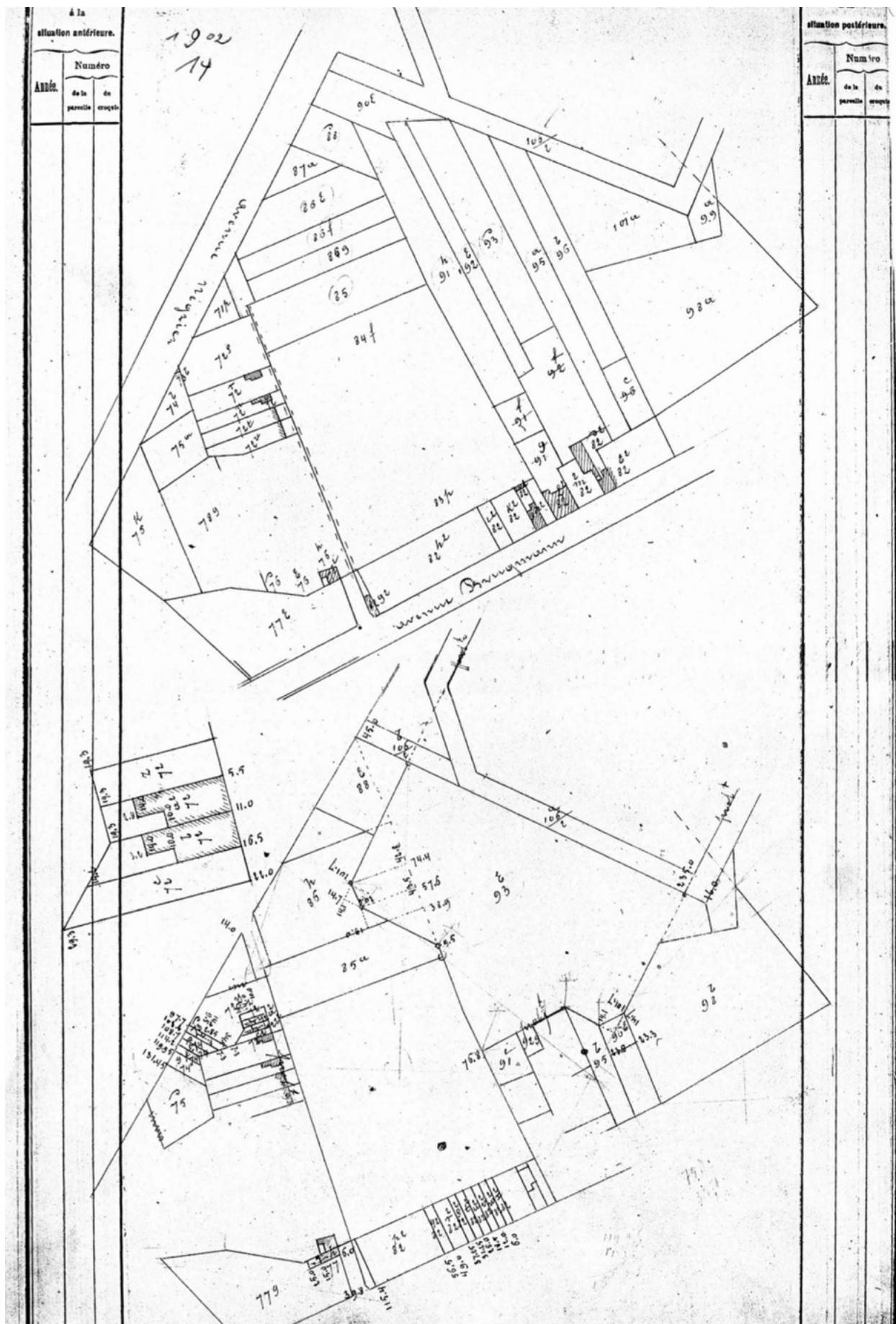


Figure 69 : Plan cadastral avant la prison de Forest et en 1902.

L'implantation des deux sites pénitentiaires répond à une logique d'époque qui consistait à situer ces établissements en périphérie de la ville, à une certaine distance des habitations tout en restant accessible depuis le centre urbain. Ces choix s'inscrivent dans les principes hygiénistes et sécuritaires où les fonctions jugées indésirables devaient être placées à l'écart du tissu urbain dense.

Cependant, au cours du XX^e siècle, les prisons vont peu à peu être entourées par des habitations et participer à la structuration des nouveaux quartiers sud de la ville. Le développement urbain va petit à petit englober le site qui ne sera donc plus situé à l'écart de la ville dense mais bien enclavé par des habitations. Ce changement de contexte aura un impact majeur sur les deux prisons : ces sites pensés comme des objets introvertis et isolés se retrouvent aujourd'hui au cœur d'un quartier dense.

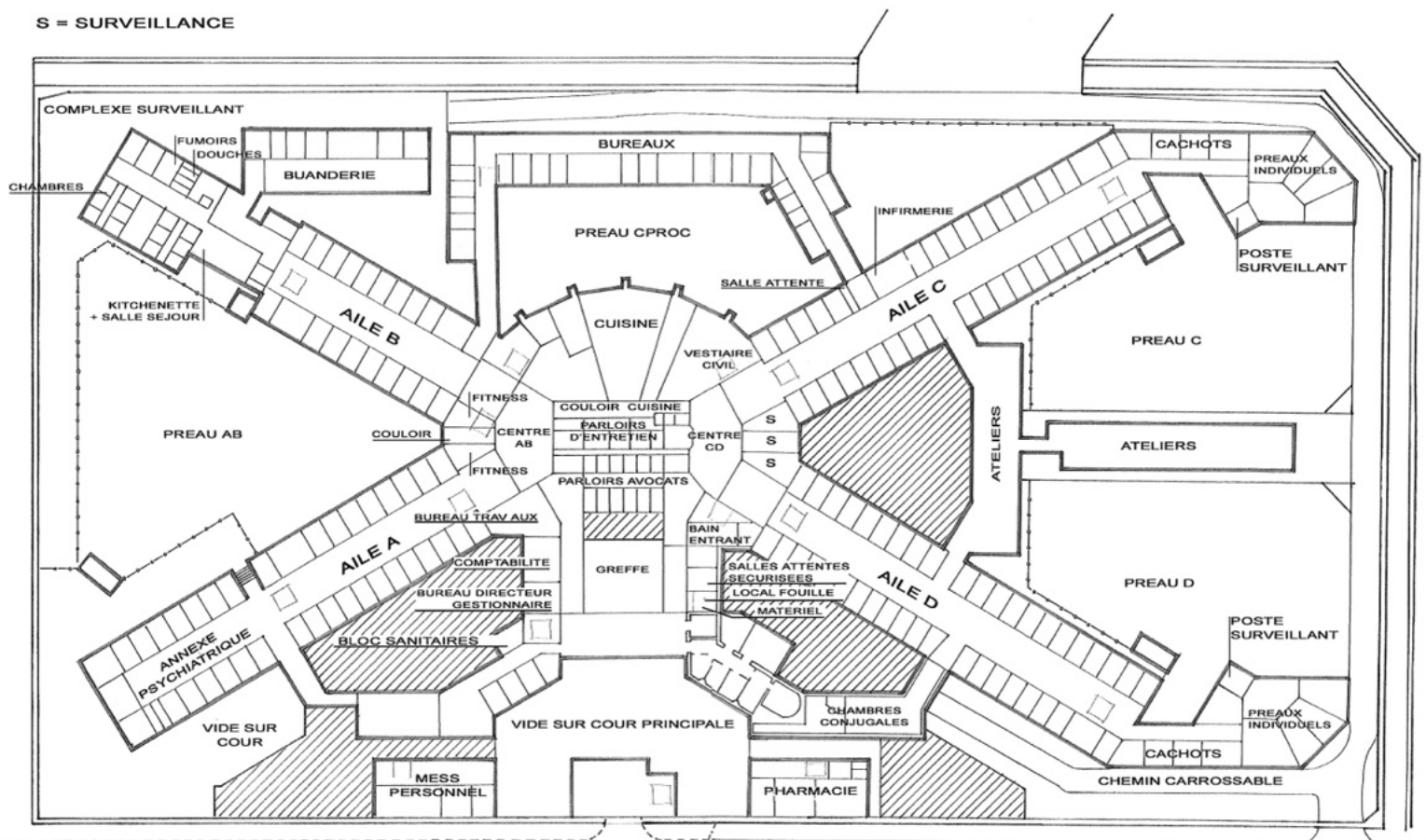


Figure 70 : Plan de la prison de Forest en 2004

La prison de Forest est un cas particulier dans l'histoire pénitentiaire belge notamment grâce à son programme initial. À l'origine, elle était une maison d'arrêt²⁶ séparée en deux parties distinctes, une première dédiée aux femmes et une seconde pour les hommes. Cet établissement est également l'un des derniers exemplaires de prison belge du type Ducpétiaux, elle a été développée plusieurs décennies après les premières prisons cellulaires du pays. La première prison cellulaire belge était la prison centrale de Leuven construite en 1860, la première prison cellulaire radiale du pays était celle de Tongres en 1844 alors que Forest a été construite en 1910. Cette dernière est donc une version tardive et particulièrement aboutie.

Comme exposé dans la première partie, la prison de Forest s'inscrit dans le modèle pénitentiaire développé en Belgique au XIX^e siècle sous l'impulsion d'Édouard Ducpétiaux. Ce modèle cellulaire repose sur le principe d'isolement individuel, alors considéré comme un moyen de réforme morale. Ce système s'inscrit dans l'évolution pénale qui passe progressivement d'une justice fondée sur la punition publique vers une logique d'enfermement et de discipline. La peine se base désormais sur la privation de liberté et la mise à distance de la société.

La prison de Forest, construite vers 1910 par Louis Bouckaert, inspecteur-ingénieur général des constructions pénitentiaires, reprend les caractéristiques du modèle tout en étant une version tardive ce qui en fait une sorte d'aboutissement du plan cellulaire radial belge. Construite plusieurs décennies après les premières prisons cellulaires belges, elle témoigne également d'une évolution du modèle initial, intégrant des adaptations fonctionnelles, techniques et programmatiques plus complexes que dans les établissements antérieurs.

Elle est organisée selon un plan en étoile avec un noyau central à partir duquel partent les ailes. Ce dispositif permet une surveillance optimisée, une séparation des détenus et empêche les interactions entre ces derniers. Le noyau central, muni d'une chapelle, a un rôle à la fois fonctionnel et symbolique qui incarne le contrôle.

Cette lecture du plan radial doit toutefois être nuancée : Forest ne correspond pas à un panoptique simple. Une des particularités de cet établissement est le fait que son noyau central et toutes les circulations sont divisées en deux parties. À gauche, les ailes A et B, plus petites et comportant 130 cellules, étaient dédiées aux femmes alors que les deux ailes de droite, C et D, comptant 270 cellules étaient dédiées aux hommes. Le plan de la prison peut presque être lu comme deux plans radiaux fusionnés.

²⁶ Une maison d'arrêt est un établissement pénitentiaire destiné principalement à accueillir des personnes en détention préventive, en attente de jugement ou condamnées à de courtes peines, contrairement aux maisons de peines destinées aux condamnés purgeant des peines plus longues.



Figure 71 : Avenue de la Jonction (Saint-Gilles à gauche, Forest à droite)

Cette séparation homme-femme se traduit également dans le programme du site. Le quartier des femmes possédait notamment des espaces spécifiques liés à l'éducation dans un but de réinsertion. Dès 1920, une école ménagère y est installée. On y enseigne la cuisine, le lessivage, le repassage, la couture, l'hygiène et la puériculture. Ces équipements reflètent une vision genrée de la rééducation et représentent une particularité dans l'histoire de Forest.

La prison de Forest ne peut être dissociée de celle de Saint-Gilles, construite quelques années auparavant. Les deux établissements forment un « couple de prisons » et reprennent des principes communs, tant sur le plan typologique que territorial. Toutefois, Forest se distingue par son programme. Contrairement à Saint-Gilles qui est conçue comme une maison pour les peines de longues durées destinées aux condamnés, Forest est construite comme une maison d'arrêt destinée à accueillir pour une courte durée des personnes juridiquement innocentes. Cette différence influence également son architecture d'origine. L'architecte Bouckaert adopte pour les façades visibles de la prison le style néo-Renaissance flamande.

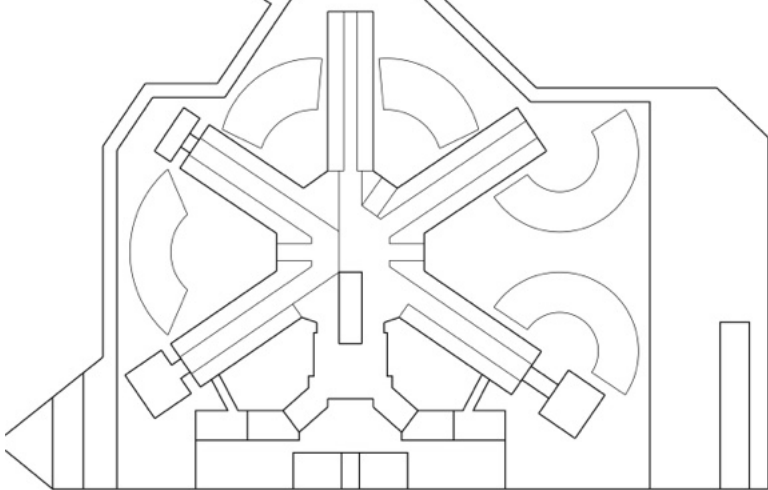
Contrairement aux prisons plus anciennes comme celle de Saint-Gilles dont l'architecture fait souvent référence aux forteresses médiévales et à une image de sévérité, la prison de Forest développe une expression plus sobre et moins punitive. Les façades utilisent la brique rouge, la pierre bleue et la pierre blanche dans une composition symétrique marquée par des pignons à redans et une forte polychromie.

Une autre particularité de la prison de Forest est son double mur d'enceinte de près de six mètres de haut dont la spécificité est qu'il se dédouble hormis au niveau de la façade de l'avenue de la Jonction où il reste simple. Le principe du double mur permet une surveillance accrue et une organisation efficace des chemins de ronde. L'intérieur du mur d'enceinte est lisse et les contreforts sont situés du côté extérieur.

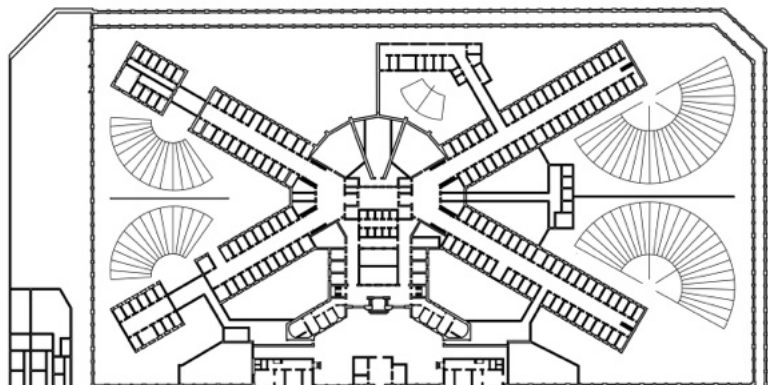
Durant le XX^e siècle, le site va connaître de nombreuses transformations liées à l'évolution des pratiques pénitentiaires, des exigences techniques et fonctionnelles. Ces interventions prennent la forme de modernisations techniques, de modifications de cellules, de transformations des espaces extérieurs ou encore de l'ajout de nouveaux volumes. L'évolution du complexe de Forest est particulièrement importante et témoigne de l'adaptation constante du site aux évolutions du système carcéral. Les principales transformations étudiées sur la prison de Forest sont les suivantes :

1910 - 1930 :

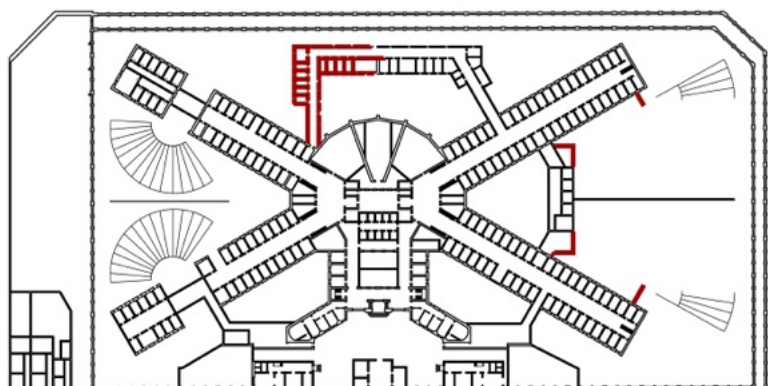
- Suppression progressive des préaux individuels des hommes et création de promenades communes
- Démolition des préaux attenants à l'infirmerie des hommes
- Transformation du bloc des cellules de punition
- Création d'une première annexe psychiatrique
- Modifications de l'infirmerie des femmes
- Division du prétoire des hommes
- Remplacement progressif des installations au gaz par un chauffage central



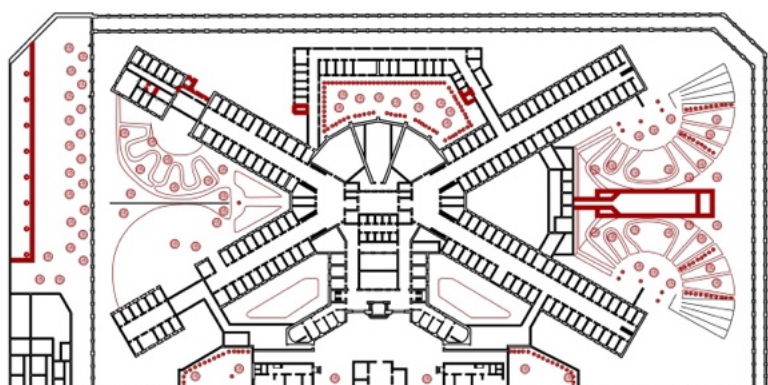
Avant-projet - non daté (~1875)



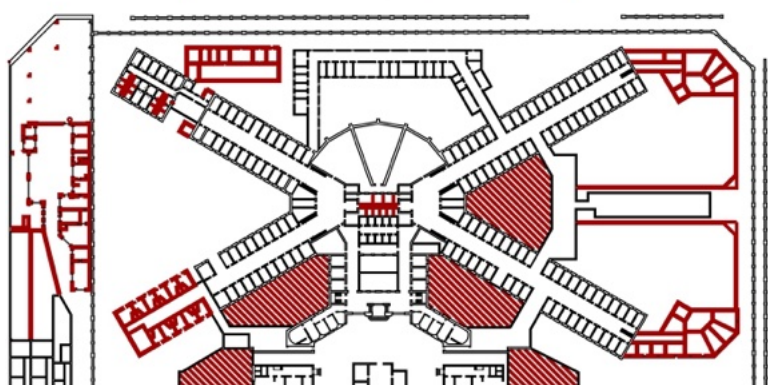
Construction 1910



Situation 1929



Situation 1948



Situation 2004

Figure 72 : Plans des différentes situations de la prison de Forest

1920

- Création d'une école ménagère dans le quartier des femmes
- Enseignement de la cuisine, du repassage, de la lessive, de la couture, de la puériculture et des tâches ménagères

1922

- Création d'une annexe psychiatrique pour hommes
- Aménagement de salles d'observation, chambres d'isolement, salle d'hydrothérapie et cabinets médicaux
- Création d'une salle d'observation psychiatrique pour femmes

1930-1948

- Démolition des préaux individuels des femmes de l'aile B
- Création de préaux communs
- Extension de l'annexe psychiatrique
- Regroupement de certaines cellules par suppression de cloisons

Après 1948

- Mise aux normes progressive des cellules (fenêtres plus basses et sanitaires dans les ailes C-D)
- Création de nouveaux ateliers
- Réorganisation des espaces de visite
- Couverture de certaines cours
- Disparition progressive de plusieurs dispositifs du modèle cellulaire d'origine.

1990

- Réaménagement complet du noyau central pour répondre aux nouvelles exigences sécuritaires et logistiques

1993

- Transfert des femmes vers Berkendael
- Transformation de plusieurs espaces du quartier des femmes
- Création de nouveaux espaces administratifs, d'une bibliothèque et de salles de réunion
- Percement de deux ouvertures dans le mur d'enceinte reliant Forest à Berkendael

1998-1999

- Construction d'un nouveau complexe de visite
- Création de quarante parloirs individuels
- Aménagement de salles d'attente, espaces communs et vestiaires pour le personnel

2022-2026

- Désaffectation de la prison de Forest (2022)
- Visites organisées par l'ASBL 9m² (mai 2026)



Figure 73 : Vue intérieure de la chapelle, prison de Forest

Ces nombreuses transformations montrent que la prison de Forest n'a jamais été un objet figé, elle a continuellement évolué dans le but de répondre aux mutations des pratiques pénitentiaires et aux besoins fonctionnels. Aujourd'hui, l'ensemble témoigne de plusieurs strates historiques et architecturales.

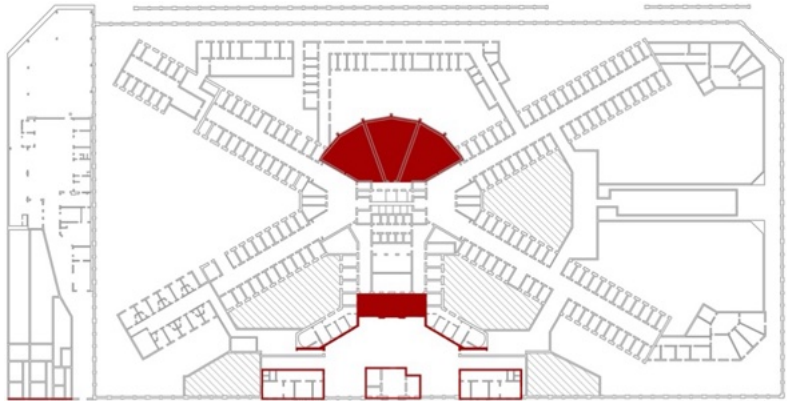
Avec le temps, le modèle carcéral sur lequel a été construite la prison devient progressivement obsolète. Déjà à la fin du XIX^e siècle, le système cellulaire est critiqué pour ses effets désocialisant et ses conséquences psychologiques sur les détenus. Un écart se creuse donc entre les objectifs contemporains du système pénal notamment en matière de réinsertion et l'architecture du site conçue pour l'isolement et le contrôle. Cette inadéquation explique pourquoi le site ne répond plus aux standards actuels, tant en termes de conditions de détention que de fonctionnement.

Petit à petit, l'aspect patrimonial du site va être reconnu. Les études et avis de la Commission royale des Monuments et des Sites mettent en évidence la valeur historique, architecturale et symbolique de la prison de Forest. Les études patrimoniales soulignent l'intérêt du complexe pour sa structure spatiale, sa typologie carcérale et sa place dans l'histoire pénitentiaire belge.

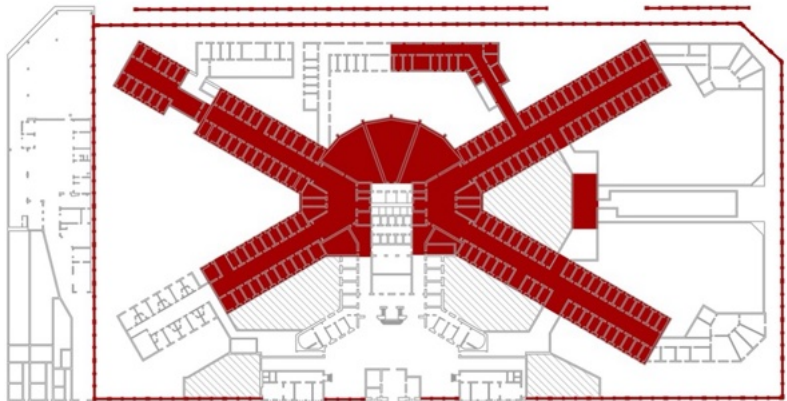
Le classement actuel du site reste cependant limité. Le bien est classé depuis le 23 mars 2017 et concerne principalement les trois volumes situés avenue de la Jonction, le pavillon d'entrée, l'ancienne habitation des sœurs surveillantes et l'ancienne maison du directeur, et certains tronçons du mur d'enceinte reliant ces bâtiments. Cette protection juridique porte uniquement sur les façades et les toitures de ces éléments. Le reste du complexe carcéral n'est donc pas classé, cela est sans doute dû au fait que la prison était encore en activité lors du classement. L'arrêté et l'avis de la CRMS précisent toutefois que l'intérêt patrimonial du site dépasse largement ces seules parties protégées et évoquent la possibilité d'une extension future du classement.

Aujourd'hui, la prison est vide depuis 2022 et globalement laissée à l'abandon, mis à part certaines parties du rez-de-chaussée occupées par l'ASBL 9m². Cette association a pour but de créer dans la prison de Forest un parcours permettant de retracer l'expérience d'un prisonnier en suivant les différentes étapes de la peine, depuis le trottoir public jusqu'à la cellule. Le but est d'organiser des visites ouvertes au public afin de faire comprendre l'histoire vécue par les prisonniers à l'intérieur de cette enceinte.

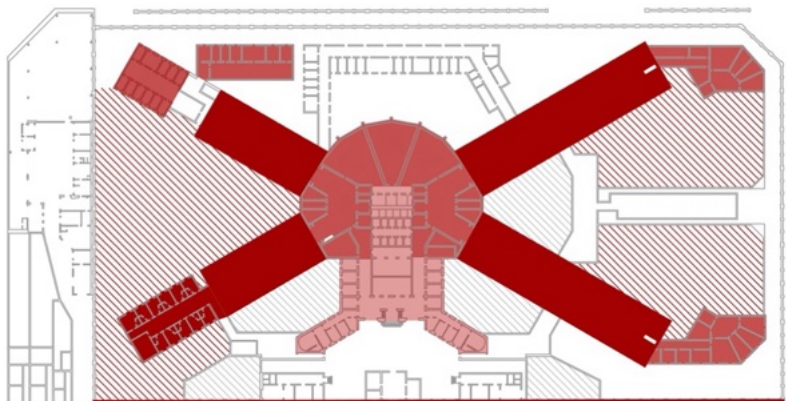
Ainsi, Forest condense plusieurs enjeux propres à la reconversion carcérale : un modèle cellulaire tardif, une séparation hommes/femmes inscrite dans le plan, une enceinte dédoublée et une protection patrimoniale partielle.



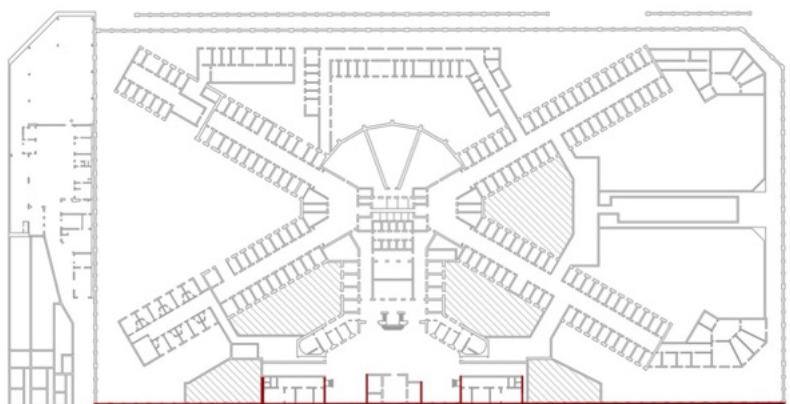
Architectural



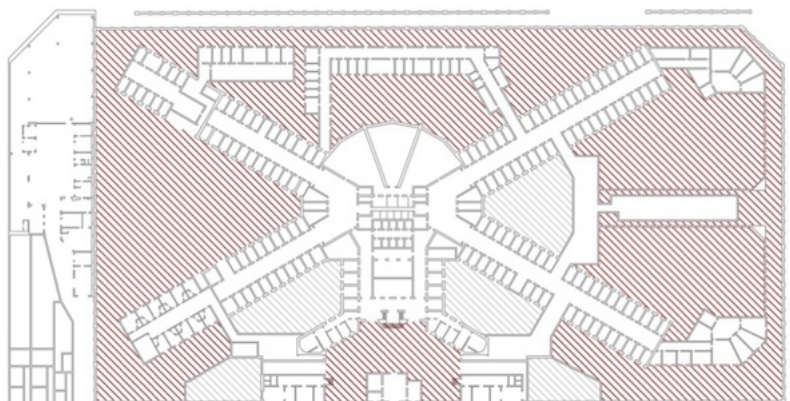
Historique



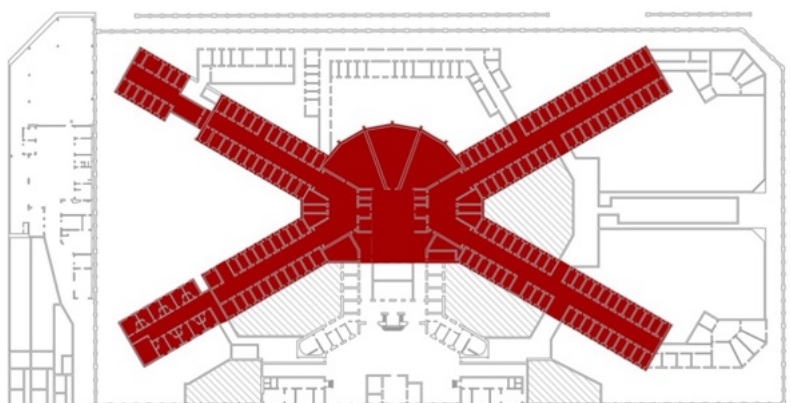
Social



Urbain



Paysager



Typologique

Figure 74 : Schémas reprenant les différents aspects patrimoniaux de la prison de Forest



Figure 75 : Extrémité de l'aile A reprenant des fenêtres bouchées et les séparations avec l'annexe psychiatrique

6.2 Diagnostic patrimonial : éléments de valeur et éléments transformables

Le diagnostic patrimonial du site ne consiste pas uniquement à identifier des éléments à conserver mais à comprendre ce qui fait réellement la valeur du lieu afin de pouvoir hiérarchiser les interventions. Dans le cas de la prison de Forest, cette valeur ne se limite pas à des objets isolés mais repose sur un système spatial global composé d'une organisation radiale, d'une logique constructive répétitive et d'une relation particulière avec le tissu urbain bruxellois. Les différentes analyses de la CRMS et les études patrimoniales montrent d'ailleurs que l'intérêt du site dépasse largement les seuls éléments classés.

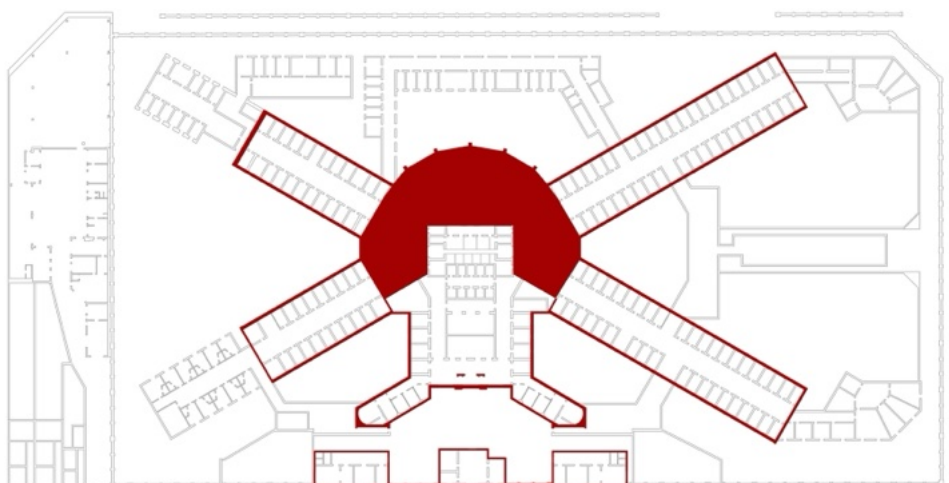
Le premier élément fondamental est le plan radial dans son ensemble. Il est essentiel de conserver cette organisation et de lui rendre, une lecture plus lisible du système radial d'origine. L'objectif est de retrouver la compréhension du dispositif carcéral de base son noyau central, ses ailes rayonnantes mais aussi les bâtiments avant qui regroupent les fonctions d'accueil, administratives, le greffe²⁷, les parloirs et autres espaces liés au fonctionnement de la prison. Ces éléments participent entièrement à la compréhension historique et spatiale du site.

Toutefois, la conservation ne doit pas être systématique. Certaines parties datant de la création du complexe ont subi de nombreuses transformations qui n'ont plus rien à voir avec ce qu'elles étaient. Par exemple, entre les bâtiments avant et la chapelle, on retrouve une zone particulièrement refermée ayant connu plusieurs réaménagements successifs qui limitent la compréhension du cœur. Dans ce cas, une démolition partielle peut être envisagée afin de recréer un vide structurant, comme une cour intérieure ou un cloître permettant de redonner de la respiration au cœur du site.

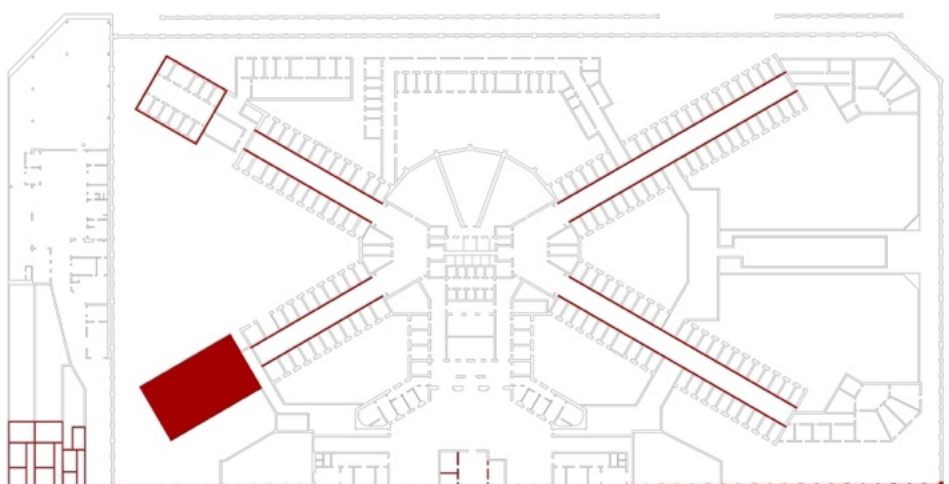
En revanche, les espaces d'accès aux ailes restent des éléments fondamentaux du plan radial et doivent être conservés. Ces zones participent à la logique de distribution du bâtiment et à la compréhension de son fonctionnement carcéral.

Les parties administratives situées à l'avant du bâtiment présentent également un intérêt important. Ces éléments sont construits avec des matériaux plus qualitatifs, des volumes généreux et des finitions plus soignées que le reste du site. On y retrouve un niveau de traitement comparable à celui de la chapelle ce qui s'explique sans doute par le fait qu'ils étaient destinés au personnel et aux visiteurs plutôt qu'aux détenus. Ces bâtiments participent à la hiérarchie architecturale et représentent des supports particulièrement intéressants dans le cadre d'une reconversion.

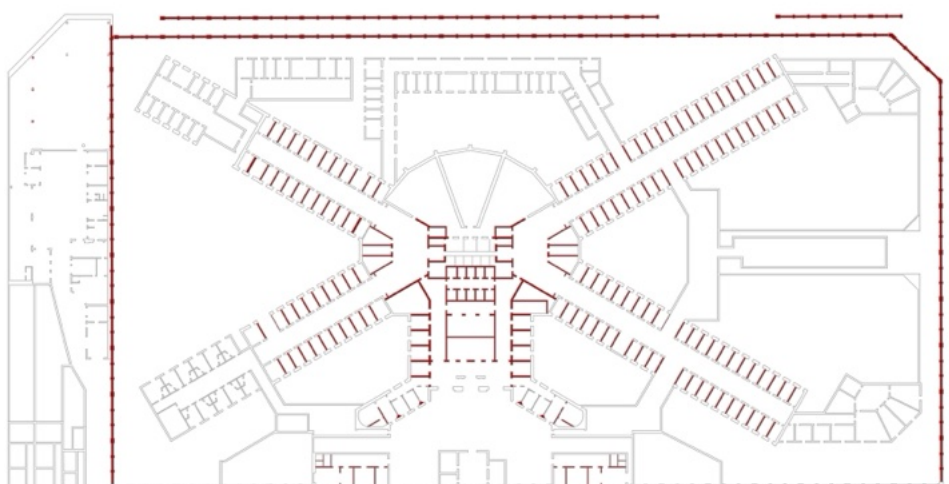
²⁷ Le greffe correspond au service administratif central de la prison. Il regroupe notamment les fonctions liées à la gestion des dossiers des détenus, des entrées et sorties, des visites, des archives et du suivi administratif du fonctionnement carcéral.



★★★



★★



★

Figure 76 : synthèse patrimoniale : ★★★ Éléments patrimoniaux majeurs, ★★ Éléments patrimoniaux significatifs, ★ Éléments transformables / requalifiables

Les ailes cellulaires sont un autre élément fondamental de la prison. Leur intérêt ne réside pas uniquement dans leur apparence mais surtout dans ce qu'elles représentent spatialement, typologiquement et historiquement. La répétition des cellules, espacées tous les 2,50 mètres environ associée à des murs particulièrement épais traduit directement la logique carcérale du modèle cellulaire. Cette répétition possède une valeur patrimoniale forte puisqu'elle permet encore de comprendre le fonctionnement du système : isolement, contrôle, standardisation et séparation des individus.

Deux des quatre ailes, les ailes A et B historiquement dédiées aux femmes, sont encore relativement proches de leur état d'origine notamment grâce à la conservation des vitraux situés en bout d'aile. Ces éléments nécessitent attention particulière. À l'inverse, les deux grandes ailes, C et D, ont été fortement transformées au cours du XX^e siècle avec l'ajout de faux plafonds, la modification des cellules et le remplacement de certains vitrages. Elles offrent donc davantage de liberté d'intervention. Il est par exemple plus facile d'y introduire de grandes ouvertures contemporaines que dans les ailes ayant conservé les vitraux d'époque.

Les bâtiments avant, aujourd'hui classés pour leurs façades et leurs toitures offrent peu de liberté d'intervention extérieure. Toutefois, cette contrainte reste relativement faible étant donné que les structures internes ne sont pas protégées. La qualité architecturale de ces bâtiments, leurs grandes ouvertures et leurs volumétries généreuses en font des supports particulièrement adaptés à de nouveaux usages.

À l'extrémité du site, le long de l'avenue de la Jonction, se trouvent trois maisons anciennement destinées au personnel de la prison. Il s'agit de maisons de maître typiques du contexte bruxellois, dans un style néo-Renaissance flamande cohérent avec celui de la prison. Ces bâtiments présentent un intérêt patrimonial et doivent être conservés dans leur état extérieur tout en permettant des transformations intérieures compatibles avec de nouveaux usages notamment du logement.

Le mur d'enceinte est également un élément majeur de l'identité du site. Il est traité de différentes manières, plus travaillé et ornementé le long de l'avenue de la Jonction, plus brut sur les autres côtés. Le dédoublement du mur d'enceinte est d'ailleurs une spécificité importante de la prison de Forest. Il ne doit pas seulement être lu comme un dispositif sécuritaire mais comme une composante de l'identité de Forest. Cependant, ce dédoublement trouvera difficilement une utilité dans le cadre d'une reconversion ouverte sur le quartier.

La transformation du mur peut être envisagée mais uniquement lorsqu'elle présente un réel intérêt spatial ou urbain. Par exemple, lorsqu'il sépare le site de jardins privés voisins, sa démolition n'apporterait que peu d'intérêt. En revanche, certains tronçons situés côté rue peuvent être modifiés afin de créer de nouveaux accès ou de rendre le site plus perceptible depuis l'espace public. Ces interventions peuvent prendre différentes formes : percements ponctuels, ouvertures plus importantes ou encore mise en trace du mur dans le paysage. L'enjeu est de trouver un équilibre entre conservation et ouverture afin que le site cesse d'être une enclave totalement fermée sur elle-même.



Figure 77 : Perspective sur les vitraux de la chapelle depuis le centre des ailes A et B

Après avoir identifié les éléments *structurants du site*, il est également nécessaire d'aborder les parties présentant une valeur patrimoniale plus limitée. Il est difficile d'affirmer qu'un élément ne possède aucun intérêt puisque l'ensemble du site porte une mémoire. Toutefois, dans une logique de projet, certaines transformations tardives peuvent être considérées comme secondaires lorsqu'elles altèrent la lisibilité du système radial.

Une première manière de hiérarchiser ces éléments consiste à analyser les différentes phases de construction du site. Les éléments datant de la construction en 1910 auront généralement plus d'intérêt patrimonial qu'un autre construit dans les années 1980.

Ces différentes phases ont introduit des ajouts, des murs de séparation et des transformations dont plusieurs présentent aujourd'hui une valeur patrimoniale plus faible. Certains de ces éléments peuvent donc être considérés comme transformables, voire supprimables afin de clarifier la structure générale du site.

Cependant, cette logique ne peut pas être appliquée systématiquement. L'exemple de l'annexe psychiatrique construite en 1982-1983 est révélateur. Bien que son apparence présente peu de qualités architecturales, elle possède une valeur historique et sociale importante liée à l'évolution des pratiques pénitentiaires. C'est d'ailleurs l'élément caractérisé comme le plus marquant lors des visites organisées par 9m². Il est donc nécessaire de préserver ce bâtiment malgré ses qualités architecturales limitées.

Enfin, certaines zones périphériques du site où, par exemple sont implantés les garages ou plusieurs bâtiments secondaires, offrent un potentiel stratégique pour la création de nouvelles constructions. Ces zones permettent d'envisager une densification ciblée capable d'introduire de nouveaux logements ou des fonctions complémentaires sans perturber la lisibilité du système radial.

Cette hiérarchie patrimoniale est d'autant plus importante étant donné que le classement reste très partiel. Le patrimoine de la prison de Forest ne repose donc pas uniquement sur certains bâtiments mais sur ce système spatial comprenant l'organisation radiale, la hiérarchie des espaces, la relation avec le tissu urbain, la mémoire du lieu perceptible sur les murs, ... La reconversion implique donc une approche sélective capable de préserver les éléments créant l'identité du site tout en permettant des transformations contemporaines nécessaire à l'habilité.

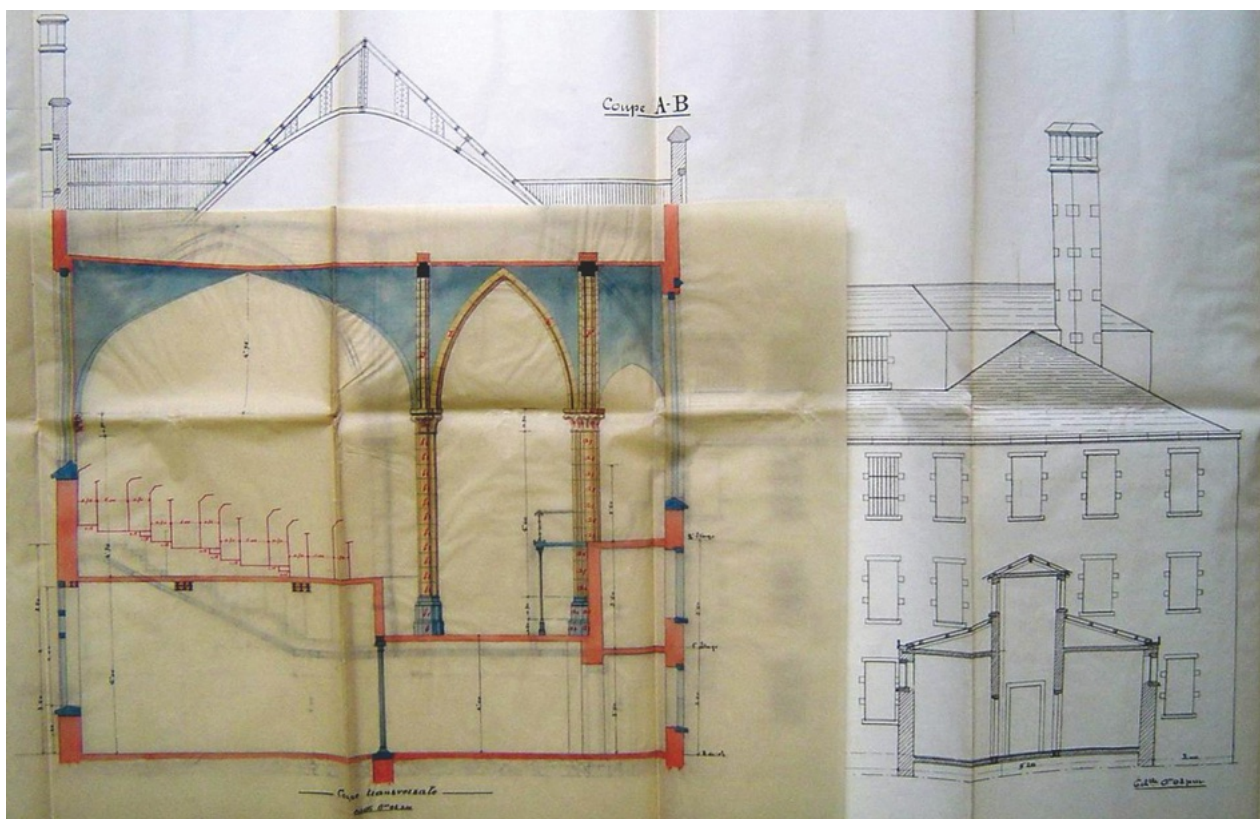


Figure 78 : Dessin de la chapelle de la prison de Forest avant sa construction, montrant le travail architectural et l'attention accordée au noyau central.

6.3 Diagnostic architectural : structure, dimensions et caractéristiques répétitives

Le diagnostic architectural de la prison de Forest ne se limite pas à la lecture globale du site mais permet de comprendre les logiques spatiales, constructives et structurelles qui organisent le bâtiment. Ces éléments, souvent répétitifs, sont l'ADN architectural de la prison et reflètent directement les principes du modèle carcéral cellulaire.

En ce qui concerne les caractéristiques globales de la prison de Forest, cette dernière est composée de trois bâtiments à rue, d'une partie administrative, d'un noyau avec une chapelle située au sud du centre de la prison et de quatre ailes rayonnantes. Cette organisation en deux ensembles influence directement la lecture architecturale du noyau central et explique la différence de configuration entre les ailes.

Les quatre ailes de la prison partant depuis le noyau ne sont pas identiques comme l'on peut souvent le voir avec les prisons radiales cellulaires. Les deux ailes A et B, plus petites et situées à l'Ouest possèdent 130 cellules alors que les deux ailes opposées, C et D en comptent 270. Cette différence est due au fait qu'à l'origine, les deux premières étaient destinées aux femmes. En ce qui concerne les extensions, l'annexe psychiatrique se trouve dans la continuité de l'aile A alors qu'un bâtiment reprenant la géométrie d'une aile mais sur un niveau se trouve dans la continuité de l'aile B.

La cellule est l'unité de base du système répétitif. Les constantes d'une cellule sont une hauteur sous plafond d'environ 3 mètres, avec une légère voûte, une largeur d'environ 2,50 mètres et une profondeur d'environ 4 mètres. Ces dimensions correspondent à une surface d'environ 10 m² ce qui est nettement inférieur aux standards contemporains de l'habitat, rendant la reconversion directe particulièrement complexe.

On retrouve du côté intérieur une petite porte centrée sur la cellule. La fenêtre est également très modeste mais surtout située à une hauteur d'environ 180cm ce qui limite les vues vers l'extérieur. Cela répond à la logique disciplinaire du bâtiment : apporter de la lumière tout en limitant les distractions, les vues et les contacts visuels avec l'extérieur. Cette caractéristique est aujourd'hui l'une des principales contraintes dans une perspective de transformation en logements.

Les cloisons entre les cellules mais aussi dans le reste de la prison sont particulièrement épaisses par rapport aux standards actuels. Avec environ 40 centimètres, ces murs assurent à la fois la stabilité du bâtiment et la séparation des détenus. La structure repose donc sur une répétition dense de murs porteurs en maçonnerie, rythmée selon les cellules. Cette logique constructive confère au bâtiment une grande robustesse structurelle et permet d'envisager des interventions ponctuelles importantes comme le regroupement de plusieurs cellules, la création de percements ou de connexions transversales sans nécessairement remettre en cause la stabilité générale des ailes.



Figure 79 : Vue de l'extérieur illustrant la longueur des ailes C-D de la prison de Forest

Les cellules sont également superposées. Dans la prison de Forest, les ailes cellulaires s'élèvent sur trois niveaux pour culminer à une hauteur de 15 mètres sous plafond. Le rez-de-chaussée est accessible depuis le couloir central tandis que les deux niveaux supérieurs sont desservis par des coursives métalliques. L'étude patrimoniale précise que les parties latérales comprenant les cellules sont rythmées par la division cellulaire tandis que le couloir central reste libre sur toute sa hauteur grâce à ce système de coursives métalliques.

Cette organisation entraîne une perception intérieure proche d'une nef, caractérisée par une grande hauteur et une continuité visuelle sur les trois niveaux. Les ailes ne se résument donc pas à une succession de cellules. L'organisation autour d'un vide central, de coursives superposées et d'une lumière venant principalement de la partie supérieure produit une spatialité intérieure très particulière, entre corridor, atrium et nef carcérale. Cette qualité est renforcée par l'éclairage zénithal.

Enfin, la matérialité générale du bâtiment est marquée par de la sobriété et robustesse. Les ailes sont principalement composées de briques et de soubassements en pierre avec une expression architecturale fonctionnelle. Les façades latérales sont rythmées par les petites fenêtres des cellules, toujours reliées à un numéro tandis que les façades d'about sont plus travaillées et participent à l'apport de lumière dans le couloir central.

Les finitions intérieures varient selon les ailes. Les ailes A et B conservent plusieurs éléments d'origine notamment les revêtements de sol en dalles céramiques rouges et blanches, les plinthes en pierre bleue, les carrelages de soubassement, les coursives et escaliers métalliques. Dans les cellules de ces mêmes ailes, l'étude patrimoniale mentionne encore des carreaux de céramique jaunes, des portes en bois ne présentant pas de poignée intérieure avec encadrement en pierre bleue et des fenêtres grillagées. À l'inverse, les ailes C et D ont été davantage transformées au cours du temps, même si leurs volumes restent lisibles. Les travaux de ces deux ailes concernaient d'avantage des équipements et des mises aux normes comme des WC que des changements structurels.

Cette absence relative d'ornement dans les ailes contraste avec les parties plus soignées comme la chapelle ou les bâtiments administratifs. Cette différenciation traduit une hiérarchie architecturale entre les espaces strictement carcéraux, très fonctionnels et les espaces de représentation ou collectifs qui présentent un traitement plus qualitatif.



Figure 80 : Photo satellite de la prison de Forest entre 1930 et 1935 illustrant la transition entre les préaux d'origine et leur transformation en jardins

6.4 Diagnostic paysager

Le diagnostic paysager de la prison de Forest ne peut pas être limité à quelques espaces extérieurs résiduels. Il est nécessaire de prendre en compte que certains bâtiments à l'intérêt patrimonial limité peuvent potentiellement devenir des extérieurs.

Le site occupe un terrain relativement réduit par rapport à la prison de Saint-Gilles. Il s'étend sur une superficie d'environ 2.7 hectares pour une surface bâtie reprenant uniquement le plan radial de 1910 et l'annexe psychiatrique d'environ 7.500m² soit 30% de la surface totale. Les études de reconversion soulignent que « La prison de Forest possède une implantation plus concentrée et les espaces extérieurs sont ainsi plus ramassés. Ils présentent un intérêt très relatif vu qu'ils ont pratiquement tous été couverts. » Les espaces libres de Forest sont donc plus étroits, fragmentés et fortement dominés par la présence des bâtiments.

Malgré la pente importante de l'avenue de la Jonction, le relief du sol intérieur du mur d'enceinte reste globalement plat. Le site fonctionne comme un plateau entouré par un mur d'enceinte. Cette organisation accentue d'autant plus le contraste entre l'intérieur et l'extérieur de ces murs périphériques. Les différences de niveaux restent donc relativement faibles à l'intérieur du complexe mis à part autour de l'annexe psychiatrique et ses cours extérieurs situées au niveau -1. Cette topographie maîtrisée participe au caractère très contrôlé et rationnel du principe de prison radiale.

Le rapport au mur d'enceinte est crucial dans la lecture paysagère du site. Depuis l'espace public, la prison est difficilement perceptible. Cependant, certaines extrémités du site présentent un potentiel d'ouverture, notamment avec le square Larousse et le site de Berkendael devenu aujourd'hui une maison de détention²⁸. Ces liens peuvent créer des points de connexions potentiels avec le tissu urbain et rendre le site beaucoup plus perméable à la circulation du quartier.

Le fonctionnement intérieur de la prison repose sur une organisation assez particulière des espaces extérieure. À l'époque, les vides extérieurs étaient comblés par les préaux qui occupaient une place centrale mais aujourd'hui, les quelques extérieurs restant sont des cours bétonnées sans végétation mis à part les mauvaises herbes qui envahissent les lieux. Les espaces extérieurs représentent donc actuellement un intérêt limité.

²⁸ Une maison de détention est un établissement pénitentiaire de petite capacité destiné principalement à accueillir des personnes condamnées à de courtes peines. Ce modèle vise une détention davantage orientée vers la réinsertion, avec un encadrement plus individualisé et des conditions de vie moins institutionnelles que dans une prison classique.



Figures 81 : Vues satellite 3D des extérieurs entre les ailes de la prison de Forest

À l'origine, les extérieurs étaient principalement occupés par les préaux permettant aux détenus de sortir de manière individuelle dans des constructions en forme de demi cercles couverts situés respectivement entre l'aile A-B et B-C. Comme vu précédemment, ces préaux ont rapidement été détruits pour laisser place à des extérieurs moins compartimentés. Dans l'histoire de la prison de Forest, on retrouve différents plans et photos reprenant la forme des cours pour y créer des extérieurs et des chemins de promenade végétalisés. Par la suite, ces espaces végétalisés ont été remplacés par des cours minéralisées.

Cette accumulation progressive de constructions a fortement réduit la lisibilité du plan radial. En effet, si la surface construite en 1910 était de 7.500m², elle est aujourd'hui d'environ 15.737 m² hors-sol²⁹ selon l'étude de définition. Cette accumulation progressive des bâtiments annexes a fortement réduit la lisibilité du plan radial d'origine et les relations visuelles entre les ailes C et D sont aujourd'hui difficilement perceptible.

Enfin, la situation actuelle de la prison doit être étudiée avec l'évolution du quartier. Pensée à l'origine comme un équipement relativement éloigné du tissu urbain dense, les espaces extérieurs peuvent aujourd'hui devenir une ressource de végétation rare dans le quartier.

²⁹ Surface construite située au-dessus du niveau du terrain naturel, à l'exclusion des caves et des niveaux enterrés.



Figure 82 : Photo du mur d'enceinte perceptible depuis l'immeuble situé au bout du square Larousse

6.5 Contexte urbain : quartier, mobilité, continuités et tensions

À l'échelle du territoire de Bruxelles, le site se trouve dans le sud de la première couronne de la ville, au croisement des communes de Forest, Saint-Gilles et Ixelles, dans un quartier principalement résidentiel, malgré les quelques fonctions mixtes et commerciales présentes autour des prisons.

Le développement de ce morceau de ville n'est pas le fruit du hasard mais le résultat de la planification urbaine comme expliqué au début du chapitre. Les implantations des deux prisons étaient déjà prévues aux plans de Victor Besme dès 1875 et ont fortement influencé le développement du quartier.

Toutefois, si les prisons ont contribué à structurer le quartier, elles ont toujours fonctionné indépendamment. Les éléments perceptibles depuis l'extérieur sont les bruits perceptibles à toute heure ainsi que les murs et façades de l'avenue de la Jonction, de l'avenue Ducpétiaux ou de manière plus discrète depuis le bout du square Larousse et la rue de Berkendael.

La question des continuités urbaines est essentielle dans une perspective de reconversion. Le site bloque aujourd'hui plusieurs connexions potentielles entre les quartiers voisins. La création de nouvelles porosités peut aujourd'hui facilement se faire en ouvrant aux quatre coins de l'enceinte. Cela permettrait facilement de connecter le square Larousse, la rue de Berkendael mais aussi l'avenue Brugman grâce à des chemins piétons déjà existants.

En ce qui concerne la mobilité, le site bénéficie d'une position stratégique, il se situe à proximité de plusieurs lignes de transports en communs comme les trams 4, 7, 10, 81 et 92 mais aussi les bus 11 et 36 qui relient rapidement les différentes zones d'activité de la capitale. Cependant, ces accès sont facilement accessibles depuis le cœur de la prison à condition que l'enceinte soit ouverte dans des lieux stratégiques.



Figure 83 : : Photo du bout de l'aile A de la prison de Forest

6.6 Synthèse

L'analyse du site de Forest montre que la prison ne peut être réduite à un simple ensemble de bâtiments désaffectés ou même à un terrain constructible. Le complexe est le fruit d'une longue accumulation historique où se mêlent organisation carcérale, transformations fonctionnelles, adaptations techniques et évolution du tissu urbain bruxellois. Cette superposition d'éléments à préserver explique la complexité du site mais également les ressources que ce dernier possède.

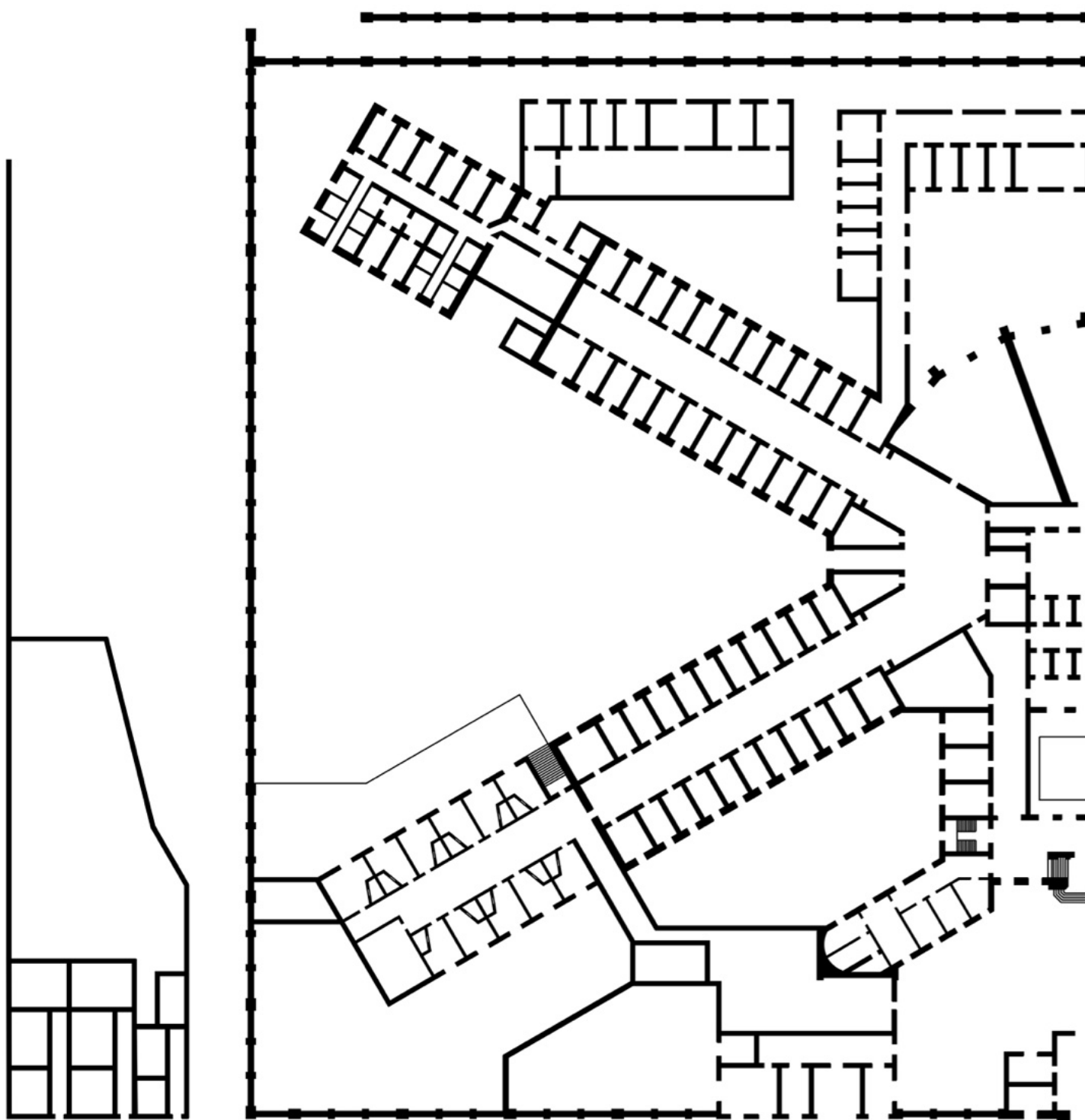
L'étude historique a mis en évidence le caractère de la prison de Forest dans l'histoire pénitentiaire belge. Cette construction tardive du modèle Ducpétiaux représente une version aboutie et particulière du système cellulaire radial tout en intégrant certaines spécificités programmatiques telles que la séparation hommes-femmes et toutes les particularités qui en découlent.

Le diagnostic patrimonial a permis d'identifier les éléments qui structurent encore aujourd'hui l'identité du site comme le plan radial, les ailes cellulaires, le noyau central, les bâtiments avant dans le style néo-renaissance flamande ou encore ce double mur d'enceinte. L'intérêt patrimonial de Forest dépasse largement les seules parties classées mais repose davantage sur la compréhension globale du système radial. Cette organisation implique une hiérarchisation des interventions où certains éléments nécessitent d'être préservés alors que d'autres offrent plus de liberté.

L'analyse architecturale a ensuite montré que les caractéristiques du modèle carcéral présentent certaines particularités qui vont guider la reconversion telles que la répétition des cellules, l'épaisseur des murs, les coursives métalliques ou les grands volumes intérieurs.

Enfin, les diagnostics paysager et urbains ont mis en évidence la situation paradoxale du site. Pensée à l'origine comme une enclave indépendants de la ville, la prison doit aujourd'hui s'ouvrir à l'urbanisation ce qui crée certaines tensions qui peuvent être vues comme des freins mais également comme des opportunités. Les différentes connexions possibles avec la ville aux quatre coins du terrain offrent une possibilité de perméabilité cruciale pour la dynamique future du site.

Ce chapitre permet donc de poser les bases concrètes qui vont servir à la réalisation de la reconversion de la prison en logements. Comprendre Forest sur le point de vue historique, patrimonial, architectural, humain et urbain est indispensable avant d'envisager la moindre action sur le site.



Chapitre 7 - Transformer la prison de Forest :
Patrimoine, mémoire et ouverture du site

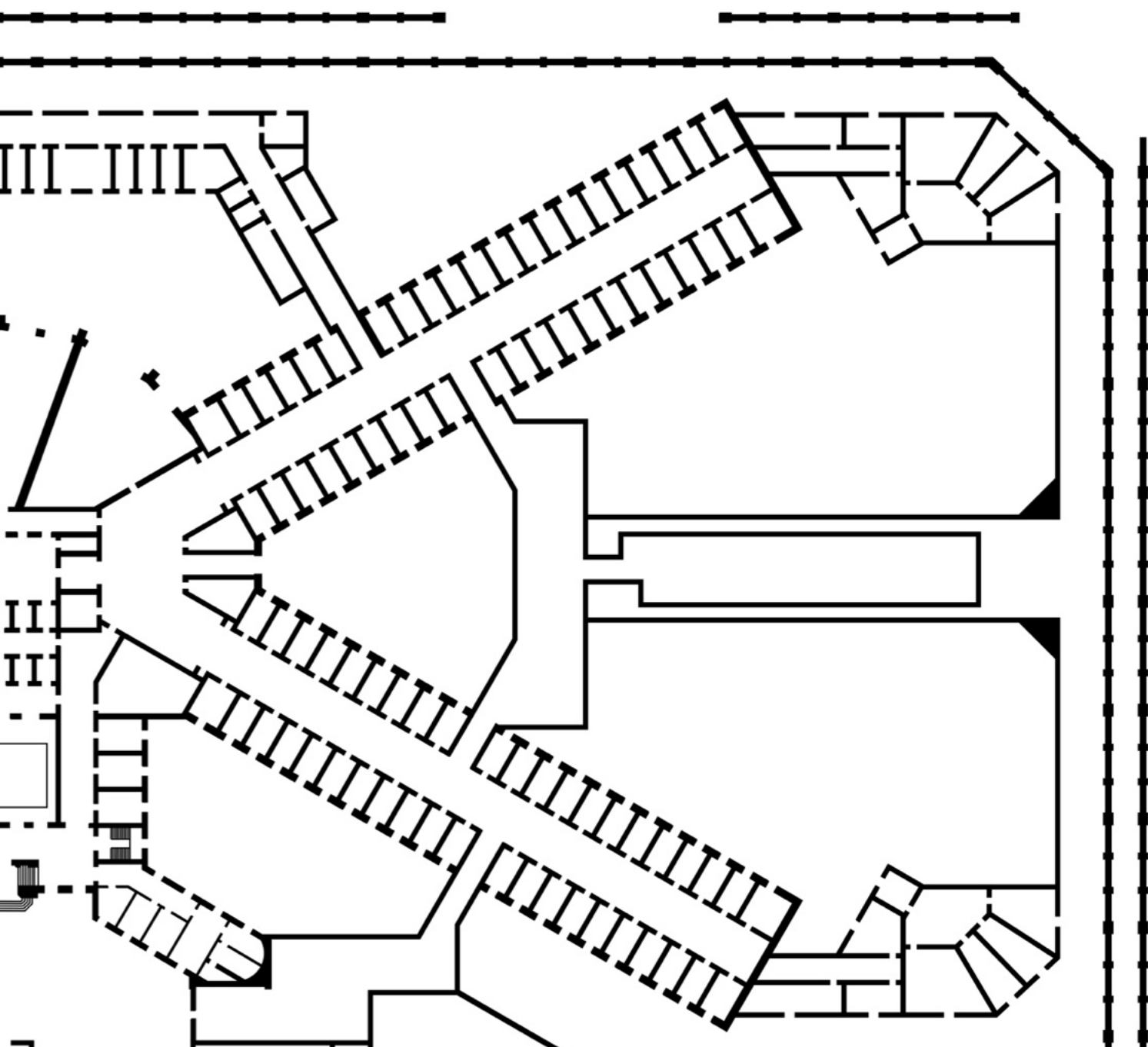


Figure 84 : Plan actuel de la prison de Forest

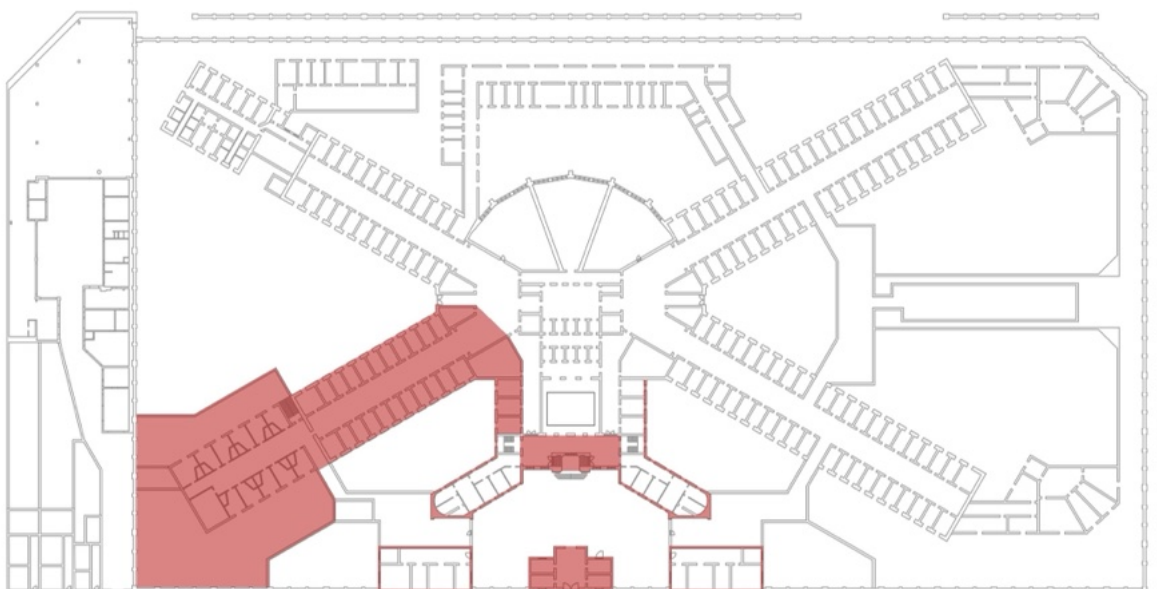


Figure 85 : Éléments strictement conservés

7.1 Position patrimoniale : conserver, révéler, transformer

L'intervention sur la prison de Forest repose sur la hiérarchisation des différentes valeurs patrimoniales développées dans le chapitre précédent. L'objectif n'est pas de conserver le maximum d'éléments dans un état figé mais de préserver et de mettre en valeur les éléments qui permettent de comprendre l'organisation carcérale d'origine tout en agissant de manière contemporaine de manière à permettre une nouvelle occupation. Le projet va donc osciller entre quatre attitudes : conserver, transformer, démolir et ajouter.

La première attitude, celle de la conservation va principalement s'adresser aux éléments faisant la structure radiale. Le projet maintient l'organisation générale de la prison avec les ailes cellulaires, le noyau central, la chapelle, les bâtiments administratifs et les différents bâtiments situés avenue de la Jonction. Les trois bâtiments situés à rue, à savoir le pavillon d'entrée, la maison des sœurs surveillantes et la maison du directeur, qui sont tous trois classés sont conservés pour leur valeur architecturale et l'identité urbaine qu'ils exercent sur la perception du quartier.

Les bâtiments administratifs situés à l'avant du complexe sont également préservés. Leurs volumes, leurs façades dans le style néo-renaissance flamande, leurs volumes intérieurs et leur organisation dans la prison de Forest en font des éléments importants dans la compréhension du site. La chapelle et les deux noyaux centraux depuis lesquels partent les ailes sont bien évidemment préservés car ils sont le cœur du site, tant sur le plan spatial que symbolique ou typologique.

Les ailes cellulaires sont conservées même si leur degré de transformation varie en fonction de leur valeur patrimoniale et de leur état actuel. Par exemple, dans les ailes A et B, historiquement destinées aux femmes préservent d'avantage d'éléments d'origine que les deux autres ailes tels que les vitraux d'époque. Les ailes C et D, plus longues permettent davantage de transformations et nécessitent également plus d'interventions pour équilibrer cette longueur hors norme de près de 65 mètres.

Cette hiérarchie concerne aussi les éléments architecturaux remarquables comme les façades des bâtiments situés à l'avant du site, les façades nord et sud de la chapelle, les vitraux des bouts d'aile A et B, les voutes, les plafonds en briquettes, les pierres taillées, les menuiseries, les pierres bleues, certains revêtements comme ces carrelages rouge et blancs, ces coursives métalliques et certaines portes d'origine. Cette liste sans doute incomplète cite des éléments qui ne représentent pas seulement des éléments décoratifs mais qui participent à l'ambiance du site et à la compréhension de l'histoire.

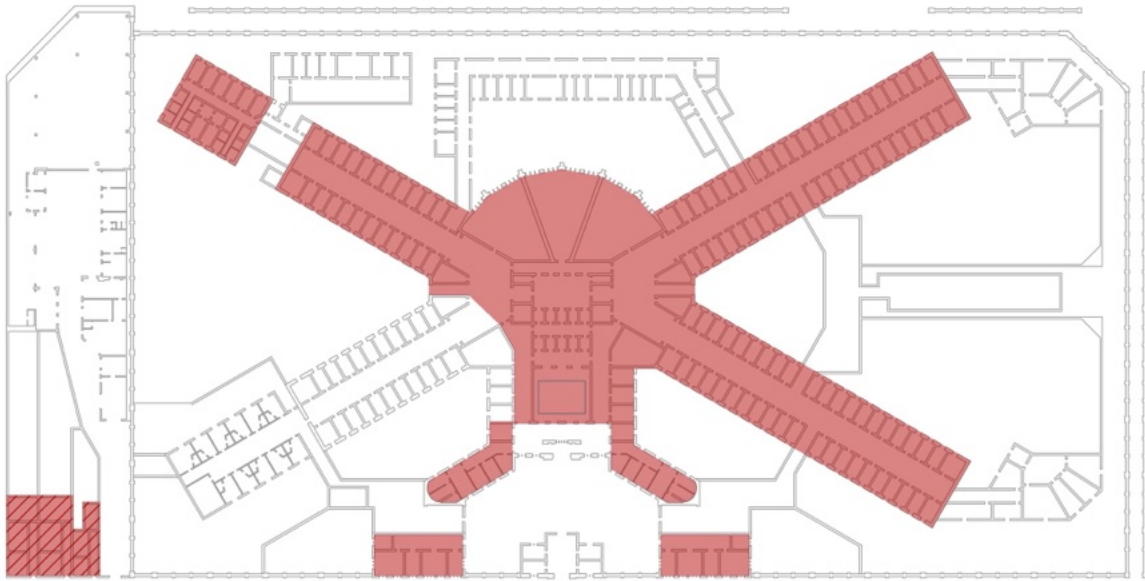


Figure 86 : Éléments transformés

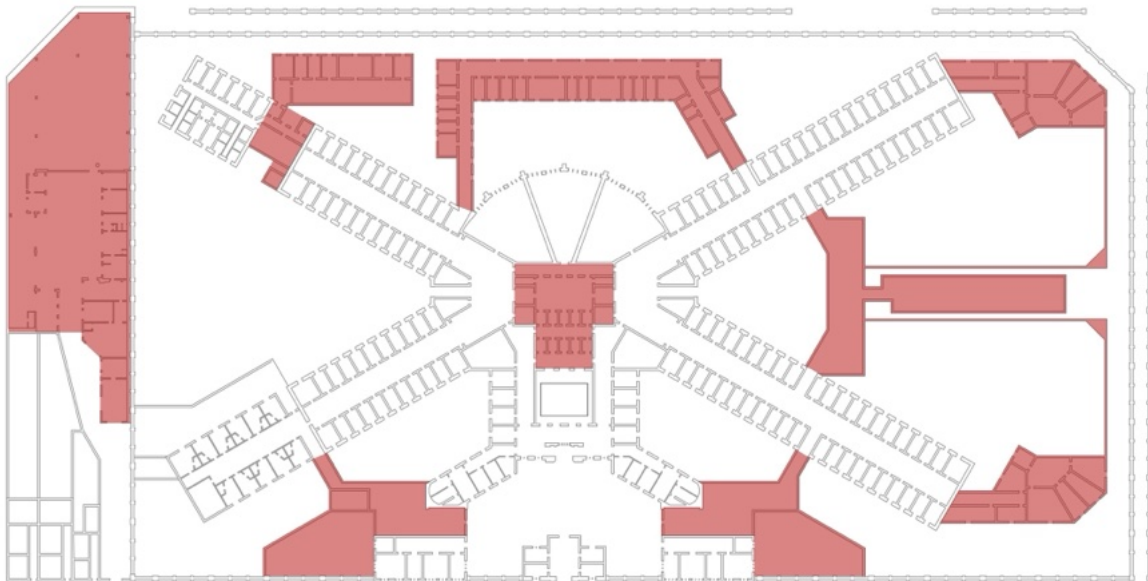


Figure 87 : Éléments démolis

Dans l'aile A et dans l'annexe psychiatrique, le projet adopte une posture de conservation stricte. Ces espaces sont occupés depuis 2022 et resteront occupés pour représenter le parcours mémoriel de l'ASBL 9m². Les graffitis, les traces d'occupation, certains mobiliers, objets, portes et autres posters seront conservés dans ces espaces dans le but de garder une lecture sensible de l'ancienne prison. Les éléments marquants retrouvés dans le reste de la prison pourront être regroupés et dans l'aile A.

La conservation ne signifie pas pour autant l'absence de transformation. Les ailes B, C et D sont transformées pour y accueillir du logement. Les bâtiments administratifs, la chapelle et certains espaces situés sous celle-ci reçoivent de nouvelles fonctions. Les coursives métalliques qui caractérisent l'intérieure des ailes sont également réinterprétées. Leur principe est conservé mais leur configuration est adaptée afin de répondre aux besoins de confort, de sécurité et d'usage. Ces dernières sont peintes en rouge de manière à préserver leur aspect d'origine tout en symbolisant la réinterprétation et en apportant un langage clair dans les codes de reconversion.

Dans les ailes C et D, le projet permet une intervention plus forte. Certaines cellules sont supprimées sur deux niveaux afin de créer un grand vide, d'apporter de la lumière naturelle et une vue depuis le centre de la coursive et surtout d'y introduire une terrasse couverte bénéficiant aux habitants. Cette intervention n'est présente que dans ces deux ailes car ces dernières sont pratiquement deux fois plus longues que les deux autres. Il est donc nécessaire de casser cette longueur et cette répétition presque infinie sans pour autant la rompre.

Certaines parties du complexe de Forest sont démolies, il s'agit principalement d'annexes ajoutées au fil des années et présentant un intérêt patrimonial limité. Les anciens ateliers entre les ailes C et D, les buanderies situées entre l'aile B et son annexe, les bureaux ajoutés au sud de la chapelle ainsi que plusieurs annexes secondaires sont supprimés. Ces démolitions permettent de retrouver une lecture plus claire du plan radial en offrant des perspectives de vue et de la respiration au site.

La partie centrale située entre les bâtiments administratifs et la chapelle est également fortement transformée. Cette zone composée de parloirs, de circulations et d'espaces liés au greffe a été modifiée de nombreuses fois et complique la compréhension du cœur de la prison mais rend également ce centre très sombre et fermé sur lui-même. À l'exception de la verrière faisant office de toiture pour le greffe, ces constructions sont démolies afin de créer un vide central. Cette intervention permet donc de mettre en évidence les bâtiments périphériques, d'apporter de la lumière naturelle et de créer une cour intérieure, presque à la manière d'un cloître.

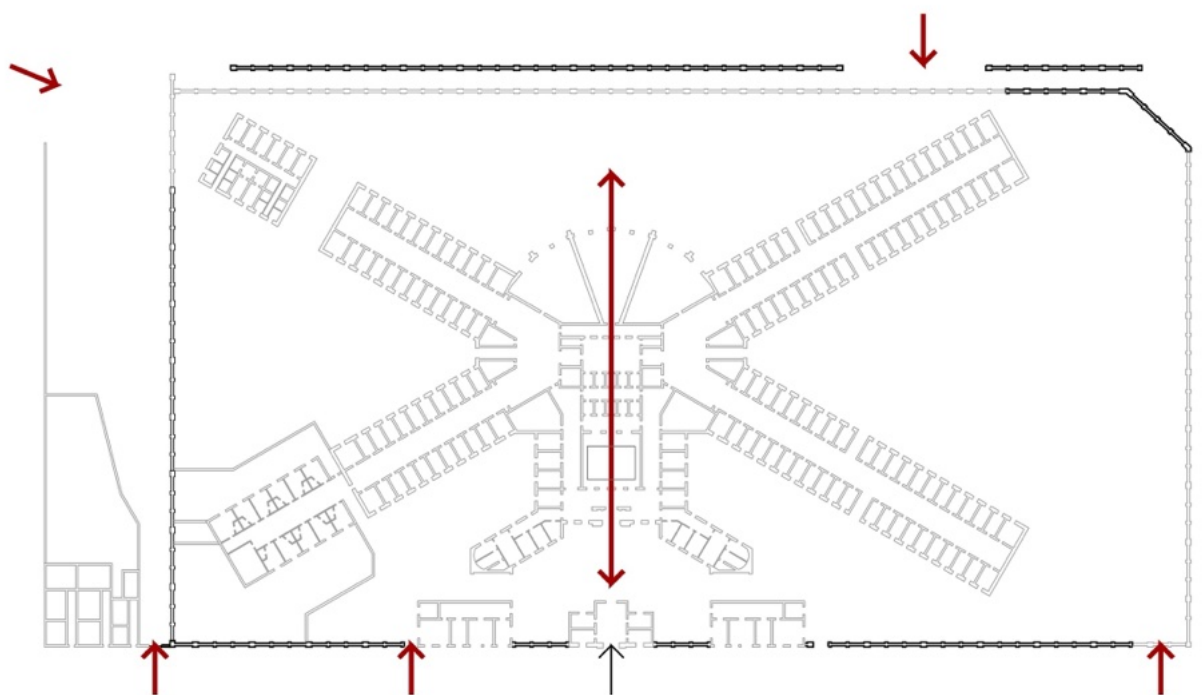


Figure 88 : Accès créés

Le mur d'enceinte subit également des modifications. Les parties situées le long de l'avenue de la jonction, qui sont plus travaillées de manière à s'inscrire dans le style néo-renaissance flamande des façades sont conservées à l'exception de plusieurs ouvertures ponctuelles. Ailleurs, le mur est traité en fonction des situations, certaines portions sont maintenues, d'autres sont abaissées, ouvertes ou mises en trace. Le projet ne cherche donc pas à effacer l'enceinte mais de la réinterpréter.

Enfin, le projet ajoute plusieurs interventions contemporaines, la plus importants est le bâtiment de petite restauration situé au sud de la chapelle, entre les deux portions du double mur d'enceinte. Sa structure métallique légère peinte en rouge et très vitrée vient se greffer aux murs d'enceinte existants et mettent cette particularité de Forest en valeur. Cette position patrimoniale repose donc sur un équilibre, le projet conserve les éléments nécessaires à la compréhension historique et spatiale du site, transforme les parties capables d'accueillir de nouveaux usages, démolit les ajouts qui empêchent la lisibilité du site et ajoute des éléments contemporains lorsque ceux-ci permettent de révéler, d'activer ou d'améliorer la qualité du site.



Figure 89 : Ouvertures avenue de la Jonction

7.2 Réinscrire la prison dans la ville : mur, porosités, seuils, espaces verts et accès

L'un des enjeux majeurs dans le projet de reconversion est de faire passer la prison d'un site fermé à un site traversable, intrigant et invitant à y entrer. Le site a toujours fonctionné comme une enclave, le double mur séparait la vie dedans et dehors. Le projet ne cherche pas à faire disparaître cette limite car elle participe à l'identité du lieu mais elle cherche à la transformer aux endroits où elle empêche les relations avec les quartiers environnants.

Ces transformations du mur deviennent les premiers gestes urbains du projet. Elles permettent de préserver la mémoire de l'enceinte sans maintenir le site dans son enclave d'origine.

Quatre accès ont été créés sur l'avenue de la Jonction, premièrement aux deux extrémités et ensuite, aux extrémités respectives de la maison des sœurs et du directeur. Ces connexions permettent de relier le site aux quartiers Albert et Ma Campagne mais aussi à préparer la future relation avec la prison de Saint-Gilles qui sera certainement reconvertie un jour.

Une autre ouverture est créée au niveau du square Larousse, aujourd'hui, cette impasse vient buter contre l'enceinte même si une connexion piétonne existe de manière non officielle vers l'avenue Brugmann. Il est donc envisageable de connecter le sud-est du site à l'avenue Brugmann et au square Larousse.

La connexion avec l'ancienne prison de Berkendael qui est aujourd'hui une maison de détention est plus complexe. Ce projet ne développe pas la reconversion ou la réhabilitation de ce site pour se concentrer sur Forest. Cependant, les deux ensembles restent très proches et leur lien ne peut pas être ignoré. Dans un premier temps, un simple passage piéton vers l'avenue de Berkendael est tout à fait envisageable depuis le site de Forest et ce lien permettrait d'améliorer fortement les continuités urbaines. Ces accès offriraient également une liaison plus directe avec les transports en commun situés au sud du site et qui mènent directement dans le centre de Bruxelles.

À plus long terme, le devenir de Berkendael pourrait être questionné. Contrairement à Forest, cette ancienne prison pour femmes présente un intérêt patrimonial et architectural mineur. Sa démolition pourrait permettre la création de nouveaux logements directement liés au site de l'ancienne prison de Forest. Cette hypothèse dépasse le cadre du projet étant donné que le site est toujours en fonction mais elle reste cependant une opportunité intéressante pour l'avenir du quartier.

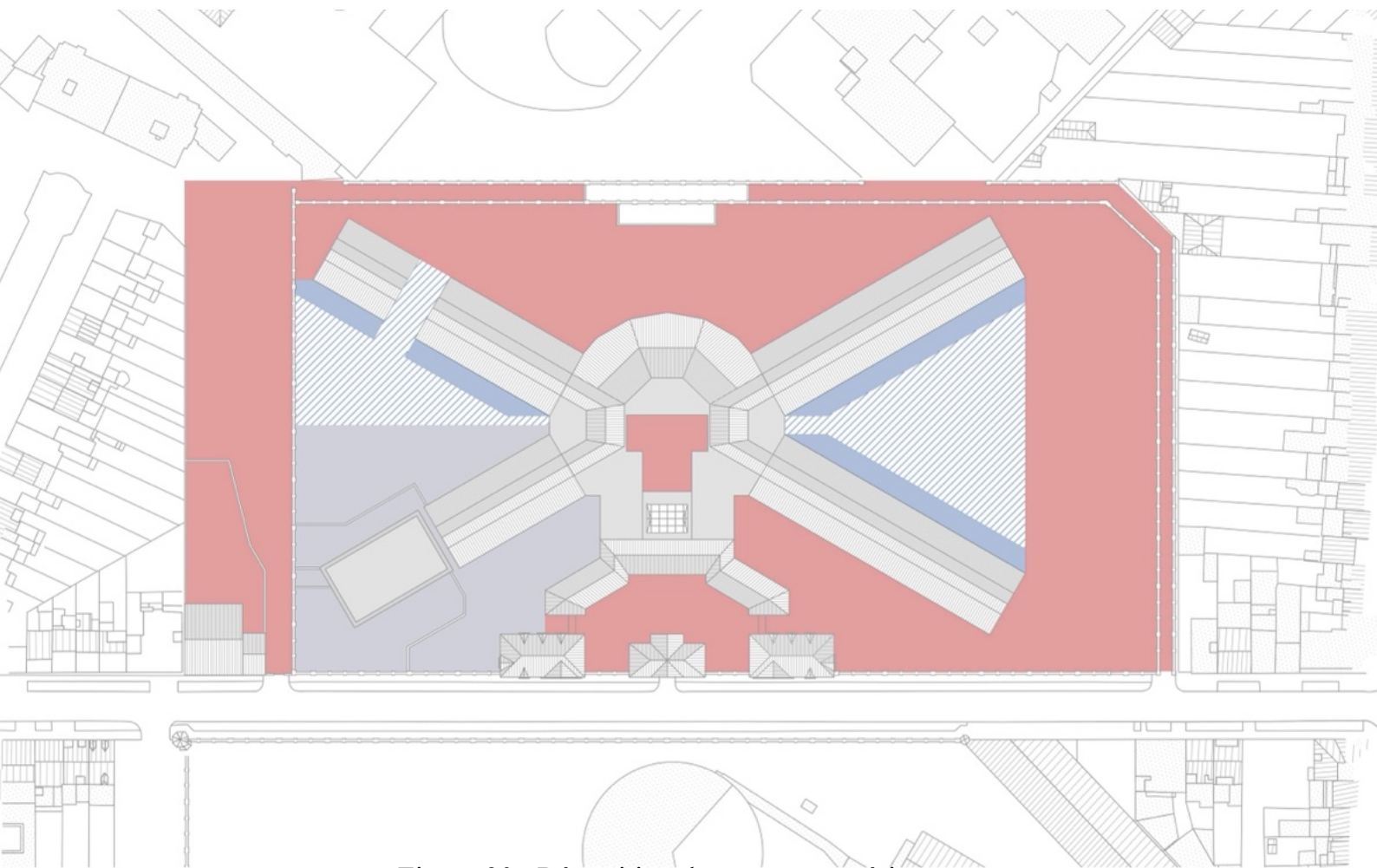


Figure 90 : Répartition des espaces extérieurs

Public	
Privé	
Collectif	
Mémoire	

Ces nouvelles ouvertures aux quatre coins du site changent fortement le fonctionnement du complexe. La prison ne devient pas seulement un jardin public caché derrière des murs de six mètres de haut mais devient un lieu de passage piéton, un lieu que l'on peut traverser, un lieu où l'on peut s'arrêter mais aussi un lieu où l'on peut vivre. Le parcours dans le site de Forest devient un élément important du projet et se fait par séquences : l'entrée historique, la place commerçante, la cour intérieure et enfin les jardins périphériques.

Cette ouverture ne signifie pas que tout devient public, le projet distingue trois degrés de privacité. Les jardins privés se situent le long des logements du rez-de-chaussée. Les jardins collectifs destinés aux habitants s'étendent entre les ailes A-B et C-D alors que les espaces publics se concentrent sur l'axe entrée-chapelle avec la place créée entre les bâtiments avants et la cour intérieure qui donne ensuite sur les jardins publics qui s'étendent en périphérie du bâtiment.

Le contour de l'aile A garde un statut différent, cette partie reste liée au parcours mémoriel organisé par l'ASBL 9m², elle n'est donc pas ouverte au passage quotidien mais accessible dans le cadre de visites.

La réinscription du site dans le tissu urbain repose donc sur un équilibre assez simple, ouvrir, rendre traversable tout en créant des espaces de rencontre et de détente sans oublier l'origine du site.

7.3 Transformer les extérieurs en paysages habités

L'aménagement des espaces extérieurs joue un rôle essentiel dans la transformation. Ces espaces autrefois dédiés au contrôle et à la séparation des détenus deviennent aujourd'hui des lieux de passage, de rencontre et de respiration pour les habitants de la prison comme ceux du quartier. Le projet ne cherche donc pas uniquement à végétaliser mais à transformer les anciens vides carcéraux en espaces animés.

La mémoire des préaux conserve une place importante dans cette transformation. Dans le cadre du parcours mémoriel développé par 9m², le préau de l'aile A qui n'existe plus aujourd'hui est reconstruit en lieu et place de l'ancien afin de permettre aux visiteurs de comprendre les conditions de promenade des détenus au XIX^e siècle. Cette reconstruction est réalisée avec les briques récupérées des murs et des bâtiments démolis sur le site. L'objectif est de retrouver une matérialité proche de celle construite en 1910.

Les trois autres préaux, qui n'existent plus aujourd'hui ne sont pas reconstruits mais sont réinterprétés sous la forme de jardins reprenant une géométrie en demi-cercle. Ce principe s'inspire des plans de 1948 où l'on aperçoit les anciens préaux partiellement démolis laissant place à des jardins de promenades. Les anciens principes carcéraux restent donc lisibles dans le paysage mais cette fois-ci grâce à la végétation.

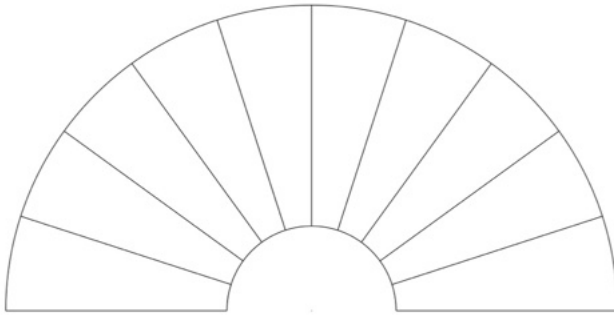
Ces trois demi-cercles accueillent chacun une fonction et une ambiance différente. Le premier est un lieu calme où il est possible de lire, de se reposer ou de discuter. Le second accueille une aire de jeux destinée aux enfants et le troisième prend la forme d'un potager collectif partagé entre les habitants.

Le reste du site est parcouru par des chemins piétons reliant les différentes parties de la prison. Ces parcours permettent de créer une promenade végétalisée autour du complexe mais également de relier des quartiers autrefois séparés par l'enceinte. Les cheminements sont matérialisés par des briques posées sur chant récupérées des portions de murs démontés. Ce réemploi permet de réinterpréter les murs démolis de la prison en plus d'être une démarche écologique.

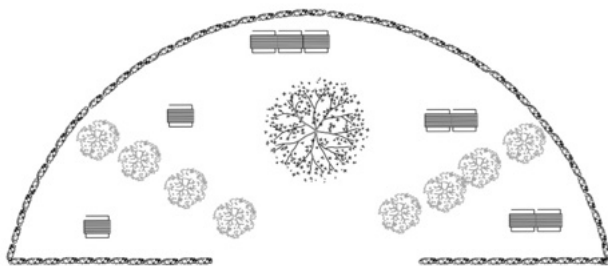
Les zones périphériques situées au sud et à l'est deviennent plus ouvertes au quartier. On y retrouve des bancs, des espaces de repos, un terrain de tennis ainsi que différentes zones densément végétalisées. Certaines zones sont volontairement laissées plus sauvages avec une végétation dense dans le but de développer la biodiversité dans le site.

Derrière la chapelle, le restaurant participe à l'activation des espaces extérieurs. Grâce à ses terrasses ouvertes sur le parc, il devient une occasion supplémentaire de pénétrer dans l'enceinte et de faire vivre cette partie du site.

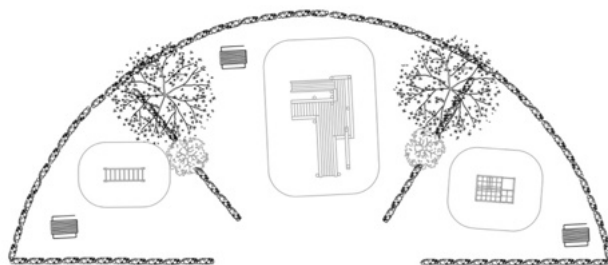
L'architecture du restaurant assume son caractère contemporain et donne une nouvelle utilité au double mur d'enceinte.



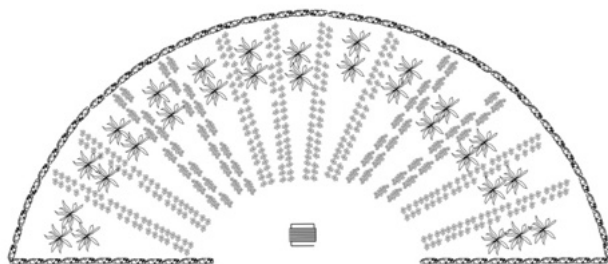
Préau d'origine



Jardin calme



Aire de jeux pour enfants



Potager

Figure 92 : Aménagement des jardins reprenant la géométrie des préaux d'origine

Enfin, la nouvelle cour intérieure créée entre les bâtiments administratifs, les circulations menant aux quatre ailes et la chapelle joue un rôle principal dans les circulations extérieures du projet. Les visiteurs peuvent traverser la prison par cette cour tandis que les habitants peuvent rejoindre directement les ailes et les logements par les nouvelles coursives. On retrouve également dans cette zone un grand escalier montant au premier étage et qui permet d'accéder à la chapelle.

Les espaces extérieurs ne sont donc plus des espaces résiduels entre les bâtiments mais deviennent des éléments majeurs dans la reconversion. Les vides accueillent désormais des jardins, des parcours, des lieux de rencontre et des usages du quotidien tout en conservant les traces des anciennes géométries de la prison.

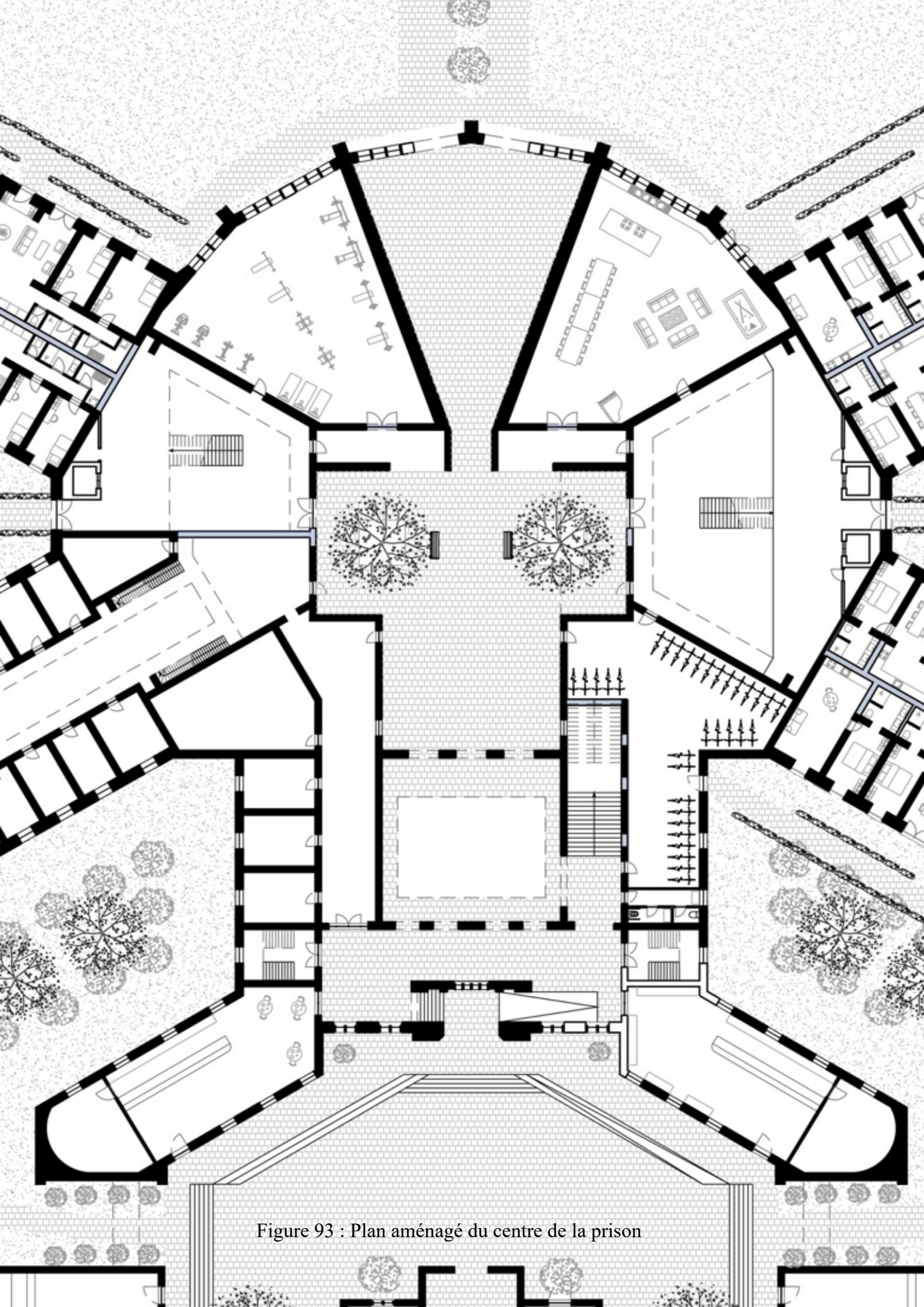


Figure 93 : Plan aménagé du centre de la prison

7.4 Activer le noyau central : culture, rencontre et communs

Le noyau central de la prison représente historiquement l'espace contrôle et de circulation. C'est depuis ce centre que s'organisent les circulations, la surveillance et la séparation des détenus. Le projet cherche aujourd'hui à préserver cette logique de circulation tout en transformant cet espace en un lieu de cohésion sociale et de rencontre.

Lorsque l'on pénètre dans le site par l'entrée principale située sur l'avenue de la Jonction, on arrive sur une place entourée par des bâtiments de style néo-Renaissance flamande. Cet espace devient une véritable place commerçante où l'on retrouve quatre magasins desservant le quartier qui peuvent être une boulangerie, une boucherie, un magasin de fruits et légumes et autres commerces de petite échelle nécessaire en ville.

Cette première place représente un seuil important entre la ville et l'ancienne prison. C'est elle qui permet de faire comprendre au quartier que l'on peut désormais pénétrer dans l'enceinte.

L'entrée du bâtiment principal reste également accessible au public et mène désormais vers la cour intérieure développée précédemment. Depuis cette cour centrale, plusieurs parcours sont possibles. Pour les visiteurs, il est possible de passer sous la chapelle pour rejoindre les jardins. Il est également possible de rejoindre la chapelle située au premier étage qui est désormais un espace polyvalent capable d'accueillir des usages culturels et collectifs comme des événements de quartier, des conférences ou des expositions éphémères. Le projet conserve donc la dimension sociale et symbolique de ce lieu de culte tout en lui donnant un rôle plus ouvert et contemporain.

Enfin, depuis ce centre, deux escaliers mènent aux espaces de coworking situés principalement au-dessus des quatre commerces. Ces espaces sont accessibles au quartier comme aux habitants et propose un vrai cadre de travail.

Enfin, à gauche de l'entrée se trouve l'accès vers l'aile A et les espaces occupés par l'ASBL 9m2. Cette partie du complexe conserve l'atmosphère de la prison dans le parcours mémoriel.

Outre les espaces accessibles au public, ce noyau joue également un rôle important pour les habitants du site. Depuis cette cour intérieure, les résidents rejoignent les coursives menant aux premier et deuxième étage des ailes.

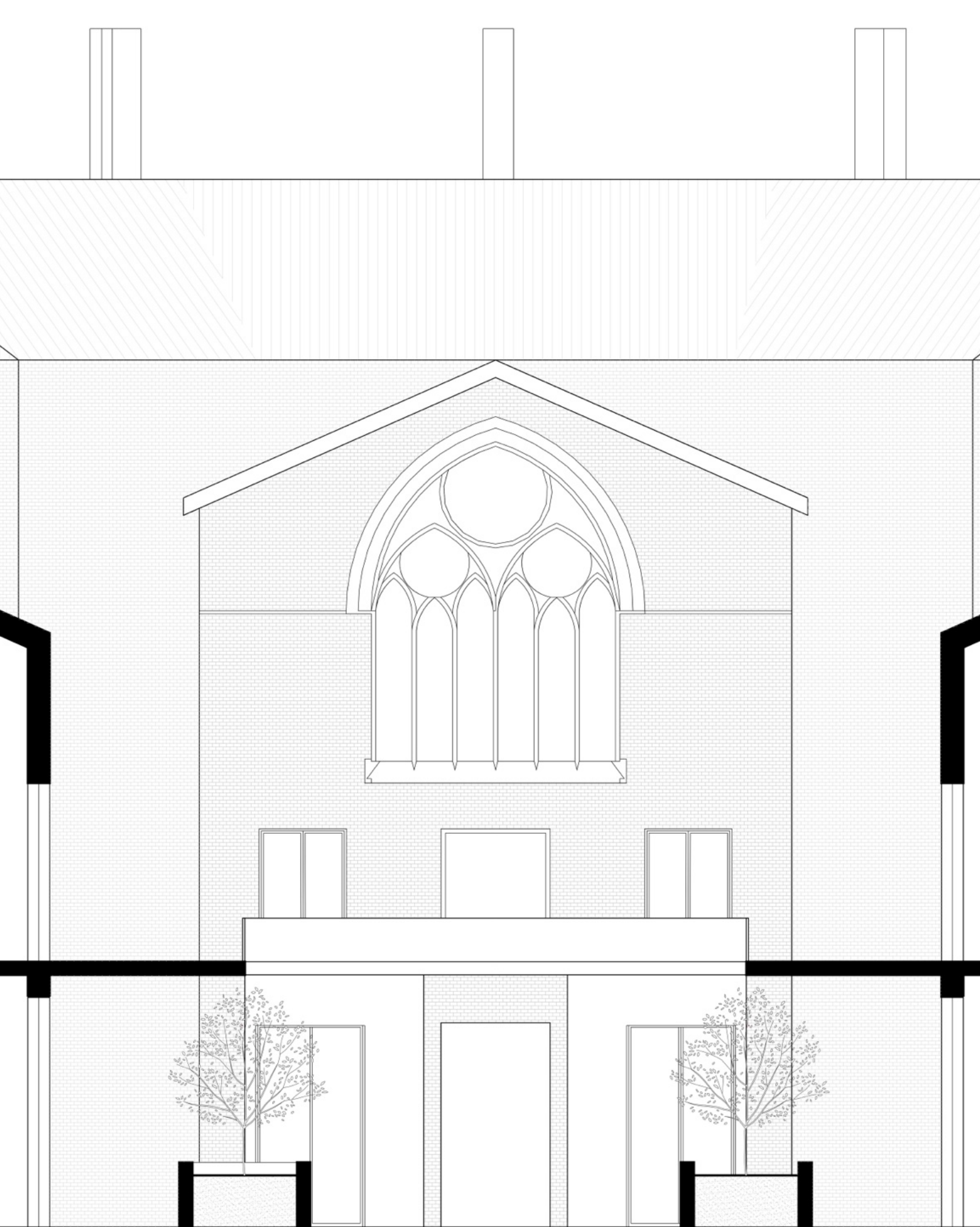


Figure 94 : Plan aménagé du centre de la prison

Le projet implante également des espaces collectifs sous la chapelle. Ces pièces complètent les logements relativement compacts issus de la transformation des cellules en appartements et seront développées plus précisément dans la partie consacrée aux espaces communs.

Le rôle de cette cour centrale dépasse donc la simple distribution du site, elle permet de redonner de la lumière naturelle aux bâtiments, met en valeur la façade avant de la chapelle et introduit de la végétation au cœur du bâtiment. Ce vide permet donc de faire respirer le centre de cette ancienne prison.

La transformation du noyau central montre donc comment l'ancien espace de contrôle peut devenir le principal lieu de rencontre du projet.



Figure 95 : Cachot de l'annexe psychiatrique visible lors des visites de 9m²

7.5 Préserver la mémoire : parcours 9m² et traces carcérales

Comme développé dans les chapitres précédents, la question de la mémoire occupe une grande place dans un projet de reconversion de prison. Forest ne fait pas exception à la règle, transformer un ancien lieu carcéral en espace habité et ouvert implique nécessairement de réfléchir à la manière dont l'histoire du site peut continuer à être transmise sans figer l'ensemble du complexe dans une logique muséale. L'objectif du projet n'est donc pas d'effacer le passé mais au contraire de permettre sa compréhension de manière globale dans le site et dans le détail grâce aux parties strictement préservées.

Dans ce contexte, le rôle de l'ASBL 9m² devient particulièrement important. Cette petite association composée de bénévoles passionnés liés de près ou de loin à l'univers carcéral se mobilise depuis la fermeture de la prison en 2022 pour organiser des visites ouvertes au public. Après des années d'attente, l'association a finalement obtenu l'autorisation pour faire visiter une partie du site à partir du mois d'avril 2026.

Le projet considère cette présence comme une véritable ressource participant à la vie future du site. Le scénario développé imagine une évolution progressive de l'ASBL vers une structure plus importante capable de transmettre l'histoire de la prison de Forest mais également celle du système cellulaire et du système carcéral belge dans son ensemble. L'objectif serait de créer un lieu permettant de comprendre les différentes typologies des prisons belges, l'évolution des pratiques et valeurs pénitentiaires mais aussi de montrer au grand public les réalités humaines vécues par les détenus, les gardiens et autres acteurs du monde carcéral.

Dans cette logique, une partie du complexe est préservée dans son état actuel. L'aile A ainsi que la courserie qui y mène et l'annexe psychiatrique qui s'inscrit dans la continuité de cette aile sont donc conservés et permettent à l'ASBL d'organiser son parcours mémoriel, de recréer certaines ambiances carcérales ou encore d'exposer différents éléments liés à l'histoire de la prison.

Les traces matérielles du passé sont également conservées : des graffitis, les portes aux poignées uniques, le mobilier, les inscriptions, les traces d'occupations ou les objets abandonnés. Certains éléments significatifs récupérés dans le reste du site peuvent être rassemblés dans cette zone. Le projet cherche donc à maintenir une forme d'authenticité matérielle permettant de faire comprendre aux visiteurs la réalité quotidienne de l'univers pénitentiaire.

Le parcours développé par l'ASBL ne se limite pas uniquement aux zones qui lui sont spécialement attribuées mais aussi aux différentes parties accessibles au public comme la chapelle et les espaces extérieurs. L'objectif est de montrer ce qu'était la prison mais également comment ce patrimoine peut être transformé, habité et réinvesti.



Figure 96 : Jonction entre l'extrémité de l'aile A et l'annexe psychiatrique situés derrière le mur séparant la cour des détenus « traditionnels » et la cour des détenus en section psychiatrique

Le préau reconstruit de l'aile A participe également à cette logique de transmission, il permet de rendre perceptible les conditions de promenade des détenus au XIX^e siècle.

Le projet laisse cependant une grande liberté à l'ASBL dans la manière d'organiser les espaces mis à sa disposition et de faire évoluer ce parcours. Les éléments cités ci-dessus restent des éventualités dont la décision revient à l'association.

La mémoire carcérale ne devient donc pas un élément isolé du projet mais une partie qui cohabite avec les nouveaux usages. Les habitants, les visiteurs, les commerces, les jardins et les espaces collectifs partagent un lieu marqué par l'histoire carcérale belge durant plus de cent ans.

Le projet cherche finalement à préserver un équilibre entre mémoire et transformation. Certaines parties du complexe restent volontairement marquées par le passé alors que d'autres accueillent de nouveaux usages liés à l'habitation, à la rencontre ou la vie de quartier. La prison de Forest n'est donc ni un musée figé dans le passé ni un simple ensemble résidentiel effaçant l'histoire mais un équilibre entre patrimoine, mémoire et nouveaux usages au sein d'un même lieu.



Figure 97 : Collage illustrant l'ambiance entre l'aile C et le restaurant

Chapitre 8 : Traduction spatiale : Programme et principes d'habiter

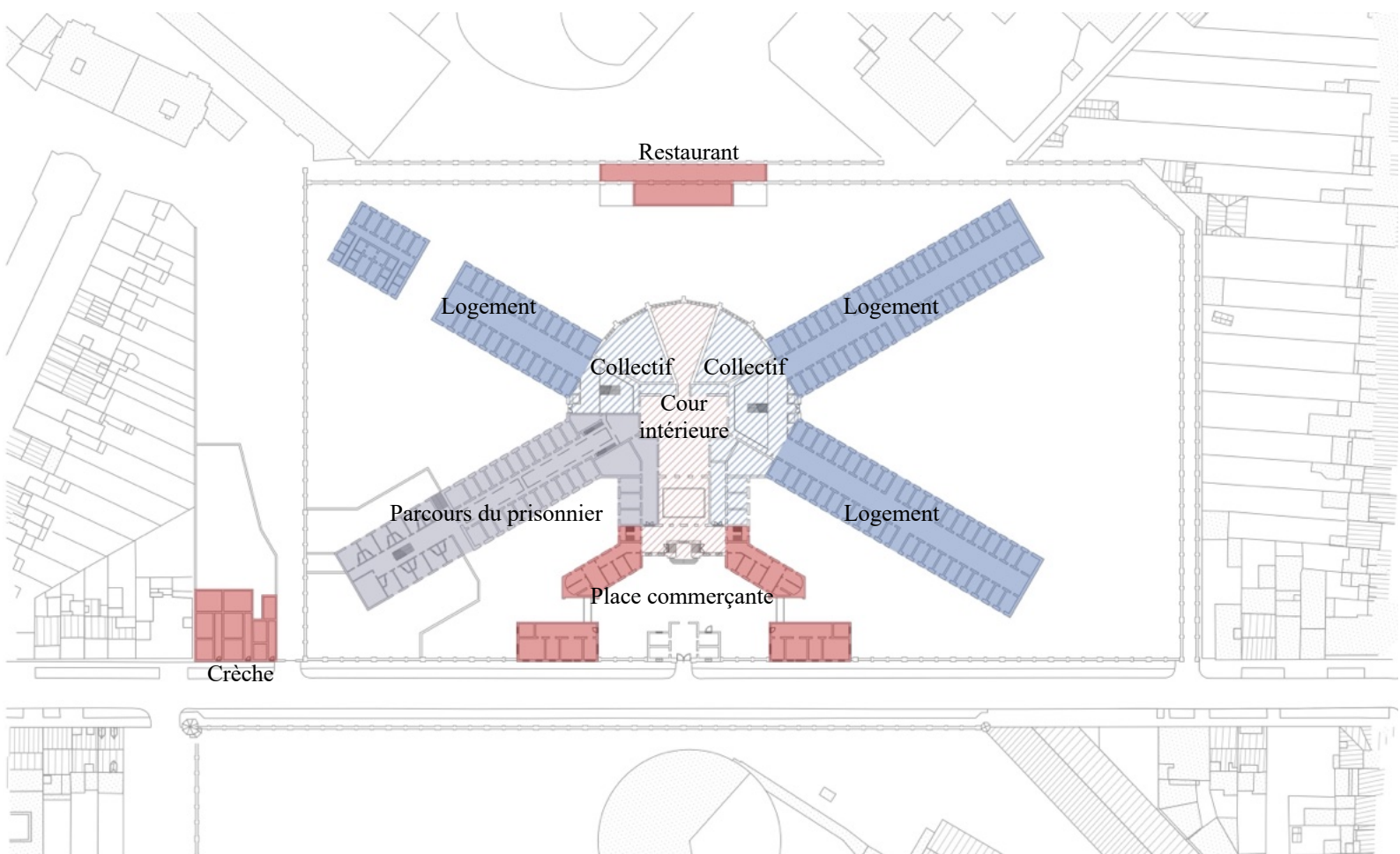


Figure 98 : Répartition programmatique du rez-de-chaussée

8.1 Répartition programmatique du site

La reconversion de la prison de Forest ne peut pas se limiter à une simple transformation résidentielle, malgré le fait que la question du logement constitue un point de départ du projet. L'objectif n'est pas de créer un ensemble d'appartements isolés du reste de la ville mais de créer un morceau de quartier capable d'accueillir différentes formes de vie. La taille du site, sa position stratégique dans Bruxelles ainsi que la monumentalité de la prison rendent nécessaire l'intégration d'un programme diversifié associant logements, équipements collectifs, activités ouvertes au public et espace mémoriel.

Le fait que la prison de Forest appartienne aujourd'hui à la Régie des Bâtiments représente également un enjeu important dans la faisabilité du projet. Contrairement à une opération immobilière classique nécessitant l'achat d'un terrain à très forte valeur, le site appartient à une institution publique. Il devient donc envisageable d'imaginer une cession, un partenariat ou une mise à disposition du site permettant à un promoteur de financer une partie du projet tout en maintenant une proportion importante de logements accessibles. Cette situation permet d'envisager une reconversion moins soumise aux logiques spéculatives classiques du marché immobilier bruxellois.

Le projet repose donc sur une répartition du programme qui cherche à articuler différents usages et différents publics. Certaines fonctions sont destinées aux habitants alors que d'autres sont ouvertes à tous. Cette diversité programmatique permet d'éviter que la prison ne fonctionne comme un ensemble résidentiel introverti.

Cette partie publique est essentielle dans le projet car elle permet à l'ancienne prison de ne pas devenir un îlot résidentiel fermé. Les commerces, la chapelle, le restaurant, les jardins publics, les traversées piétonnes et le parcours mémoriel donnent au quartier plusieurs raisons d'entrer dans le site et de se l'approprier.

Le logement constitue cependant la fonction principale du projet. Les ailes B, C et D accueillent différentes typologies d'appartements, complétées par une colocation située dans l'annexe de l'aile B. Cette diversité permet de répondre à différents profils de ménages tout en maintenant une mixité sociale.

Autour de cette fonction résidentielle viennent s'ajouter plusieurs espaces collectifs destinés aux habitants. Ils permettent de compléter les logements compacts issus de la transformation des cellules et participent à développer une forme d'habitat plus collectif.

Le projet intègre également plusieurs fonctions ouvertes au quartier, les bâtiments situés à l'avant de la prison accueillent ainsi des commerces au rez-de-chaussée qui créent une place publique commerçante. On peut notamment y retrouver une boulangerie, un vendeur de fruits et légumes, un boucher ou d'autres petits commerces de proximité.

Dans les étages des bâtiments administratifs prennent place plusieurs espaces de bureaux et de coworking. Ces fonctions permettent au quartier et aux habitants de la prison de sortir de leur logement et de travailler dans un cadre sérieux pour le télétravail par exemple. Leur implantation principalement au-dessus des commerces permet de mettre en valeur ces espaces qualitatifs

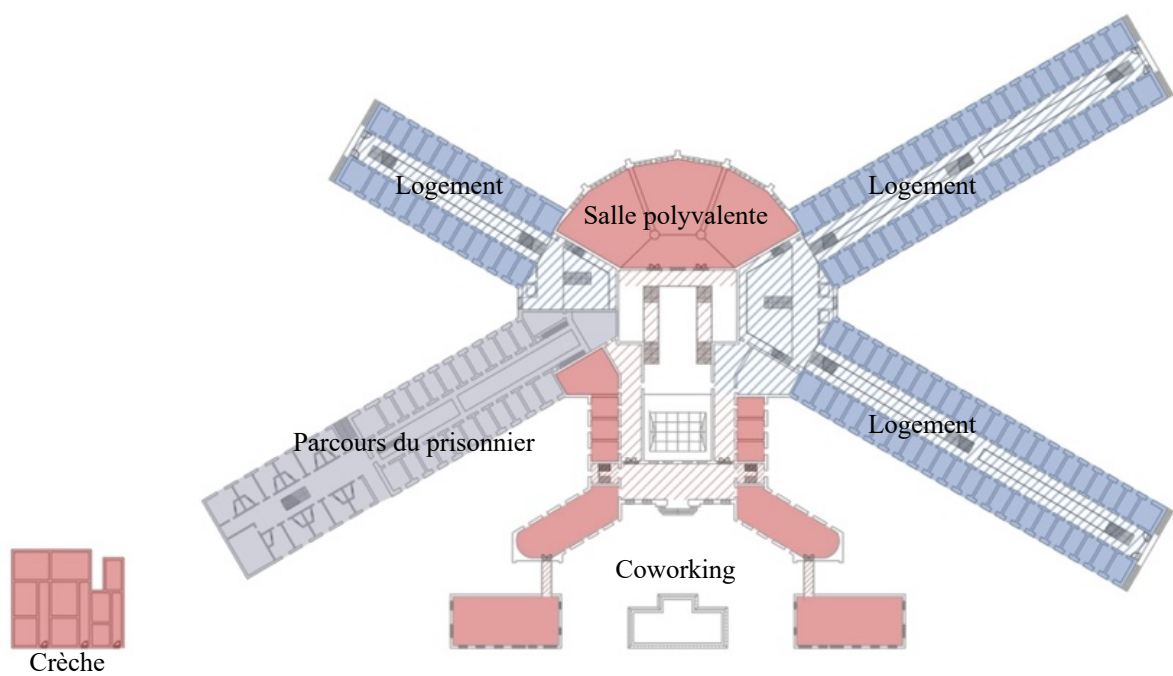


Figure 99 : Répartition programmatique du premier étage

La chapelle située au cœur du complexe devient quant à elle une salle polyvalente ouverte au quartier. Cet ancien espace religieux accueille désormais des expositions, des conférences, des projections ou encore différents événements de quartier. Cette transformation permet à la chapelle de préserver la configuration tout en étant accessible au public.

Le projet intègre également un programme lié à la mémoire carcérale à travers la présence de l'ASBL 9m². L'aile A, une partie des bâtiments administratifs, l'annexe psychiatrique ainsi que les extérieurs proches de cette zone sont donc attribuées à cette association qui a pour but de transmettre l'histoire carcérale au grand public.

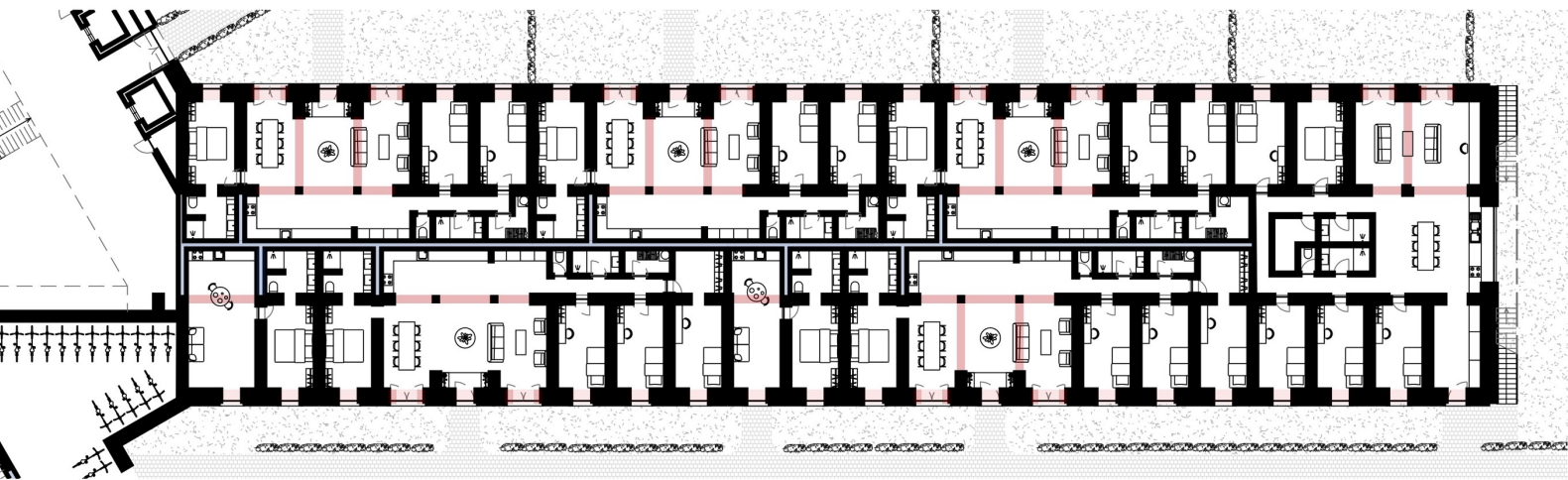
Au sud du complexe, entre les deux murs d'enceinte, un nouvel espace de restauration vient compléter le programme du complexe. Ce restaurant ouvert sur le parc et offrant une vue sur les vitraux de la chapelle participe fortement à l'activation des espaces extérieurs.

Les espaces extérieurs occupent également une place importante dans la répartition programmatique. Le projet développe plusieurs catégories d'espaces extérieurs allant du privé au public en passant par le collectif.

Cette organisation programmatique repose donc sur une gradation progressive entre les espaces publics et les habitations. Les fonctions ouvertes au quartier se trouvent sur l'axe nord-sud et en périphérie des bâtiments de la prison.

La répartition du programme cherche enfin à transformer la prison de Forest en un espace vivant, mixte, capable d'accueillir des foyers, des visiteurs et des habitants du quartier. Le projet dépasse donc largement la simple question du logement pour proposer une véritable réintégration urbaine et sociale dans la prison.

Rez-de-chaussée



Premier étage



Figure 100 : Plans de l'aile

8.2 Transformer les ailes : habiter l'ancienne structure carcérale

Si nous écartons l'aile A qui est dédiée à la mémoire, il reste trois ailes qui permettent d'y intégrer du logement : l'aile B composée d'environ 65 cellules ainsi que l'aile C et D qui en comptent environ 135 chacune. Bien que leurs longueurs soient différentes, environ 35 mètres pour la B alors que les deux autres en font près de 65, ces trois ailes présentent les mêmes caractéristiques spatiales en termes de largeur, de hauteur et d'organisation générale.

Les ailes constituent l'élément architectural principal du projet de reconversion. Leur transformation cherche à préserver leur spatialité hors norme et caractérisant la prison tout en les transformant pour qu'elles répondent à de nouveaux usages. L'objectif n'est donc pas d'effacer l'ancienne structure et les principes carcéraux mais de l'habiter autrement.

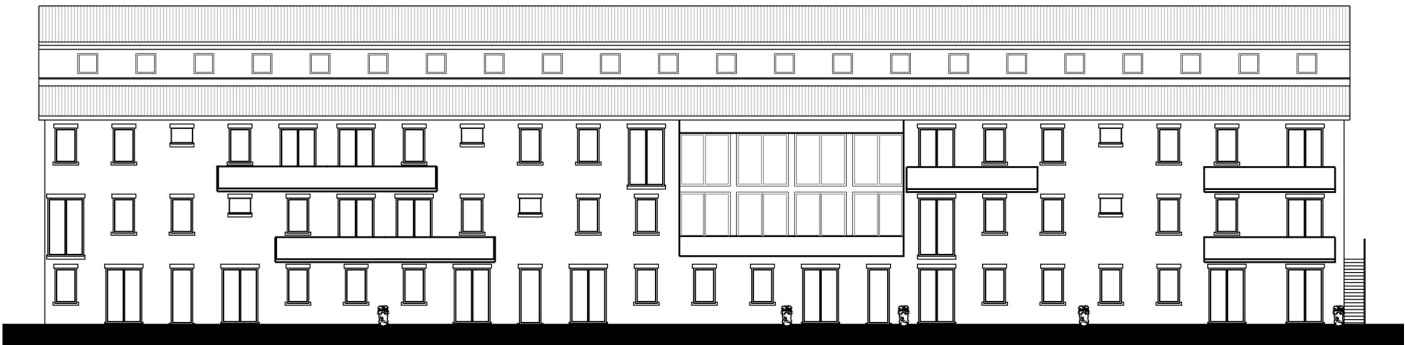
Les ailes présentent des volumes très impressionnants avec une hauteur sous plafond au centre d'environ 15 mètres, cette monumentalité intérieure est l'une des qualités spatiales majeures du site mais représente aussi un défi important dans le cadre de la reconversion. Un espace aussi haut, étroit, répétitif et long est difficilement appropriable dans une logique résidentielle. Il va donc falloir trouver des solutions permettant de préserver cette monumentalité tout en la rendant agréable.

Le projet propose donc une nuance entre le rez-de-chaussée et les deux niveaux supérieurs. Au rez-de-chaussée, les anciennes coursives centrales sont intégrées aux logements de manière à permettre la création de grands appartements destinés aux familles. Ces logements du rez-de-chaussée de chaussée investissant la coursive sont donc desservis directement par l'extérieur.

En revanche, les deux niveaux supérieurs conservent le principe de coursive centrale. Le grand vide intérieur reste donc perceptible et utilisable par les habitants des étages. Un nouveau plancher est donc placé au premier étage sur la coursive. Pour le deuxième étage, on y circule par des passerelles qui rappellent celles d'origine. Ces dernières sont plus généreuses et confortables qu'à l'origine mais elles reprennent les garde-corps existant tout en les rendant plus vivant grâce à la couleur rouge que l'on retrouve un petit peu partout dans le site.

En ce qui concerne les circulations verticales, on trouve de grands escaliers métalliques réinterprétant les circulations d'origine. Ces derniers sont également finis en rouge et sont secondés par des ascenseurs situés dans le noyau. On en retrouve deux entre les ailes C et D et un seul pour l'aile B.

Élévation



Coupe centrale

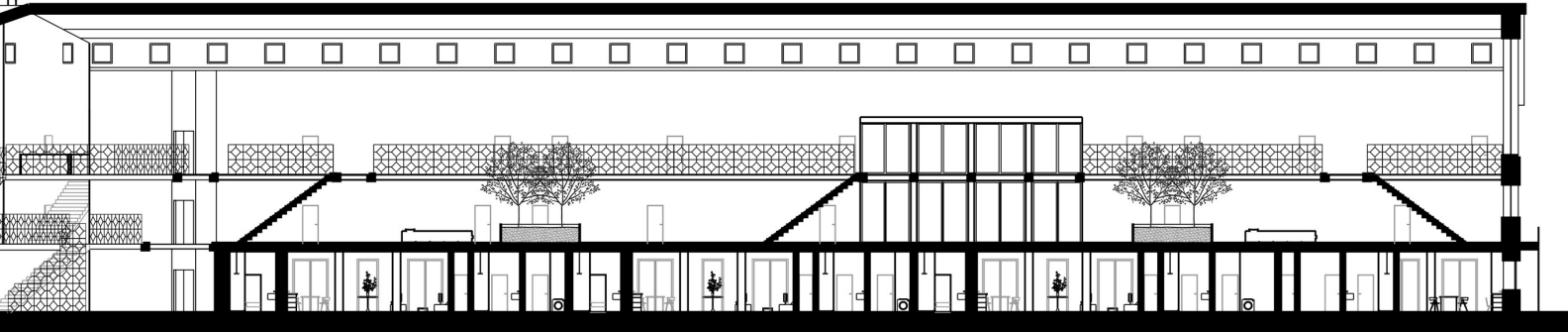


Figure 101 : Coupes de l’aile D

Les nouvelles coursives conservent leur rôle de distribution mais sont élargies afin de proposer des circulations plus confortables et adaptées aux usages résidentiels contemporains.

La question de la lumière naturelle joue également un rôle important dans la transformation des ailes. La prison de Forest possède déjà des ouvertures dans la toiture. L'aile A et B ont préservés leurs vitraux en bout d'aile, ce qui est une grande qualité. Par contre, les ailes C et D ne les ont pas préservés et les ouvertures ont été globalement rebouchées. Il est donc nécessaire de les rouvrir pour y placer de grandes baies vitrées apportant de la lumière naturelle et une perspective vers l'extérieur.

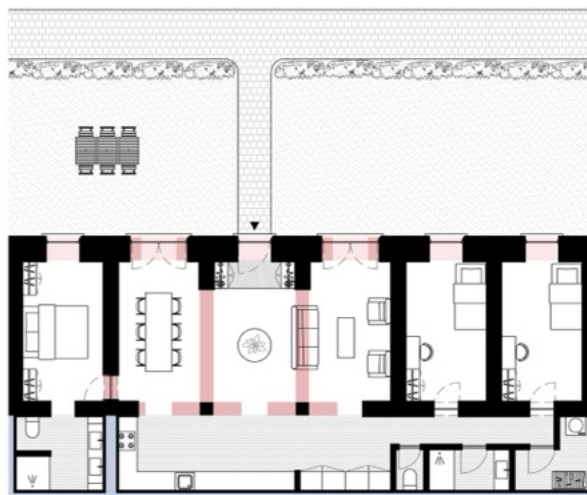
Dans les ailes C et D, le projet propose de créer une grande percée au milieu de l'aile sur quatre cellules de long et sur les deux niveaux supérieurs. Cela permet d'introduire une terrasse collective donnant sur les jardins tout en rompant avec la régularité des ailes sans casser leur longueur.

Ces deux nouvelles terrasses deviennent des lieux de rencontre à l'échelle des ailes et permettent aux habitants de profiter d'espaces extérieurs collectifs directement intégrés au bâtiment offrant une vue vers les jardins et les préaux réinterprétés.

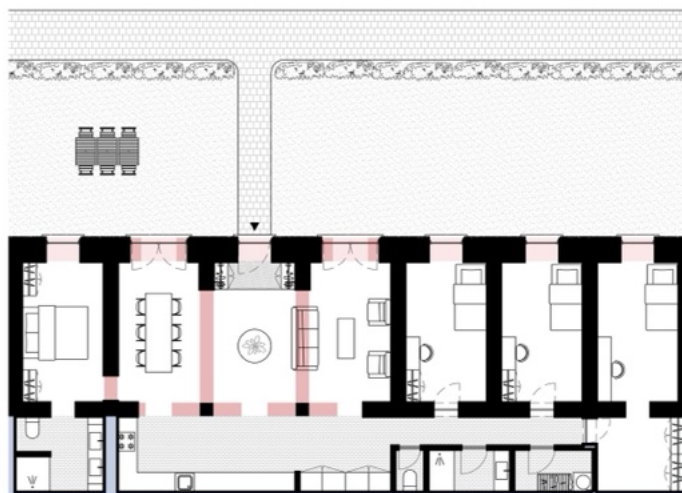
La transformation des ailes implique de revoir les accès aux cellules. Les logements étant créés à partir d'une succession de cellules, une grande partie des portes deviennent inutiles. Certaines ouvertures sont donc rebouchées.

Transformer les ailes repose donc sur un équilibre entre conservation et adaptation. Les éléments caractérisant la prison tels que les coursives, la monumentalité, la répétition et la lumière zénithale ne sont pas supprimés mais réinterprétés ou préservés de manière à produire de nouvelles formes d'habiter adaptées à un usage résidentiel contemporain.

Appartement 3 chambres
105 m²



Appartement 4 chambres
122 m²



Appartement 5 chambres
140m²



Appartement 1 chambre
35m²

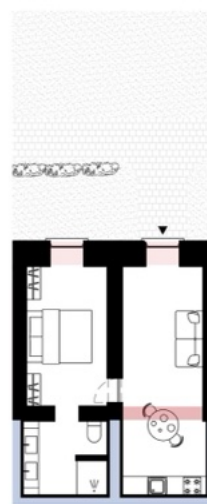


Figure 102 : Typologies de logements présents au rez-de-chaussée

8.3 De la cellule au logement

La transformation des cellules en logement est l'un des enjeux principaux du projet. Les dimensions particulièrement réduites des cellules imposent de développer des stratégies d'assemblage des cellules capable de produire des espaces habitables tout en conservant cette logique répétitive. Le projet ne cherche donc pas à effacer cette trame mais à utiliser cette répétition comme base pour les logements.

Les cellules de la prison de Forest possèdent des dimensions relativement modestes d'environ 10m². Individuellement, ces espaces sont insuffisants, les logements fonctionnent donc en plusieurs unités permettant de recomposer des appartements confortables mais compacts.

Au rez-de-chaussée, les logements ne sont pas uniquement composés de cellules. Ces derniers empiètent sur la coursière de manière à proposer des logements plus familiaux. Cette stratégie permet d'augmenter considérablement la surface des appartements, bien que la partie centrale soit naturellement plus sombre. Il est donc nécessaire d'y placer des fonctions plus techniques ou d'ouvrir grandement pour apporter la lumière naturelle au centre.

On retrouve au rez-de-chaussée des trois ailes plusieurs typologies de logements plus spatiaux : 4 appartements 1 chambre de 35m², 10 appartements 3 chambres de 105m², 4 appartements 4 chambres de 122m² et 2 appartements 5 chambres de 140m² situés au bout des ailes C et D.

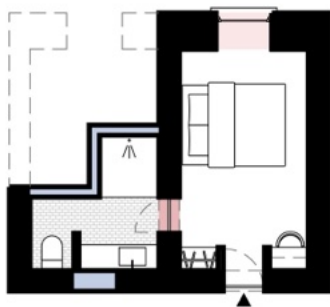
Le rez-de-chaussée accueille également une colocation implantée dans l'annexe de l'aile B. Cet espace propose une vie en communauté avec 7 chambres et des espaces communs partagés pour une surface de 210m². Cette typologie permet d'introduire une alternative aux habitats traditionnels aux logements plus classiques proposés dans le site.

L'ensemble des logements situés au rez-de-chaussée bénéficient d'un jardin privatif. Les logements situés du côté intérieur des ailes bénéficient d'un plus grand espace extérieur alors que les logements situés du côté extérieur possèdent un jardin plus étroit. Ces jardins permettent d'adapter progressivement les degrés d'intimité entre les jardins publics, les collectifs, les privés et les habitations.

Aux étages, les logements sont plus compacts étant donné que les coursives centrales sont conservées. Les appartements sont donc organisés dans l'espace stricte des cellules qui les composent. On retrouve donc sur les deux niveaux supérieurs des studios, des appartements une chambre et des deux chambres.

La structure des logements est assez simple, une chambre prend place dans une cellule. À côté de chaque chambre se trouve une demi cellule directement accessible avec une salle de douche. Les studios possèdent, en plus de cette cellule et demie, une cellule qui fait office de pièce de vie. En réalité, ces studios pourraient également être appelés des petits appartements 1 chambre.

Chambre + SDB
15m²



Studio
26m²



Appartement 1
chambre
37m²



Appartement 2
chambres
52m²

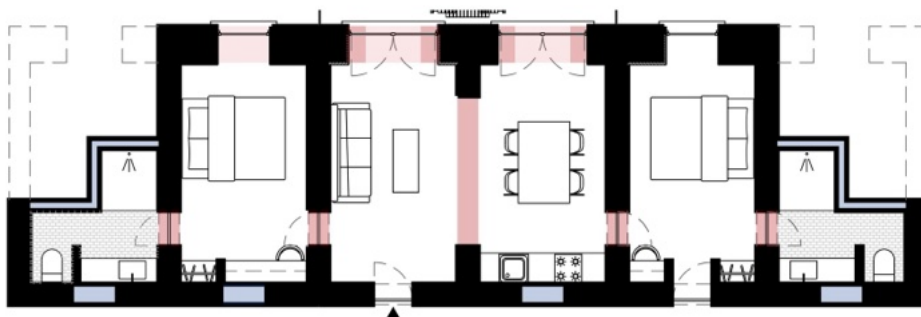


Figure 103 : Typologies de logements présents aux niveaux supérieurs

Les appartements 1 chambre se différencient des studios en possédant une cellule de plus, ce qui fait deux cellules de pièces de vie. Pour finir, les appartements 2 chambres sont les mêmes que ceux d'une chambre mise à part qu'ils possèdent une seconde suite à l'autre extrémité.

Les appartements 2 chambres conservent un accès depuis la deuxième chambre vers la courive, en plus de l'entrée principale située dans la pièce de vie. Ces doubles accès ne sont pas des erreurs mais sont volontairement préservés afin de permettre une adaptabilité des logements dans le temps. Dans certaines situations, une chambre inutilisée par le logement pourrait être occupée par un logement voisin dans le besoin. Cela fonctionne de la même manière que le système des chambres communicantes que l'on peut retrouver dans les hôtels. Cette potentialité reste facultative et dépend entièrement des occupants.

Les deux niveaux supérieurs des trois ailes accueillent ainsi 12 studios d'environ 26m², 28 appartements 1 chambre de 37m² et 16 appartements 2 chambres de 52m². Ces logements restent volontairement de taille modeste de manière à répondre à la problématique de la crise du logement. Malgré leurs dimensions compactes, ces logements bénéficient de beaucoup de qualités telle que de grandes hauteurs sous plafond, les grandes ouvertures sur les jardins réaménagés ou encore tous les espaces collectifs.

Le projet a également pour but d'améliorer les conditions d'habitabilité grâce à l'apport de lumière naturelle avec des fenêtres généreuses, des balcons, des terrasses ou encore des bow-windows. Ces dispositifs présents sur les différentes typologies de logements permettent de proposer un catalogue d'habitats variés.

Comme les nouvelles coursives, ces interventions en façade sont matérialisées par une structure métallique peinte en rouge qui préserve toujours le même langage en ce qui concerne les interventions contemporaines. Ces éléments contemporains assument pleinement leur aspect neuf et contemporain face au patrimoine ancien.

La transformation des cellules en logement ne cherche donc pas à faire disparaître les principes carcéraux du site mais au contraire, à produire une nouvelle manière de vivre en partant de ces contraintes.

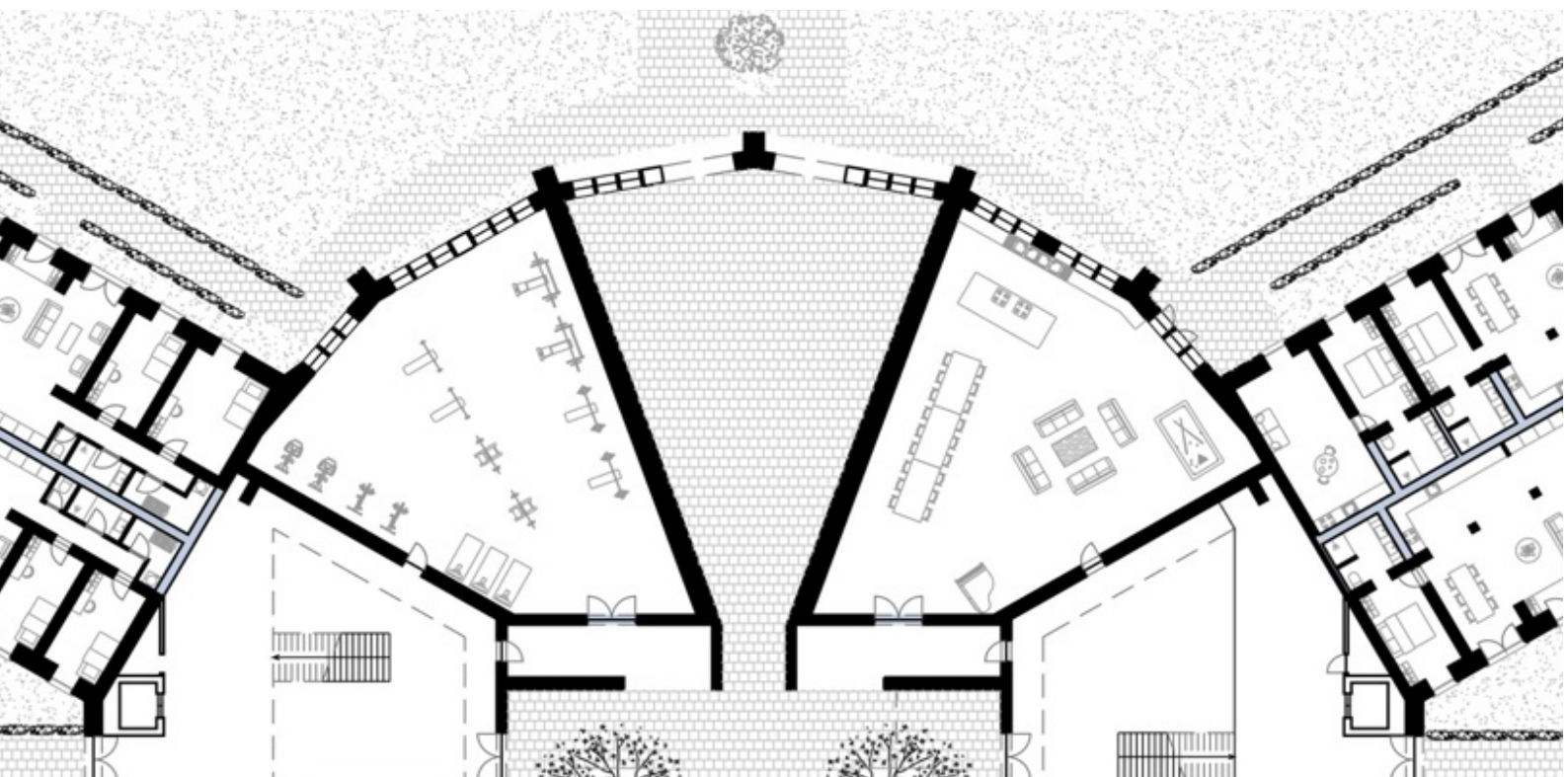


Figure 104 : Zones collectives situées sous la chapelle : Salle de sport - cuisine/salon

8.4 Espaces communs, usages partagés et cohésion sociale

Comme expliqué précédemment, pour faire du logement à grande échelle, il ne suffit pas de créer des appartements. Il faut également mettre en place des espaces collectifs capable d'engendrer des échanges entre les habitants et de promouvoir la sociabilité. Cette dimension est essentielle dans le cadre d'un projet de logement implanté dans une ancienne prison dont l'architecture était à la base pensée pour l'isolement et la séparation des individus. Il est en quelque sorte nécessaire de rattraper le temps perdu et d'inverser cette tendance.

Les principaux espaces collectifs prennent une place centrale dans le complexe. Les deux grands espaces collectifs présents sous la chapelle possèdent des qualités spatiales importantes grâce à leurs grandes ouvertures sur le sud du site, la hauteur sous plafond de presque six mètres et de leur position centrale dans la prison tout en étant proche des habitations. Le projet réaménage donc ces espaces sans grands travaux.

La pièce située du côté des ailes C et D accueille une grande cuisine salon destinée à recevoir les habitants du site souhaitant partager une discussion, un repas ou simplement des usages quotidiens informels.

Du côté de l'aile C, on retrouve la même pièce qui ici est une salle de sport partagée pour les habitants. Cette fonction permet d'apporter un équipement supplémentaire. Entre ces deux espaces se trouve un troisième volume qui participe à la traversée publique du site vers les jardins au sud. Cet espace reste volontairement plus ouvert et accueille quelques éléments liés à la mémoire du lieu de manière à ce que tous les visiteurs puissent comprendre le site.

Pour compléter les différents espaces collectifs de la partie centrale de la prison, on retrouve plusieurs espaces communs dédiés aux habitants répartis dans les ailes. Les nouvelles terrasses couvertes dans les ailes C et D deviennent grâce à leur position centrale dans les coursives des lieux de partage et de rencontre bénéficiant d'une vue sur les jardins et l'aile opposée mais aussi un apport de lumière naturelle et de vue depuis la coursive.

Les nouvelles coursives métalliques jouent un rôle important dans la vie des habitants. Elles ne sont pas uniquement des lieux de passage mais leurs dimensions généreuses et leurs plateformes centrales permettent de discuter avec un voisin, d'y ajouter des éléments tels que des bancs, des plantes de manière à s'approprier son entrée et de la partager avec les voisins. Ces usages, bien que modestes permettent de changer la perception rigide des ailes.

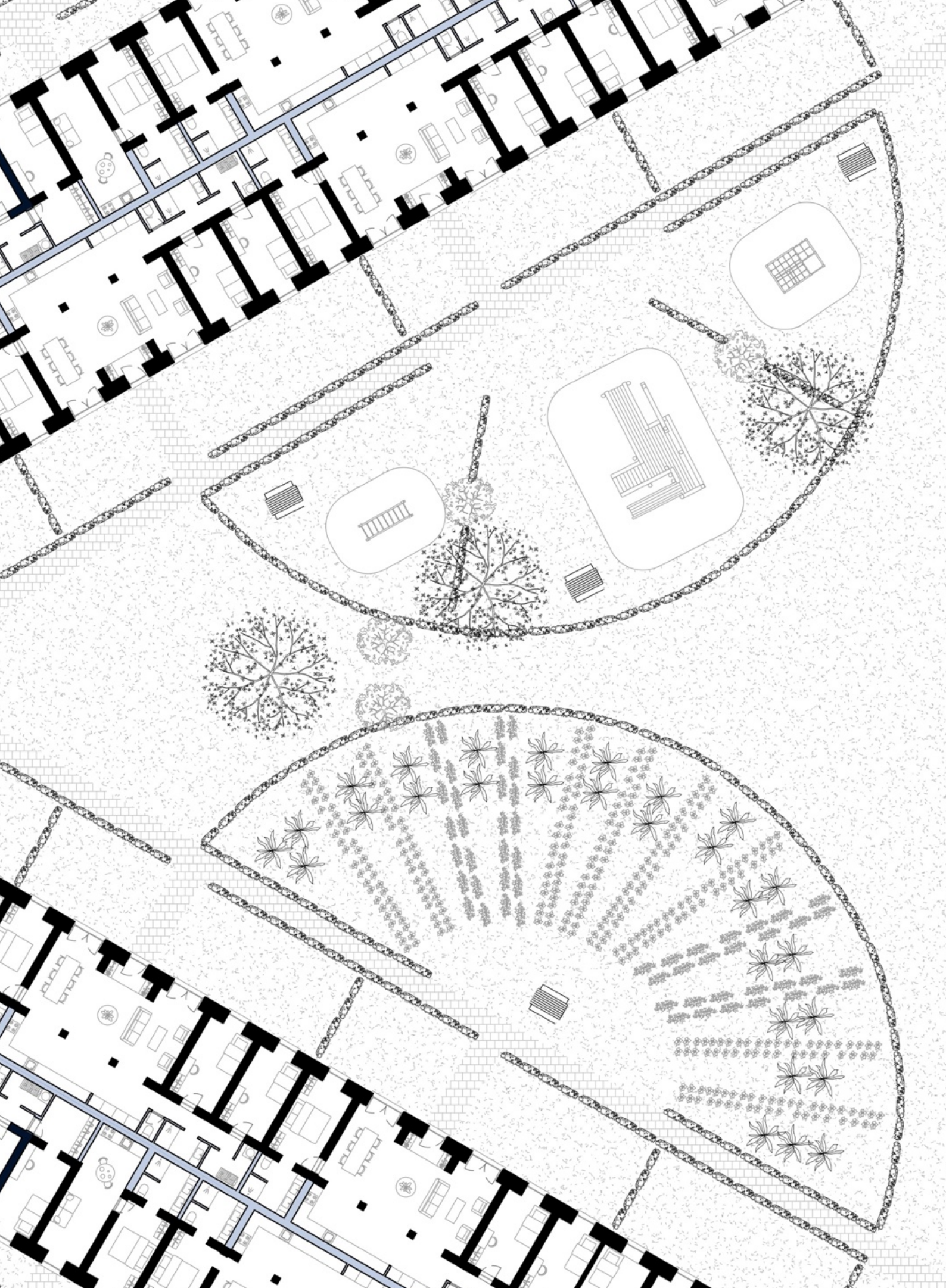


Figure 105 : Jardins collectifs entre les ailes C et D

De cette manière, le projet cherche à transformer les anciennes circulations carcérales en espaces intermédiaires entre le public et le privé. Cette gradation des degrés de privacité et des seuils permet de créer des formes d'habiter plus collectives sans pour autant nuire à l'intimité de chacun dans son logement. C'est dans ces éléments que l'on peut retrouver un mode de vie principalement adopté aux Pays-Bas ou dans les villes et villages, les habitants aménagent leur devanture avec du mobilier permettant de discuter avec un voisin de manière informelle et imprévue.

En ce qui concerne les espaces extérieurs, ils participent eux aussi à cette logique de cohésion sociale. Les jardins collectifs aménagés entre les ailes accueillent plusieurs usages comme un espace calme, des aires de jeux pour enfant ou un potager partagé. Ces lieux poussent également les habitants au partage autour d'activités du quotidien.

Les jardins cherchent également à multiplier les situations et les ambiances. Certaines zones plus ouvertes permettent de s'installer au soleil, de lire ou de discuter tandis que d'autres espaces plus végétalisés accueillent une biodiversité plus importante. Cette alternance permet d'éviter un parc uniquement décoratif ou au contraire trop sauvage.

Tous ces équipements partagés n'ont pas pour le seul objectif de développer la cohésion sociale dans le bâtiment mais également de compléter les logements qui malgré le fait qu'ils soient complets et confortables, restent compacts et difficilement extensibles. La mutualisation est donc une manière plus vivante, moins onéreuse et mieux équipée pour perfectionner les habitations.

La cohésion sociale à l'intérieur du projet se construit donc autant à travers les grands espaces collectifs que dans des usages plus modestes du quotidien. Les terrasses, les coursives, les jardins ou les seuils deviennent progressivement des lieux d'échange capables de transformer la perception initiale de l'architecture carcérale.

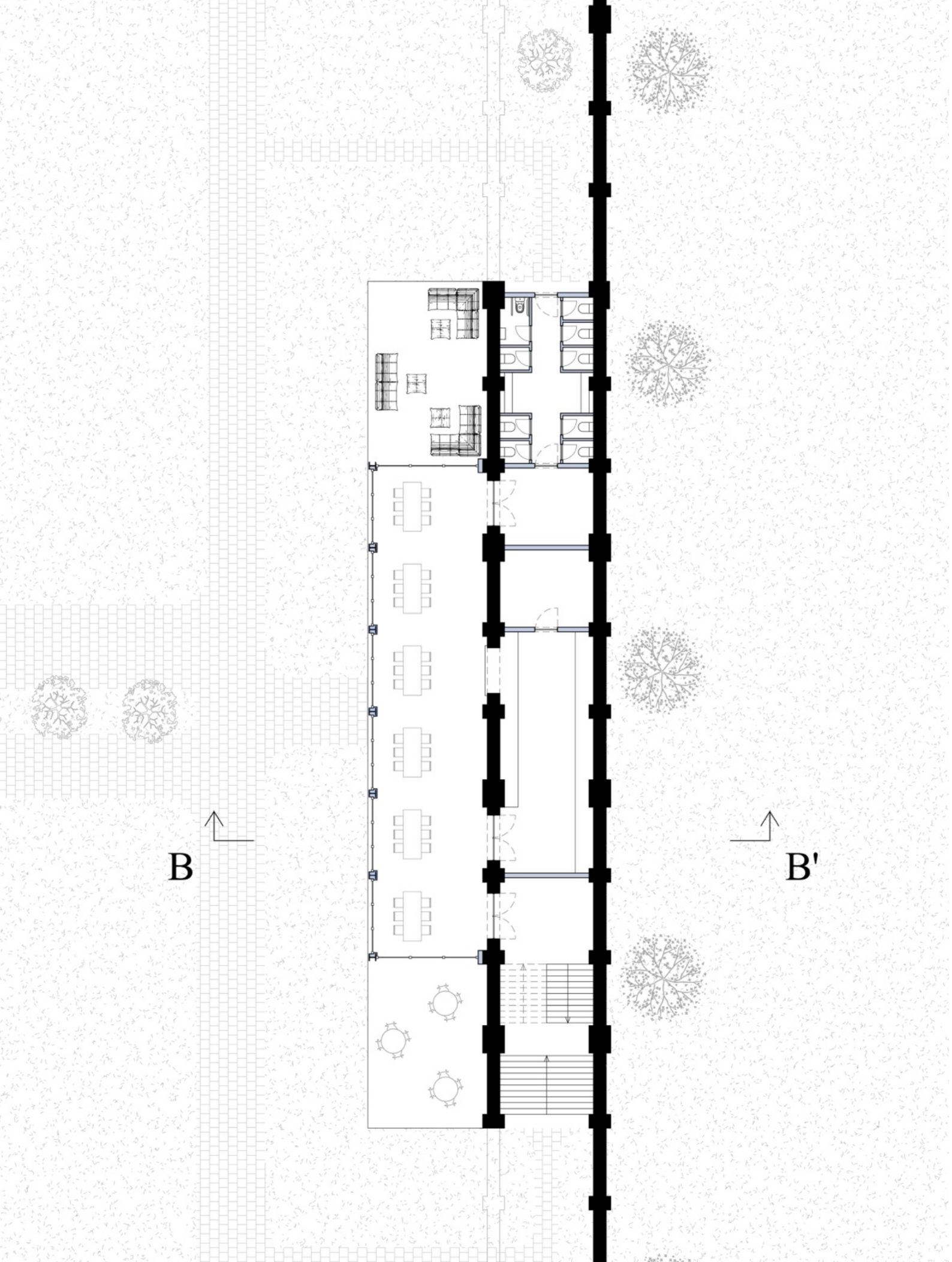


Figure 106 : Plan espace de restauration

8.5 Espaces publics et ouverture sur le quartier

L'ouverture de l'ancienne prison ne se limite pas uniquement aux habitants du site mais cherche également à recréer une relation avec le quartier. Le projet introduit donc plusieurs espaces et équipements accessibles au public de manière à rendre le complexe plus traversant, plus vivant et moins fermé sur lui-même. Cette stratégie permet également de modifier progressivement l'image de la prison en développant des usages quotidiens liés à la rencontre, au commerce ou à la promenade.

L'entrée principale du site accueille une petite place commerçante regroupant plusieurs commerces de proximité. L'objectif n'est pas de créer un pôle commercial important mais plutôt des activités capables d'animer le quartier au quotidien tout en favorisant les échanges de proximité. On pourrait y retrouver une boulangerie, un commerce de fruits et légumes ou encore différents petits commerces et ateliers liés à l'artisanat local. Grâce à leur implantation proche de la rue et des circulations principales du site, ces fonctions participent à rendre l'entrée de l'ancienne prison plus accueillante et plus accessible.

Le restaurant situé le long du mur d'enceinte joue également un rôle important dans cette ouverture vers le quartier. Pensé comme un lieu accessible autant aux habitants qu'aux visiteurs extérieurs, il cherche à accueillir des usages simples et quotidiens comme boire un café, lire, travailler ou partager un repas. Le projet ne cherche donc pas à développer un restaurant isolé du reste du site mais plutôt un lieu collectif capable de participer à la vie quotidienne du quartier et à activer la zone.

Le bâtiment prend place dans l'épaisseur du double mur d'enceinte, ce qui est l'une des particularités de la prison de Forest. Les espaces plus techniques comme les cuisines, les sanitaires ou les réserves viennent s'insérer entre les deux murs tandis que l'espace principal du restaurant se développe dans une extension contemporaine largement vitrée tournée vers les jardins. Cette intervention permet de mettre en évidence la présence du mur historique tout en développant une nouvelle façade plus ouverte sur le site et ses espaces publics.

La structure métallique contemporaine et les grandes baies vitrées assument volontairement une écriture différente de celle de la prison existante. Cette opposition permet de distinguer clairement les nouvelles interventions tout en mettant en valeur la matérialité plus massive des bâtiments historiques. Les terrasses, les vues traversantes et la proximité avec les jardins participent également à créer une atmosphère plus calme et plus accessible que celle généralement associée à l'univers carcéral.

Enfin, plusieurs espaces extérieurs restent librement accessibles au public. Les chemins piétons traversant les jardins, les espaces de repos ou certaines zones plus végétalisées permettent aux habitants du quartier, aux visiteurs de l'ASBL 9m², aux promeneurs ou aux consommateurs de s'approprier progressivement le site. L'équilibre du projet se construit donc entre habitation, mémoire et ouverture publique afin de transformer progressivement l'ancienne prison en morceau de ville habité et partagé.

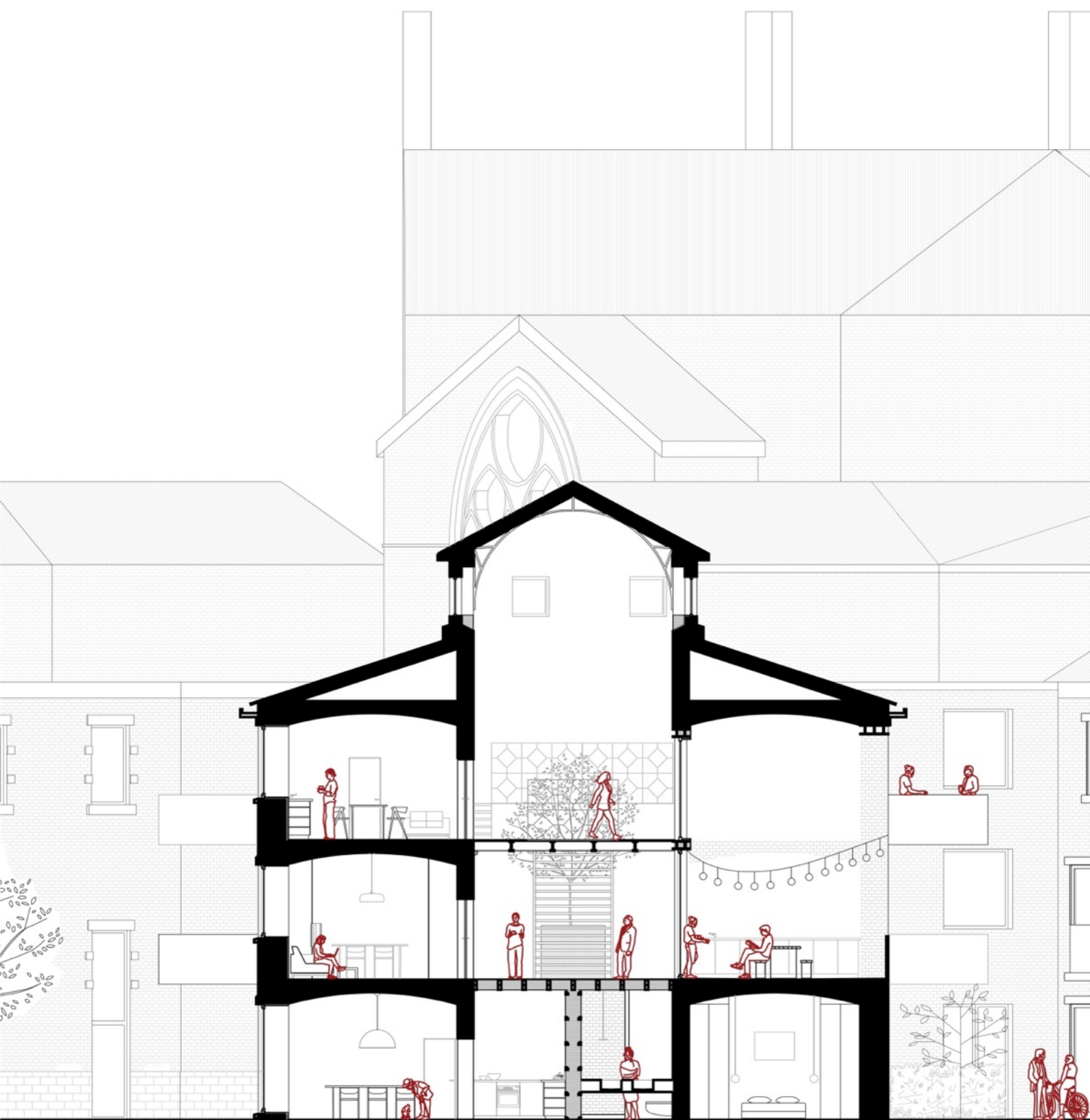


Figure 106 : Coupe dans l'aile D montrant la terrasse collective

8.6 Synthèse : habiter la prison de Forest

Transformer une prison cellulaire du XIX^e siècle en logements contemporains représente un défi architectural important. L'architecture de la prison de Forest a en effet été conçue pour l'isolement, le contrôle et la répétition plutôt que pour le confort. Cependant, malgré les contraintes, le projet cherche à montrer que cette structure possède également de grandes qualités capables de créer des logements qualitatifs insérés dans un micro-quartier.

Le but du projet n'est donc pas de nier la première historicité du site mais de convertir certaines de ses caractéristiques en qualités adaptées à l'habitat du XXI^e siècle. La robustesse de cette construction, les grands volumes et la monumentalité des espaces deviennent des ressources architecturales unique dans le domaine du logement abordable.

Bien que la lumière naturelle soit déjà bien présente dans la plupart des espaces de la prison, le projet cherche à créer de nouvelles ouvertures, principalement dans les logements mais également à retrouver les ouvertures qui ont existé.

Chaque logement bénéficie d'une vue hors norme et dégagée grâce à la configuration en étoile des ailes et aux ouvertures généreuses et variées que l'on retrouve sur les ailes. Les différents dispositifs offrant un accès à l'extérieur tels que des balcons, des terrasses ou des bow-windows permettent de compléter les logements avec un espace de vie extérieur supplémentaire.

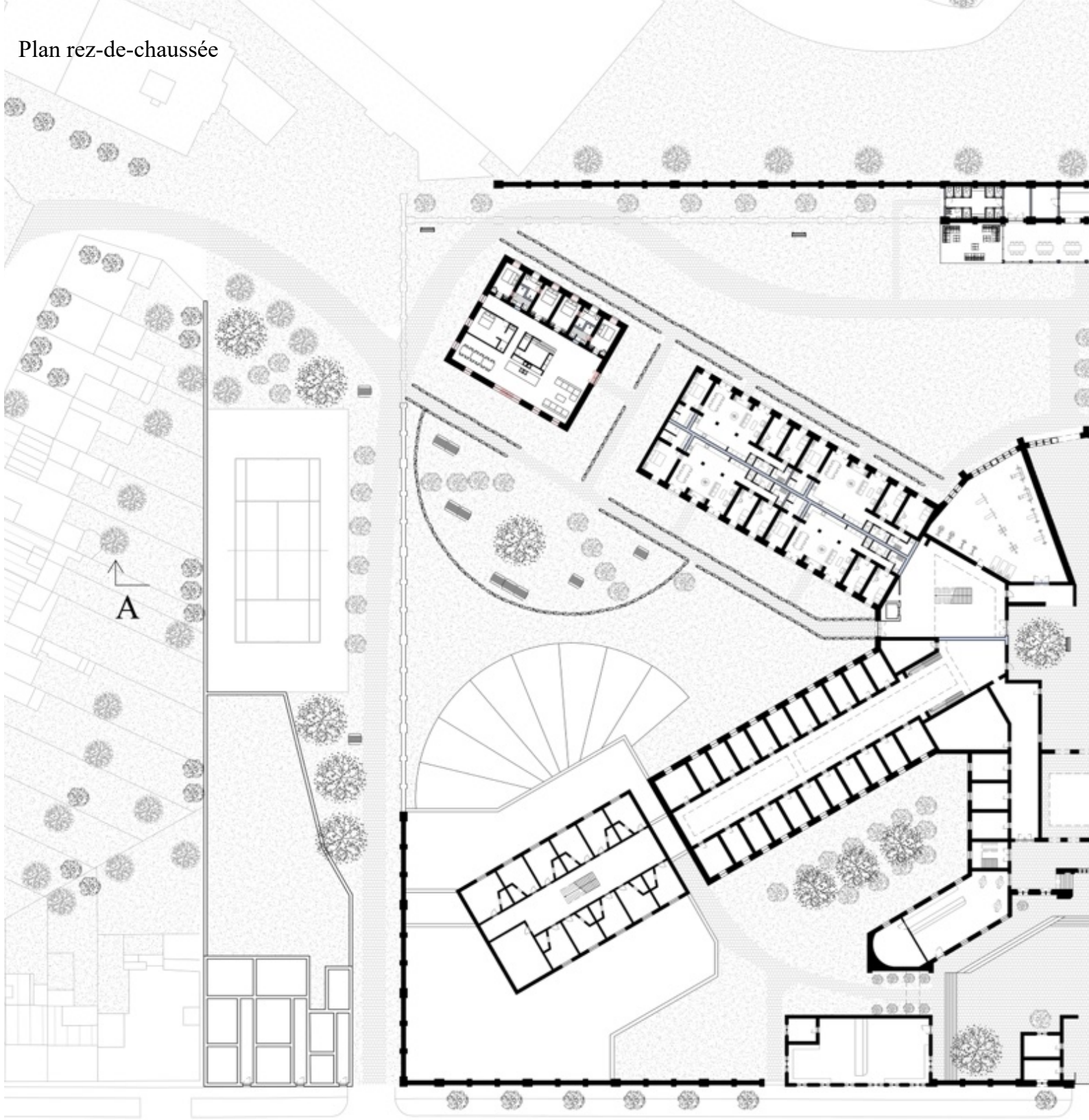
En ce qui concerne la question du confort thermique, les murs extérieurs sont isolés par l'intérieur de manière logique étant donné leur épaisseur de 70cm. Ces derniers offrent déjà une grande inertie thermique. Les nouvelles menuiseries viennent compléter les améliorations énergétiques tout en respectant les caractéristiques architecturales du bâtiment.

L'accessibilité se fait directement par les noyaux centraux qui accueillent de nouveaux ascenseurs et de nouvelles circulations généreuses permettent de garantir des déplacements confortables tout en restant dans les codes de la prison.

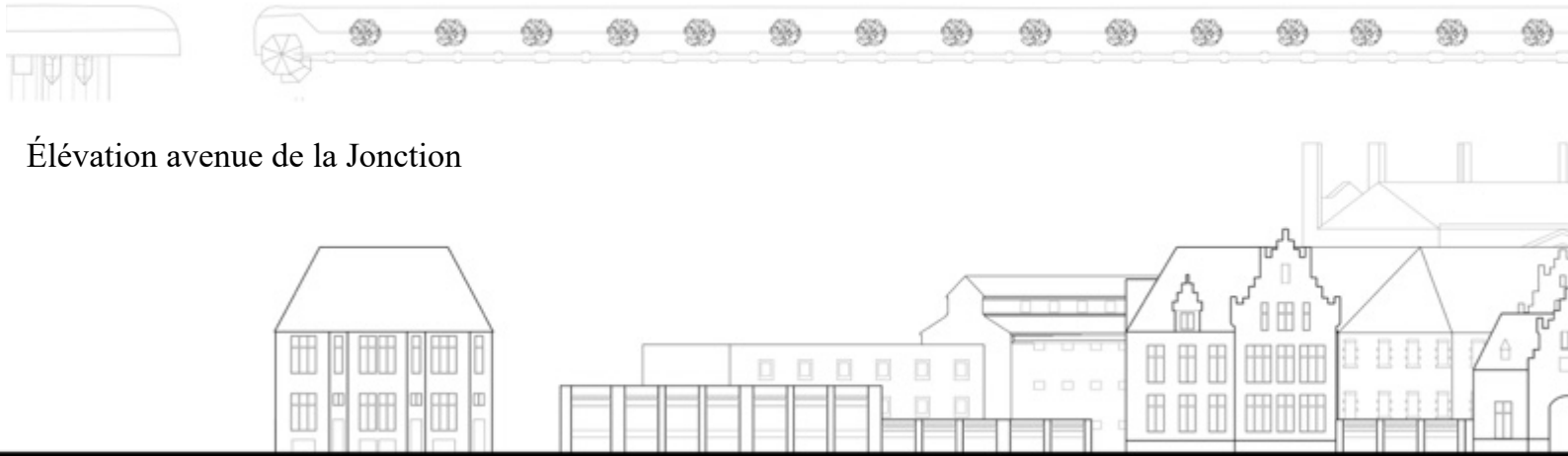
Le projet cherche également à développer une mixité de logements adaptée aux différents profils victimes de la crise de l'accessibilité au logement ce qui permet également d'éviter une homogénéité sociale trop forte comme ce que l'on retrouve souvent dans les différents quartiers urbains.

De cette manière, les contraintes liées à l'architecture carcérale cherchent à démontrer que la prison de Forest possède des qualités spatiales capables de produire des logements confortables, lumineux, abordables et le tout dans un cadre urbain exceptionnel. La reconversion permet donc de transformer les contraintes du site en point de départ pour créer une nouvelle manière d'habiter le patrimoine.

Plan rez-de-chaussée



Élévation avenue de la Jonction



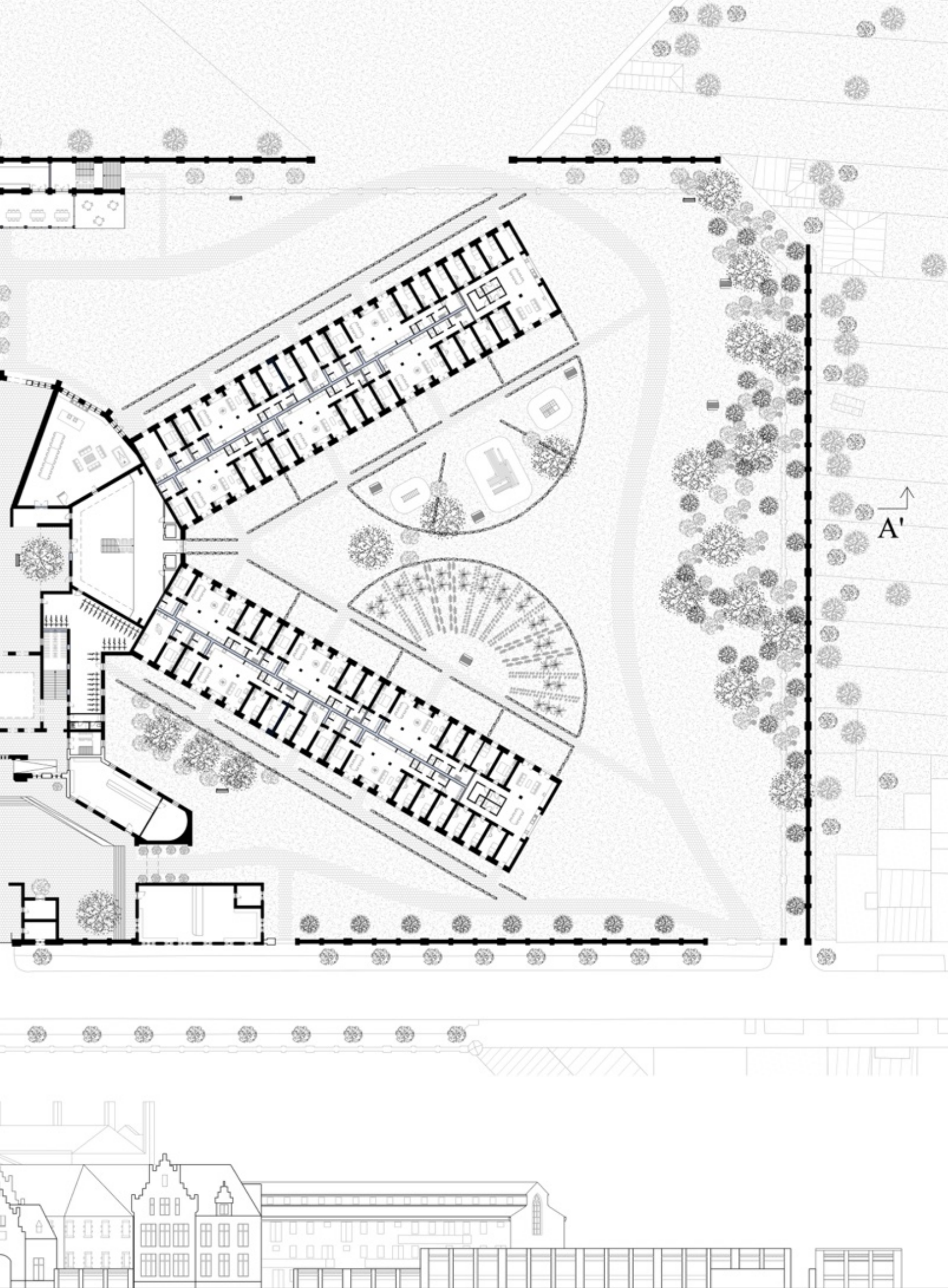
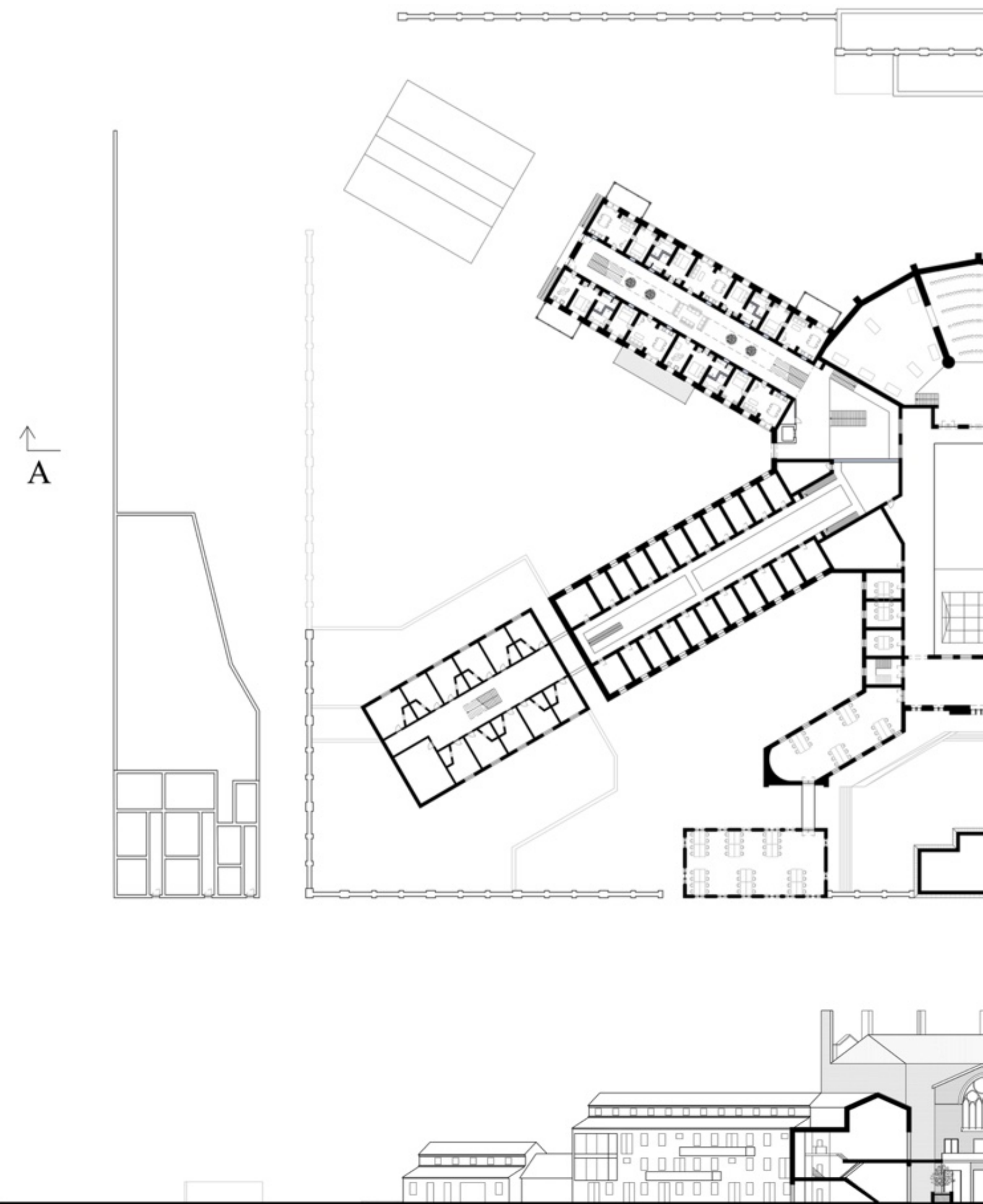
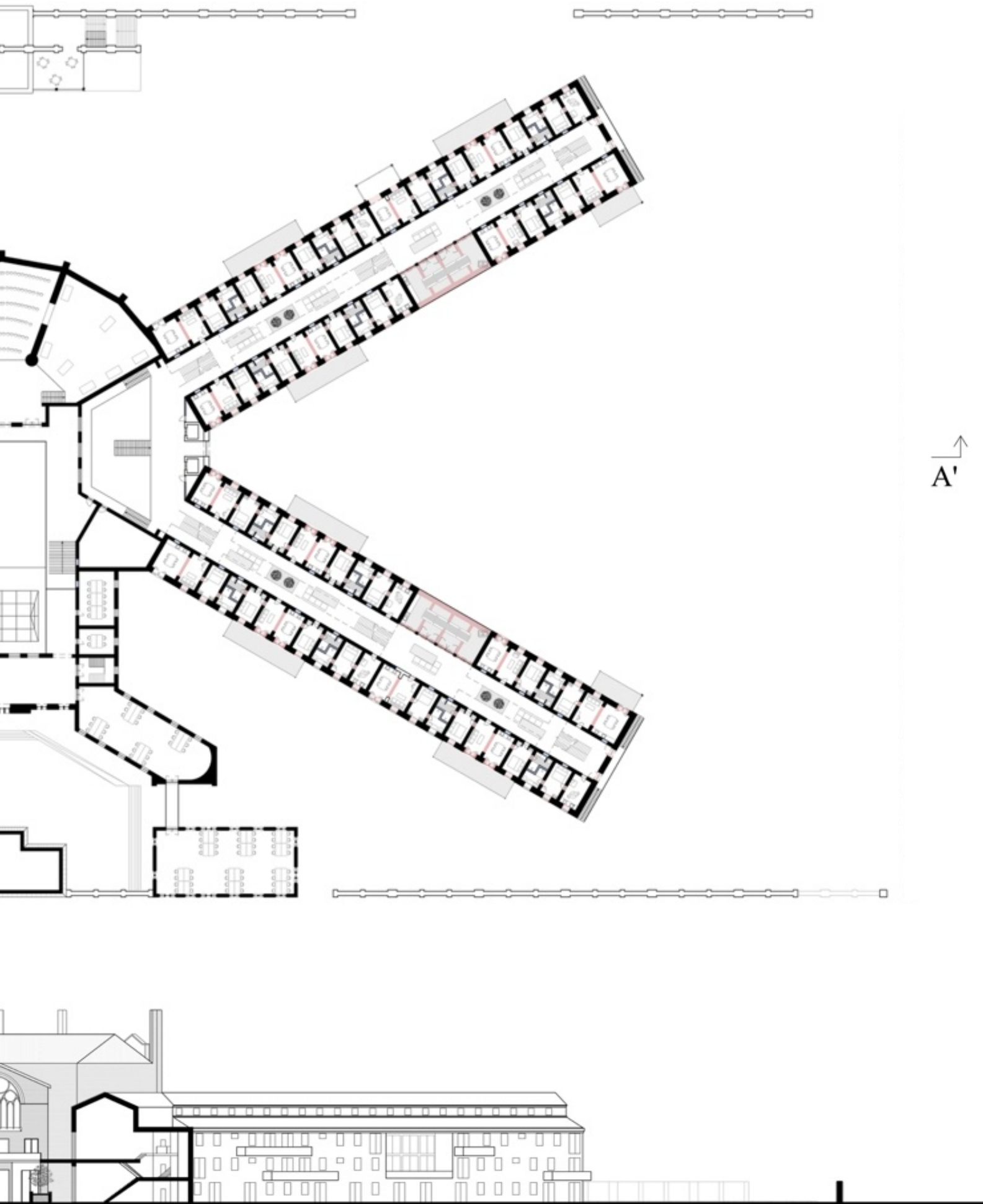


Figure 107 : Plan rez-de-chaussée et élévation avenue de la Jonction





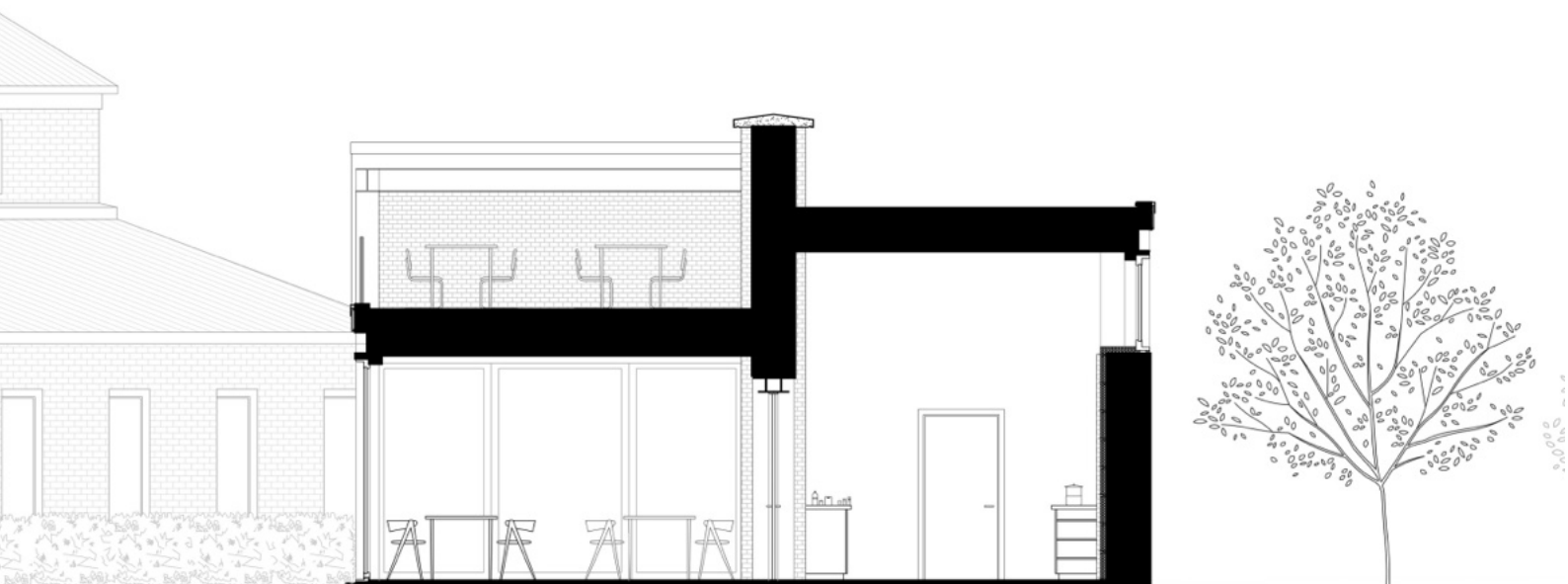


Figure 109 : Coupe BB'

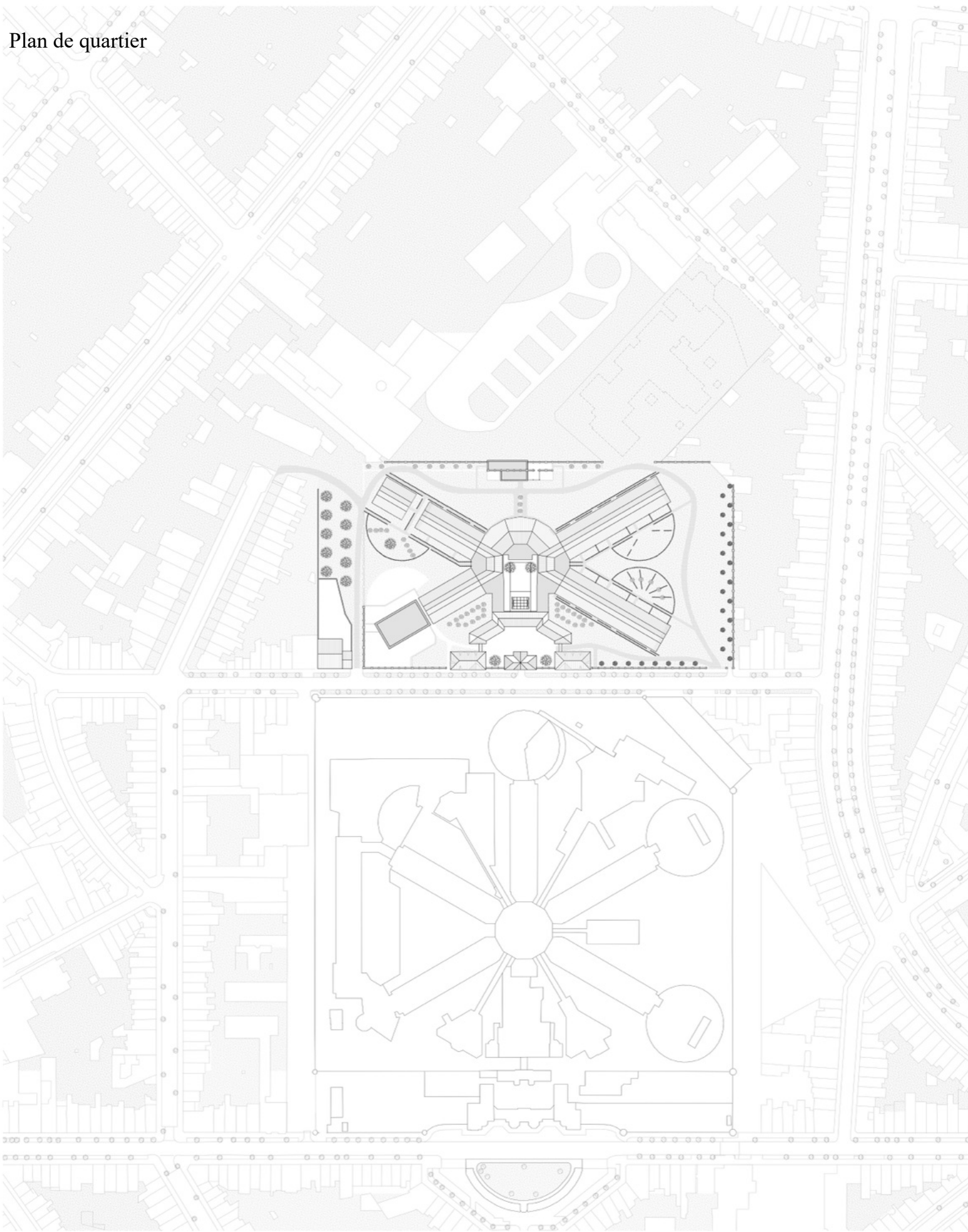


Figure 110

Limites du travail

Malgré les différentes études, analyses et visites, ce travail présente plusieurs limites. Premièrement, le fait que l'ensemble de la prison n'a pas pu être visité dans l'entièreté implique qu'une grande partie des relevés s'est fait sur base de plans, de photos et de cartographie. De plus, l'absence de plans parfaitement exactes ont compliqués la compréhension complète du fonctionnement du bâtiment, de certaines structures ou encore de certains aspects techniques.

Le projet développé dans ce mémoire reste également une hypothèse architecturale et non une opération immobilière concrète et complète. Plusieurs questions techniques, économiques ou réglementaires nécessitent des études plus complètes. Les coûts réels de reconversion, l'état structurel précis, les fondations, la pollution éventuelle du site ou encore les contraintes techniques liées à la réhabilitation d'un bâtiment carcéral ancien n'ont pas pu être étudiées dans le détail.

La faisabilité d'un projet de cette ampleur dépend énormément des facteurs extérieurs au travail architectural. La reconversion de la prison de Forest implique nécessairement que la Régie des Bâtiments, les communes, la Région, les opérateurs publics ou encore les promoteurs privés s'accordent. Les rouages économiques, politiques et fonciers jouent donc un rôle essentiel.

Enfin, le sujet abordé reste extrêmement vaste. Les dimensions patrimoniales, sociales, urbaines, politiques et économiques de la reconversion pourraient chacune faire l'objet d'une analyse approfondie. Ce travail ne propose donc pas une réponse définitive mais plutôt une réflexion et une série de pistes capables de faire avancer les choses autour des complexes carcéraux désaffectés.

Sources

- Autenne, Aurélie. La problématique de conservation du patrimoine pénitentiaire belge : étude de la prison de Forest. Mémoire de master, Katholieke Universiteit Leuven, 2006.
- Autenne, Aurélie et Michèle Kreutz. Le patrimoine pénitentiaire : les prisons cellulaires de Saint-Gilles et Forest. Bruxelles Patrimoines.
- Bentham, Jeremy. Panopticon; or, The Inspection House. London, 1791.
- Besson, Elsa. Logiques spatiales et logiques pénales : acteurs, modèles internationaux et diffusion de l'architecture carcérale en France (1770-1950). Thèse de doctorat, Université, 2021.
- Bruxelles Environnement, perspective.brussels 2022. Projecting Density: Cahier de recherche sur la densification urbaine à Bruxelles. Bruxelles.
- Commission royale des Monuments et des Sites. "Avis de la CRMS sur l'étude de définition pour la reconversion des prisons de Saint-Gilles, Forest et Berkendael." Bruxelles, 3 juillet 2014
- Commission royale des Monuments et des Sites. "Avis de la CRMS concernant le classement définitif comme monument de certaines parties de la prison de Forest." Bruxelles, 27 janvier 2016.
- Commission royale des Monuments et des Sites. "Avis de la CRMS sur l'extension du classement comme monument de certains éléments de la prison de Saint-Gilles." Bruxelles, 15 février 2021
- Commission royale des Monuments et des Sites. Mémoire 2024-2029. Préserver le patrimoine pour inventer l'avenir. Bruxelles, 2024.
- Conseil central de surveillance pénitentiaire. Rapport sur l'utilisation des cellules de punition et de sécurité dans les prisons belges. Bruxelles, 2021.
- Conseil de l'Europe. Convention-cadre du Conseil de l'Europe sur la valeur du patrimoine culturel pour la société. Faro, 2005.
- Conseil de l'Europe. European Prison Rules. Strasbourg: Council of Europe, 2006.
- Direction des Monuments et des Sites. Étude historique et patrimoniale des prisons de Saint-Gilles et de Forest. Région de Bruxelles-Capitale, juillet 2011.
- Ducpétiaux, Édouard. Architecture des prisons cellulaires. Étude d'un programme pour la construction des prisons cellulaires. Bruxelles: Imprimerie E. Guyot, 1863.
- Dupont-Bouchat, Marie-Sylvie. "Ducpétiaux ou le rêve cellulaire." Déviance et Société 12, no.1 (1988).
- Dubois, Valentin. Principes disciplinaires : hiérarchie, quadrillage et surveillance. 2023.
- Feysaerts, Jonas. Building Services in Nineteenth-Century Belgian Cellular Prison Architecture. Ghent University, 2016.
- Foucault, Michel. Surveiller et punir : Naissance de la prison. Paris: Gallimard, 1975.
- ICOMOS. Charte internationale sur la conservation et la restauration des monuments et des sites (Charte de Venise). Venise, 1964.
- ICOMOS. Document de Nara sur l'authenticité. Nara, 1994.
- Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse (IBSA) - perspective.brussels. 2026. Logement : Méthodologie. Bruxelles.
- Institut fédéral pour la protection et la promotion des droits humains. Communication au Conseil de l'Europe sur la surpopulation carcérale en Belgique. Bruxelles, 2024.

- Jewkes, Yvonne. Handbook on Prisons. Cullompton: Willan Publishing, 2007.
- Ministère de la Justice. Plans des prisons cellulaires. Première partie (19e siècle). Archives générales du Royaume, 1989
- Moran, Dominique. Carceral Geography: Spaces and Practices of Incarceration. Farnham: Ashgate, 2015.
- MSA, IDEA Consult, V+, Origin et Aries Consultants. Étude de définition pour la reconversion des sites des prisons de Saint-Gilles, Forest et Berkendael. Bruxelles, septembre 2014.
- Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale. 2023. Baromètre social 2023. Bruxelles.
perspective.brussels.
- 2018. Plan Régional de Développement Durable (PRDD). Bruxelles.
- Royaume de Belgique. Arrêté royal du 3 février 2019 fixant les normes minimales des cellules dans les prisons.
- Société du Logement de la Région de Bruxelles-Capitale (SLRB). 2018. Observatoire des loyers : Enquête 2018. Bruxelles.
- Société du Logement de la Région de Bruxelles-Capitale (SLRB). 2024. Rapport annuel 2024. Bruxelles.
- Statbel.
2025. Ménages - Structure de la population en Belgique. Bruxelles.
- Statbel.
2023. Prix de l'immobilier. Bruxelles.
- Statbel.
2023. Type de logement. Bruxelles.
- Statbel.
2025. Perspectives de la population. Bruxelles.
- Statbel.
2025. Structure des ménages. Bruxelles.

Source des illustrations :

- Figure 0 : VANDEGRIENDT, Jolien. Prison de Loos. Photographie publiée sur Flickr via Wikimedia Commons, 2014. URL : https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Prison_15H,_France_%2816142144252%29.jpg Consulté le 9 mai 2026.
- Figure 1 : Wikimedia Commons (2020). Prison de Forest. Photographie publiée par AlexandreHDI2.2020. https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Prison_de_Forest.jpg
- Figure 2 : DEBOUCHE Maximilien (2026). Dessins et schémas réalisés pour le présent mémoire.
- Figure 3 : DEBOUCHE Maximilien (2026). Dessins et schémas réalisés pour le présent mémoire.
- Figure 4 : « Michel Foucault dans Surveiller et punir : le Panopticon de Bentham ». s. d. Document PDF consulté le [date]. URL : <http://philosophie.ac-besancon.fr/wp-content/uploads/sites/36/2023/10/Michel-Foucault-dans-Surveiller-et-punir-le-Panopticon-de-Bentham-1.pdf>
- Figure 5 : MAYHEW, Henry et John BINNEY (1862). The Criminal Prisons of London and Scenes of Prison Life. London : Griffin, Bohn, and Company. URL : <https://histprisonhealth.com/arts-projects/disorder-contained-a-theatrical-examination-of-madness-prison-and-solitary-confinement/disorder-contained-background-reading/the-prison-cell-thirteen-by-seven-by-nine/>
- Figure 6 : Demetz, Frédéric Auguste et Blouet, Abel. Rapports à M. le Cte de Montalivet, pair de France, ministre secrétaire d'État au département de l'intérieur, sur les pénitenciers des États-Unis, Paris, Imp. royale, 1837. (Direction de l'Administration pénitentiaire)
- Figure 7 : DEBOUCHE Maximilien (2026). Dessins et schémas réalisés pour le présent mémoire.
- Figure 8 : DEBOUCHE Maximilien (2026). Dessins et schémas réalisés pour le présent mémoire.
- Figure 9 : DEBOUCHE Maximilien (2026). Dessins et schémas réalisés pour le présent mémoire.
- Figure 10 : DEBOUCHE Maximilien (2026). Dessins et schémas réalisés pour le présent mémoire.
- Figure 11 : UCLouvain, LOCI Bruxelles. Support pédagogique du cours d'option patrimoine (BAC 3). Document non publié.
- Figure 12 : Berré, Willy. Cellule du quartier mineurs, centre pénitentiaire du Havre. Dans Plaquette de présentation de l'APIJ. 2009. Consulté le 08/05/2026. URL : <http://journals.openedition.org/champpenal/docannexe/image/11652/img-3.jpg>.
- Figure 13 : ARAU. « Bruxelles en prisons ». Consulté le 08/05/2026. URL : <https://www.arau.org/fr/bruxelles-en-prison/>
- Figure 14 : KAY, Andy. Photographie de la prison de Loos. Behind Closed Doors Urban Exploration. Consulté le 9 mai 2026. URL : <https://www.bcd-urbex.com/prison-de-loos-france/>
- Figure 15 : Agence publique pour l'immobilier de la Justice (APIJ). Maison d'arrêt de Paris La Santé & quartier de semi-liberté. Paris : APIJ, 2020.
- Figure 16 : Lény Stora, photographie de la prison de la Santé, Prison Insider, consulté le 8 mai 2026. URL : <https://www.prison-insider.com/articles/prisonlasante>
- Figure 17 : Wikimedia Commons, « Gevangenissen van Gent - overzichtsfoto », téléversé le 9 mai 2018, consulté le 8 mai 2026. URL : https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Gevangenissen_van_Gent_-_overzichtsfoto.jpg
- Figure 18 : Support pédagogique du cours de patrimoine, Bac 3, LOCI Bruxelles, consulté dans le cadre du cursus académique de l'auteur.

- Figure 19 : Criminocorpus. « Revenir à la sélection : prisons ». Consulté le 8 mai 2026. URL : <https://criminocorpus.org/fr/expositions/le-penitencier-deastern-state/introduction/?language=fr>
- Figure 20 : DEBOUCHE Maximilien. Photographie prise à la prison de Forest le 7 mai 2026.
- Figure 21 : DEBOUCHE Maximilien (2026). Dessins et schémas réalisés pour le présent mémoire.
- Figure 22 : Schéma interprétatif des potentiels spatiaux d'une prison radiale. Illustration réalisée par l'auteur avec assistance d'intelligence artificielle, 2026.
- Figure 23 : Wikimedia Commons. « Prison Saint-Paul Lyon ». Photographie de Gloumouth1, 9 juin 2013. Consulté le 8 mai 2026. URL : https://fr.wikipedia.org/wiki/Fichier:Prison_Saint-Paul_de_Lyon_-_Panorama.jpg
- Figure 24 : Le Progrès. « Visite de l'ancienne prison Saint-Paul ». Le Progrès, 17 janvier 2020. Photographie de Stéphane Guiochon. Consulté le 8 mai 2026. URL : <https://www.leprogres.fr/edition-lyon-villeurbanne/2020/01/17/visite-de-l-ancienne-prison-saint-paul>
- Figure 25 : DIANE. « La prison : l'envers du décor ». Neverends, 26 juin 2013. Consulté le 8 mai 2026. URL : <https://www.neverends.net/la-prison-lenvers-du-decor/>
- Figure 26 : DEBOUCHE Maximilien. Photographie prise à la prison de Forest le 7 mai 2026.
- Figure 27 : DEBOUCHE Maximilien. Photographie prise à la prison de Forest le 7 mai 2026.
- Figure 28: AUTENNE, Aurélie ; KREUTZ, Michèle, « Le patrimoine pénitentiaire. Les prisons cellulaires de Saint-Gilles et Forest », Bruxelles Patrimoines, n°10, 2014, p. 105. URL : https://monument.heritage.brussels/fr/Forest/Avenue_de_la_Jonction/50/36783
- Figure 29 : CLAUDIO DIVIZIA, photographie du Neues Museum rénové par David Chipperfield, consulté le 9 mai 2026. URL : <https://www.lonelyplanet.com/points-of-interest/neues-museum/1103956>
- Figure 30 : Collection cartes postales Dexia Banque, La prison de Saint-Gilles, vers 1904, reproduite sur le site de Urban.Brussels. URL : <https://monument.heritage.brussels/fr/buildings/918> , consulté le 9 mai 2026.
- Figure 31 : STIJN BOLLAERT, photographie du projet Usquare Brussels, ancien site de la caserne de la gendarmerie reconverti en quartier universitaire et mixte par Anyojo Beltrando, consulté le 9 mai 2026. URL : <https://www.swecobelgium.be/fr/projets/renovation-circulaire-de-lancienne-caserne-de-la-gendarmerie-naissance-du-nouveau-quartier-universitaire-usquare-brussels/>
- Figure 32 : AUGROS, Pierre. « Lyon : l'ancienne prison Saint-Joseph poursuit sa mutation ». Le Progrès, 10 mars 2014. URL : <https://www.leprogres.fr/rhone/2014/03/10/lyon-l-ancienne-prison-saint-joseph-poursuit-sa-mutation> Consulté le 9 mai 2026.
- Figure 33 : Hôtel La Prison. « Cellule standard ». URL : <https://www.beziers-hotel-la-prison.com/fr/chambre/cellule-standard-chambre> Consulté le 9 mai 2026.
- Figure 34 : Hôtel La Prison. Photographie des espaces intérieurs et coursives de l'hôtel La Prison à Béziers. URL : <https://www.beziers-hotel-la-prison.com/fr/chambre/cellule-standard-chambre> Consulté le 9 mai 2026.
- Figure 35 : Anyoji Beltrando. Usquare Brussels - Ancienne caserne d'Ixelles. URL : <https://www.anyojibeltrando.com/projets/ancienne-caserne-dixelles/> Consulté le 9 mai 2026.
- Figure 36 Anyoji Beltrando. Usquare Brussels - Ancienne caserne d'Ixelles. URL : <https://www.anyojibeltrando.com/projets/ancienne-caserne-dixelles/> Consulté le 9 mai 2026.
- Figure 37 : ASBL 9m². Site officiel. URL : <https://www.9m2.be> Consulté le 9 mai 2026.

- Figure 38 : noAarchitecten. City Campus Hasselt University. Photographie de Kim Zwarts. URL : <https://noaarchitecten.net/projects/5/041-city-campus-hasselt-university?> Consulté le 09/05/2026.
- Figure 39 : DEBOUCHE Maximilien (2026). Décalquage vectoriel et adaptation réalisés pour le présent mémoire d'après GÖKMEN, S. *Homeomorphic architecture: Radial prisons and contracted graphs. Environment and Planning B: Urban Analytics and City Science*.
- Figure 40 : Criminocorpus. « Prison de la Santé à Paris : vue aérienne en 1990 (IGN) ». Consulté le 9 mai 2026. URL : <https://criminocorpus.org/fr/bibliotheque/page/91030/#page>
- Figure 41 : Apple Plans. Vue satellite de Bruxelles. Capture d'écran réalisée par l'auteur à partir de l'application Apple Plans. Consulté le 11 mai 2026. URL : <https://maps.apple.com/>
- Figure 42 : Microsoft Bing Maps, vue aérienne 3D, données TomTom, OpenStreetMap et Vexcel Imaging, consulté le 14 mai 2026. URL : <https://www.bing.com/maps/search?style=h&q=prison+de+forest&cp=50.819594%7E4.348213&lvl=17.4>
- Figure 43 : Microsoft Bing Maps, vue aérienne 3D, données TomTom, OpenStreetMap et Vexcel Imaging, consulté le 14 mai 2026. URL : <https://www.bing.com/maps/search?style=h&q=prison+de+forest&cp=50.819594%7E4.348213&lvl=17.4>
- Figure 43: Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles. Baromètre social 2023. Bruxelles : Commission communautaire commune, 2023, p. 101. Données : IBSA. Consulté le 11 mai 2026.
- Figure 44 : Perspective.brussels. « Logements à finalité sociale et projets de logements publics ». Consulté le 11 mai 2026. URL : <https://perspective.brussels/fr/actualites/la-part-du-logement-public-atteint-un-quart-des-logements-autorises>
- Figure 45 : Figure 40 : SLRB (Société du Logement de la Région de Bruxelles-Capitale). Observatoire des loyers 2018. Bruxelles : SLRB, 2019, p. 45. Consulté le 11 mai 2026.
- Figure 46 : Statbel. « Prix de l'immobilier - évolution des prix médians des maisons et appartements en Belgique (2016-2025) ». Consulté le 11 mai 2026.
- Figure 47 : Statbel. Ménages privés selon le type de ménage - 2025. Bruxelles : Statbel, 12 juin 2025, p. 3. Consulté le 11 mai 2026. URL : <https://statbel.fgov.be/fr/themes/population/structure-de-la-population/menages#figures>
- Figure 48 : Illustration sur la crise du logement à Bruxelles. Source : ATTAC Bruxelles, reproduit dans Judith Besnaïnou, « Bruxelles : une capitale où se loger devient difficile », Volontaires Échanges et Partenariats, 18 octobre 2021. Consulté le 13 mai 2026. URL : <http://volontaires.echanges-partenariats.org/2021/10/18/bruxelles-une-capitale-gangrenee-par-la-crise-du-logement/>
- Figure 49 : Lacaton & Vassal architectes. Transformation de 530 logements, Tour Bois-le-Prêtre, Paris, 2011. Consulté le 11 mai 2026. URL : <https://www.lacatonvassal.com/index.php?idp=80#>
- Figure 50 : Bouwmeester Maître Architecte (BMA). Usquare - logements étudiants / Studentenhuisvesting. Projet de reconversion de l'ancienne caserne Fritz Toussaint à Ixelles. Proposition de COBE publiée dans la factsheet du concours. Bruxelles : BMA, 2025. Consulté le 11 mai 2026. URL : <https://bma.brussels/app/uploads/2025/08/Usquare-logements-etudiants.pdf>
- Figure 51 : BDP Marignan, DE-SO Architectes et AIA Architectes. Transformation de la prison Sainte-Anne à Avignon en logements, services de proximité et friche artistique : plan du projet de reconversion. Consulté le 11 mai 2026. URL : <https://de-so.fr/fr/portfolio/reconversion-dune-prison/>

- Figure 52 : Lacaton & Vassal architectes. Transformation de 530 logements, Tour Bois-le-Prêtre, Paris, 2011. Consulté le 11 mai 2026. URL : <https://www.lacatonvassal.com/index.php?idp=80#>
- Figure 53 : Blouet, Guillaume-Abel. Projet de prison cellulaire pour 585 condamnés. Paris : Firmin Didot Frères, 1843, n. p. Reproduit dans « Quand la cellule devint la norme : théories de l'architecture carcérale au XIXe siècle », Métropolitiques, consulté le 12 mai 2026. URL : <https://metropolitiques.eu/Quand-la-cellule-devint-la-norme-Theories-de-l-architecture-carcerale-au-XIXe.html>
- Figure 54 : Fraile, Pedro et Quim Bonastra. "Surveillances, Social Management, and Architectural Morphologies: An Approach to the Prison and the Hospital in 19th Century Spain." International Journal of Health Services 49, no. 1 (2019): 48-68. Consulté le 12 mai 2026. URL : <https://onlinelibrary.wiley.com/doi/10.1111/johs.12212>
- Figure 55 : DEBOUCHE Maximilien (2026). Dessins et schémas réalisés pour le présent mémoire.
- Figure 56 : Ville d'Avignon. L'ancienne prison Sainte-Anne devient la Cour des Doms. Image de projet de reconversion. Consulté le 12 mai 2026. URL : <https://www.avignon.fr/avignon-se-reinvente/grands-projets/lancienne-prison-sainte-anne-devient-la-cour-des-doms>
- Figure 57 : Vivre à Berlin. "Le tracé du mur de Berlin." Photographie. Consulté le 12 mai 2026. URL : <https://vivreaberlin.com/traces-du-mur-de-berlin.html>
- Figure 58 : noAarchitecten. City Campus Hasselt University. Photographie de Kim Zwarts. URL : <https://noaarchitecten.net/projects/5/041-city-campus-hasselt-university> Consulté le 09/05/2026.
- Figure 59 : Henri Manuel, Prison de la Santé. Pont roulant permettant de distribuer la nourriture, vers 1929-1931, photographie, BnF Estampes et photographie, reproduit sur Intru - Architectures, Restaurations, consulté le 12 mai 2026. URL : <https://intru.hypotheses.org/4351>
- Figure 60 : DEBOUCHE Maximilien (2026). Dessins et schémas réalisés pour le présent mémoire.
- Figure 61 : DEBOUCHE Maximilien (2026). Dessins et schémas réalisés pour le présent mémoire.
- Figure 62 : Vollmann, Felix. Courtyard: A Place of Encounter. Photographie du projet Sargfabrik, Vienne. Publié sur Building Social Ecology. Consulté le 12 mai 2026. URL : <https://www.buildingsocialecology.org/projects/sargfabrik-vienna/>
- Figure 63 : Bibliothèque nationale de France, Vue des espaces extérieurs d'une prison radiale, photographie ancienne, Gallica, consulté le 12 mai 2026. URL : https://blogmasterhist.univ-eiffel.fr/blogpost?tx_t3extblog_blogsystem%5Baction%5D=show&tx_t3extblog_blogsystem%5Bcontroller%5D=Post&tx_t3extblog_blogsystem%5Bpost%5D=92&cHash=93b3b14966f7223badcee6c968fa9c66
- Figure 64 : Iwan Baan. Museum Insel Hombroich. Photographie. Consulté le 12 mai 2026. URL : <https://iwan.com/portfolio/museum-insel-hombroich/#23867>
- Figure 65 : StudioVlayStreeruwitz. Gartenzimmer Reininghaus Q7. Graz, Autriche. Schéma programmatique du projet. Consulté le 14 mai 2026. URL : <https://www.vlst.at/en/>
- Figure 66 : DEBOUCHE Maximilien (2026). Dessins et schémas réalisés pour le présent mémoire.
- Figure 67 : Microsoft Bing Maps, vue aérienne 3D, données TomTom, OpenStreetMap et Vexcel Imaging, consulté le 14 mai 2026. URL : <https://www.bing.com/maps/search?style=h&q=prison+de+forest&cp=50.819594%7E4.348213&lvl=17.4>
- Figure 68 : DEBOUCHE Maximilien (2026). Dessins et schémas réalisés pour le présent mémoire.

- Figure 69 : Autenne, Aurélie. La problématique de conservation du patrimoine pénitentiaire belge : étude de la prison de Forest. Mémoire de fin d'études, Université libre de Bruxelles, 2006.
- Figure 70 : Support pédagogique du cours de patrimoine, Bac 3, LOCI Bruxelles, consulté dans le cadre du cursus académique de l'auteur.
- Figure 71 : Hatim Kaghat, Prison de Forest, vue de l'avenue de la Jonction, photographie, Bruxelles, Agence Belga, consulté le 14 mai 2026. URL : <https://www.belganewsagency.eu/forest-prison-reopens-as-educational-project>
- Figure 72 : DEBOUCHE Maximilien (2026). Dessins et schémas réalisés pour le présent mémoire.
- Figure 73 : Prison de Forest, vue intérieure de la chapelle, reproduite sur le site de Urban.Brussels. URL : <https://monument.heritage.brussels/fr/buildings/918> , consulté le 9 mai 2026.
- Figure 74 : DEBOUCHE Maximilien (2026). Dessins et schémas réalisés pour le présent mémoire.
- Figure 75 : DEBOUCHE Maximilien. Photographie prise à la prison de Forest le 7 mai 2026.
- Figure 76 : DEBOUCHE Maximilien (2026). Dessins et schémas réalisés pour le présent mémoire.
- Figure 77 : DEBOUCHE Maximilien. Photographie prise à la prison de Forest le 7 mai 2026.
- Figure 78 : Archives générales du Royaume (AGR), Bibliothèque Marc, *Prison de Forest - chapelle, coupe transversale*, 1903, P.0714, T.022, reproduit dans Inventaire du patrimoine architectural de la Région de Bruxelles-Capitale, "Prison de Forest" Consulté le 14 mai 2026. URL : https://monument.heritage.brussels/fr/Forest/Avenue_de_la_Jonction/50/36783#&gid=null&pid=15
- Figure 79 : Microsoft Bing Maps, vue aérienne 3D, données TomTom, OpenStreetMap et Vexcel Imaging, consulté le 14 mai 2026. URL : <https://www.bing.com/maps/search?style=h&q=prison+de+forest&cp=50.819594%7E4.348213&lvl=17.4>
- Figure 80 : Bruciel, Vue aérienne de la prison de Forest, campagne photographique aérienne 1930-1935, consultée via Urban.brussels GIS. Consulté le 14 mai 2026. URL : <https://gis.urban.brussels/brugis/#/dashboard/827>
- Figure 81 : Microsoft Bing Maps, vue aérienne 3D, données TomTom, OpenStreetMap et Vexcel Imaging, consulté le 14 mai 2026. URL : <https://www.bing.com/maps/search?style=h&q=prison+de+forest&cp=50.819594%7E4.348213&lvl=17.4>
- Figure 82 : Figure 77 : DEBOUCHE Maximilien. Photographie prise à proximité du square Larousse le 3 mars 2026.
- Figure 83 : DEBOUCHE Maximilien. Photographie prise à la prison de Forest le 7 mai 2026.
- Figure 84 : DEBOUCHE Maximilien (2026). Dessins et schémas réalisés pour le présent mémoire.
- Figure 85 : DEBOUCHE Maximilien (2026). Dessins et schémas réalisés pour le présent mémoire.
- Figure 86 : DEBOUCHE Maximilien (2026). Dessins et schémas réalisés pour le présent mémoire.
- Figure 87: DEBOUCHE Maximilien (2026). Dessins et schémas réalisés pour le présent mémoire.
- Figure 88 : DEBOUCHE Maximilien (2026). Dessins et schémas réalisés pour le présent mémoire.

- Figure 89 : DEBOUCHE Maximilien (2026). Dessins et schémas réalisés pour le présent mémoire.
- Figure 91 : Autenne, Aurélie. *La problématique de conservation du patrimoine pénitentiaire belge : étude de la prison de Forest*. Mémoire de fin d'études, Université libre de Bruxelles, 2006.
- Figure 92 : DEBOUCHE Maximilien (2026). Dessins et schémas réalisés pour le présent mémoire.
- Figure 93 : DEBOUCHE Maximilien (2026). Dessins et schémas réalisés pour le présent mémoire.
- Figure 94 : DEBOUCHE Maximilien (2026). Dessins et schémas réalisés pour le présent mémoire.
- Figure 95 : DEBOUCHE Maximilien. Photographie prise à la prison de Forest le 7 mai 2026.
- Figure 96 : DEBOUCHE Maximilien. Photographie prise à la prison de Forest le 7 mai 2026.
- Figure 97 : DEBOUCHE Maximilien (2026). Dessins et schémas réalisés pour le présent mémoire.
- Figure 98 : DEBOUCHE Maximilien (2026). Dessins et schémas réalisés pour le présent mémoire.
- Figure 99 : DEBOUCHE Maximilien (2026). Dessins et schémas réalisés pour le présent mémoire.
- Figure 100 : DEBOUCHE Maximilien (2026). Dessins et schémas réalisés pour le présent mémoire.
- Figure 101 : DEBOUCHE Maximilien (2026). Dessins et schémas réalisés pour le présent mémoire.
- Figure 102 : DEBOUCHE Maximilien (2026). Dessins et schémas réalisés pour le présent mémoire.
- Figure 103 : DEBOUCHE Maximilien (2026). Dessins et schémas réalisés pour le présent mémoire.
- Figure 104 : DEBOUCHE Maximilien (2026). Dessins et schémas réalisés pour le présent mémoire.
- Figure 105 : DEBOUCHE Maximilien (2026). Dessins et schémas réalisés pour le présent mémoire.
- Figure 106 : DEBOUCHE Maximilien (2026). Dessins et schémas réalisés pour le présent mémoire.
- Figure 107 : DEBOUCHE Maximilien (2026). Dessins et schémas réalisés pour le présent mémoire.
- Figure 108 : DEBOUCHE Maximilien (2026). Dessins et schémas réalisés pour le présent mémoire.
- Figure 109 : DEBOUCHE Maximilien (2026). Dessins et schémas réalisés pour le présent mémoire.
- Figure 110 : DEBOUCHE Maximilien (2026). Dessins et schémas réalisés pour le présent mémoire.
- Figure 110 : DEBOUCHE Maximilien (2026). Dessins et schémas réalisés pour le présent mémoire.
- Figure 111 : DEBOUCHE Maximilien (2026). Illustration générée par intelligence artificielle sur base d'un modèle 3D conçu par l'auteur.

